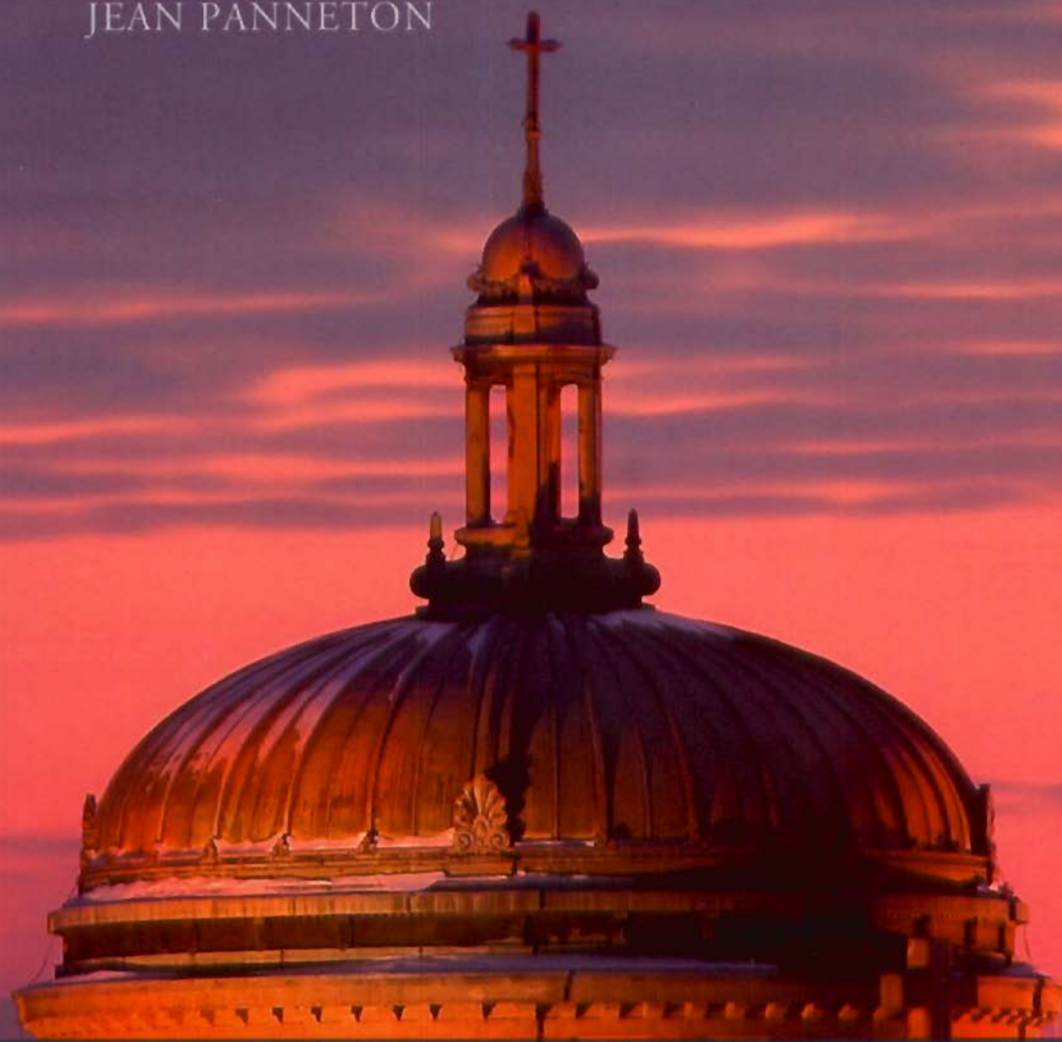


JEAN PANNETON



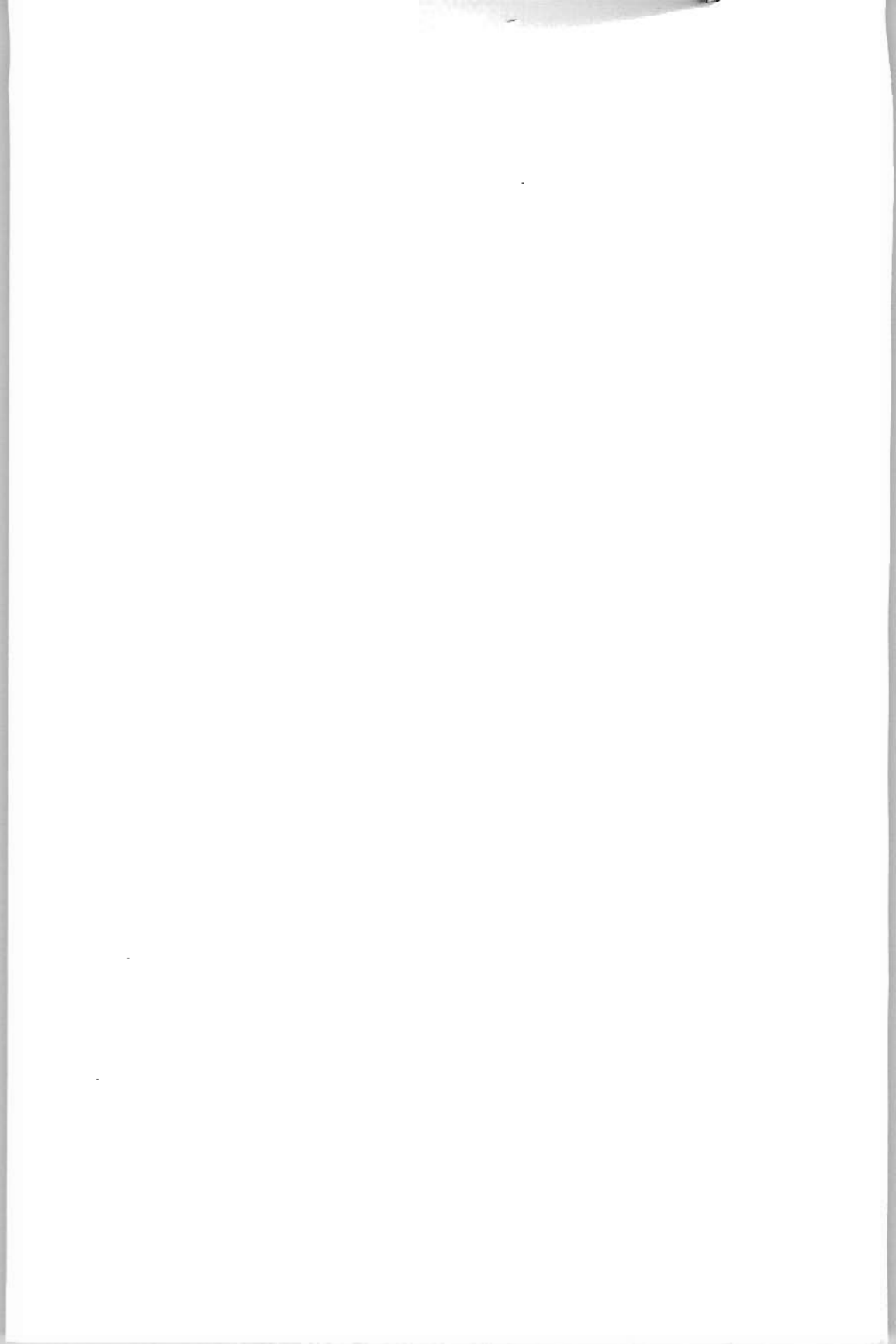
LE SÉMINAIRE  
SAINT-JOSEPH  
DE TROIS-RIVIÈRES

1860 - 2010



SEPTENTRION

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ À 2 600 EXEMPLAIRES  
SUR PAPIER ROLLAND OPAQUE 140M DONT 100 EXEMPLAIRES  
NUMÉROTÉS RELIÉS SOUS COUVERTURE RIGIDE  
AUX COULEURS DU SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES  
ET PRÉSENTÉS DANS UN COFFRET ENTOILÉ.



JEAN PANNETON

LE SÉMINAIRE  
SAINT-JOSEPH  
DE TROIS-RIVIÈRES

---

1860 - 2010

 SEPTENTRION

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,  
rendez-vous sur notre site Internet au [www.septentrion.qc.ca](http://www.septentrion.qc.ca)

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

Révision: Julien-Bernard Chabot

Correction d'épreuves et index: Marie-Michèle Rheault

Mise en pages: Pierre-Louis Cauchon et Denis Vaugeois

Conception de la couverture: Pierre-Louis Cauchon et Gilles Herman

Photo de la couverture: Jean Chamberland

Si vous désirez être tenu au courant des publications  
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION  
vous pouvez nous écrire par courrier,  
par courriel à [sept@septentrion.qc.ca](mailto:sept@septentrion.qc.ca),  
par télécopieur au 418 527-4978  
ou consulter notre catalogue sur Internet:  
[www.septentrion.qc.ca](http://www.septentrion.qc.ca)

© Les éditions du Septentrion  
1300, av. Maguire  
Québec (Québec)  
G1T 1Z3

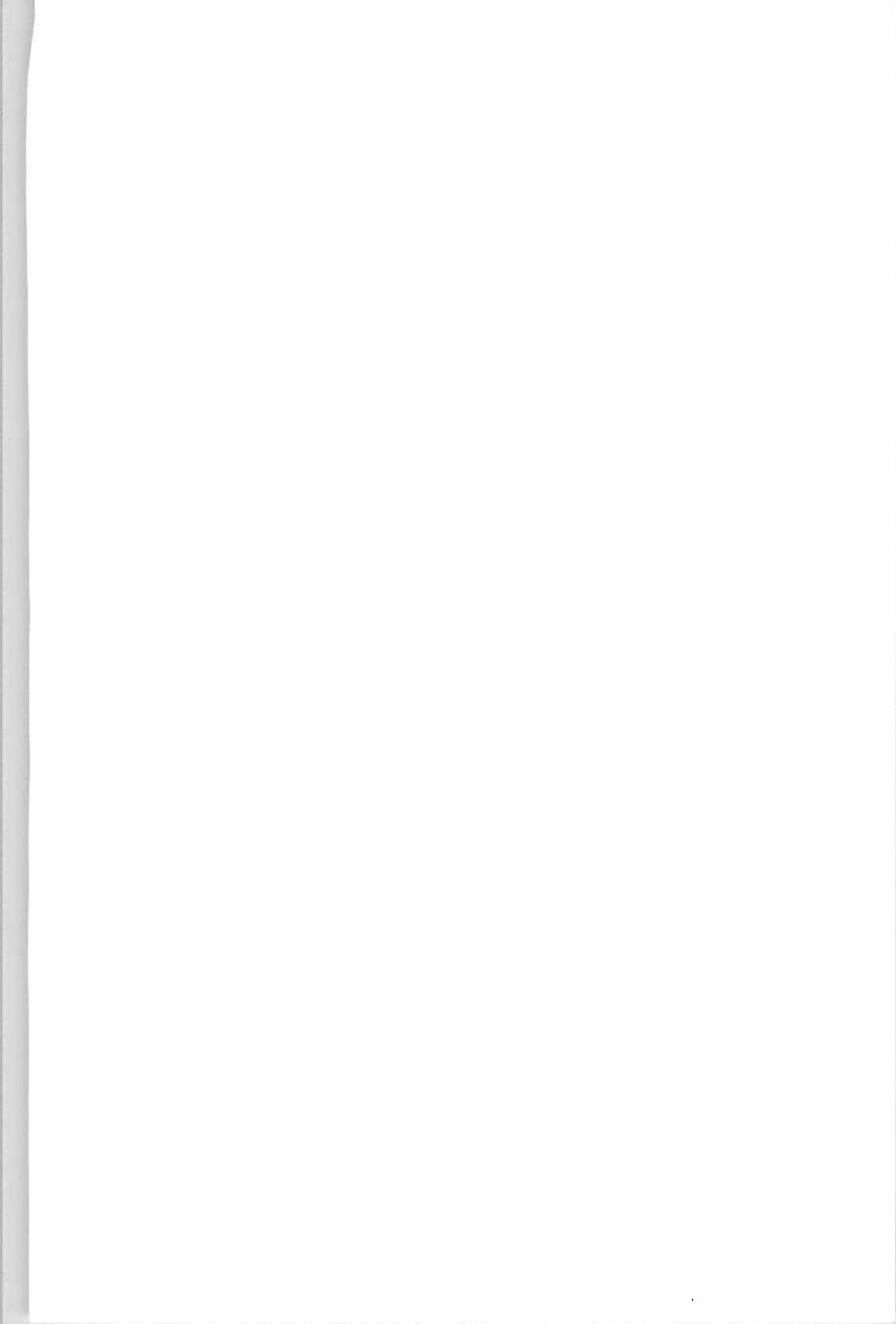
Diffusion au Canada:  
Diffusion Dimedia  
539, boul. Lebeau  
Saint-Laurent (Québec)  
H4N 1S2

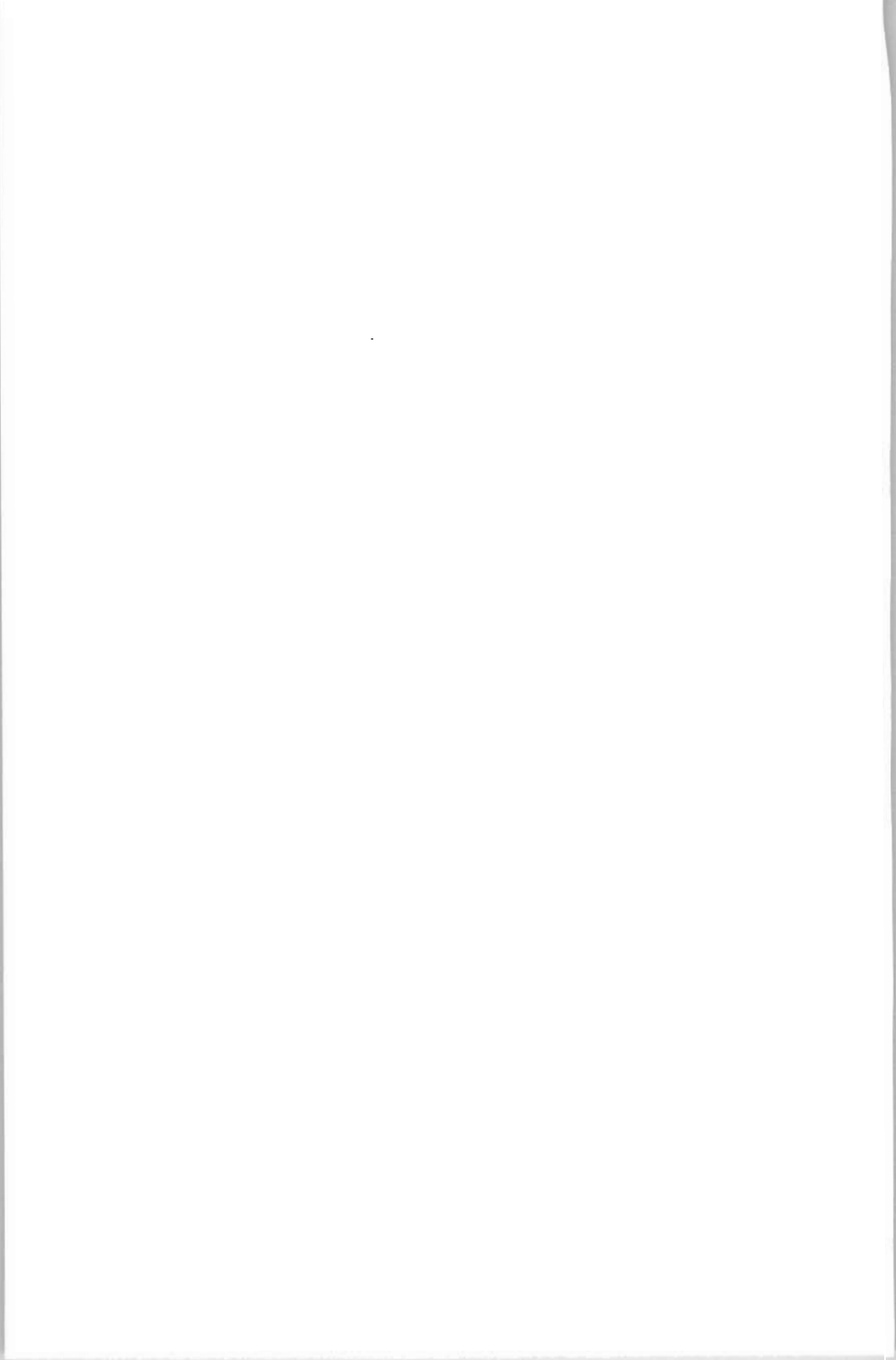
Dépôt légal:  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, 2010  
ISBN papier: 978-2-89448-628-3  
ISBN papier: 978-2-89448-636-8 (de luxe)  
ISBN PDF: 978-2-89664-583-1

Ventes en Europe:  
Distribution du Nouveau Monde  
30, rue Gay-Lussac  
75005 Paris

ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

Membre de l'Association nationale des éditeurs de livres





## PRÉFACE

**D**EPUIS LES FENÊTRES du salon de la maison paternelle de la rue Laviolette, le jeune Jean Panneton avait sous les yeux un immense séminaire bien planté au centre de la terre des Barnard. Son père, de même que ses oncles, avait fait ses études dans un collège, situé au même endroit, qui avait été détruit par le feu. L'enfant posait des questions, imaginait un immense incendie. Sans surprise, il apprit qu'il y avait un Panneton relié aux débuts de ce collège. Les uns attribuaient sa fondation à un évêque, d'autres, à un groupe de laïcs. Il était d'abord situé autour du Platon, dans d'anciennes casernes militaires, disait-on.

En fait, toute l'histoire de Trois-Rivières commence autour du Platon, ce léger plateau qui surplombe le fleuve à la hauteur de la rue des Forges. Plus tard, on avait construit un gros édifice avec des tourelles à l'extérieur de la ville de l'époque, sur la rue dite des Champs, devenue par la suite la rue Laviolette. L'incendie, avait-on expliqué au jeune Panneton, avait épargné l'actuel séminaire de même qu'une chapelle et une partie de la façade de l'ancien collège à tourelles dans laquelle était nichée une statue de saint Joseph. On était entre les deux grandes guerres, la crise économique frappait durement et pourtant les Trifluviens avaient trouvé les ressources pour reconstruire grand et solide. Un visiteur, un jour, avait dit qu'il n'existait pas d'édifice aussi imposant entre Montréal et Québec. Un autre s'était cru en présence du Parlement du Québec.

Ces réactions, l'abbé Jean Panneton les entend régulièrement, à titre maintenant de supérieur du Séminaire. À l'approche des 150 ans de l'institution, il a proposé qu'on en fasse l'histoire.



### L'actuel supérieur retrouve ses manches

Les discussions ne furent pas très longues. Cette tâche lui revenait, c'était l'opinion générale. N'était-il pas le rejeton d'une famille de lettrés, un ancien professeur d'histoire, l'actuel responsable des Archives Pierre-Boucher? Malicieusement, on lui fit remarquer que sa propre existence couvrait plus de la moitié de celle du Séminaire. On ne lui demandait, en somme, guère plus que son autobiographie!

Voilà près d'une dizaine d'années, il s'était fait la main avec une histoire du diocèse (2002). Il connaissait donc fort bien l'arrière-plan de l'histoire du Séminaire. Il profita d'une de mes visites aux Archives pour m'entretenir de ce projet. « Et si je trouvais un ancien supérieur du nom de Panneton? Qu'en dirais-tu? »

Évidemment, je ne pouvais que l'encourager à pousser ses recherches. « Vous le savez: les Panneton ont toujours été étroitement liés à l'histoire des Trois-Rivières. Quand j'ai commencé à m'intéresser à l'histoire des Hart, j'ai appris que le marchand juif, Aaron Hart, avait loué, en 1762, la maison d'un Panneton, Théodore Panneton... » L'abbé Panneton m'interrompit: « Justement il y a un Hart parmi les fondateurs du Séminaire. Regarde ici: E. M. Hart. » – « Laissez-le-moi, je vous dirai de qui il s'agit. » Plus rien ne m'étonnait avec les Hart, mais tout de même, qu'un descendant, sans doute la troisième génération, du premier Juif trifluvien, soit associé à une institution dont la première fonction est de former de futurs prêtres! J'étais curieux d'en savoir davantage.

Lors de la rencontre suivante, l'abbé Panneton me raconta les nombreuses difficultés rencontrées par les promoteurs du projet et aussi les difficultés de bien les comprendre. « Quant à votre Hart, Monsieur l'abbé, il s'agit d'Ezekiel-Moses Hart. Il est l'un des nombreux fils de Moses Hart, l'aîné d'Aaron. Dans un testament olographe déposé chez le notaire William Burn le 25 janvier 1837, Moses mentionne, parmi ses fils naturels et adoptifs, Ezekiel M. Hart "son of Mary Racine, now living in my employ". La mère est donc à son emploi. Sur le plan matrimonial, Moses Hart était à la tête d'une impressionnante famille

reconstituée, c'était un moderne ! Vous savez qu'il a même fondé une religion, dite *Modern Religion*. Ezekiel M. Hart avait un frère du nom de Moses-Ezekiel Hart. Les deux frères se sont mariés à la cathédrale à deux ans d'intervalle (1848 et 1850). Dans les deux cas, il y eut dispense de publication des bans, ce qui nous prive de précieuses informations. Chose certaine, ils ont fait un mariage catholique. Le premier était avocat, l'autre notaire ; leurs épouses étaient les deux sœurs, filles d'un notable du nom de Jean-Baptiste Pothier marié à Joseph Genest-Labarre. Ezekiel-Moses était dans la finance. On le dit banquier... » – « C'est ça, mon Hart était aussi banquier et il a réglé de sa propre initiative de graves problèmes d'argent au moment du démarrage du Séminaire. » L'abbé Panneton avait fait mine de m'écouter poliment, mais en réalité il avait l'esprit ailleurs : il avait identifié le premier supérieur du Séminaire, l'abbé Joseph-Élie Panneton ! Il en était lui-même un peu étonné, ne sachant pas trop quoi dire, ce qui est rare dans son cas ! Mais surtout, il avait fort à faire avec l'inévitable paperasse qui racontait les débuts du Collège, la rivalité Nicolet-Trois-Rivières, etc.

### En renfort, l'historien René Hardy et l'archiviste Christian Lalancette

Pour bien situer le contexte qui entoure la fondation du Séminaire, l'abbé Panneton avait beaucoup apprécié la monumentale *Histoire de la Mauricie* publiée sous la direction de René Hardy et Normand Séguin. René m'avait contacté au sujet d'un ouvrage qu'il complétait sur Tavibois. Mal lui en a pris, il fut conscrit pour nous donner un coup de main, à la grande joie de l'abbé Panneton. Les noms des fondateurs rappelaient les grandes familles trifluviennes de l'époque : Badeaux, Polette, Hubert, Bureau, Lesieur-Desaulniers, Genest-Labarre et Hart. Je me suis souvenu que la belle-mère de Ezekiel-Moses était une Genest-Labarre. Détail sans doute significatif. L'abbé Panneton était songeur : « C'est curieux, je me suis rendu compte que la grande majorité des étudiants du Séminaire ne sont pas de Trois-Rivières ; ils proviennent majoritairement des villages et paroisses

des environs. Les grandes familles trifluviennes ont tendance à envoyer leurs garçons à Brébeuf ou même à Loyola. Les Lajoie, les Chenevert, les Bureau... » – « Mais pas les Panneton, d'après ce que je sais! »

Avec René Hardy, lui-même responsable d'une exceptionnelle banque de photos anciennes (<http://mauricie.cieq.ca>), et Christian Lalancette, archiviste adjoint aux Archives Pierre-Boucher du Séminaire, j'ai passé en revue des dizaines de photos reliées à l'histoire du Séminaire: une vue des anciennes casernes, le collège à tourelles, l'incendie, la fameuse statue de saint Joseph, le nouveau séminaire présenté sous tous ses angles, des groupes d'anciens, des équipes sportives, des troupes de théâtre, etc. Ensemble nous cherchions à identifier les uns et les autres. Il était entendu que chaque photo retenue devait être accompagnée d'une généreuse légende qui en ferait ressortir tout l'intérêt.

### Faire parler les photos. L'omniprésence du sport

Supérieur du Séminaire depuis une vingtaine d'années, l'abbé Panneton accueille régulièrement des anciens réunis en conventums. Il a une mémoire fabuleuse. René et moi, nous réussissions parfois à préciser un nom ou un prénom. Christian vérifiait, prenait des notes. La troupe qui a joué *Maître après Dieu* est assemblée autour de l'abbé Plante. J'étais de la distribution. Je m'empresse d'identifier les acteurs plus ou moins méconnaissables. « Je vous assure, le petit mousse qu'on voit au pied du capitaine, c'est Martin Veillette! » L'abbé Panneton hésite. Retiendra-t-il cette photo? Il pense à celui qui est devenu son évêque. « Vous savez, Martin Veillette, on ne l'oublie pas. Il ramassait toujours plein de prix. » En général, durant notre temps de collègue, nous connaissions les aînés, mais fort peu les plus jeunes. Les plus âgés avaient en effet l'occasion de se faire remarquer, ce qui était beaucoup moins vrai pour ceux qui nous suivaient. Martin Veillette était une exception. Premier de classe, il excellait au tennis. L'année où je finissais mon cours, il remportait le championnat avec Gaston Fugère. L'année précédente (1954), Pierre Boisvert et Guy Darveau étaient sortis vainqueurs du tournoi. J'étais devenu

un fervent du tennis, grâce à Gilles Lambert, le jeune frère de Roger et Marcel, mais nous étions impuissants face aux pensionnaires qui frappaient en diagonale, poussant l'adversaire dans la clôture. Les courts étaient en effet fort étroits. Ce n'était pas le cas au *deck tennis*. Cette fois, les pensionnaires pouvaient aller se rhabiller. Avec Jean-Guy Farrier, Jean-Jacques Beauséjour, Claude Grondin, nous étions invincibles. J'ai pour ma part longtemps semé la terreur dans les écoles montréalaises où j'allais faire de la suppléance en tant que normalien.

Le sport était important au Séminaire. Nous admirions les porte-couleurs de nos équipes de baseball, de basket-ball et de hockey. Souvent les mêmes excellaient dans plusieurs sports. C'était le cas de François Laroche, Jean Laurin, Roger Leblanc. Marcel Beauchemin, Raymond Simard. Le trio composé de Germain Régis, Marcel Bilodeau et Pierre Dolbec formait une formidable ligne d'attaque tandis que celui de Marc Dupuis, Roland Vallée et Michel Roy était moins spectaculaire mais fort efficace. Comme gardien de but, Viateur Boucher imposait par son style et ses prouesses.

Le baseball était fort populaire mais moins que la balle molle qui se jouait mains nues, à l'exception du receveur et du joueur de premier but. Les pensionnaires monopolisaient les diverses positions. Dans mes souvenirs, le champion des champions c'est Jean Laurin pour qui le sport passait avant les études. Je sais bien que dans l'histoire du Séminaire, il y a eu d'autres champions, mais je parle de « mon temps ». C'est l'époque où le basket-ball a fait son apparition. Les responsables des sports avaient installé des paniers dans la salle dite des valises. Le plafond était à peine plus haut que les paniers. Nous avons donc développé une technique de lancers quasi à l'horizontale. André Pinsonneault est devenu célèbre pour son *hook shot* à partir de l'extrémité de la clé. Je le revois encore bondir en repliant les jambes pour établir son équilibre avant de lancer le ballon avec une parfaite maîtrise. Je n'ai jamais vu un autre joueur, même parmi les professionnels, le réussir comme lui.

Un jeu en asphalte aménagé à l'extérieur nous avait permis de varier un peu nos techniques, mais nous restions des as pour

dribler. Les joueurs de taille moyenne, déclassés sur les surfaces habituelles, excellaient pour monter le ballon et lancer par dessous le panier. Les performances de Raymond Simard et Yvon Lamarche sont légendaires. Bien servis par leur grande taille, Jean Chrétien et Yves Martin avaient réussi à intégrer l'équipe officielle aux côtés de Normand Houle, Hermann Bartlett, René Bédard, Louis Roberge, Lorne Germain, Jacques Cousin. L'instructeur, Claude Masson, prenait les compétitions de la « Ligue interscolaire de la Cité » très au sérieux et son assistant René Germain voyait aux multiples détails. Les matchs contre l'équipe du High School étaient les plus populaires. D'abord cette équipe avait l'avantage de posséder, depuis longtemps, un vrai gymnase. Les deux écoles « anglaises » de la ville étaient mieux équipées à tous égards. Lorsque je ferai de la suppléance à Montréal, je me rendrai compte que c'était la norme. Les High Schools étaient toujours plus beaux et mieux équipés.

En 1953-1954, le STR s'était incliné devant le T. R. High School qui avait remporté le trophée Takefman. La finale avait été émouvante, non pas tant par le score que j'ai complètement oublié que par la présence bruyante des « filles du High School ». Elles nous paraissaient particulièrement dégourdies comparativement aux étudiantes du Collège des Ursulines. Ce n'était pas l'époque des *cheerleaders*, mais pas loin. Je retiens les couleurs vives, un petit quelque chose de plus audacieux, un peu de maquillage sans doute, une jupe plus courte. L'année suivante, le STR prenait sa revanche et François Laroche commençait à pratiquer son anglais. Le séducteur avait choisi la plus belle ou c'est peut-être l'inverse.

Ce que les prêtres n'ont pas tout de suite compris, c'est qu'en gagnant ce championnat ils avaient perdu quelques vocations. Au cours des ans, j'avais croisé des voisines anglophones, les Dodds ou les Welsh, et à l'occasion de ces matchs je les avais retrouvées, resplendissantes, exubérantes, joyeuses, rieuses, surtout j'avais reconnu la sculpturale Vivian Christophersen. Quelques regards échangés m'avaient fait réaliser que je n'avais pas la « vocation ».

## La prise de rubans. Une remarquable moisson

Heureusement tous mes confrères n'étaient pas amateurs de basket-ball. Le 28 janvier 1955, nos parents et amis envahissaient la salle académique pour la cérémonie de prise de rubans. Nous étions sur la scène, placés en demi-cercle. À partir de la gauche, pour les gens de la salle, Arcand, Beaumier, Béliveau et ainsi de suite par ordre alphabétique jusqu'à Villemure, précédé de Vaugeois et Vallée. Une voix annonçait notre choix et quelqu'un venait accrocher le ruban correspondant aux couleurs attribuées à la profession mentionnée. Nous sortions d'une retraite de trois jours. Retraite fermée, sans contact avec l'extérieur et avec interdiction de communiquer entre nous. Le prédicateur avait du métier. Dangereusement même. Les trois jours de prédication se résumaient en un mot : générosité. Au terme d'un cours classique, nous avons acquis tout ce qui était nécessaire pour choisir la vie religieuse. Le sacerdoce devenait une affaire de générosité. Le dilemme à résoudre était simple.

Mon confrère, André Beaumier, était fils d'instituteur. Il avait décidé de se diriger vers l'enseignement. Un tel choix n'était pas dans les traditions. On ne faisait pas un cours classique pour devenir tout simplement maître d'école. André avait une « excuse », la profession de son père. L'année précédente, deux de nos aînés, que nous admirions pour leur culture et leurs textes publiés dans le journal étudiant, avaient opté pour l'école normale. André Marchand et Paul-Étienne Langlois étaient hautement respectés et les autorités s'étaient inclinées ou tout juste résignées, ce n'est pas clair. La question devenait d'autant plus délicate que le Séminaire venait d'engager deux professeurs laïques, Georges Lemire en éducation physique et Émilien Girard en mathématique. André et moi, nous nous étions bien documentés sur l'avenir des collèges classiques qui se multipliaient, doublés de sections classiques qui s'ouvraient dans les écoles publiques. La croissance des besoins était évidente et le nombre de vocations religieuses ne suffirait pas. Notre confrère, Jean-Guy Béliveau, un premier de classe certifié et patenté, ce qui n'était pas notre cas, nous avait aussi confié qu'il se dirigerait vers la pédagogie. En tant qu'aîné d'une grosse famille, il se

sentait obligé d'aider financièrement ses parents qui rêvaient d'études supérieures pour leurs rejetons. Jean-Guy a réussi son pari avec ses frères, Jacques, Yves, Pierre et Richard. Ce dernier, le benjamin, est devenu un biochimiste vedette, spécialiste des questions d'alimentation. Atteint très tôt d'un cancer, Jean-Guy me disait : « Je tiens le coup ! Richard travaille actuellement sur des traitements révolutionnaires. » Peu avant son décès, après un combat de plusieurs années, il faisait parvenir une lettre publique aux autorités gouvernementales qui fermaient des lits dans les hôpitaux, redistribuaient les spécialités, brisaient les équipes : « Permettez-moi de mourir dans cet hôpital où j'ai été si bien traité. » Son confrère François Laroche continuera, sans grands succès, à défendre l'hôpital Saint-Sacrement contre les errements de tristes bureaucrates.

Ce soir de janvier 1955, les 60 finissants en cause déjouèrent bien des prévisions. « Raymond Arcand : Grand Séminaire. » On accrocha à sa veste un ruban blanc. « André Beaumier, Grand Séminaire. » Le silence de la salle fut brisé par un petit cri d'incrédulité. Lucienne Lemonnier, la tendre amie d'André, n'avait pu dissimuler sa surprise. Béliveau, Bettez, Bordeleau, Bouchard. « Yves-André Bureau, Grand Séminaire. » Cette fois, c'est Cécile Lemonnier qui manifeste sa douleur. La famille Lemonnier est nombreuse. Madeleine est aussi dans la salle. Elle « sort » avec Guy Hébert. Elle observe ses deux sœurs qui sanglotent silencieusement. « Guy Hébert, Grand Séminaire. »

Mes trois meilleurs amis avaient choisi le sacerdoce. Pourtant ils avaient des blondes et étaient plutôt mondains. Mondains mais généreux. Le second jour de la retraite, André m'avait croisé dans un corridor et avait murmuré entre ses dents : « Ne compte plus sur moi. » Nous devons partir le plus tôt possible pour Montréal pour nous trouver une chambre et compléter nos admissions à l'École normale Jacques-Cartier.

Ce soir-là, 24 finissants sur 60, selon les éphémérides de l'annuaire de l'année académique 1954-1955, « ont opté pour le sacerdoce : 15 se dirigeront vers le Grand Séminaire, quatre au Séminaire des Missions Étrangères, deux entreront chez les Pères Blancs, deux chez les Dominicains et un chez les Jésuites ». Les

autres ont choisi la médecine (5), le droit (4), le génie civil (5), l'art dentaire (4), les hautes études commerciales (3), la pharmacie (2), le génie mécanique (2), la pédagogie (2), la pédagogie et les lettres (1), le droit et les sciences sociales (1), l'architecture (1), le génie physique (1), les sciences appliquées (1), le génie forestier (1), l'actuariat (1), la chiropratique (1) et la psychologie (1).

### Le collège classique

Il me semble que cette répartition des choix de carrière corrige une réputation faite au cours classique, supposément axé sur la littérature ou les sciences humaines. Plus du tiers de mes confrères s'orientaient vers les sciences.

Étions-nous une classe normale? Il ne semble pas. C'est ce qu'on nous a souvent dit, mais comme c'est la mienne, voici ce que j'en retiens. Nous étions 125 répartis en 3 classes d'*Éléments latins* en septembre 1947. De ce nombre, 23 se retrouvent finissants 8 ans plus tard parmi les 2 classes de *Philosophie* qui comptent officiellement 63 élèves, du moins en début d'année. En cours de route, il y a eu des abandons, des transferts vers d'autres collèges et aussi des arrivages dont une douzaine en provenance de la section classique de Shawinigan, en *Méthode* ou en *Versification*.

Dans ma classe d'*Éléments « A »*, nous étions 44 et 13 d'entre nous termineront ensemble leur cours classique. La proportion est beaucoup plus faible pour la classe d'*Éléments « B »*, 6 sur 43 et 4 sur 38 pour la classe d'*Éléments « C »*. Je fus professeur d'*Éléments latins* en 1956-1957 après une année d'école normale. J'avais acquis quelques notions d'évaluation et d'orientation. En les appliquant aux jeunes qui m'étaient confiés et en pensant à mon ancien groupe, j'arrivai à la conclusion que les étudiants étaient répartis selon leur âge et leurs capacités, ce qui expliquerait les chiffres qui précèdent et qui favorisent la classe d'*Éléments « A »*. Parfois, on regroupait des élèves susceptibles de compléter le cours en sept ans. Ce fut le cas pour René Hardy.

Les études classiques étaient exigeantes. Étaient-elles réservées à une élite sociale? Rien n'est plus faux, sauf peut-être pour le



Collège Brébeuf. Dans ma classe d'*Éléments « A »*, je me souviens de seulement deux fils de professionnels. Sur 44 élèves, 22 étaient de Trois-Rivières, données qui étonnent l'abbé Panneton qui me fait remarquer que cette proportion de Trifluviens est exceptionnellement élevée. Elle est d'ailleurs plus faible en « B » et en « C » et les fils de professionnels tout aussi rares. Les élèves de l'extérieur de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine étaient forcément « grand-pensionnaires ». Ils arrivaient en septembre avec leur petit bagage et ne retournaient dans leur famille qu'à Noël pour quelques jours de vacances; les autres pouvaient être demi-pensionnaires, quart-pensionnaires ou externes. Ces derniers étaient étonnamment libres. Ils avaient congé les mardi et jeudi après-midi de même que le dimanche. Par comparaison, un quart-pensionnaire était au Collège sept jours sur sept. Les classes débutaient à 8 h 15 et se terminaient à 5 h 45. Sauf pour les externes, cet horaire s'appliquait également pour les mardi et jeudi de même que les dimanches. Peu d'élèves étaient quart-pensionnaires, car ce régime était passablement lourd. Pour ma part, je n'ai jamais compris sa sévérité, mais je n'en ai pas souffert véritablement. Le temps passé au Collège était bien rempli avec les activités sportives et culturelles qui étaient offertes. Chaque après-midi se terminait par une période dite d'étude. On avait toujours plein de thèmes, de versions et de dissertations à faire; tout de même, si nos résultats étaient bons nous avions droit à une carte de lecture. Avec une carte rose, c'était lecture à volonté. Je faisais tout pour mériter une carte rose. Pendant mes quatre premières années, je lisais à peu près un livre par jour grâce à une merveilleuse « bibliothèque des jeunes » située sur mon parcours, rue Hart. À partir de la classe des *Belles-Lettres*, le changement était sérieux, nous tombions dans les classiques à l'aide de Castex et Surer ou de Lagarde et Michard. Les thèmes et les versions cédaient la place aux compositions littéraires et aux dissertations. La transformation des cours était radicale. La période de la gymnastique intellectuelle faisait place à l'imagination et à la création. Le cours classique prenait un nouveau sens.

## L'enseignement classique axé sur les « compétences transversales » !

« L'enseignement classique vise à donner à l'enfant une culture aussi large et aussi approfondie que possible », précise le prospectus du Séminaire. Jusque-là, rien de concluant. S'agit-il de bourrage de crâne, de par cœur ? Comme professeur d'école normale, j'ai reçu des cohortes de jeunes en provenance du secondaire public ; je n'ai jamais rencontré que pure mémorisation, du moins en littérature, histoire et géographie. Les objectifs de l'enseignement classique sont clairs dans le prospectus que j'ai en main et ils correspondent aux souvenirs que je conserve de mes études. Cet enseignement « assouplit l'esprit, élargit les horizons, forme le jugement, développe l'initiative, donne le sens et le goût du beau, discipline les facultés littéraires et forme les jeunes à l'art de la plume et de la parole publique. À l'enseignement des lettres latines, grecques et françaises, il joint celui de l'histoire, des mathématiques, des sciences naturelles et de l'anglais. Il se couronne par des études philosophiques qui mûrissent l'esprit des jeunes et leur apprennent à raisonner et à penser par eux-mêmes. »

Il est bien regrettable que le cours classique n'ait pas inspiré les responsables de la réforme du système scolaire au milieu des années 1960. Il est vrai que ce cours ne conduisait pas au monde du travail mais au moins il préparait au niveau universitaire. Et il le faisait bien. Ceux qui abandonnaient en cours de route, volontairement ou pas, étaient très appréciés de certains employeurs. Ils appartenaient à une espèce rare, celle des généralistes.

Je ne pleurerai pas sur le passé des quarante dernières années, mais je constate que peu à peu on recrée ce qu'on a aboli : écoles de métier, écoles de formation professionnelle, instituts de technologie, instituts spécialisés. Un divorce s'accomplit, depuis quelques années, entre le général et le professionnel, tant au secondaire qu'au collégial. Le cours général essaie actuellement de s'articuler autour de l'acquisition des connaissances et de la maîtrise de compétences transversales. Fallait-il ce si long détour pour revenir, grosso modo, aux objectifs du cours classique ?

### Malgré une sévérité excessive, de belles années

S'il fallait faire un reproche aux collèges classiques, je soulignerais une forme d'intolérance. On prenait la porte pour un rien, pour une « mauvaise » lecture, pour avoir sauté la clôture, pour avoir fait le commerce illicite du chocolat, pour avoir possédé une clé « B » (passe-partout). Les autorités ne semblaient connaître qu'une méthode : « faire une leçon ». Le passe-temps du directeur était de recaser les expulsés dans un autre collège ou d'en accueillir en promettant de bien les tenir à l'œil. C'était brillant ! Il faudrait faire des statistiques sur ceux qui ont changé de collège pour des balivernes. Jean Chrétien, l'ancien premier ministre, entre dans cette catégorie tout comme Jean Pelletier, ex-maire de Québec.

D'autres départs ont un caractère dramatique : revers de fortune de la part des parents ou d'un généreux bienfaiteur. Les curés de paroisse qui dénichaient les jeunes qui avaient du talent et peut-être la vocation avaient fort à faire. Certains départs sont restés mystérieux. Je pense à Roger Lanteigne qui a quitté le Collège alors qu'il était en *Philo junior*. Le mot s'était passé : « Lanteigne s'en va. » Notre classe donnait sur la rue Laviolette. L'un d'entre nous a jeté un coup d'œil par la fenêtre. Lanteigne était là, le long du trottoir, avec sa valise. Brillant, agréable, doué d'une plume remarquable, il est sorti de nos vies en silence. Nous ne savions rien de lui. Je crois qu'aucun d'entre nous ne l'a jamais revu. Un jour, il n'y a pas si longtemps, notre dévoué chroniqueur, Charles-Eugène Plourde, a appris son décès et a raconté, dans un récent numéro du *Ralliement* (avril 2006 : 19), la cause humanitaire qui avait inspiré les dernières années de sa vie.

Le Collège comptait près d'un millier d'élèves, mais nous ne connaissions vraiment que nos confrères de classe. Nous étions en effet regroupés par classe avec un professeur titulaire, formule qui n'aurait jamais dû être abandonnée. Les professeurs spécialistes nous visitaient et non l'inverse, sauf évidemment pour les laboratoires de physique et de chimie.

### Le régime des titulaires. Des confrères de classe

Il peut se créer des liens profonds sans qu'il soit nécessaire de passer huit ans ensemble. C'est l'unité de la classe qui compte et non le nombre d'années. Le titulaire était vraiment un trait d'union. Il n'a fallu que deux ans à Chrétien et Pelletier pour devenir des inséparables.

Chaque titulaire était également responsable de l'enseignement d'une discipline, généralement la plus importante pour le niveau de la classe concernée. En *Éléments*, *Syntaxe*, *Méthode* et *Versification*, les titulaires enseignaient le latin. Le latin c'était une sorte de *drill*, d'exercices destinés à former l'esprit. Pour *drill*, *Wikipedia* me donne « entraînement extrêmement sévère composé d'une série d'exercices physiques ». Remplacez *physiques* par *intellectuels* et vous y êtes. Thèmes et versions. Le thème consiste à traduire en latin ou en grec un texte français, la version à traduire en français un texte latin ou grec. Quand on considère la complexité de ces langues, il est évident que l'exercice est très exigeant et toujours à recommencer. Il nous arrivait, face à une version grecque, de tout ignorer pendant de longues minutes du sujet abordé dans le texte à traduire. Comme ces textes étaient tirés d'œuvres importantes, nous nous plongeons dans les gros dictionnaires, le *Ragon* par exemple, pour essayer d'y trouver un des mots clés du texte. Généralement, les mots importants y étaient définis et assortis d'un exemple, comme il s'en trouve dans le dictionnaire *Robert*. C'était alors le bonheur total. Au moins nous savions de quoi il était question. Nous connaissons le sujet du texte à traduire. Mon voisin de pupitre, Richard Dallaire, était imbattable. À partir d'une phrase centrale et après avoir vérifié le sens de quelques mots importants, il se lançait dans une composition qui déjouait invariablement le professeur. Richard était tout un numéro. Nous occupions le premier pupitre à l'avant de la classe, moi parce que j'étais le plus petit, lui parce qu'il était agité.

Au retour des vacances de Noël de décembre 1952, nous apprenions sa mort : un train avait frappé sa voiture à un passage à niveau. Il m'a fallu du temps pour m'habituer à son absence. Pour nous consoler, les autorités avaient raconté qu'il revenait de l'église où il

avait assisté à la messe du « premier vendredi du mois ». Un ou deux ans auparavant, Yvon Robert, qui portait un nom déjà mémorable, avait perdu la vie dans un accident de travail. Il avait été broyé par une presse géante à la Reynolds du Cap-de-la-Madeleine. Comme moniteur de terrain de jeux dans son quartier, je le côtoyais régulièrement. Perdre un confrère est profondément triste, mais c'est pire encore si la mort survient après une grave maladie. André Pinsonneault, notre champion, garçon affable, racé, athlétique, nous a quittés en *Philo junior*. Il était atteint de leucémie.

Ces décès alimentaient nos conversations et nos inquiétudes, mais la vie continuait. Un quotidien riche et varié nous happait inlassablement. L'ennui et encore moins l'oisiveté ne faisaient pas partie du programme.

### Les activités parascolaires et le corps professoral

Lorsque je brasse ces souvenirs de collège, j'en viens presque à me demander si nous n'avons pas « appris » davantage entre les cours que pendant les cours. J'observe avec tristesse le régime scolaire d'aujourd'hui : de grosses écoles accessibles en autobus scolaires où les activités sportives ou para-académiques sont réduites au minimum. Les élèves quittent l'école vers 3 heures et s'en tiennent loin le soir, les samedis et dimanches. Ils changent de classes et de professeurs à chaque heure, et aussi de confrères.

Chose certaine, nos plus beaux souvenirs sont rattachés à des activités parascolaires particulièrement formatrices. Outre le théâtre, les séances oratoires, les groupes de chant, la fameuse Académie Saint-Thomas-d'Aquin, il y avait au Séminaire Saint-Joseph deux activités très particulières : le Ciné-Campus et le *S.T.R.*, journal rédigé, réalisé et financé par les étudiants.

L'abbé Panneton raconte que ce journal a été fondé par deux étudiants, Roméo Vézina et Jean-Guy Hamelin. Le journal que j'ai connu était animé par des jeunes dont la vie sera profondément marquée par cette expérience. Cette fois, j'évite de donner des noms, car j'en oublierais et il y en a trop. Je fais une exception pour Normand Pagé et Lévis Martin. Ce dernier me racontait récemment :

— Je croyais que tu m'avais invité à rejoindre l'équipe du *Boréal Express* parce que j'étais gentil comme maître de salle quand je te voyais arriver en courant, à la dernière minute. Je faisais mine de « barrer » la porte, mais te l'ouvrais avec un grand sourire.

— Je me souviens surtout de celui qui me la fermait au nez, me forçant à passer par la porte du centre, à faire une visite au directeur et à arriver en classe avec quelques minutes de retard !

— Ah oui ! Il y en a un qui faisait ça !

Les études de latin avaient entre autres l'avantage de nous faire découvrir de tristes personnages et d'enrichir notre banque de surnoms. Nous étions les chrétiens persécutés par un empereur romain dont je tais le prénom ! On nous a aussi enseigné la charité chrétienne. Quant à Lévis Martin, communément appelé Martin Levy du nom de cet énorme lutteur de 625 livres, j'avais commencé à apprécier son immense talent dans le journal *S.T.R.*

Le Ciné-Campus constitue une activité qui s'est poursuivie au-delà de nos études au Séminaire. Le cinéma était très populaire à l'époque et la censure, très présente. L'abbé Léo Cloutier nous faisait préparer des cotes de classification pour les films qui étaient projetés à l'Impérial, au Capitol, au Rialto, au Cinéma de Paris, au Champlain. Il y avait assez de jours de pluie pour nous permettre de voir à peu près tous les films qui prenaient l'affiche dans les cinémas de la ville, y compris ceux à la moralité douteuse. Mais il existait apparemment deux morales, car nous avions l'occasion de voir au Séminaire des films qui échappaient, en partie du moins, aux ciseaux. *Don Camillo*, *Monsieur Hulo*, *Fanfan la Tulipe* alternaient avec *Manon des sources*, *Le Diable au corps*, *Dieu créa la femme* et... *Tirez sur le pianiste*. Nous trouvions Charles Aznavour bien chanceux d'avoir tourné avec Michèle Mercier. Elle nous avait même fait oublier Gina Lollobrigida et Cécile Aubry.

Les femmes étaient rares au Collège, ce qui limitait le choix des pièces qu'avait à sa disposition l'abbé Hermann Plante : *Douze hommes en colère*, *Guillaume Tell*, *Maître après Dieu*. Rarement avons-nous eu droit à des pièces avec travestis. Les anciens de cette époque n'ont jamais oublié Pierre-Yves Lefebvre et Louis de Santis dans *Les Fourberies de Scapin* ou Marc Foley dans *Le*

*Malade imaginaire*. Nous aurions bien accepté d'intégrer dans la troupe du Séminaire des étudiantes du Collège des Ursulines. En fut-il vraiment question? En *Philo junior*, snobés par l'abbé Plante, nous avons créé, à l'initiative d'André Bureau, notre troupe mixte, Les Triboulets. L'affaire a failli mal tourner. Nous avons choisi une pièce de Jean Anouilh, *Le Bal des voleurs*. Certains ouvrages de cet auteur étaient interdits. Un maître de salle particulièrement zélé, un cas d'exception je vous assure, aimait fouiner dans nos bureaux; il avait découvert des copies de la pièce maudite. Il a dû retraiter quand nous avons fait valoir qu'elle appartenait aux pièces roses et non aux pièces noires.

Malgré ses allures imposantes, une construction à toute épreuve et un cours classique bien rodé, les vrais mérites du Séminaire se trouvaient ailleurs, c'est-à-dire dans son corps professoral. Je ne pourrais nommer tous nos anciens professeurs. J'accorde la palme *ex æquo* à Albert Bordeleau, professeur de philosophie, et Louis Martel, professeur de littérature et d'histoire. J'en étonnerai plus d'un en disant que je garde un souvenir ému du frère Tharsice et de l'abbé Henry Boudreau. Nous avons été impitoyables pour l'un et l'autre. Ils étaient compétents et dévoués et au fond nous les aimions bien. Mais la jeunesse peut être ingrate. En sciences, les abbés Robert et Boivin savaient nous impressionner. Ils étaient rois dans leur laboratoire de physique et de chimie. Les abbés Yves Dostaler et Paul-Aimé Trépanier étaient généreux et disponibles. Certains autres étaient très présents dans la vie du Collège de diverses façons: en tête M<sup>gr</sup> Albert Tessier, les abbés Jean-Marc Denommé et Roger Lambert, le bienheureux Jules Bettez, etc.

### Une adaptation qui tient du prodige

Quand je l'ai fréquenté, le Séminaire allait bientôt avoir 100 ans. Il semblait éternel. Ce n'était pas l'arrivée de quelques professeurs laïques qui allait constituer une menace. Soudain, ce fut la tornade. Sur le plan politique, elle était prévisible. C'était écrit dans le ciel. Par diverses mesures qu'on commence à mieux comprendre aujourd'hui, le premier ministre Duplessis avait

posé les jalons permettant au Québec d'entrer dans la modernité. Issue précisément des collèges classiques, une cohorte de brillants diplômés des meilleures universités d'Europe et d'Amérique était prête à passer à l'action. Pour le meilleur et pour le pire.

Sur le plan religieux, l'Église avait poussé trop loin et trop fort. Elle laissa partir, avec une résignation étonnante, ses institutions. Les membres du clergé, les membres des communautés religieuses abdiquèrent en silence. Du jour au lendemain, plusieurs d'entre eux acceptaient de servir en tant que laïcs.

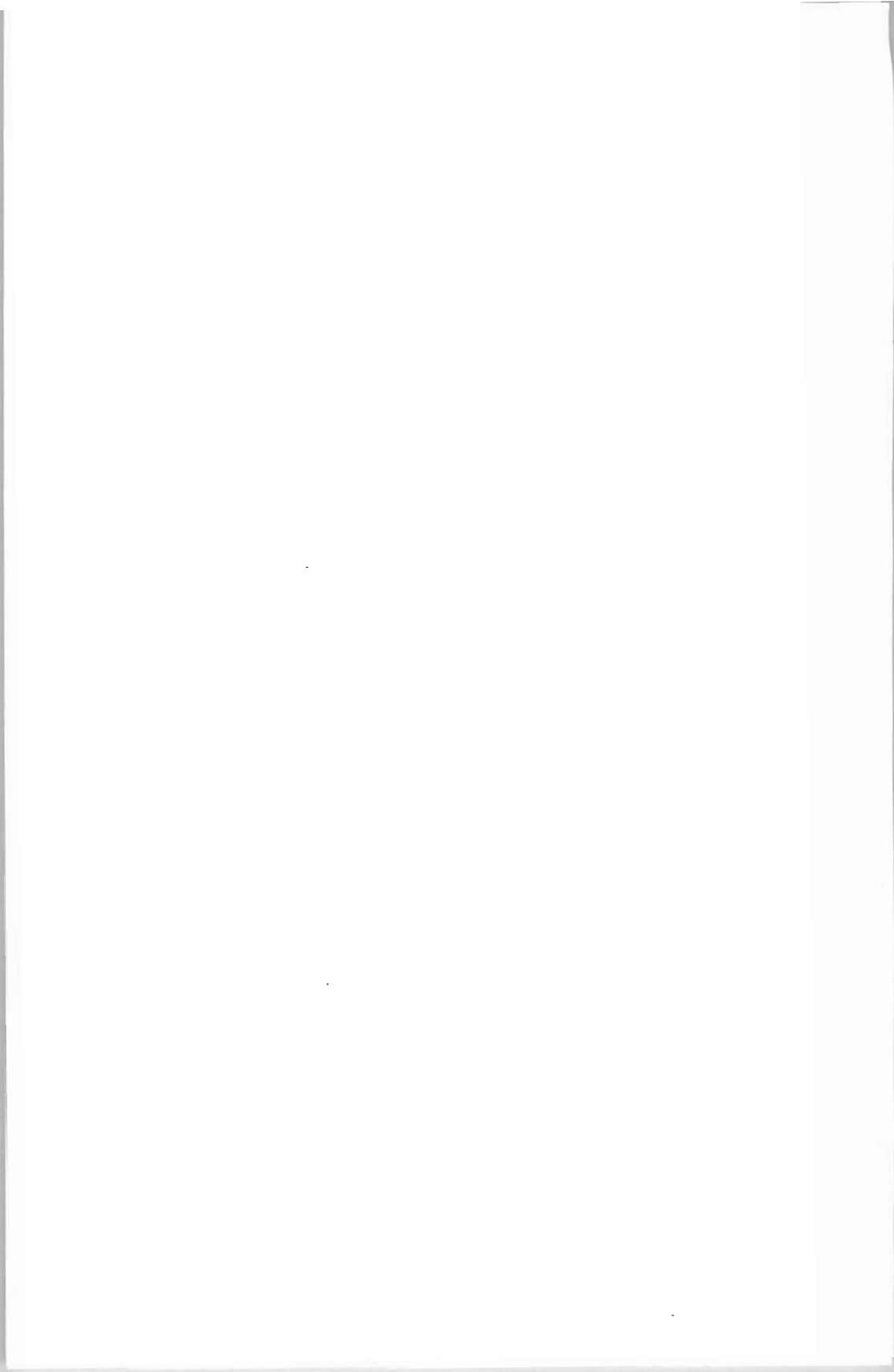
Ici et là, des dirigeants de certains collèges et écoles gardèrent l'initiative. Ce fut le cas à Trois-Rivières. Après avoir fait l'essai de formules de transition, les Ursulines et les responsables du Séminaire firent un choix en faveur du secondaire privé.

La transformation vécue par le Séminaire Saint-Joseph est étonnante. L'institution a survécu, elle s'est adaptée. Elle a même accepté la mixité. Si, dans notre temps, nous avions évoqué cette évolution, nous aurions été qualifiés d'hérétiques et menés au bûcher.

Se présenter comme un ancien du Séminaire crée tout de suite un climat de complicité et appelle des gestes de solidarité. À l'évidence, les anciens sont fiers de leur *alma mater*. Ils ne boudent pas la Fondation qui a été créée, bien au contraire. Ils la supportent avec générosité. Le supérieur actuel, l'abbé Jean Panneton, a eu bien raison de nous présenter l'histoire de «son» séminaire et, ainsi, de rendre hommage à ses prédécesseurs de même qu'à tous ces humbles artisans qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service du monde de l'éducation.

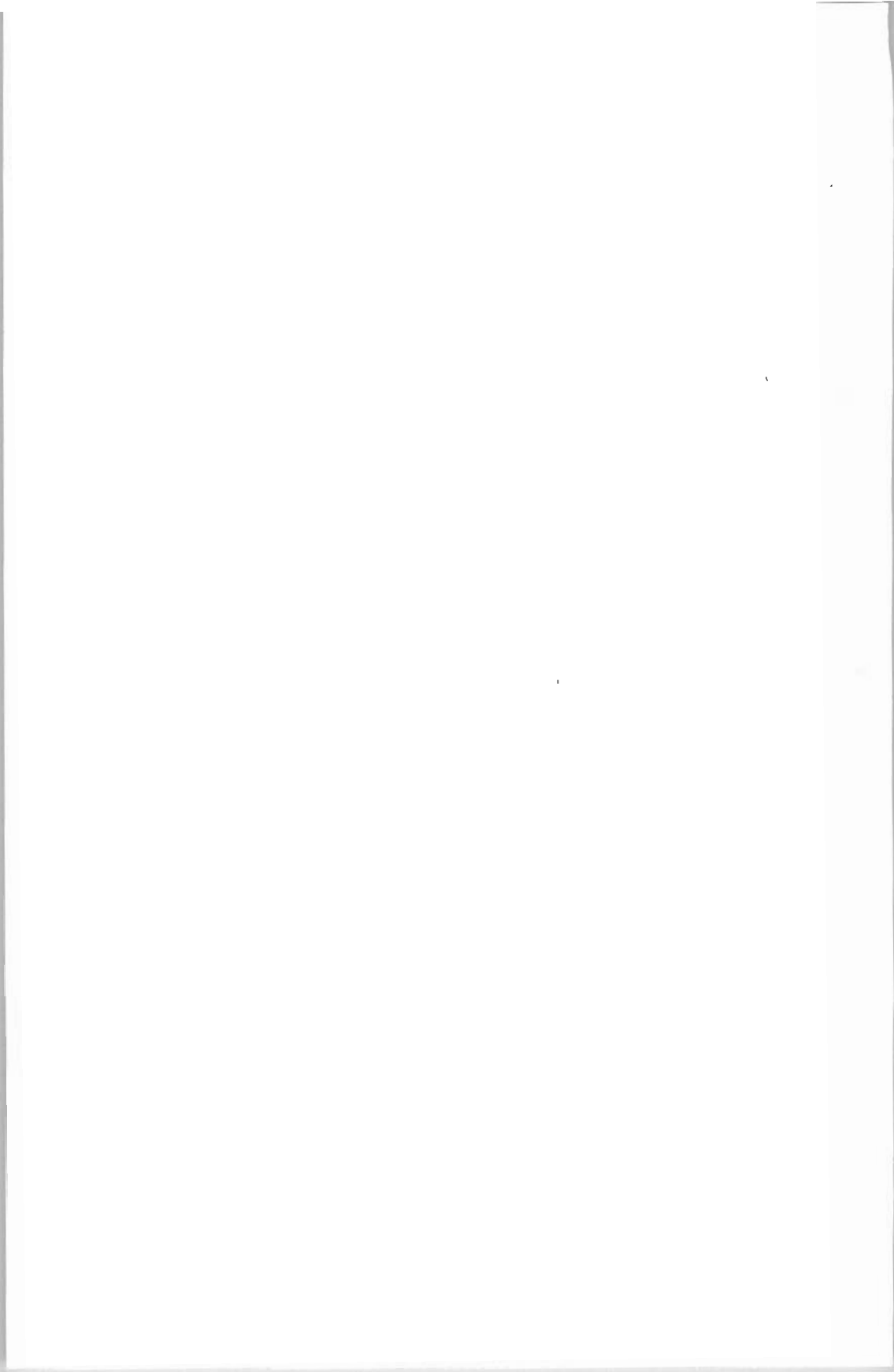
DENIS VAUGEOIS





*« Les historiens nous proposent du passé des systèmes trop complets, des séries de causes et d'effets trop exacts et trop clairs pour avoir été entièrement vrais ; ils réarrangent cette docile matière morte. »*

MARGUERITE YOURCENAR,  
*Mémoires d'Hadrien*  
Gallimard, Folio, p. 30.



## RECONNAISSANCE

**J**E SUIS LE SEUL SIGNATAIRE de l'histoire du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières. J'en suis quelque peu mal à l'aise car plusieurs autres, à des degrés divers, mériteraient de cosigner le livre.

D'abord Claude Panneton qui a réussi à décrypter mon texte pour en faire un tapuscrit de lecture facile sinon agréable. Ne se contentant pas de copier machinalement le texte, elle en releva les incorrections et me suggéra une foule d'améliorations concernant tant la forme que le fond. D'où une nouvelle mouture.

Deuxième criblage: le texte fut soumis à Yves Prayal, un universitaire à la retraite, dont l'exigence intellectuelle est reconnue. D'un œil de lynx, il parcourut la version « améliorée », débusquant d'autres incorrections et ne me ménageant pas ses remarques pertinentes.

À la demande de mon éditeur, Denis Vaugeois, pour qui la perfection n'est pas de ce monde, l'historien René Hardy accepta de revoir le tout. Sans complaisance pour un vieil ami, il se tapa la corvée d'en lire les quelque trois cents pages. Historien rigoureux et écrivain confirmé, il fut à même de me faire des critiques pertinentes. Il était donc possible de peaufiner mon essai!

Les Archives, le lieu. J'ai assiégé les Archives du Séminaire pendant deux ans. Je trouvais inspirant ce local feutré où l'on sent la présence des témoins muets du passé.

Les archivistes du Séminaire de Nicolet, du diocèse de Trois-Rivières, du Séminaire Saint-Joseph, voici leurs caractéristiques: empressement, compétence, patience. Les archivistes m'ont été d'un grand secours. Bien sûr, surtout les responsables

des Archives du Séminaire Saint-Joseph : Martine Maher et Christian Lalancette. Dénichant la date, le nom, le petit fait vrai, ils ont fourni les matériaux nécessaires à ma monographie. De plus, Christian Lalancette a consacré plusieurs jours à numériser photos et autres documents, éventuelles illustrations du livre, en ayant soin de les classer pour répondre aux exigences éditoriales.

Les nombreuses photographies qui ajouteront une qualité expressive à plusieurs pages proviennent de photographes, amateurs ou professionnels, tous excellents : Yvon Leclerc, Gilles Joubert, Sébastien Croteau, Charles-Eugène Plourde, Julie Michaud et Jean Chamberland. Leur participation fut appréciée.

L'éditeur, d'une matière brute, peut faire un beau livre. C'est rassurant pour un auteur d'être accepté au Septentrion. La rue Maguire, je l'avais fréquentée lors de mon histoire du diocèse de Trois-Rivières. Le climat y est chaleureux. Le décontracté et la rigueur y font bon ménage. Par surcroît, Denis Vaugeois accepte de rehausser mon livre d'une préface substantielle. Par amitié ? Pour justifier l'appui du Septentrion ? Plus profondément : pour saisir l'occasion de rendre hommage à son *alma mater* et de réveiller certains bons moments de son temps de collégien, tout en glissant quelques idées non conventionnelles sur l'école d'hier et d'aujourd'hui. Qui n'achètera mon livre que pour en savourer la préface n'aura perdu ni son temps ni son argent.

En somme, ces félicitations que l'histoire du Séminaire Saint-Joseph pourra susciter, je les partagerai avec tous mes collaborateurs, à juste titre. Quant à la critique, sans doute justifiée, je la garderai pour moi, à juste titre !

## EXORDE

R APPELONS LE CAS D'*ULYSSE* de James Joyce, un cas limite. Joyce écrivit le récit d'une journée dans la vie de Léopold Bloom, un Irlandais sans qualité. Il avait choisi le 16 juin 1904, un jour où il ne s'était rien passé pour monsieur Bloom. Et la relation de ce jour banal a donné *Ulysse*, un livre de quelque 1000 pages.

Témérité donc que de brosse, en quelque 300 pages, l'histoire d'une institution une fois et demie centenaire, une institution marquée par tant d'événements et où figure une théorie de personnages.

Quoi qu'il en soit, est-il possible de laisser passer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire, sans évoquer son passé et faire le point sur son présent? Une telle entreprise ne laissera pas de décevoir. Des pans de son riche passé risquent d'être oubliés ou déformés; des artisans méritants, oubliés ou défigurés. Un historien, surtout un apprenti, se résoudra à signer une histoire pleine de lacunes, espérant, en toute humilité, que l'imperfection de son œuvre incitera un historien chevronné à la reprendre.

Il est question du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'institution scolaire, non, en toute rigueur, du Séminaire Saint-Joseph. En effet, notre Séminaire naquit en 1874. Avant lui, il y eut le Collège des Trois-Rivières de 1860 à 1874. L'institution a donc connu deux périodes bien distinctes. Comme objet d'histoire, l'une et l'autre se trouvent dans des situations différentes. Le Collège des Trois-Rivières, lui, a déjà eu son historien. En effet, l'abbé Louis Richard a publié en 1885 une histoire du Collège des Trois-Rivières. L'abbé Louis Richard fut un témoin privilégié des

14 années du Collège. Il les a vécues de l'intérieur. En 500 pages, il n'a eu qu'à rafraîchir ses souvenirs et à relater les travaux et les jours du Collège, d'une année à l'autre, cela dans une langue de belle venue. Cette *Histoire du Collège des Trois-Rivières* de l'abbé Louis Richard demeure une source irremplaçable sur les 14 premières années de l'institution. On serait tenté de tout simplement rééditer l'essai historique de l'abbé Richard. Il n'a rien perdu de son actualité et de son intérêt.

Quant à l'histoire du Séminaire Saint-Joseph de 1874 à 2010, on ne trouve pas l'équivalent de l'ouvrage de l'abbé Richard. Sans doute, ce n'est pas le vide absolu. La documentation est surabondante. En effet, les annuaires publiés de 1874 à 1962 fourmillent de détails sur le personnel, les élèves et différents aspects de la vie scolaire. Chacun consigne, dans des éphémérides chronologiques, les événements marquants de l'année passée. Autre source : les *Ralliements*. Ils pullulent d'articles à saveur historique sous la plume d'écrivains reconnus : Omer Héroux, Albert Tessier, Hermann Plante, Rolland Héroux, etc. Sans oublier les innombrables documents jalousement conservés aux Archives du Séminaire. Les matériaux ne manquent pas. Il s'agit de les agencer pour qu'ils forment la trame du long passé du Séminaire. Pourtant s'il ne manque pas d'articles intéressants traitant l'un ou l'autre aspect de la vie du Séminaire, il n'existe pas encore une histoire du Séminaire, un exposé suivi.

Un historien, excellent écrivain, comme l'abbé Albert Tessier était tout désigné pour écrire cette histoire. Son destin avait été enchevêtré avec celui du Séminaire. Personne mieux que lui ne connaissait les sources pour un ouvrage sérieux. Il ne l'a pas fait.

J'ai décidé de m'y lancer, convaincu qu'une telle histoire cadrerait, le mieux du monde, avec la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire. Ce faisant, j'étais conscient de remplir un devoir de mémoire pour différentes raisons dont la première concerne la génétique. En effet, je suis d'une famille dont la lignée compte des membres comme élèves, d'abord au temps du Collège sur le Platon, puis au temps du séminaire à tourelles, rue des Champs,

et enfin au temps du séminaire actuel. La famille Panneton est une des seules à revendiquer tel privilège.

Mon grand-père Ephrem Panneton fut le 345<sup>e</sup> à s'inscrire, en 1868, au Collège situé dans les casernes. En soutane, il enseigna même comme séminariste pendant deux ans (1876-1878). De retour à la vie laïque, il devint médecin. Il fut attaché au Séminaire comme médecin de la maison pendant 30 ans.

Son fils Auguste, mon père, étudia de 1900 à 1908 dans le séminaire à tourelles. De même que ses deux frères: Georges et Philippe. En 1935, lors du 75<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire, le docteur Auguste Panneton présida le grand banquet des fêtes. La même année, il fut le président fondateur de l'Amicale des anciens.

André, fils d'Auguste, étudia, lui, dans le séminaire actuel de 1939 à 1943. Il participa, en 1960, à la célébration du centenaire à titre de vice-président du Comité exécutif. Les trois fils d'André et ses deux filles fréquentèrent aussi le Séminaire. Quant à moi, son frère Jean, fils et petit-fils des autres, je fus au Séminaire de 1939 à 1954, pour en devenir, en 1989, le supérieur.

En voilà assez pour montrer qu'entre le Séminaire et les Panneton les liens de nature scolaire remontent loin dans le temps. Il y a des liens aussi profonds mais d'un autre ordre, d'ordre affectif.

La maison familiale est située exactement devant le Séminaire, à une largeur de rue. En regardant par les fenêtres ou en sortant sur la galerie, un même décor se présente aux Panneton: la façade du Séminaire. D'ailleurs les photos et les films de famille l'ont presque toujours comme fond de scène. Enfants, le jardin des prêtres et la cour de récréation des élèves nous servaient de terrain de jeux. En somme, nous avons vécu sous la Coupole!

Au soir de ma vie, c'est donc tout naturellement qu'à germé en moi le projet d'écrire l'histoire de notre Séminaire. Un devoir de famille. Si le cœur et la bonne volonté tenaient lieu de compétence, mon histoire du Séminaire Saint-Joseph serait un chef-d'œuvre!



## LE GRAND PATRON

**L**E SÉMINAIRE DIT SAINT-JOSEPH. C'est plus qu'une Létiquette. Dès le lendemain de la première entrée, le 6 septembre 1860, M<sup>br</sup> Cooke déclarait aux élèves: « Nous avons choisi pour votre patron et votre protecteur saint Joseph. » En 1874, M<sup>br</sup> Laflèche choisit le 19 mars, fête de saint Joseph, pour y dater le décret qui érigeait canoniquement le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain.

Le 25 août 1874, on plaça une statue du saint patron pour orner la corniche du séminaire à tourelles. Elle domina la façade pendant 55 ans. L'incendie qui a anéanti le Séminaire en 1929 l'a épargnée. Rescapée de l'incendie, cette statue fut installée, sur un tertre, dans la cour du Séminaire en 1930. Mais exposée au vent, à la neige et à la pluie, elle s'écroula au printemps 2003.

Restait intacte et solide la base de ciment, en attente d'une autre statue. Le 15 juin 2005, une nouvelle statue de saint Joseph fut installée sur le même socle. Cette statue, don des Dominicaines, était destinée à remplacer l'ancienne par ses dimensions et son style.

Enfin, qui observe la façade du Séminaire découvre une haute statue de saint Joseph. En vigie, depuis 81 ans, Joseph s'avance devant les 4 colonnes doriques pour protéger les lieux et veiller sur les habitants.

Photo: Charles-Eugène Plourde



**La statue de saint Joseph**  
*Voilà la statue sauvée du feu. En 2003, elle se désagrèga sous la morsure du vent, de la neige et de la pluie. La longue cheminée se dressant dans le ciel bleu, elle, s'écroula sous le pic des démolisseurs, à l'automne 2009.*

Photo: Sébastien Croteau



**Statue de saint Joseph dans la neige (2010)**  
*C'est le 15 juin 2005 que fut installée une nouvelle statue de saint Joseph. Un don des Dominicaines. Encore aujourd'hui cette statue orne le rond-point dans la cour de la résidence.*



Photo: Gilles Joubert

**Le saint Joseph au-dessus de la porte centrale du STR (2010)**  
*Le grand saint Joseph de pierre surplombe l'entrée principale du Séminaire. Il se dégage de l'impressionnante colonnade pour accueillir le visiteur.*



La statue de saint Joseph dans sa niche  
après l'incendie du séminaire à tourelles

*Un seul pan de mur ne s'est pas écroulé lors de l'incendie, celui où se trouvait la statue de saint Joseph. Elle resta intacte dans sa niche au troisième étage. Hasard ou Providence? C'est selon. On la redescendit avec précaution pour l'installer au centre d'un rond-point d'où elle régna, pendant 74 ans, sur les allées et venues des visiteurs.*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

**U**NE FOIS HABITÉ, un édifice a bien d'autres fonctions que de mettre à l'abri du froid et des intempéries. Il offre un milieu de vie où le site choisi, les matériaux agencés selon un certain style, l'aménagement intérieur, la couleur des murs, le jeu de la fenestration, tout exerce, à la longue, une influence sur le comportement des habitants.

Sans trop forcer la note, relevons, dans l'histoire une fois et demie centenaire du Séminaire de Trois-Rivières, trois périodes symbolisées, chacune, par un matériau, soit la pierre, la brique, le granit.

### La pierre

En 1860, c'est sur le Platon que le Collège s'installe dans des casernes désaffectées. Ces casernes avaient été aménagées dans l'ancienne résidence du gouverneur français. Le Collège y vivra pendant 14 ans, de 1860 à 1874. Une période héroïque. L'ère des casernes, dans un décor de pierres austères.

### La brique

En 1874, le Collège, devenu le Séminaire des Trois-Rivières, déménage avenue des Champs (la rue Laviolette d'aujourd'hui) dans un édifice neuf, recouvert de briques et flanqué de quatre tourelles élégantes. La communauté y séjournera jusqu'en 1929, date de son incendie. Le temps du Séminaire de briques aux reflets rougeoyants.

## Le granit

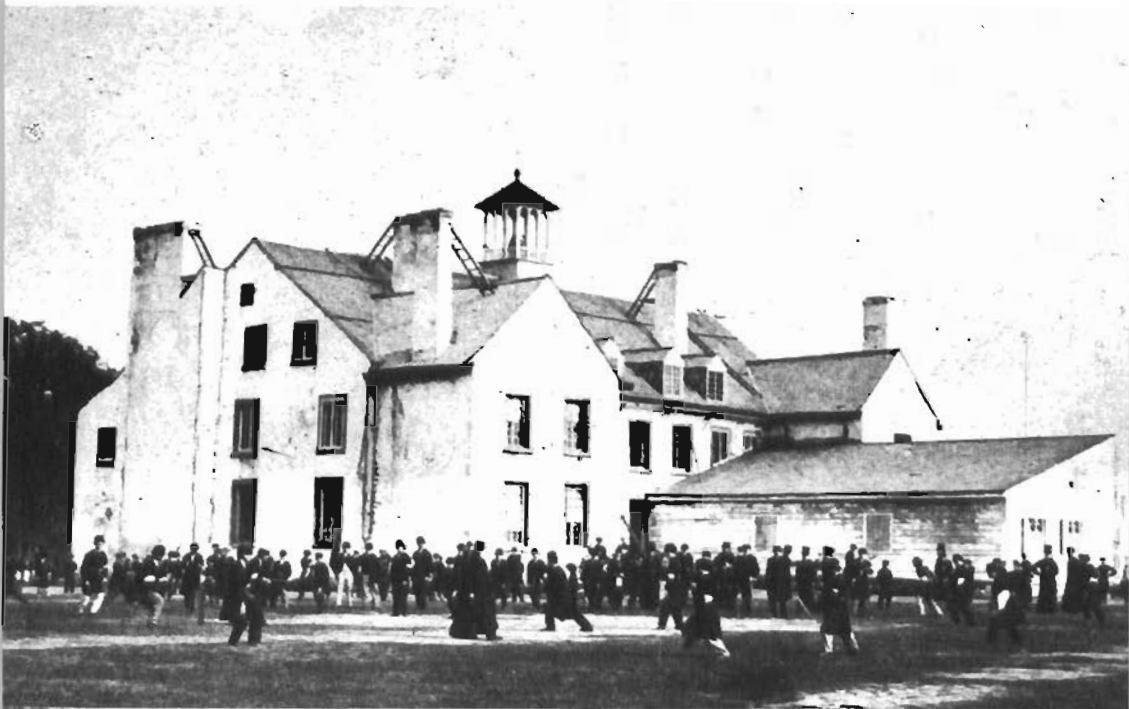
En 1929, le Séminaire s'installe dans le nouvel édifice de granit qui semble échapper au travail corrosif du temps. Il y est encore pour longtemps! L'époque du temple granitique, orgueil de la région.

La longue histoire du Séminaire illustre, une fois de plus, que les circonstances, favorables ou non, ne sont pas déterminantes. C'est la ténacité, la clairvoyance, la créativité des artisans qui maintiennent une œuvre et la font progresser en la renouvelant.

Ces artisans prudents ont su épouser certains mouvements novateurs, résister à d'autres. Grâce à eux, le Séminaire, en gardant l'essentiel de sa mission, a su traverser des révolutions et des réformes plus ou moins tranquilles, au cours de sa longue histoire qui se prolonge...

## *Première partie*

Le Collège des Trois-Rivières :  
l'ère des casernes (1860-1874)



Le Collège sur le Platon (vers 1867)

*Le Collège occupa, de 1860 à 1874, les casernes désaffectées situées sur le Platon. Ces casernes avaient hébergé des militaires de 1806 à 1849. Sous le Régime français, l'édifice avait servi de résidence aux gouverneurs des Trois-Rivières de 1723 à 1760. Il occupait un promontoire au centre de la ville, à quelques pas du débarcadère, près de l'église paroissiale et du marché.*



#### La drave sur le Saint-Maurice

*Les draveurs maintenaient les pitounes dans le cours du Saint-Maurice jusqu'à son embouchure, où les estacades les menaient aux scieries. Avant l'érection des papetières, c'est grâce aux scieries que Trois-Rivières connut, vers 1850, un premier essor économique.*

## TROIS-RIVIÈRES SE RÉVEILLE

ENTRE LA FIN DU COMMERCE DES FOURRURES et le début de l'exploitation forestière au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Trois-Rivières avait connu une longue période de léthargie. Or voici que vers les années 1850, le milieu trifluvien se réveille. Il y souffle un vent d'enthousiasme et d'optimisme. En 1852, paraît le premier numéro de *L'Ère Nouvelle*, journal hebdomadaire dont le nom qualifie la nouvelle conjoncture. En effet, une ère nouvelle s'ouvrait.

Il ne s'agissait pas encore de l'émergence de la grande industrie qui se produira dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais à partir de 1846, la Compagnie des Forges du Saint-Maurice ayant perdu son monopole sur la forêt mauricienne, les entrepreneurs forestiers ouvrirent les chantiers dans la vallée du Saint-Maurice. Alors les billes, guidées par les estacades, y flottèrent vers les grandes scieries, installées au confluent du Saint-Laurent et du Saint-Maurice. Diverses activités, rattachées à la forêt, firent naître boutiques et commerces. Trois-Rivières, depuis longtemps chef-lieu, devint un centre d'affaires et vit sa population augmenter. Quelques banques s'y installèrent.

La sidérurgie joua aussi un rôle non négligeable dans le développement régional. Les Forges du Saint-Maurice, à quelque 12 kilomètres de Trois-Rivières, nées sous le régime français, connurent de 1796 à 1846 une reprise sous l'impulsion de Mathew Bell. Elles restent les plus connues. Elles ne furent pas les seules. D'autres entreprises sidérurgiques élevaient des hauts-fourneaux au charbon de bois à Saint-Maurice, Batiscau, Mont-Carmel, Saint-Tite, Saint-Boniface. Les Forges Radnor, à Saint-Maurice,



produisirent une grande quantité de fonte transformée en roues de wagon à la fonderie de Trois-Rivières. Ces entreprises, sans être installées dans la ville, eurent des retombées économiques à Trois-Rivières. Plusieurs trifluviens, entre autres M. Joseph-Édouard Turcotte et les Mc Dougall, s'y impliquèrent. En outre, une fonderie de cloches, propriété de M. Louis Dupuis, existait à Trois-Rivières même<sup>1</sup>.

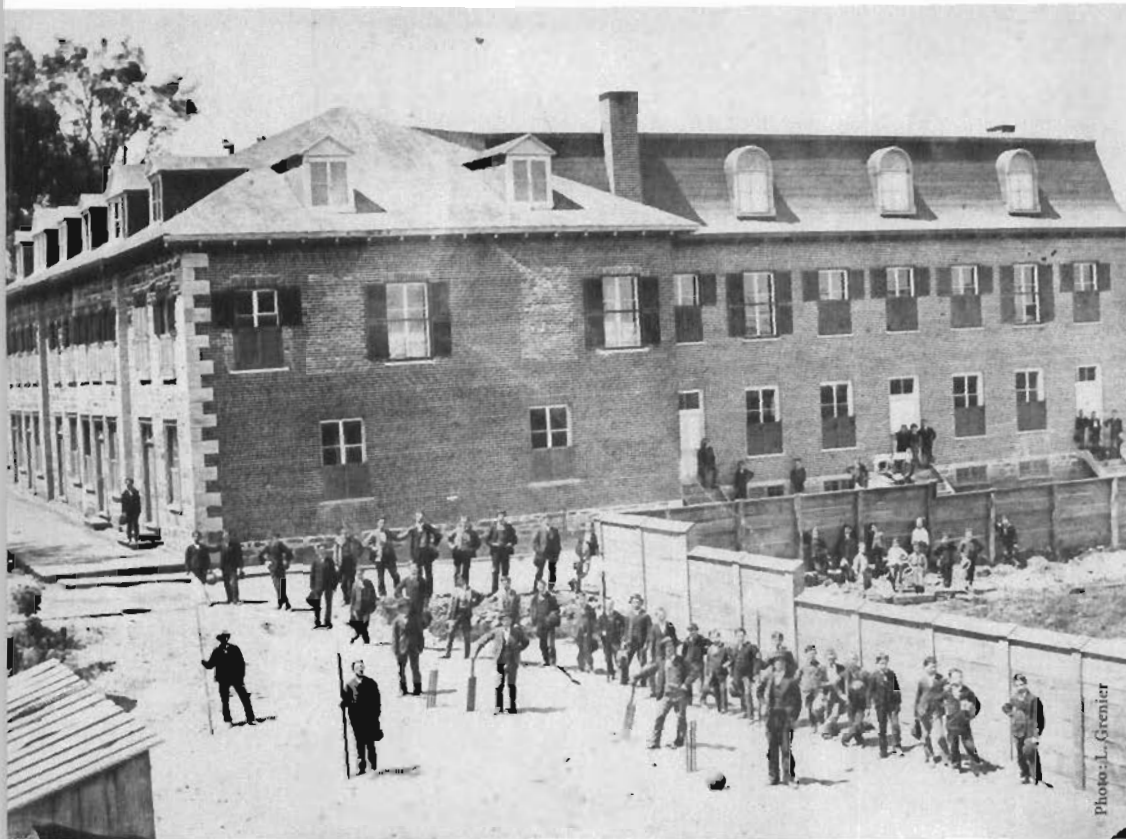
L'érection du diocèse de Trois-Rivières, en 1852, conféra à Trois-Rivières le titre de ville épiscopale. En 1854, une cathédrale enrichit le paysage trifluvien. Des professionnels et des entrepreneurs formaient une élite pleine d'initiatives. En 1857, la ville fut incorporée. Promotion qui fouetta la fierté des quelque 5 500 citoyens. Vraiment, la cité de Trois-Rivières avait secoué sa somnolence.

### Les premières écoles

Tout naturellement, on se préoccupa d'éducation scolaire. Quant aux petites écoles se limitant à l'art d'écrire, de lire et de compter, l'Institution royale avait créé en 1801 un réseau que le clergé et une certaine élite canadienne-française avaient en partie boycotté. Ainsi en 1837, Trois-Rivières ne comptait qu'une seule de ces écoles. En 1829 avait été fondée la Société d'éducation de Trois-Rivières qui réussit à ouvrir, en 1838, l'école Sainte-Ursule, avec 131 élèves dont 86 francophones et 45 anglophones. Quelques maîtres plus ou moins ambulants, sans lien avec aucune institution, comme l'abbé Joseph-Octave Bayard et M. Joseph-Amable Mégrette, dispensaient sur demande un enseignement de base et, parfois, quelques notions de latin<sup>2</sup>.

Tout changea en 1844 avec l'arrivée des Frères des Écoles chrétiennes. La Société d'éducation de Trois-Rivières avait tout fait pour rétablir un certain équilibre entre la scolarisation

1. René Hardy et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004. Le chapitre 4, « L'expansion de l'économie », p. 127-204, a inspiré ces lignes sur le réveil de Trois-Rivières.
2. *Ibid.*, p. 460-471. Voir aussi *Patrimoine trifluvien*, bulletin historique, n° 5, avril 1995, p. 3-5.



L'école chrétienne des Frères, rue Saint-Pierre, Trois-Rivières (vers 1880)  
 En 1844, les Frères des Écoles chrétiennes prirent la direction de l'école  
 Sainte-Ursule qui vivotait. Sainte-Ursule deviendra l'Académie de La Salle,  
 en 1907.

des garçons et celle des filles. Grâce aux Ursulines, plus de 200 petites filles recevaient une éducation primaire de qualité tandis qu'à peine une cinquantaine de garçons en bénéficiaient. L'abbé Thomas Cooke, alors curé de Trois-Rivières, fut pour beaucoup dans la venue des frères enseignants. L'école en pierre qu'avait fait construire la Société d'éducation en 1830 fut remise aux Frères des Écoles chrétiennes dès 1844. Plus de 180 garçons la fréquentèrent l'année même de son ouverture. L'école Sainte-Ursule, où l'on enseignait le français, l'anglais, les sciences et la

musique, fut pour les garçons la première école stable avant le Collège de Trois-Rivières<sup>3</sup>.

Première école de garçons à Trois-Rivières, l'école Sainte-Ursule accueillait surtout des enfants pauvres. Elle était bilingue, comptant deux sections, l'une française et l'autre anglaise. L'école Saint-Ursule joua auprès des garçons le rôle de l'école des Ursulines auprès des filles. En 1869, elle comptait 412 élèves et, en 1874, plus de 500. Quelques années plus tard, elle adoptera le nom d'Académie de La Salle. Cette institution assura aux jeunes Trifluviens une solide éducation scolaire.

### Le Collège de Trois-Rivières, projet contesté

Quant aux études supérieures, soit l'enseignement classique, c'était le vide absolu. Les jeunes gens devaient traverser à Nicolet ou se rendre à Québec ou à Montréal. En 1858, huit laïcs, tous citoyens trifluviens, décidèrent de répondre à un besoin pressant selon eux : fonder un collège classique. Les huit notables, l'honorable Joseph-Édouard Turcotte à leur tête, entreprirent les démarches en vue de former une corporation les habilitant à administrer une telle institution. L'initiative s'inscrivait dans le mouvement de progrès qui soulevait la société trifluvienne. Aucun des huit promoteurs n'aurait pu soupçonner que leur projet revêtait un caractère explosif. À leur corps défendant, ces notables de bonne volonté soulevèrent par ce projet une vive polémique dans les journaux, provoquèrent une levée de boucliers chez le clergé et placèrent leur évêque dans une situation inconfortable. Comment expliquer le remue-ménage qui éclata sur l'une et l'autre rives du fleuve ?

3. Louis Richard, *Histoire du Collège des Trois-Rivières : première période, de 1860 à 1874*, Trois-Rivières, P. V. Ayotte, 1885. Cet ouvrage irremplaçable a fourni la matière à la première partie de notre histoire de l'institution trifluvienne. Il serait fastidieux d'indiquer tous les emprunts à l'œuvre de l'abbé Louis Richard. Sans le copier servilement, nos avancés s'en inspirent substantiellement. Pour reconnaître notre dette, nous marquerons un certain nombre d'emprunts, en utilisant les deux lettres « L. R. ».



**Joseph-Édouard Turcotte**

*Le fondateur du Collège des Trois-Rivières*

*Véritable bête politique: député de quatre comtés notamment celui de Trois-Rivières dont il est également le maire. Homme d'affaires dynamique: fondation des Forges Radnor, promoteur du Grand-Tronc (section Victoriaville-Sainte-Angèle) et du train des Piles. Sa forte personnalité lui permit de réaliser le projet d'un collège classique, malgré des oppositions de taille.*



Photo: P. V. Ayotte

Un peu d'histoire s'impose pour rendre compte de la passe d'armes entre Nicolétains et Trifluviens, à l'annonce de la fondation d'un nouveau collège classique à Trois-Rivières. Rappelons d'abord le lien étroit entre l'évêque de Québec et le Séminaire de Nicolet. C'est M<sup>gr</sup> Jean-Octave Plessis qui fonda, en 1806, le Séminaire nicolétain et en demeura le protecteur jusqu'à sa mort en 1825. Les successeurs de M<sup>gr</sup> Plessis, comme évêques de Québec, en particulier M<sup>gr</sup> Joseph Signay, manifestèrent une même sollicitude à l'endroit de ce séminaire. Jusqu'à la fondation du diocèse trifluvien, en 1852, le Séminaire de Nicolet demeura donc sous l'égide de l'évêque de Québec<sup>4</sup>.

4. Abbé J.-Antoine-Irénée Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet, 1803-1903*, tome 1<sup>er</sup>, Montréal, Beauchemin, 1903. L'auteur décrit ainsi les liens entre le Séminaire de Nicolet et M<sup>gr</sup> Joseph-Octave Plessis: « M<sup>gr</sup> Plessis a été pour le Séminaire de Nicolet un véritable père, un bienfaiteur incomparable et, pour mieux dire, son créateur. » (p. 21).



#### Le Séminaire de Nicolet (vers 1877)

*Les prêtres et les séminaristes nommés au Collège des Trois-Rivières avant 1874 avaient vécu, à Nicolet, dans un édifice confortable. Les « casernes » devaient leur paraître minables !*

En 1829, lorsque l'abbé Louis-Marie Cadieux, alors curé de Trois-Rivières, avait proposé dans un mémoire de transférer le Séminaire de Nicolet sur la rive nord, les autorités nicolétaines ne s'émurent pas trop car elles pouvaient compter sur l'évêque de Québec, opposé à cette translation.

Or, en 1852, le Séminaire de Nicolet se vit détaché de Québec pour être rattaché à l'évêque du tout nouveau diocèse de Trois-Rivières. Pour Nicolet, à la déception de briser le lien avec l'évêque de Québec, s'ajoutait la déconvenue de voir Trois-Rivières devenir ville épiscopale, de préférence à Nicolet, malgré la présence d'un séminaire bien établi.

#### Un débat: Nicolet contre Trois-Rivières

Dorénavant, l'institution nicolétaine se sentait à la merci de Trois-Rivières. Aussi lorsque l'avocat Aimé Désilets, citoyen en

vue, fit paraître, sous le pseudonyme « Un père de famille », sept longs articles dans *L'Ère Nouvelle* pour promouvoir le projet d'un nouveau collège à Trois-Rivières, tout Nicolet paniqua. Tout Nicolet, c'est-à-dire les autorités du Séminaire, le milieu et les nombreux anciens dont l'attachement à l'*alma mater* était viscéral. « Un père de famille », lui-même ancien reconnaissant de Nicolet, eut beau démontrer qu'un nouveau collège ne menaçait en rien l'ancien, on fourbit les armes en vue d'un grand affrontement.

L'abbé Joseph Maureault, curé de Pierreville, se crut mandaté pour attaquer les promoteurs d'un autre collège. Dans la *Gazette de Sorel* sous le pseudonyme « Un diocésain », il répliqua à chacun des articles du « Père de famille », en lui prêtant des intentions pernicieuses.

L'argumentation des deux débatteurs se maintient un certain temps au niveau des grands principes. Puis on en vint assez rapidement à se traiter, de part et d'autre, d'ignorant et d'éteignoir. La tournure du débat prouvait que la question d'un nouveau collège était litigieuse et soulevait les passions sur l'une et l'autre rives du paisible Saint-Laurent !

Dans ses premiers articles, « Un père de famille » voulut prouver que, pour une ville de quelque 7 000 habitants en pleine croissance, rien de plus normal que d'y créer un collège classique. Un besoin ressenti par nombre de professionnels, de commerçants et d'autres dont les fils bénéficieraient d'un enseignement classique à leur porte<sup>5</sup>.

D'un autre côté, le Séminaire de Nicolet avait eu l'art d'insuffler à ses anciens un profond sentiment d'appartenance. La tournure du débat autour du projet trifluvien faisait naître beaucoup d'appréhension parmi les anciens de Nicolet, surtout parmi les prêtres du nouveau diocèse dont pratiquement tous avaient étudié ou même enseigné à Nicolet. La fidélité à leur *alma mater* les rendait peu enthousiasmés par le projet d'un autre collège. D'autant plus que la cathédrale de Trois-Rivières, inaugurée en

5. L. R., *op. cit.*, p. 3-6. En trois pages, l'auteur rapporte l'essentiel du débat entre les tenants et les adversaires du projet de la fondation d'un collège à Trois-Rivières.

1854, avait grevé de dettes le jeune diocèse. On parla même de faillite imminente. Le temps était donc mal choisi pour se lancer dans l'aventure du Collège trifluvien.

L'embarras financier du diocèse doublé de l'attachement des prêtres à leur séminaire expliquent la réticence de l'ensemble du clergé envers l'autre collège. Parlons plutôt d'opposition bien affichée.

### M<sup>gr</sup> Cooke dans l'embarras

Les huit « écuyers », selon l'expression d'alors, une fois le projet bien enclenché, sollicitèrent l'appui de M<sup>gr</sup> Cooke, leur évêque. Celui-ci s'en trouva dans une position des plus délicates. En effet, la requête venait de citoyens éminents, en particulier l'honorable Joseph-Édouard Turcotte, ancien élève du Séminaire de Nicolet, un des artisans du développement régional, surtout maire et député de Trois-Rivières, même, pour un temps, orateur de la Chambre. En voilà assez pour que l'évêque prenne en sérieuse considération la demande d'un diocésain aussi prestigieux. On demandait à l'évêque de nommer des prêtres à la direction et à l'enseignement du nouveau Collège. Quant à la responsabilité administrative et financière du Collège, les huit promoteurs du projet s'en chargeraient. Le risque financier, une des raisons de l'opposition du clergé au projet, s'en trouvait donc écarté.

Quoiqu'il en fût, l'appui officiel de l'évêque au projet restait désapprouvé par l'ensemble du clergé. Telle approbation jetterait la communauté nicolétaine en plein désarroi. Elle se verrait interprétée comme un début de désengagement épiscopal vis-à-vis de l'institution nicolétaine, laissant entrevoir la création d'un séminaire à Trois-Rivières.

Le plus embarrassant pour M<sup>gr</sup> Cooke fut l'amendement à la charte du Séminaire de Nicolet, sanctionné le 24 juillet 1858, le nommant président de la Corporation de l'institution nicolétaine. Évêque de Trois-Rivières, M<sup>gr</sup> Cooke se trouvait mandaté comme protecteur de l'institution nicolétaine. Il lui revenait de relayer l'archevêque de Québec comme responsable du Séminaire de Nicolet.





M<sup>gr</sup> Thomas Cooke

*Monseigneur Thomas Cooke fut le premier évêque de Trois-Rivières (1852-1870). Il mérite le titre de cofondateur du Collège. À la demande de la Corporation du Collège, il fournit un prêtre et des séminaristes pour diriger la nouvelle école et y assurer l'enseignement, malgré l'opposition de la majorité des prêtres de son diocèse.*

Dans un long mémoire adressé à M<sup>gr</sup> Cooke, les autorités du Séminaire de Nicolet rappelèrent à leur évêque ses obligations. N'était-il pas de son devoir de bloquer le projet trifluvien? « Ce refus ferme et énergique coupera court à tout. » Ce mémoire de 26 pages était signé par 5 prêtres du Séminaire nicolétain dont le supérieur, l'abbé Thomas Caron, et le préfet des études, l'abbé Louis-François Richer-Laflèche. Réquisitoire inspiré et écrit par le fougueux abbé Laflèche. On y réfute point par point les thèses d'« Un père de famille », exposées dans *L'Ère Nouvelle*. Le mémoire se terminait par un pressant appel à M<sup>gr</sup> Cooke de paralyser le « funeste projet » :

Nous vous conjurons donc, Monseigneur, au nom de l'institution que le gouvernement a confiée à vos soins d'une manière spéciale l'année dernière [...] rejetez une mesure dont l'approbation serait le décret de déchéance de l'éducation classique<sup>6</sup>...

Dans quelle position inconfortable ne plaçait-on pas l'évêque de Trois-Rivières! D'un côté, les autorités du Séminaire de Nicolet, dont en particulier l'abbé Laflèche devenu son vicaire général, qui le pressait de bloquer le projet en lui rappelant son titre de protecteur du Séminaire de Nicolet et son rôle de président de sa Corporation; de l'autre côté, ces huit notables qui requéraient son appui dans la fondation d'un collège classique dans sa ville épiscopale, en le dégageant de toute administration.

### La fondation du Collège

Nonobstant les atermoiements de M<sup>gr</sup> Cooke, M. Turcotte et ses associés entreprirent les démarches en vue d'obtenir un acte d'incorporation. L'influence politique de l'honorable Turcotte facilita les choses. Très facilement, l'acte fut accordé et sanctionné, le 17 mai 1860, sous le nom et titre « Le Collège des Trois-Rivières » (23 Victoria, chapitre 133). Dès le 19 mai, le Collège des Trois-Rivières obtint son existence légale. Les premières lignes de l'acte

6. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Thomas-Cooke, FN-0015-11-01.

d'incorporation étonnent: «Attendu qu'il existe dans la cité de Trois-Rivières un collège où l'on enseigne toutes les branches d'une éducation classique...».

Un collège classique aurait existé à Trois-Rivières avant 1860! Voilà une pure fiction, à moins de considérer comme un collège l'enseignement de l'abbé Joseph-Octave Bayard, maître de passage, qui dispensait, à la demande, un cours de français et de latin en toute liberté académique, sans lien avec quelque institution. Pourquoi affirmer le fait d'un collège classique? S'agissait-il d'une manœuvre pour faciliter l'obtention de l'incorporation? Nos huit signataires n'auraient pas pu plaider l'ignorance!

Les noms des huit laïcs demandeurs de l'incorporation sont cités dans le texte même de la constitution légale: Joseph-Édouard Turcotte, Georges-Stanislas Badeaux, Antoine Polette, Ézéchiél-Moses Hart, Petrus Hubert, Joseph-Napoléon Bureau, Abraham Lesieur-Desaulniers et Denis Genest-Labarre. Tous trifluviens, jouant un rôle dans différents domaines: politique, professions libérales, commerce, affaires, journalisme. Membres de la Corporation, ils devaient se réunir le 5 juin pour élire un président. Tout naturellement, l'honorable fut élu. Dorénavant la Corporation pouvait agir.

### Le Collège s'installe sur le Platon

Un collège est une réalité bien concrète qui a besoin d'un lieu où s'implanter. C'est sur le Platon trifluvien que le nouveau Collège s'installera en 1860. Promontoire sablonneux dominant le fleuve, c'est là que Lavolette, en juillet 1634, avait érigé un petit poste fortifié. Berceau de Trois-Rivières, on y construisit la résidence du gouverneur, un humble château. Après 1763, au début du régime anglais, la demeure du gouverneur servit de caserne, de 1765 jusque vers 1850.

La grande maison, même un peu délabrée, située sur un site éminemment historique, était bien choisie pour accueillir la nouvelle communauté collégiale. Par l'entremise de l'honorable Turcotte, on obtint du gouvernement l'autorisation désirée. La caserne était demeurée déserte depuis 10 ans. Les nouveaux

locataires étaient tenus d'entretenir le bâtiment et les dépendances et de payer une assurance de 4 000 \$. Telle entente avec le gouvernement valait pour 10 ans.

La Corporation projetait d'acheter toute la propriété à l'échéance et d'y implanter le Collège à demeure. Dans l'immédiat, un grand nettoyage des lieux et des réparations majeures s'imposaient. À certains moments, plus de 200 soldats y avaient été stationnés. La soldatesque y avait laissé quelques traces !

La première rentrée avait été fixée au début de septembre et, en août, rien n'était terminé. C'est alors que M. Ézéchiél-Moses Hart, un des huit membres de la Corporation, prit les choses en main. Ce descendant de la célèbre famille juive fit exécuter, à ses frais, le plus urgent à un rythme endiablé : réparation de la toiture, remplacement des châssis, blanchiment des murs. M. Hart réalisa une tâche colossale si bien que les 100 premiers élèves furent accueillis dans des locaux convenables.

### Recrutement difficile du personnel

Voilà pour le matériel. Quant au personnel de direction et à l'équipe des enseignants, qu'en était-il à quelques mois, même à quelques semaines de la rentrée ? Si la Corporation s'était engagée à régler les problèmes matériels du nouveau Collège, elle s'était tournée vers l'évêque pour qu'il fournisse un directeur et un personnel enseignant, tous ecclésiastiques comme il se devait alors. M<sup>sr</sup> Cooke avait multiplié les démarches pour obtenir un prêtre prêt à devenir directeur. L'évêque avait essuyé refus sur refus. En effet, quel prêtre, bien installé dans une cure ou engagé dans une œuvre pastorale reconnue, aurait accepté de s'aventurer dans cette entreprise problématique ? D'ailleurs, en très grande majorité anciens du Séminaire nicolétain fidèles à leur *alma mater*, l'ensemble des prêtres diocésains étaient hostiles au nouveau Collège. Aussi, au mois d'août, M<sup>sr</sup> Cooke n'avait pas encore réussi à recruter un personnel ecclésiastique pour le nouveau Collège. Le 25 juillet 1860, il avait reçu une véritable sommation de la part de l'honorable Turcotte, président de la jeune Corporation :

J'ai donc, Monseigneur, à m'adresser à vous pour avoir des prêtres et des ecclésiastiques pour composer le corps intérieur et enseignant du Collège; espérant que nous ne serons pas déçus de la confiance que nous repons en l'appui moral de votre respectable clergé et de son digne chef, et à vous exprimer le regret que la corporation éprouverait de se voir obligée de recourir à des professeurs laïques; ce qu'elle est déterminée à faire si elle n'obtient pas une réponse favorable de Votre Grandeur<sup>7</sup>...

On menaçait de recourir à des professeurs laïques. Dans le contexte d'alors, l'enseignement classique était considéré du ressort des prêtres, cela allait de soi. Le président avait donc sorti l'argument massue. Le coup porta puisque 12 jours plus tard, le 6 août, M<sup>gr</sup> Cooke rassure le président :

Trois-Rivières, le 6 août 1860

Monsieur le Maire,

Je suis heureux de pouvoir répondre d'une manière satisfaisante pour vous à votre lettre du 25 ultimo, dans laquelle vous dites que la corporation du Collège des Trois-Rivières désire des Ecclésiastiques pour ouvrir des classes au commencement de l'année scolaire. Il est difficile pour moi de me rendre à votre désir. Cependant, j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui qu'il sera en mon pouvoir de vous satisfaire cet automne. Je pourrai disposer en faveur de votre établissement de trois ecclésiastiques que je mettrai, ainsi que les élèves, sous les soins d'un prêtre qui aura la surveillance sur toute la maison pour le spirituel et ce qui concerne l'éducation.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler aux messieurs de la corporation qu'ils se sont chargés du temporel de l'établissement, de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire, entr'autres choses, aux honoraires, au logement et à la pension du Directeur et des Régents.

Je ne vous adresse qu'un aperçu des arrangements qu'il faudra faire par écrit quand le temps le permettra.

Que Dieu bénisse votre entreprise et la conduise à bonne fin.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Maire,

Votre très humble serviteur, THOMAS  
Évêque des Trois-Rivières<sup>8</sup>

7. L. R., *op. cit.*, p. 11.

8. *Ibid.*

Dans cette réponse, l'évêque fait une discrète allusion à la situation délicate où il se trouve : « Il est difficile pour moi de me rendre à votre désir. » L'évêque demande à Dieu de bénir « votre entreprise ». Non pas notre mais votre entreprise. Est-ce une façon de prendre de la distance par rapport au nouveau Collège et de s'en désengager un peu ?

Ce prêtre sous les soins duquel la maison sera placée pour le spirituel était un jeune vicaire de la cathédrale. Très réticent d'abord, il avait cédé sous la pression épiscopale. M<sup>sr</sup> Cooke lui avait demandé de jouer le rôle de directeur, en attendant la réponse, sans doute favorable, d'un prêtre sollicité.



Mancœuvre douteuse d'une autorité acculée au pied du mur. En fait, peu après l'entrée des élèves, l'abbé Joseph-Élie Panneton quitte son poste de vicaire. Il agit comme directeur sans en porter le titre immédiatement. Il anime une petite équipe de quatre ecclésiastiques à peine plus jeunes que lui. Ces ecclésiastiques forment le personnel. Par obéissance, les yeux fermés, ils avaient fait leurs adieux à Nicolet pour s'occuper de l'institution naissante où tout

Joseph-Élie Panneton, prêtre  
En septembre 1860, M<sup>sr</sup> Cooke  
nomme Joseph-Élie Panneton  
à la direction du Collège des  
Trois-Rivières. Il en deviendra  
le premier supérieur en juin  
1865. Pour des raisons de santé,  
il sera forcé de démissionner,  
en juin 1870.

était à faire. D'un séminaire bien organisé, ils arrivaient dans une maison sans passé, sans tradition, sans aucun confort, à l'avenir peu assuré. Les noms des quatre premiers ecclésiastiques émigrés de Nicolet méritent d'être cités. Ne formèrent-ils pas les assises du Collège trifluvien? C'étaient quatre grands séminaristes: Théodore Lottinville, ecclésiastique de troisième année, Alfred Smith, Jean-Baptiste Marcotte et Louis Richard, tous trois de seconde année. L'un, l'abbé Louis Richard, était appelé à devenir un personnage considérable dans le milieu du Collège.

Pendant les premiers jours, tout reposait sur ces quatre ecclésiastiques car l'abbé Panneton, le directeur, n'avait pas encore été nommé. Du moins n'était-il pas en fonction, le 5 septembre, pour l'arrivée des premiers élèves.

Le nombre des élèves dépassant les attentes, on pria M<sup>sr</sup> Cooke de nommer un cinquième ecclésiastique, si possible l'abbé Louis-Séverin Rheault. Celui-ci fut agréé par M<sup>sr</sup> Cooke et reçu au Collège à la satisfaction de tous. Aux premières heures du Collège des Trois-Rivières, le personnel comptera un seul prêtre et cinq grands séminaristes, proportion assez fréquente dans les collèges ou séminaires canadiens au XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, au Séminaire de Nicolet, de 1806 à 1829, le personnel ne comptait qu'un seul prêtre. Les évêques de Québec et de Montréal avaient du mal à recruter des prêtres pour leur séminaire. On appréhendait la vie monotone et réglementée du milieu collégial et on préférait l'apostolat diversifié d'une paroisse. À cette époque, parmi le clergé, peu de prêtres ambitionnaient de devenir prêtre de séminaire.

### Le premier prospectus

À l'exemple des collèges bien établis, M. Petrus Hubert, membre de la Corporation, prépara et fit imprimer, un mois avant l'entrée du 5 septembre, le premier prospectus du Collège des Trois-Rivières. Il fut distribué en ville et dans les campagnes environnantes. La teneur du prospectus révélait les ambitions des fondateurs plutôt qu'il ne donnait une juste idée de la réalité. D'entrée de jeu, on y décrivait les trois sections où seraient

# PROSPECTUS

## DU COLLEGE DES TROIS-RIVIERES.

1. Les Elèves y sont divisés en trois sections : la section Classique, la section Industrielle et Commerciale et la section Agricole.
2. La section Classique comprend le cours d'étude collégial ordinaire, savoir : Cours de Grammaire française, de Grammaire anglaise, de Grammaire latine, de Grammaire grecque, avec traduction et explication des classiques et exercices de composition ; cours d'Histoire, de Géographie, de Cosmographie, d'Arithmétique, de Comptabilité ou Tenue des Livres, de Mythologie, de Belles-Lettres, de Rhétorique, de Philosophie morale et intellectuelle, de Botanique, de Mathématique, de Physique, de Géométrie, etc etc., etc.
3. Pour être admis dans cette section, il faut savoir lire et écrire facilement.
4. La section Industrielle et Commerciale forme une école préparatoire, une espèce d'Académie séparée, où l'on enseigne les principes et la pratique spéciale du français et de l'anglais, la Lecture, l'Ecriture, avec exercice de composition, l'Analyse, la Géographie, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, la Mécanique, la Philosophie naturelle, etc. etc. etc.
5. Aucun Elève n'est admis à cette section s'il ne sait lire.
6. La Section Agricole, n'étant pas prête à entrer en opération, il en sera parlé plus tard.
7. Tout Elève de l'une ou de l'autre de ces sections est tenu de se conformer aux Règles et usages de l'Etablissement.
8. La discipline est facile et paternelle, bien qu'elle soit au besoin ferme et inflexible.
9. Tout Elève doit avoir et porter le costume du Collège ; lequel consiste en un capot bleu, avec des nervures blanches, et une ceinture.
10. Le Collège ne fournit point le couvert à table ni les effets nécessaires au coucher. Les Elèves pourront cependant se procurer au Collège les livres et autres fournitures scolaires.
11. Tout Elève qui se présente pour être admis doit avoir un certificat de moralité satisfaisant.
12. Serait renvoyé tout Elève dont les paroles ou la conduite seraient jugées par le Préfet de discipline ou Directeur être immorales, scandaleuses ou nuisibles à la piété des autres Elèves.
13. Aucun Livre, Journal, Brochure ou Pamphlet ne doit être lu ni introduit dans le Collège avant d'avoir été soumis à l'inspection.
14. Aucun Elève qui aurait des arrérages envers le Collège ne pourra être admis à recommencer une nouvelle année sans les payer ou donner des garanties convenables de paiement.
15. Le cours Classique, pour cette année, ne consistera que dans les quatre premières classes commençantes : Elément, Syntaxe, Méthode et Troisième d'Humanités, peut-être aussi, les Belles-Lettres. Enfin les cours complets se développeront avec le tems et les circonstances.

### PRIX ET CONDITIONS.

1. *Internes-Pensionnaires* : le prix pour l'année scolaire est £18 0 0 payables par quartier et d'avance.  
Il n'y a aucune déduction ni remise pour les absences au dessous de quinze jours, non plus que pour les quinze premiers jours des absences qui dépasseraient ce tems.
  2. *Internes-non-Pensionnaires*, autrement *Quart-Pensionnaires* : le prix est £1 10 0 par chaque quartier scolaire, strictement payables d'avance.  
Il n'y a pas de déduction ni de remise pour absence moindre qu'un quartier.  
N. B. Aucun Externe, à moins qu'il ne soit des Trois-Rivières, n'est admis, excepté qu'il ne soit mis en pension dans une maison approuvée par le Directeur.
  3. *Externes du cours Classique* : le prix est de £0 15 0 par quartier scolaire payables d'avance.  
Il n'y a point de déduction ni de remise pour absence moindre qu'un quartier.
  4. *Externes du cours Industriel et Commercial* : le prix est de £1 10 0 par quartier scolaire payables d'avance.  
Il n'y a point de déduction ni de remise pour absence moindre qu'un mois.
- Tous les Elèves doivent être rentrés au jour fixé pour l'ouverture des classes. Il n'y a aucune déduction ni remise sur le prix du quartier à ceux qui arriveraient plus tard ; la même chose a lieu pour le dernier quartier à l'égard des Elèves qui, après l'avoir commencé ou avoir été présents au Collège durant quelques jours de ce tems, partiraient avant la fin de l'année scolaire.

MS.  
Intée vers 5 Sept. 1860; Avis en sa faveur, Directeur un autre, Pro-  
fesseurs du Cours Classique, des Belles-Lettres, Propriétaire du Cours Industriel et Commercial, un autre, Pro-  
fesseur de l'enseignement primaire, M. Petrus Hubert, Sec. Gén. S. J. N.

### Prospectus du Collège des Trois-Rivières (1860)

C'est M. Petrus Hubert, membre de la Corporation du Collège, qui prépara et fit imprimer le premier prospectus, en juillet 1860. Il fut répandu en ville et dans les campagnes. Ce prospectus annonçait une section commerciale et une section agricole. Seule la section classique fut réalisée dès l'ouverture.



regroupés les élèves : « la section classique, la section industrielle et commerciale et la section agricole ». Fausse représentation ? On savait bien l'impossibilité d'offrir, dès la première année, les trois sections. C'était une façon de démontrer que le jeune collègue voyait large ! De fait, seule la section classique fut opérationnelle, et d'une façon partielle. Point question, dès septembre, de mettre sur pied la section industrielle et commerciale. Néanmoins un certain M. Lawler voyait son cours commercial intégré à la programmation du Collège. Une section industrielle et commerciale réapparaîtra quelques années plus tard, cette fois complète et arrimée au programme. Quant à la section agricole, un projet susceptible d'intéresser une population régionale à majorité paysanne, telle section demeura une velléité. L'espace limité du Platon et son sol sablonneux se prêtaient peu aux activités rattachées au cours d'agriculture.

Ce premier prospectus n'avait rien d'original. Il s'inspirait de celui du Séminaire de Nicolet, lui-même écho de celui du Séminaire de Québec. Il précisait les exigences minimales pour entreprendre le cours classique : savoir lire et écrire facilement. Quatre catégories d'élèves y étaient mentionnées : internes, pensionnaires, quart-pensionnaires, externes.

Dans le prospectus, on imposait un uniforme : un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture. Une nécessité incontournable : avoir un certificat de moralité satisfaisant et bien sûr, tout écrit, livre, journal, brochure devait être soumis à l'inspection de l'autorité. Grâce à ce prospectus, les parents des futurs élèves savaient à quoi s'en tenir. Il pesa lourd sur la décision de plusieurs parents.

À la lecture du prospectus, le Collège des Trois-Rivières leur apparut une institution sérieuse. Pourquoi aller à Québec ou à Montréal ? Plus besoin de traverser le fleuve et de remonter la rivière Nicolet.

## L'improvisation des débuts

La première entrée au Collège des Trois-Rivières avait été fixée au 5 septembre 1860. Cette date marqua-t-elle la naissance du Collège? Quelques-uns lui préférèrent le 19 mai 1860, le jour où fut sanctionné l'acte d'incorporation. D'autres retiennent le premier lundi de juin 1860, moment où la Corporation entra en fonction.

À chacun de justifier son choix! Optons pour le 5 septembre, car en ce jour, le Platon fut envahi par le premier contingent de collégiens. Alors commença la vie de la petite communauté trifluvienne. Dans les circonstances, l'entrée aurait pu être reportée. En effet, le directeur n'était pas officiellement nommé. Il n'était même pas là pour accueillir les 100 premiers élèves. Quant aux ecclésiastiques, ils arrivaient tout juste de Nicolet et ignoraient encore leur attribution. C'était de l'improvisation totale. Et les casernes, la « vieille baraque », malgré l'empressement de M. Hart, n'étaient pas prêtes à accommoder les nouveaux dont quelques-uns avaient goûté au confort d'un séminaire bien organisé, comme celui de Nicolet. Le mobilier était plus que rudimentaire, les livres faisaient défaut. Des ouvriers s'affairaient encore aux réparations les plus urgentes. Malgré tous ces inconvénients, un souffle de pionnier maintenait le courage et soulevait l'enthousiasme.

Dès le lendemain de l'entrée, l'abbé Joseph-Élie Panneton prit les choses en main. Il assigna aux ecclésiastiques leurs tâches et organisa la vie quotidienne de l'institution naissante. La présence de l'abbé Panneton rassura tout le monde. À peine plus âgé que les ecclésiastiques, sa nomination avait été bien accueillie par ceux-ci. Quoique jeune, il jouissait d'une réputation d'homme sage et cultivé. Avantagement connu dans le milieu trifluvien, sa seule présence au Collège pouvait dissiper bien des préjugés.

Dès les premiers jours, il se rendit à Montréal acheter des livres et des articles indispensables à l'éducation scolaire. Après deux jours de flottement où les ecclésiastiques s'ingénierent à distraire et à occuper les élèves, la vie normale d'une école s'installera peu à peu.



## Les premiers élèves

Sans minimiser l'importance du mobilier, des livres, des enseignants, voire d'un directeur, l'élément essentiel d'une école n'en demeure pas moins les élèves. Intéressons-nous à eux. Ce 5 septembre, il s'en présente une bonne centaine, au-delà des prévisions. D'où venaient-ils donc ? Quelques-uns étaient des

transfuges de Nicolet. En effet, si pendant la décennie 1850-1860, la moyenne était de 230 au Séminaire de Nicolet, pendant la décennie 1860-1870, elle tomba à 208. Sans parler d'une saignée, la fondation du Collège trifluvien n'est sans doute pas étrangère à cette diminution de clientèle.

La ville de Trois-Rivières connaissait dans les années 1850 une poussée démographique importante. Sa population, en 1861, atteignit 5 769 habitants<sup>9</sup>. Elle comptait de plus en plus de professionnels, de commerçants et d'ouvriers actifs. On se préoccupait davantage d'éducation. En ce temps d'ère nouvelle, un cours classique garantirait à leurs garçons un avenir meilleur. Contrairement à la majorité des prêtres, les citoyens laïques étaient favorables à la fondation du Collège.

La région au nord du fleuve se développait à un rythme accéléré. Plus d'une trentaine de villages, quelques-uns des bourgs populeux et prospères, étaient nés et s'étaient développés. Parmi eux : Sainte-Anne-de-la-Pérade, Louiseville, Champlain, Batiscan, Saint-Stanislas, etc.

En septembre 1860, plus de 50 élèves sur 100 s'étaient enregistrés comme internes ou pensionnaires. Les paroisses mauriciennes avaient donc fourni un fort contingent de collégiens.

Que faire de ces premiers élèves pendant les premiers jours ? On l'a rappelé, le bâtiment n'était pas prêt à recevoir toute cette gent étudiante. Point de directeur, point de livres. Rien

9. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 410.



**Classe de Belles-Lettres au Collège des Trois-Rivières (1867-1868)**

*M. John Cooke, ecclésiastique, entouré de ses 10 élèves.*

*Il porte le rabat à bavettes. Les élèves ont la tenue réglementaire: un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture verte.*



**Classe de physique  
de 1867-1868**

*M. Napoléon Caron, ecclésiastique, et la classe de physique. Sans laboratoire, disposant de quelques instruments rudimentaires, l'enseignement des sciences était ardu. En 1895, l'école sera dotée d'un cabinet de physique pourvu des appareils les plus modernes.*

d'organisé. Une solution « pédagogique » fut trouvée. Solution discutable mais qui laissa, chez les nouveaux collégiens, un souvenir agréable. Le premier jour, les élèves firent une longue promenade sur les coteaux trifluviens, du côté du « cap à la Corneille ». Le deuxième jour, le 7 septembre, un nouveau congé, non mérité : une randonnée sur les bords du Saint-Maurice. Dans ce décor sylvestre, l'expression « école buissonnière » prenait tout son sens ! En voilà assez pour donner aux élèves le goût du cours classique.

Dès le 8 septembre, l'abbé Panneton revenu de Montréal avec livres et fournitures, la vie scolaire fut mise en route. Les fonctions furent assignées à chacun des enseignants et les élèves furent répartis par niveaux :

- M. Pothier, en classe de *Belles-Lettres*, avec 3 élèves.
- M. Rheault, en *Versification*, avec 11 élèves.
- M. Smith, en *Méthode*, avec 14 élèves.
- M. Richard, en *Syntaxe*, avec 13 élèves.
- M. Marcotte, en *Éléments latins*, avec 54 élèves.

La majorité des élèves commençaient leur cours classique. Une minorité avait été dérobée à des séminaires aînés. L'accueil d'une centaine d'élèves, dès l'ouverture du Collège, montrait que celui-ci répondait à un besoin. Inévitablement, le Séminaire de Nicolet connut une légère diminution de sa clientèle. En peu de temps, le nouveau Collège cessa d'être considéré comme le rival menaçant de l'institution nicolétaine. L'attitude bienveillante de M<sup>sr</sup> Cooke à l'endroit de Nicolet et les amitiés nicolétaines de l'abbé Panneton, tous deux anciens élèves, firent beaucoup pour assainir les rapports entre les deux institutions.

### La vie quotidienne au Collège

Si, au lendemain de la rentrée, les élèves bénéficièrent de deux journées de récréation non méritées, dès la semaine suivante, on les soumit à un programme d'études rigoureux. Encore ici, on adopta le rythme des autres séminaires. Prenons le cas des *Belles-Lettres*. Dans l'avant-midi : traduction de textes de Virgile, d'Horace, d'Homère, la dernière demi-heure étant consacrée à

l'histoire de la littérature et à la critique littéraire. Dans l'après-midi : étude de l'histoire moderne et traduction de textes anglais, l'étude de l'architecture occupant la dernière demi-heure. Tous les 15 jours, une composition littéraire. Que voilà un programme aussi exigeant pour les ecclésiastiques apprentis enseignants que pour les élèves.

Voici les grandes lignes d'une journée dans la vie d'un pensionnaire. Levé tôt, couché tôt, sa journée se déroulait à un rythme serré où les espaces de liberté étaient rares. L'horaire était astreignant.



F. X. Turcotte portant le costume du Collège des Trois-Rivières (1860)

*Dans le tableau chronologique des élèves du Collège des Trois-Rivières, le jeune François (Frank) Turcotte porte le matricule d'entrée numéro 1. Père de l'abbé Joseph-Gers Turcotte, François Turcotte pratiqua le droit à Trois-Rivières.*

- 5 h 25 du matin      Lever au son de la cloche (de septembre à Pâques); et du *Benedicamus Domino* auquel l'élève répond: «*Deo gratias*». Quinze minutes pour s'habiller et faire sa toilette.
- 4 h 55 du matin      (de Pâques à juin)
- 5 h 40 du matin      Prière du matin à la salle d'étude
- ou
- 5 h 10 du matin      Courte méditation
- 6 h à 7 h du matin    Étude du matin
- 7 h du matin          Déjeuner
- 7 h 30 du matin        Messe
- 8 h du matin          Classe
- 10 h du matin         Récréation
- 10 h 15 du matin      Grande étude
- 11 h 15 du matin      Examen particulier (de conscience)
- 11 h 30 du matin      Diner
- 12 h du midi          Récréation
- 1 h de l'après-midi    Étude
- 2 h de l'après-midi    Classe
- 3 h 55 de l'après-midi Collation (du pain et de l'eau)
- 4 h 05 de l'après-midi Grandes études
- 6 h du soir            Chapelet, lecture spirituelle
- 6 h 30 du soir        Souper (départ des quart-pensionnaires)
- 7 h du soir            Récréation
- 8 h du soir            Prière du soir (coucher des plus jeunes)
- 8 h 45 du soir        Coucher des plus âgés
- 9 h du soir            Extinction de toutes les lumières

Autres temps, autres mœurs! Aujourd'hui, qui imposerait un régime d'une telle sévérité à des enfants serait accusé de mauvais traitement! À l'époque, à quelques détails près, tel était l'horaire en vigueur dans tous les collèges et séminaires. Le modèle passait de l'un à l'autre. Nicolet l'avait emprunté à Québec et Trois-Rivières, à Nicolet. Nonobstant le fait que le Collège des Trois-Rivières était régi par une Corporation en totalité laïque, c'est du directeur prêtre et des enseignants, tous ecclésiastiques, que dépendait la vie à l'intérieur du Collège. Selon la mentalité de l'époque, ils avaient imprimé à la journée des élèves un style monacal. C'était de leur ressort, conformément à l'accord interne entre M<sup>re</sup> Cooke et les membres de la Corporation. Pour la vie quotidienne de la communauté, les laïcs s'en étaient remis au personnel ecclésiastique, se réservant l'administration du Collège.

Pour le meilleur et pour le pire, les collèges et les séminaires classiques, pendant très longtemps, n'ont pas dérogé substantiellement à ce programme du XIX<sup>e</sup> siècle. Prudence ou frilosité, le Collège des Trois-Rivières s'en est tenu aux pratiques éprouvées plutôt que de se lancer dans des aventures risquées. Permanence telle qu'un grand-pensionnaire des années 1950 a connu, au Séminaire, un genre de vie sensiblement le même que celui imposé aux internes des années 1860! Immobilisme et sclérose ou stabilité et enracinement? Le débat est ouvert. C'est selon!

### Les inconvénients des casernes

Les 14 premières années du Collège des Trois-Rivières furent très difficiles. Chaque année présentait son lot de problèmes de tous ordres. Problèmes de logement, de finances, de personnel, de clientèle. Souvent se posait l'interrogation majeure sur la survie même de l'institution. Malgré tout, le Collège réussit à survivre d'une année à l'autre, et même à progresser. Le courage et la persévérance des fondateurs, du personnel et d'amis fidèles ont empêché que l'aventure coupe court.

Le Collège des Trois-Rivières s'implanta donc sur le Platon dans les casernes désaffectées. Depuis plus de 10 ans, les casernes

étaient restées désertes. Elles se délabraient peu à peu. Spectacle pénible pour les Trifluviens que de voir l'ancienne résidence des gouverneurs dans un état lamentable.

En septembre 1860, voici que le Platon s'anime et la « vieille baraque », comme certains l'appelaient, accueillit une jeunesse exubérante. Comme il a été dit, c'est grâce à l'honorable Turcotte que le gouvernement consentit à louer, par un bail de 10 ans, les casernes inoccupées. Président de la Corporation du nouveau Collège, l'honorable Turcotte était député sur le point d'être nommé orateur de la Chambre. Maire de Trois-Rivières, ce notable entreprenant et dynamique incarnait l'ère nouvelle qui avait réveillé le milieu trifluvien.

Avec le recul, sans mettre en doute la bonne foi de l'honorable Turcotte ni du gouvernement, on peut se demander si, pour le Collège naissant, le fait de loger dans des casernes en si piteux état ne présentait pas plus d'inconvénients que d'avantages.

Sans doute, les casernes offraient un abri. Mais rien de moins adapté à une école que cet édifice qui se ressentait encore de quelque 40 années de régime militaire, suivies d'une décennie d'abandon.

À une certaine époque, plus de 300 soldats avaient été stationnés dans les casernes du Platon. Ils avaient laissé leurs traces. Tout l'intérieur du bâtiment avait été transformé pour répondre aux besoins de la vie militaire.

Les quelques mois précédant la rentrée de 1860 furent employés à des travaux de nettoyage et de réparation. Il fallait aller au plus pressé. Le toit laissait à désirer. Les portes avaient été forcées. Les fenêtres accueillaien le vent du large. Et à l'intérieur, c'était le dénuement le plus complet : seulement quelques tables et quelques chaises que les « senteux » avaient dédaignées.

L'édifice avait des proportions assez grandes. À chaque été, on s'affairait à des travaux pour assurer un peu de commodité et de confort aux élèves et au personnel. En 1862, une aile fut ajoutée pour servir de dortoir. Tous ces aménagements grevaient le budget déjà déficitaire de l'institution.



### Des locataires menacés d'éviction

Le plus grave, c'est que le Collège n'était pas chez lui. D'une année à l'autre, le gouvernement pouvait reprendre ses casernes si un conflit éclatait. Le plan de l'honorable Turcotte, en louant le Platon, était de l'acheter le plus tôt possible et d'en faire don à la Corporation. Le plan n'aboutit pas. D'un côté, des ennemis irréductibles du nouveau Collège jouèrent de leur influence pour empêcher la vente du Platon à la Corporation. D'un autre côté, les autorités anglaises trouvaient prudent de ne pas se départir des casernes car, advenant un conflit avec les États-Unis, les troupes pourraient les réintégrer<sup>10</sup>.

On imagine le sentiment d'insécurité qu'éprouvaient la Corporation et le personnel du Collège. Un bon jour, ils pourraient être délogés *manu militari*. En dépit de cette situation inconfortable, des dépenses étaient engagées afin de répondre aux besoins essentiels du Collège. Ainsi, en 1869, la Corporation résolut d'agrandir la maison en élevant deux nouveaux étages et en faisant deux dortoirs.

Tout naturellement, au terme du contrat de location en 1870, quand le Platon et les casernes furent mis en vente, la Corporation décida de s'en porter acquéreur. Au député William Mc Dougall fut donné le mandat de faire connaître au gouvernement l'intention de la Corporation d'acheter le Platon, terrains et immeubles. Le député usa-t-il trop mollement de son influence? La Corporation eut beau faire une offre d'achat en tenant compte de la valeur réelle de la propriété, elle reçut de l'honorable secrétaire d'État une réponse négative. La proposition plus que raisonnable de la Corporation était donc rejetée. Déception profonde, car plusieurs membres de la Corporation pensaient qu'il y allait de l'avenir même du Collège.

10. Il s'agit de la menace des « Fénians », des indépendantistes réfugiés aux États-Unis. Pour affaiblir l'Angleterre, ils avaient menacé, en 1866, d'envahir le Canada. Leur incursion resta sans résultat mais elle suscita l'idée d'une meilleure organisation de défense. Les casernes militaires de Trois-Rivières auraient donc pu être réutilisées. Voir Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1973, p. 363.

### La solution : construire sa maison

Que faire? L'acquisition des casernes était maintenant hors de question. La nouvelle donne força la Corporation à prendre une décision, qui s'avéra la bonne. Lors de son assemblée du 12 octobre 1871, elle décide d'entreprendre la construction d'une maison, dès le printemps 1872.

La Corporation avait pris soin de s'assurer que le gouvernement lui laisserait la libre jouissance du Platon, pendant trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1872. Ainsi la vie normale du Collège ne serait pas perturbée. Après coup, tout le monde se rendit compte que l'achat du Platon aurait été une erreur. Cette acquisition aurait fixé le Collège à l'intérieur d'un espace limitant son expansion. Le refus du gouvernement avait forcé la Corporation à prendre une sage décision, et le sursis de trois ans accordé par le gouvernement imposait un rythme accéléré à la construction car, le 1<sup>er</sup> juillet 1875, les casernes devaient être libérées.

Bâtir, et vite, décision irrévocable. Mais où exactement? Il s'agissait de déterminer l'endroit où construire le nouveau Collège. Comme toujours, les opinions divergeaient. Les uns proposaient le coteau Saint-Louis, près du cimetière. L'air y était pur et l'espace illimité. Un peu en dehors de la ville, la tranquillité des lieux y favoriserait une éducation sérieuse. Pour d'autres, un site s'imposait : la ferme Barnard, rue des Champs, que la Corporation avait achetée en 1867. Le domaine Barnard appartenait déjà à la Corporation. En bordure de la ville, ce terrain serait plus accessible aux élèves dont la majorité habitait la ville. D'ailleurs, l'étendue de la ferme permettait de situer le Collège à l'écart de l'agitation de la ville. La possibilité de lotir une partie de la ferme présentait un avantage financier non négligeable. Autant d'avantages qui décidèrent la Corporation à choisir la ferme Barnard.

Les affaires ne traînèrent pas. Le 7 août 1872, le contrat fut signé. Les travaux commencèrent le jour même. On s'affaira avant l'hiver. Tôt au printemps de 1873, le chantier se réanima, si bien que, dès le 1<sup>er</sup> juin, on procéda à la bénédiction solennelle de la pierre angulaire. Pendant ce temps-là, sur le Platon, dans les vieilles casernes, la vie continuait. Corporation, personnel,

élèves, tout le monde était impatient de déménager. Les bonnes vieilles casernes avaient tout de même offert un abri de fortune. Si l'on a parlé de période héroïque, c'est, en partie, à cause des lourds sacrifices que l'inconfort et l'exiguïté des lieux avaient imposés à tous. Période héroïque pour bien d'autres raisons.

### Crise financière

Temps héroïque aussi à cause de cette crise financière permanente tout au long de ces 14 années. Le financement de la jeune institution causait des maux de tête aux membres de la Corporation. Ces messieurs, on l'a vu, s'étaient chargés du temporel du Collège : location de la maison, honoraires, logement et pension du directeur et des enseignants.

Malgré son prestige historique, cet édifice était en 1860 un bateau qui prenait l'eau de toutes parts et nécessitait des radoubs à chaque saison scolaire. La Corporation n'avait pas le choix. Elle devait consentir à des investissements qui l'acculaient à des déficits annuels frôlant la faillite. Situation inconfortable entraînant en quelques années les démissions de M. Petrus Hubert en 1863 et de MM. Antoine Polette et Ézéchiél-Moses Hart en 1864, tous trois membres de la Corporation de 1860. Après la mort de l'honorable Turcotte en 1864, le pilier qui rassurait tout le monde, plusieurs paniquèrent, craignant d'être compromis personnellement dans le cas d'une faillite. C'est alors que des prêtres, dont les abbés Joseph-Élie Panneton et Joseph-Napoléon Héroux, acceptèrent de devenir membres de cette corporation laïque.

En 1865, l'existence même du Collège fut mise en question. La dette avait atteint la somme, énorme pour l'époque, de 2 900 \$. Une impasse d'où il fallait sortir en recourant à des moyens extraordinaires. On fit appel aux citoyens de la ville de Trois-Rivières. Le 22 août 1866 se tint une assemblée générale des citoyens sous la présidence de son honneur le maire Sévère Dumoulin. Il s'agissait de lancer à la population trifluvienne un S.O.S en faveur du Collège qui menaçait de périr. La situation financière du Collège clairement exposée, une proposition fut

secondée à l'effet de verser à la Corporation du Collège un octroi de 2000 \$, octroi prélevé sur le revenu annuel de la Corporation de la Ville de Trois-Rivières. Ce beau geste, en plus d'écarter une catastrophe financière, réconforta la communauté collégiale : Trois-Rivières tenait donc à son Collège. Une telle générosité choqua certains citoyens protestants et déçut quelques ennemis attardés du Collège.

L'octroi de la Ville permit à la Corporation de sortir d'une situation désespérée, sans la soulager de l'embarras financier où elle était empêtrée. Exacerbés par tant de tracasseries pécuniaires, deux autres membres importants se désistèrent, en septembre 1866, soit MM. Napoléon Bureau et Denis Genest-Labarre. Une autre démission significative : celle de l'abbé Joseph-Napoléon Héroux. L'état déplorable des finances de l'institution le décourageant, il tira sa révérence.

### La ferme Barnard

En 1867, à la surprise de plusieurs, nonobstant les dettes accumulées, la Corporation avait fait l'acquisition de la ferme Barnard,



La ferme Barnard, Trois-Rivières (188?)

*La ferme Barnard, que longeait la rue des Champs, occupait un vaste espace inhabité. On était loin de la ville!*

au prix de 3 600 \$. Ce vaste domaine ne pouvait que prendre de la valeur avec l'expansion de la ville du côté de la rue des Champs. Mais il fallait payer ! Quant à l'administration ordinaire de l'institution, une petite consolation : pour l'année 1867-1868, figure un léger surplus des recettes sur les dépenses. Un fait sans précédent.

S'imposait la mise en place d'une opération pour payer la ferme Barnard. La Corporation fit appel à l'abbé Charles-Flavien Baillargeon, curé de Trois-Rivières, homme influent et très dynamique. Il accepta de joindre la Corporation avec un projet bien arrêté : recueillir l'argent nécessaire au paiement de la ferme Barnard. L'abbé Baillargeon prend son bâton de pèlerin et convainc tant de citoyens de la ville et de la banlieue qu'il récolte la somme de 3 364 \$ avant le 13 mars 1869, date où il fallait déposer le montant du prix d'achat.

On ne saurait exagérer les services rendus au Collège par l'abbé Baillargeon, membre très actif de la Corporation. Quand, le 12 octobre 1871, fut prise la décision de bâtir un collège, l'abbé Baillargeon l'annonça du haut de la chaire de la cathédrale, tout en invitant ses fidèles à se montrer généreux en faveur du Collège comme en 1866. L'abbé Baillargeon dressa une nouvelle liste de souscripteurs. En plus d'une grande souscription, il organisa avec des dames charitables deux bazars, en novembre 1872 et en février 1873. Ces activités populaires rapportèrent près de 3 000 \$. Malgré ces succès, l'abbé Baillargeon était convaincu que la Corporation ne réussirait jamais à rencontrer les dépenses de la construction du nouveau Collège. Le 7 novembre 1873, il réunit la Corporation et propose une transformation majeure de la structure qui devait changer la nature même du Collège des Trois-Rivières. N'anticipons pas.

### Quelques sources de financement

Le coût du salaire, du logement et de la pension du personnel plus celui de l'entretien et des réparations courantes que nécessitait l'état délabré des casernes, voilà le gros des dépenses récurrentes. Mais les revenus sur lesquels la Corporation pouvait

compter, d'où provenaient-ils? En 1860, l'honorable Turcotte avait obtenu du gouvernement un octroi discrétionnaire pour rencontrer les dépenses du lancement du Collège. Impossible d'en savoir le montant. Dès 1861, le nouveau Collège bénéficia d'une subvention gouvernementale annuelle. Le montant dépendait de critères discutables. Une institution ancienne recevait une subvention plus généreuse. En effet, tandis que le Séminaire de Nicolet recevait en 1861, une subvention de 1 600 \$, le Collège des Trois-Rivières se contentait d'un mince 387 \$. Heureusement, avec les années, la subvention fut majorée. En 1872, elle atteignit la somme de 1 276 \$ pour le nouveau Collège.

Une deuxième source de revenus venait des frais de scolarité. Un interne-pensionnaire payait annuellement 80 \$ tandis qu'un externe, 12 \$. De 1860 à 1874, la moyenne des élèves se maintient à quelque 131 élèves dont 20 % formaient le groupe des internes-pensionnaires. En fait, le rapport annuel des trésoriers de la Corporation ne pouvait être que déficitaire!

Certaines institutions classiques comme le Séminaire de Nicolet avaient pu compter, dès leur fondation, sur l'apport de bienfaiteurs. Tel ne fut pas le cas du Collège des Trois-Rivières, né dans la controverse et privé de l'appui du clergé diocésain. Sans doute, parmi les huit premiers membres de la Corporation, l'honorable Turcotte et un Ézéchiél-Moses Hart durent aider de leur argent le Collège naissant. Leur générosité n'a pas laissé de trace. L'histoire a retenu le nom d'un seul bienfaiteur, l'abbé Charles Dion, un ancien supérieur du Séminaire de Nicolet. À sa mort, en 1870, il laissa par testament une somme peu rondelette mais appréciée en faveur du Collège des Trois-Rivières.

À chacun des rapports annuels adressés à l'honorable ministre de l'Instruction publique, le secrétaire-trésorier de la Corporation revient à la charge pour que l'octroi du gouvernement soit plus généreux. En 1870, l'octroi était même diminué, passant de 1 200 \$ à 1 176 \$. La Corporation avait beau adopter des mesures de sévère économie, le Collège traînait une dette s'alourdissant d'une année à l'autre. Situation de précarité qui gênait la bonne marche de l'institution et ne favorisait guère les projets et les initiatives.

## Un recrutement toujours difficile

La Corporation, on l'a répété, avait délesté le directeur et le personnel de l'administration matérielle du Collège. Il leur revenait d'animer la vie collégiale. On avait demandé à M<sup>sr</sup> Cooke de nommer un directeur et de former une équipe d'enseignants. Tâche embarrassante pour l'évêque de Trois-Rivières dans les circonstances d'alors. D'autorité M<sup>sr</sup> Cooke avait désigné quatre ecclésiastiques et, non sans insistance, il avait nommé un directeur. Deux choses ne facilitaient pas le recrutement de 1860 à 1874. D'abord cette hostilité envers le Collège qui perdura, à des degrés divers, parmi le clergé diocésain et dans le milieu trifluvien. On peut parler d'une opposition systématique de plusieurs prêtres qui explique le refus de plusieurs curés sollicités par M<sup>sr</sup> Cooke pour diriger le nouveau Collège. Cette hostilité, tout en s'atténuant avec le temps, n'en dura pas moins chez certains prêtres.



Le personnel du Collège des Trois-Rivières en 1867-1868

*En 1867, le personnel comptait une minorité de prêtres (2) et une majorité de séminaristes (11). Situation qui perdura jusqu'en 1936 à des degrés divers.*

*Assis de gauche à droite: M. Elp. Godin, M. Ferd. Verville, M. Louis Richard, ptre, M. Jos.-Élie Panneton, ptre, M. P. S. Dagneault, M. Em. Guilbert, M. Nap. Caron. Debout de gauche à droite: M. Aug. Duval, M. Em. Dupont, M. Géd. Brunel, M. Herm. Baril, M. John Cooke, M. Uld. Tessier.*

L'attitude négative du clergé et de nombreux diocésains n'explique pas à elle seule la difficulté de recruter un personnel ecclésiastique. Le Séminaire de Québec et le Séminaire de Nicolet, ni l'un ni l'autre victimes de préjugés, eurent aussi beaucoup de mal à trouver et à garder leur personnel sacerdotal. Malgré la formule accrocheuse de l'agrégation, Québec déplorait la volatilité de son personnel. Même au niveau de la direction, M<sup>sr</sup> Plessis déplorait les changements trop fréquents de supérieurs et les nombreux départs des enseignants même agrégés. Il en fut de même à Nicolet.

Le cas de l'abbé Jean Raimbault, prêtre français émigré au Canada, en 1795, illustre l'hésitation des prêtres vis-à-vis d'une carrière au séminaire. Pour convaincre le jeune abbé Raimbault de quitter sa cure de Pointe-aux-Trembles pour devenir premier supérieur du Séminaire de Nicolet, M<sup>sr</sup> Plessis dut déployer toute sa diplomatie. L'abbé Raimbault se rendit au désir péremptoire de l'évêque de Québec qui voulait le nommer et supérieur du Séminaire et curé de la paroisse nicolétaine. En fait, le personnel du Séminaire de Nicolet ne compta qu'un seul prêtre de 1806 à 1829. À Québec, à Nicolet et à Trois-Rivières les grands séminaristes, plus malléables, occupaient les fonctions d'enseignants et de surveillants, tâches qui intéressaient peu les prêtres. Pour eux l'attrait du ministère paroissial était plus fort que la perspective de la vie monotone et réglementée d'un séminaire. Le curé de paroisse ne régnait-il pas sur un vaste territoire? Installé dans un presbytère confortable, dans un environnement de rêve, disposant d'une domesticité dévouée, bénéficiant de la générosité des paroissiens, seul maître après Dieu dans sa maison, quel curé aurait aspiré à embrasser l'humble condition de prêtre de séminaire! S'enfermer dans une classe mal aérée avec des adolescents turbulents, s'astreindre à un horaire ponctué au son d'une cloche,



**M. Jean Raimbault**

*M. Jean Raimbault fut curé de Nicolet et premier supérieur du Séminaire de Nicolet (1806-1841).*



endurer les servitudes de la vie communautaire, vivre sous l'œil d'un supérieur comme au temps du Grand Séminaire, en voilà assez pour susciter, chez la plupart des prêtres, une manière de répugnance. Aussi, au XIX<sup>e</sup> siècle la grande préoccupation des autorités d'un séminaire était de dénicher quelques prêtres consentant à joindre le personnel d'un collège. Les séminaristes restaient donc l'unique recours. Une fois ordonnés prêtres, la plupart quittèrent la maison pour le ministère paroissial.

Le cas du Collège des Trois-Rivières était à l'extrême pour deux raisons : l'état de la maison et la précarité de l'entreprise. En effet les casernes où logeait le Collège étaient une installation de fortune tandis qu'à Nicolet le bâtiment avait été construit en 1831, pour répondre aux besoins du personnel et des élèves. À Trois-Rivières, tous, du supérieur aux surveillants en passant par les élèves, devaient accepter beaucoup d'austérité. Une fois dans le bain, on s'y faisait. Mais reconnaissons qu'un jeune prêtre n'avait pas le goût de se claquemurer dans ces casernes rébarbatives, quand un presbytère attrayant lui ouvrait ses portes. Enseigner pour enseigner, pourquoi ne pas passer sur la rive sud où se trouvait un séminaire bien organisé plutôt qu'aller croupir dans la « vieille baraque » ?

L'autre obstacle au recrutement du personnel, c'était la précarité du Collège. Avait-il un avenir ? Qui s'engagerait dans un projet incertain toujours en péril ? Entre 1860 et 1874, la question de sa survie se posa plusieurs fois. Ainsi, en 1865, la Corporation croulait sous le fardeau de l'administration, toujours à cause de l'état financier désastreux du Collège. L'avenir semblait bouché. L'incertitude inspira des mesures d'économie discutables. On en vint à utiliser des élèves finissants comme professeurs. Toujours l'argent, nerf de l'éducation ! Qui aurait accepté de faire partie de l'équipe quand le naufrage était imminent ? Où l'on voit que l'état des casernes et la survie du Collège menacée par les déficits éloignaient des candidatures qualifiées. Sans oublier que plusieurs membres de la Corporation et des membres importants du personnel avaient quitté le bateau, prévoyant le pire.

## Deux pionniers : Joseph-Élie Panneton et Louis Richard

### *L'abbé Joseph-Élie Panneton*<sup>11</sup>

Prenons le cas de l'abbé Joseph-Élie Panneton, premier directeur puis premier supérieur du Collège des Trois-Rivières. M<sup>re</sup> Cooke, en mal de trouver un prêtre comme directeur du nouveau Collège, demanda à l'abbé Panneton, jeune vicaire de la cathédrale, de jouer le rôle de directeur du nouveau Collège pour la première rentrée. L'évêque laissait entendre qu'il attendait une réponse favorable d'un prêtre sollicité pour le directorat. Manigance pour un plus grand bien ? Quoiqu'il en fût, le jeune abbé de 25 ans devint officiellement directeur, quelques jours après la rentrée des élèves. C'était l'homme de la situation. D'entrée de jeu, il voit à tout : direction des séminaristes improvisés enseignants, achat de livres et de mobilier, relation avec la Corporation et les parents, mise en confiance des élèves. Le nouveau directeur, quoique jeune, respirait la sagesse. Il avait le don des relations humaines. En excellents termes avec le Séminaire de Nicolet, son *alma mater*, il sut dissiper les préjugés de plusieurs. Pendant les premières années il cumula les fonctions : directeur, préfet des études et professeur. Cela, on l'a vu, dans des conditions morales et matérielles pénibles. Après coup, on lui fit reproche d'abuser de ses forces.

Nommé supérieur, à l'été 1865, voici qu'au cours de la même année, sa santé flancha. Il dut s'absenter pendant plusieurs mois en cette année où le Collège croulait sous une dette de 5 300 \$. La Corporation se demandait si, pour payer les créanciers, il restait une autre formule que de fermer le Collège et de vendre livres et mobilier. La maladie du supérieur tombait mal !

De juin 1868 à juin 1870, il prit un long repos de deux ans. Il se résigna à être un supérieur absent. Un bref retour au travail le convainquit que sa santé fragile le rendait inapte à assumer ses responsabilités. Le 13 juin 1870, il renonça à sa fonction de supérieur. Dure épreuve pour le Collège qui perdait son âme. La vie

11. *Le Ralliement*, vol. I, n° 9, novembre 1928, p. 123-125 ; n° 10, décembre 1928, p. 139-140 ; n° 11, janvier 1929, p. 150-151.

rude et exigeante avait eu raison de la santé d'un prêtre d'à peine 35 ans. Il demeura membre de la Corporation où sa présence occasionnelle et ses conseils furent d'un grand secours.

*L'abbé Louis Richard*<sup>12</sup>

En parlant du personnel du Collège, il convient de donner la première place à l'abbé Joseph-Élie Panneton. En survolant les 14 années du Collège des Trois-Rivières, un membre du personnel fait figure de pilier, c'est l'abbé Louis Richard. En 1860, en l'an 1 du Collège, il fait partie des quatre jeunes ecclésiastiques émigrés de Nicolet pour former le personnel enseignant du nouveau Collège. En 1865, à la nomination de l'abbé Panneton comme supérieur, il devint directeur. En 1868, pendant les deux années d'absence du supérieur, l'abbé Richard se révéla un homme-orchestre : directeur, supérieur de fait, procureur. À son tour, malgré sa santé robuste, on lui imposa un repos de quelques mois. Après quoi, il reprit ses tâches. En 1870, M<sup>re</sup> Charles-Olivier Caron, le nouveau supérieur, ajoutera au directeur les fonctions de préfet des études et de procureur jusqu'en 1874. Au plus fort des crises où l'avenir de l'institution était mis en cause, d'intéressants ministères en paroisse lui avaient été offerts. Trop identifié à l'aventure du Collège, il n'avait pas voulu faire faux bond à la jeune institution chancelante. Après coup, l'histoire est à même d'apprécier l'importance de l'abbé Louis Richard pour la survie du Collège des Trois-Rivières, pendant la période cruciale des 14 premières années.

Le Collège des Trois-Rivières est une école, soit une communauté d'enseignants et d'élèves, de maîtres et de disciples. L'essentiel de la vie scolaire consiste à dispenser, d'une façon systématique, un savoir, en l'occurrence une culture classique. Telle mission est accomplie dans des conditions parfois favorables, parfois difficiles.

On n'insistera jamais trop pour rappeler que la naissance du Collège trifluvien ne fut pas désirée. Elle en fut laborieuse d'autant. Au contraire du Séminaire nicolétain où un protecteur

---

12. *Ibid.*, vol. I, n° 13, avril 1929, p. 185-189.



Louis Richard, prêtre  
(entre 1860 et 1870)

*En 1860, jeune séminariste, Louis Richard fit partie de la première équipe du Collège. Une fois prêtre (25 septembre 1864), il consacra toute sa vie à l'institution. Lorsque le Collège devint le Séminaire Saint-Joseph, en 1874, il assura la transition. En 1880, il fut nommé le troisième supérieur. Il occupa cette fonction jusqu'à sa mort en 1908. Pendant 47 ans, le « Père Richard » fut un pilier et pour le Collège et pour le Séminaire.*

éminent, M<sup>gr</sup> Plessis, investit temps et argent pour en assurer de solides assises. Le sort du Collège des Trois-Rivières est tout autre. Peu désiré, mal aimé par le clergé, logé à la diable, doté d'un personnel enseignant improvisé, sans cesse harcelé de problèmes financiers, plusieurs fois menacé d'expulsion voire de fermeture, n'est-il pas étonnant que ce collège, malgré tant de conditions défavorables, ait réussi, de 1860 à 1874, à dispenser un enseignement satisfaisant ? La persévérance héroïque d'un abbé Louis Richard y fut pour beaucoup.

### La vie scolaire du Collège

Les enseignants d'abord, les premiers artisans de l'éducation. Recrutés parmi les ecclésiastiques des premières années, frais émoulus de leur cours classique, ils en étaient à leur première expérience d'enseignant.

Parallèlement à leur tâche d'enseignant et de surveillant, ces futurs prêtres poursuivaient des études théologiques et se préparaient à leur ordination. Sans doute, au détriment de l'une ou de l'autre de ces obligations en pratique inconciliables. À peine ordonnés prêtres,

la grande majorité des enseignants ecclésiastiques quittaient le Collège. Il s'ensuivait un carrousel préjudiciable à la permanence du corps enseignant. Heureusement quelques ecclésiastiques, s'étant découvert une vocation d'éducateur, choisissaient de rester au Collège. L'abbé Louis Richard en est l'illustration la plus célèbre. Par ce qui a été dit des conditions de la vie quotidienne, entre autres les difficultés financières et l'insécurité, on comprend que le recrutement des prêtres fut toujours aléatoire. Le peu d'intérêt des jeunes prêtres pour la carrière de prêtre de collège causait une certaine perplexité parmi les parents. Nonobstant tous ces inconvénients, le Collège des Trois-Rivières réussit à répondre aux attentes des parents puisque le nombre des élèves se maintint, tout au cours de cette période héroïque : la population étudiante présenta une moyenne de 131 élèves de 1860 à 1874, passant de 100 en 1860 à un pic de 205 en 1872. Quelle était l'origine des élèves ? En 1872, parmi les 205 élèves, plus de 168 habitaient la ville de Trois-Rivières ou la banlieue. Les autres venaient des paroisses rurales. Quelques-uns des États-Unis.

Quant au cours d'études : Collège des Jésuites, Séminaire de Québec, Séminaire de Nicolet et Collège des Trois-Rivières, ce fut une filiation sans faille. Un même cours coulé dans le moule de la *ratio studiorum*, le cours classique. L'institution trifluvienne, malgré ses handicaps, fit des efforts surhumains pour rester fidèle à cette tradition vénérable.

Preuve de sa bonne volonté, le Collège demanda l'affiliation à l'Université Laval. Il reçut un diplôme d'affiliation, le 14 avril 1863, en même temps que le Séminaire de Nicolet. Cette affiliation était plus qu'une simple formalité. Elle tirait à conséquence. Elle entraînait des frais, un détail qui était d'importance pour une institution empêtrée dans les déficits. Plus profondément, l'affiliation mettait en comparaison les institutions. Rien de compromettant pour un Séminaire de Québec qui avait fait ses preuves depuis longtemps. Pour un jeune collège en voie d'organisation, comme celui de Trois-Rivières, c'était faire preuve de courage voire de témérité. D'ailleurs plusieurs collèges avaient refusé l'affiliation pour différentes raisons. Craignait-on d'être jugé publiquement ? À Trois-Rivières, on avait reconnu l'avantage

de se comparer aux autres pour dissiper les illusions et, si besoin était, d'ajuster le tir. C'était aussi la seule façon d'harmoniser l'enseignement classique avec les autres institutions et de démontrer le sérieux des cours dispensés. Pour une école sans tradition, affronter des pairs expérimentés comportait des risques.

Le Collège accepta, dès la première année d'affiliation, les règles du jeu. Par honnêteté, il présenta quelques-uns de ses meilleurs élèves au seul niveau de la *Rhétorique*, car le cours n'était pas encore complet. Presque chaque année, ce fut une déception : les plus brillants élèves n'obtenaient pas la note requise. Toujours en tête, le Séminaire de Québec éclipsait les quatre autres institutions affiliées. Maigre consolation : en 1864, même si les candidats trifluviens ratèrent le baccalauréat, ils n'en obtinrent pas moins une moyenne générale supérieure à celle obtenue par le Séminaire de Nicolet. Parfois, les autorités du Collège trifluvien mirent en doute la compétence des correcteurs nommés par l'université ! Le fait de persévérer, malgré les insuccès, révélait un souci de transparence. Telle attitude était tout à l'honneur du Collège.

### Une décision étonnante

Un phénomène qui décevait la Corporation et le personnel, c'était le décrochage. Un nombre important d'élèves abandonnaient après deux ou trois années. En 1868, 34 décrochèrent, en 1871, plus de 39. Bien des parents ne favorisaient pas la persévérance des enfants. Puisque leur fils savait très bien lire, écrire et compter, il était temps qu'il gagne sa vie ! En 1871, les autorités du Collège prirent donc une grave décision : elles modifièrent substantiellement le régime académique. Pour remédier au décrochage endémique, on eut recours à une mesure radicale, en changeant le programme des études. Le 10 août 1871, le journal de Trois-Rivières publiait un nouveau prospectus sous la signature des autorités du Collège. Voici l'idée directrice de ce prospectus : « L'expérience a fait connaître qu'un bon nombre d'élèves sortent du Collège après trois ou quatre années, et, dans ce cas, ils se trouvent avoir consacré, en pure perte, un temps considérable à l'étude du grec et du latin, au grand détriment

des connaissances pratiques qu'ils auraient pu acquérir pendant ce temps.»

Le grand changement consistait à instaurer deux départements bien distincts : un département commercial et un département classique. Rappelons que le premier prospectus de 1860 avait stipulé : « Les élèves y sont divisés en trois sections : la section classique, la section industrielle et commerciale et la section agricole. » Seule la section classique avait été active. Les deux autres étaient restées lettre morte.

Ce chambardement révélait un grand souci d'adaptation. C'était d'ailleurs la position de M<sup>er</sup> Laflèche qui, le 1<sup>er</sup> juin 1873, déclara : « Ceux qui n'avaient pas les aptitudes nécessaires aux professions libérales perdaient ainsi, en arrêtant leurs études, presque complètement le fruit de plusieurs années d'études. » Il ajouta : « En Europe, l'éducation industrielle et commerciale est répandue dans une plus grande proportion qu'ici<sup>13</sup>. »

En fait le cours classique restait intact. Si un élève, son cours commercial terminé, désirait accéder au cours classique, une voie de raccordement était offerte. Sur 100 élèves inscrits au cours classique à peine une douzaine le terminait. Les autres, avec une instruction tronquée saupoudrée de grec et de latin, se sentaient fort dépourvus en entrant dans le monde industriel et commercial. Si telle transformation inquiéta certains éducateurs frileux, le milieu, lui, l'apprécia car, à la rentrée de 1873, on enregistra un nombre record de nouveaux élèves.

Un survol des 14 années du Collège des Trois-Rivières montre que la survie de la jeune institution tenait presque du miracle. D'aucuns l'attribuent au bon saint Joseph, le patron vigilant du Collège. Toujours reviennent les facteurs d'insuccès qui auraient dû entraîner la fermeture de l'institution. Entre autres, l'état des locaux, l'hostilité du clergé, la mobilité du personnel et la crise financière permanente.

~

*Le 7 août 1871, parut un nouveau prospectus sous l'autorité de l'abbé Louis Séverin Rheault. Ce deuxième prospectus modifiait le programme en établissant deux cours bien distincts : un cours commercial et un cours classique. Le premier servira de préparation au cours classique. ▶*

13. *Le Journal des Trois-Rivières*, 1<sup>er</sup> juin 1873, p. 3.

# NOUVEAU PROSPECTUS

DU

## COLLEGE DES TROIS-RIVIERES.

Les Directeurs du Collège des Trois-Rivières offrent au public leurs sincères remerciements, pour l'encouragement dont il a favorisé jusqu'à présent cette institution.

Comptant sur la même bienveillance et surtout sur l'aide de la Divine Providence, ils ont résolu de donner à leur œuvre un plus grand développement, dans le but d'offrir à toutes les classes de la société des avantages certains, et prévenir par là, l'inconvénient de dépenses qui deviennent, dans l'état actuel des choses, trop souvent inutiles. L'expérience a fait connaître qu'un bon nombre d'élèves sortent du collège après trois ou quatre ans d'étude, et dans ce cas, ils se trouvent avoir consacré, en pure perte, un temps considérable à l'étude du grec et du latin, au grand détriment des connaissances pratiques qu'ils auraient pu acquérir pendant ce temps.

Après avoir mûrement pesé ces inconvénients, la Nouvelle Direction a jugé qu'il sera plus avantageux de modifier le programme des études, de manière à donner aux élèves dans les trois ou quatre premières années les connaissances nécessaires au commerce et à l'industrie, y compris l'étude du Français et de l'Anglais, et de renvoyer à la suite, l'enseignement des matières exclusivement classiques.

En conséquence, le Collège des Trois-Rivières renfermera deux départements bien distincts, formant chacun un tout complet, mais organisés de manière que l'un puisse servir de préparation à l'autre pour les élèves qui voudraient couronner leur instruction industrielle par les connaissances plus élevées du cours classique.

Dans le département industriel seront enseignées à peu près les mêmes matières qui forment les cours des excellentes maisons de Ste. Anne et de Terrebonne. On s'efforcera de suivre autant que possible, les méthodes éprouvées de ces deux institutions.

Le cours classique qui a déjà fait ses preuves, restera le même que celui que suivent généralement tous les collèges classiques de la Province.

Les élèves qui n'aspirent point aux avantages du cours classique pourront parcourir le cours industriel en quatre ans. Ils seront alors en état, nous l'espérons, de tenir d'une manière pratique les comptabilités agricoles, industrielles et commerciales. Ils auront été initiés aux différents détails de la correspondance commerciale et généralement à la connaissance des diverses branches de l'enseignement pratique industriel.

Les élèves qui désirent faire leur cours classique pourront y entrer, selon leur capacité, après avoir passé trois ans au cours industriel. Le cours classique jusqu'à la Rhétorique inclusivement, pourra facilement se faire en quatre ans. Deux années seront consacrées à l'étude de la philosophie et des sciences naturelles.

Toute personne qui met un élève au collège, accepte par le fait les règlements du collège et s'engage à ce qu'ils soient suivis.

Le prix pour les pensionnaires est de quatre vingts piastres, et de vingt-quatre piastres pour les demi-pensionnaires, pour l'année scolaire, payable d'avance en quatre termes.

La Direction se compose cette année de

MM. C. OL. CARON, Vicaire-Général, Supérieur.

" L. S. RHEAULT, Ptre., Directeur.

" Ls. RICHARD, Ptre., Préf. des Études et Proc.

" P. E. DUPONT, Ptre., Professeur de Théologie.

Par ordre,

L. S. RHEAULT, Ptre., Directeur.

Les Trois-Rivières, 7 Août 1871.



## Le grand dérangement

Avec 1874, une transformation profonde de l'institution clôt les temps héroïques des casernes. On passe des vieilles casernes à un édifice tout neuf. Mais il s'agit de beaucoup plus qu'un déménagement!

Le chroniqueur précisera qu'en 1874 le Collège des Trois-Rivières est devenu le Séminaire de Trois-Rivières. C'est un peu court! En effet la mutation du Collège en Séminaire est un événement complexe assorti d'un suspense. Un entrelacs de circonstances où des acteurs visionnaires se montrèrent maîtres de la situation. En somme une telle transformation a des causes nombreuses. L'événement ne s'est pas produit de but en blanc.

Parmi les causes éloignées, encore ici, reviennent les embarras financiers récurrents. Si la Corporation n'avait pas été acculée à la faillite, en 1873, elle aurait sans doute eu recours à une autre solution. La nature même de la Corporation était devenue ambiguë. Corporation légalement laïque, avec les ans, la moitié de ses membres étaient des prêtres, car les premiers membres quittant la Corporation, pour différentes raisons, étaient remplacés par des prêtres. Quand après la mort de l'honorable Turcotte, en 1864, les membres signataires démissionnèrent en cascades, plusieurs prêtres comblèrent les vides dont l'abbé Joseph-Élie Panneton, l'abbé Louis Richard, l'abbé Charles-Flavien Baillargeon, l'abbé Louis-Séverin Rheault. Comment s'en tenir à la politique clairement établie, en 1860, où la Corporation assumait l'administration matérielle du Collège pour libérer les prêtres de ces tracasseries? Or comment le supérieur et le directeur du Collège devenus membres de la Corporation pourraient-ils se désintéresser de cette administration? Inévitablement ces prêtres de la maison, aux prises avec les problèmes concrets, en viennent à éclipser les laïcs de bonne volonté déconnectés de la vie quotidienne de l'école. Il était inévitable que le cloisonnement entre l'administration et la direction s'amincisse à l'extrême. Situation paradoxale: une corporation laïque où les prêtres jouaient le rôle déterminant. Situation dérogeant à l'entente intervenue, en 1860, entre M<sup>re</sup> Cooke et la Corporation.

Le grelot fut attaché quand l'abbé Baillargeon, le 7 novembre 1874, réunit la Corporation. L'abbé Baillargeon pouvait parler d'autorité. En 1868, c'est lui qui avait sorti la Corporation du pétrin en trouvant l'argent nécessaire pour acheter la ferme Barnard. Au début de la réunion, l'abbé Baillargeon présenta aux membres tous présents un bilan financier alarmant tout en déclarant qu'il fallait parachever les travaux du nouveau Collège, en construction avancée sur la rue des Champs. Il mit la Corporation au pied du mur. C'était l'impasse. Lui-même solliciteur si efficace n'entrevoyait aucune issue. Il eut le courage de faire la proposition suivante :

Je crois donc que le moyen le plus sûr et le plus pratique de continuer sans interruption l'œuvre du Collège, c'est de le transmettre purement et simplement à l'évêque, à certaines conditions.

L'expression « relève institutionnelle » n'était pas encore inventée. Ce processus où une corporation laïque appelle une autre corporation, celle-là ecclésiastique, à la relayer, voilà le premier cas au pays, d'une relève institutionnelle, avec cette particularité d'un passage du laïque à l'ecclésiastique. En sens inverse des nombreuses relèves institutionnelles que le xx<sup>e</sup> connaîtra au Québec.

Revenons à la proposition sans précédent de l'abbé Baillargeon. C'est à M<sup>sr</sup> Laflèche, devenu en 1870 évêque du diocèse de Trois-Rivières, que la Corporation offrait le Collège des Trois-Rivières. Entre M<sup>sr</sup> Laflèche et le Collège trifluvien les relations avaient été plus que tendues. En 1860, alors supérieur du Séminaire nicolétain, l'abbé Louis-François Laflèche avait écrit, au nom de son institution, un violent réquisitoire, adressé à M<sup>sr</sup> Cooke contre le projet d'un collège à Trois-Rivières. L'abbé Laflèche rappelait à M<sup>sr</sup> Cooke qu'il était de son devoir de bloquer ce projet fomenté par quelques notables de Trois-Rivières.

Voici qu'en 1861, un an après le réquisitoire, ce même abbé Laflèche est nommé vicaire général de M<sup>sr</sup> Cooke et procureur de l'évêché. On avait fait appel à son éloquence et à son sens de l'administration pour dissiper les préjugés de nombreux diocésains vis-à-vis de M<sup>sr</sup> Cooke, à qui l'on reprochait le coût de la cathédrale.



**Monseigneur Louis-François Richer Laflèche,  
évêque de Trois-Rivières (entre 1889 et 1892)**

*Monseigneur Louis-François Richer Laflèche, alors supérieur du Séminaire de Nicolet, s'était opposé au projet du Collège des Trois-Rivières, en 1860. Mais en 1874 il accepta le Collège pour en faire son séminaire diocésain. À juste titre, il est considéré comme le fondateur du Séminaire Saint-Joseph.*

On espérait que l'abbé Laflèche rétablisse l'état désastreux des finances du diocèse. Une faillite était redoutée. Les prêtres qu'il sollicitait se montrèrent généreux. Tout le monde connaissait ses sentiments peu favorables au Collège. Personne ne redoutait donc qu'une partie de l'argent recueilli pour renflouer le diocèse ne soit détourné en faveur du Collège!

En 1867, M<sup>sr</sup> Laflèche, devenu évêque coadjuteur du diocèse de Trois-Rivières, était convaincu de la nécessité d'un séminaire diocésain dans la ville épiscopale. Il entreprit donc des démarches

pour transférer le Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières. Ce projet de fusionner les deux institutions en une seule ne faisait l'unanimité sur aucune des deux rives. M<sup>sr</sup> Laflèche poussa l'affaire jusqu'à inciter le gouvernement à entrer en négociation avec les autorités nicolétaines pour l'achat de leur maison. Ils ne s'entendirent pas sur le prix. D'aucuns prétendirent que le Séminaire de Nicolet fixa un prix excessif, manœuvre pour couper court à toute transaction. M<sup>sr</sup> Laflèche accepta mal son échec. Déception pénible qui le prépara, à son insu, à considérer favorablement, quelques années plus tard, la proposition du Collège des Trois-Rivières.

### La grande demande

En fait quand la requête historique de la Corporation lui fut présentée, il y répondit avec empressement. Cette requête en date du 15 novembre 1873, signée par les huit membres de la Corporation, fut adressée « À sa Grandeur Monseigneur L. F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières ».

Dès le premier considérant de la requête, on affirme que la proposition de la Corporation s'inscrit dans la continuité car les fondateurs du Collège auraient toujours eu l'intention de placer le Collège sous « le contrôle et la direction de l'Autorité Ecclésiastique ». Après 13 ans, il était donc grand temps de mettre le Collège entièrement « sous le contrôle et la direction de l'autorité diocésaine ». Au moment de la requête, soit en 1873, un seul fondateur faisait encore partie de la Corporation, M. Georges-Stanislas Badeaux, son président. Est-ce lui qui a révélé les intentions des premiers membres de la Corporation, disons les intentions cachées car rien, dans la constitution légale, ne faisait une référence quelconque à l'autorité ecclésiastique? Il s'agissait d'une corporation en totalité laïque. Nous l'avons rappelé, dans une lettre à l'Honorable Turcotte, en date du 6 août 1860, M<sup>sr</sup> Cooke écrivait: « Que Dieu bénisse votre entreprise... ». L'évêque était donc conscient d'appuyer un projet qui échappait à sa juridiction. Impossible de prouver que telles étaient les intentions des premiers membres de la Corporation

en 1860. C'était habile, en 1873, de montrer à M<sup>sr</sup> Laflèche que la nouvelle démarche de la Corporation n'était pas une manœuvre de désespérés. Une telle démarche se présentait comme une étape dans l'évolution normale de l'institution.

L'essentiel de la requête tenait en une phrase: « La Corporation offre à l'évêque le Collège des Trois-Rivières pour qu'il en fasse son séminaire diocésain<sup>14</sup>. » Quant à l'avènement de la charte d'incorporation actuelle, les membres de cette Corporation s'engageaient à faire les démarches nécessaires auprès de la législature pour l'amender selon la nouvelle conjoncture.

En 1868, M<sup>sr</sup> Laflèche avait tenté le transfert du Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières pour fusionner les deux institutions dans la ville épiscopale. M<sup>sr</sup> Laflèche avait cru possible ce transfert. Il avait essuyé un échec. Voici que le Collège des Trois-Rivières lui était offert pour réaliser son projet de séminaire. L'état des finances diocésaines s'étant amélioré grâce à lui, M<sup>sr</sup> Laflèche pouvait réaliser son rêve de séminaire, sans risquer les critiques encourues par M<sup>sr</sup> Cooke à l'occasion de la construction de la cathédrale, en pleine période de crise financière. Le climat était donc favorable.

La Corporation actuelle du Collège présentait une anomalie qui irritait, à bon droit, M<sup>sr</sup> Laflèche. Ladite Corporation, légalement laïque, comptait quatre prêtres sur huit membres. L'occasion lui était donc fournie de clarifier l'ambiguïté de cette situation.

Le 2 décembre, moins de deux semaines après l'offre des autorités du Collège, M<sup>sr</sup> Laflèche écrivit à M. Georges-Stanislas Badeaux: « En conséquence, j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis décidé à ériger le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. » Deux lignes lourdes de conséquences.

Les affaires iront rondement. Le temps n'était pas à l'attermoiement. Comme le Parlement de Québec entrait en session

14. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Louis-François-Richer-Laflèche, FN-0016. Vingt-quatre prêtres de Nicolet s'adressent à M<sup>sr</sup> Laflèche, en 1867, pour le dissuader de transférer le Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières pour en faire son séminaire diocésain.

le 4 décembre, on confia à M. Henri-Gédéon Mailhot, membre du Parlement et membre de la Corporation, le soin d'obtenir un amendement substantiel à la charte de 1860. Il fit diligence si bien qu'un acte, préparé conformément aux amendements, franchit rapidement toutes les formalités. L'acte reçut sa sanction finale par le lieutenant-gouverneur le 28 janvier 1874 et entra en force le 29 mars de la même année.

Cette nouvelle constitution amendait substantiellement la première constitution de 1860. Elle marque la naissance du « Séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières » ou du « Séminaire des Trois-Rivières ». Le paragraphe de l'amendement qui change tout est celui nommant les huit nouveaux membres à partir des fonctions qu'ils occupaient. Personne n'était personnellement nommé comme dans la constitution de 1860.

1<sup>o</sup> Le personnel actuel de la dite corporation de Collège des Trois-Rivières sera, et est par le présent remplacé par les personnes occupant ou devant occuper les charges et offices suivants, et par leurs successeurs dans les dites charges et offices, savoir : l'évêque catholique romain du diocèse des Trois-Rivières, qui sera le président-né de la dite corporation, le grand-vicaire du dit évêque résidant aux Trois-Rivières, le curé ou le prêtre desservant la paroisse de l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge des Trois-Rivières, le supérieur de la dite institution et le directeur du grand séminaire, ces deux derniers nommés par le dit évêque et exerçant les dites fonctions avec son approbation, le directeur du petit séminaire, le procureur et le préfet des études, ces trois derniers nommés par les autres membres de la dite corporation, et exerçant également leurs dites fonctions avec l'approbation du dit évêque.

Cette fois la Corporation était en totalité ecclésiastique. Le président-né en était l'évêque catholique romain, comme il se devait, puisque le Collège était devenu « un séminaire diocésain conformément aux règles de l'Église », soit « un établissement ecclésiastique et diocésain ». Tout en continuant d'y donner l'enseignement collégial, précise la requête. La priorité n'en serait pas moins de former de futurs prêtres. Pour M<sup>gr</sup> Laflèche, son séminaire diocésain serait avant tout une pépinière de vocations

sacerdotales. Règlement, études, climat, tout devait correspondre dorénavant à cette préoccupation dominante.

Sur le plan légal, tout était au point. Restait à M<sup>sr</sup> Laflèche à conférer l'institution canonique au nouveau Séminaire, en émettant un décret d'érection canonique. Il choisit une date, soit le 19 mars, pour accomplir cet acte solennel. Pourquoi le 19 mars? C'était la fête de saint Joseph. Le saint patron avait protégé le Collège des Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Laflèche voulait lui confier le destin du Séminaire des Trois-Rivières. Cette date resterait comme celle d'une seconde naissance de l'institution.

L'événement se déroula à la cathédrale lors d'une imposante cérémonie religieuse. À l'évangile, M<sup>sr</sup> Laflèche monta en chaire et déclara: « C'est de ce jour que j'ai daté le décret qui érige canoniquement le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. » Ce décret de l'évêque de Trois-Rivières pour l'institution du Séminaire des Trois-Rivières donnait l'existence canonique à l'institution.

Si M<sup>sr</sup> Laflèche avait accepté avec tant d'empressement l'offre de la Corporation de transformer le Collège en Séminaire, c'est en raison d'une visée pastorale bien spécifique. Le décret la précise: « Un séminaire diocésain où les jeunes clercs puissent être instruits avec soin dans la piété et l'esprit ecclésiastique... ». En fait, un séminaire diocésain était, pour lui, un petit séminaire où se formaient les futurs prêtres. Cependant le décret ajoute: « ... tout en continuant d'y donner l'enseignement collégial ». Les jeunes gens qui ne se destinaient pas au sacerdoce y seraient aussi accueillis. Donc priorité donnée à la formation des futurs prêtres, sans négliger la formation des autres jeunes gens appelés à jouer un rôle éminent dans la société, en servant la religion et la patrie.

M<sup>sr</sup> Laflèche n'ignorait pas qu'au Séminaire de Québec les rapports entre l'évêque et le Séminaire n'avaient pas toujours été chaleureux. Un vent d'autonomie avait soufflé parfois sur le personnel du Séminaire. Un directeur avait même prétendu que « leur maison était indépendante de l'autorité de l'évêque,

le Séminaire n'étant pas diocésain et épiscopal<sup>15</sup>». M<sup>gr</sup> Laflèche, en créant son séminaire, voulut clarifier la situation et prévenir toute tension entre lui et le Séminaire. Le décret établit clairement la prédominance de l'évêque du diocèse: « Nous voulons qu'il soit entièrement soumis à Nous et à nos Successeurs conformément aux prescriptions et aux règles du Saint Concile de Trente et des conciles provinciaux de Québec sur les Grands et Petits Séminaires. »

Mutation, transformation ou métaphore, autant de mots susceptibles de qualifier le changement du Collège en une institution nouvelle, un séminaire diocésain. Bien au-delà d'un changement de nom, c'est la nature même de l'institution qui s'en trouvait modifiée. En un premier temps, la Corporation laïque cède le pas à une corporation ecclésiastique. Puis, en vertu de l'érection canonique, l'ancien Collège devient un séminaire diocésain, une œuvre pieuse. Ainsi inscrit dans une structure plus large et plus stable, l'avenir de l'institution cesse de reposer sur des membres prêtres ou laïques, libres de se désister à tout moment. Elle inspirera d'autant plus confiance au gouvernement et au milieu. Le temps de l'incertitude s'en trouvait révolu.

Une heureuse conséquence: certains diocésains encore hostiles à l'endroit du Collège seront bien obligés de dissiper leurs préjugés, l'institution étant devenue une œuvre diocésaine prioritaire, patronnée par l'évêque. Ils devront l'appuyer sans ambages.

La création d'un séminaire diocésain facilitera le recrutement du personnel parmi le clergé. L'évêque, président de la nouvelle Corporation, aura à cœur de recruter des prêtres de qualité pour son séminaire. Une fonction au séminaire parmi les jeunes dont plusieurs se préparent au sacerdoce, sera de plus en plus considérée comme une tâche pastorale aussi valable que tout ministère en paroisse.

15. Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994. L'auteur rappelle l'opinion du directeur du Séminaire sur la juridiction de l'évêque sur l'institution: « Le Séminaire est une maison indépendante de l'autorité de l'Évêque car le Séminaire n'est pas diocésain ni épiscopal. » (p. 10).



## Une page est tournée

De 1860 à 1874 : 14 années dans la vie d'une institution appelée à vivre plusieurs siècles constituent une tranche assez mince. L'enfance d'une personne et les premiers temps d'une entreprise n'en présentent pas moins un intérêt particulier. Rien n'est définitif. Foisonnent les possibilités sous la pression des circonstances imprévues. L'expérience et la tradition n'ont pas encore fourni les recettes éprouvées pour résoudre les problèmes souvent sans précédent. C'est l'ère des initiatives risquées et des décisions improvisées. Tout ce fourmillement de petits faits intéresse au plus haut point l'historien, car ils annoncent beaucoup de choses en devenir. L'entreprise aurait pu faire long feu. Mais des hommes de courage ont su assurer la survie et le progrès du Collège. Toujours les mêmes : l'honorable Turcotte, les abbés Panneton, Baillargeon et Richard. Ce dernier, l'abbé Louis Richard, pilier du Collège, de 1860 à 1874, jouera également un rôle éminent au début du Séminaire.

Deux scènes. Entre elles, un monde de différence. Septembre 1860, un jeune séminariste à l'air timoré, l'abbé Louis Richard, accueille les tout premiers élèves du Collège. Il leur ouvre la porte déginglée des vieilles casernes délabrées. Les nouveaux ont le pas hésitant. Rien pour les rassurer.

Septembre 1874, le même abbé, Louis Richard, un prêtre mûri par les épreuves et les lourdes tâches, accueille, en un geste chaleureux, les quelque 200 premiers élèves du Séminaire, impatients de visiter la grande maison toute neuve. M. l'abbé Richard aurait pu s'exclamer après Victor Hugo dans *Tristesse d'Olympio* : « Que peu de temps suffit pour changer toute chose ! ».

## *Deuxième partie*

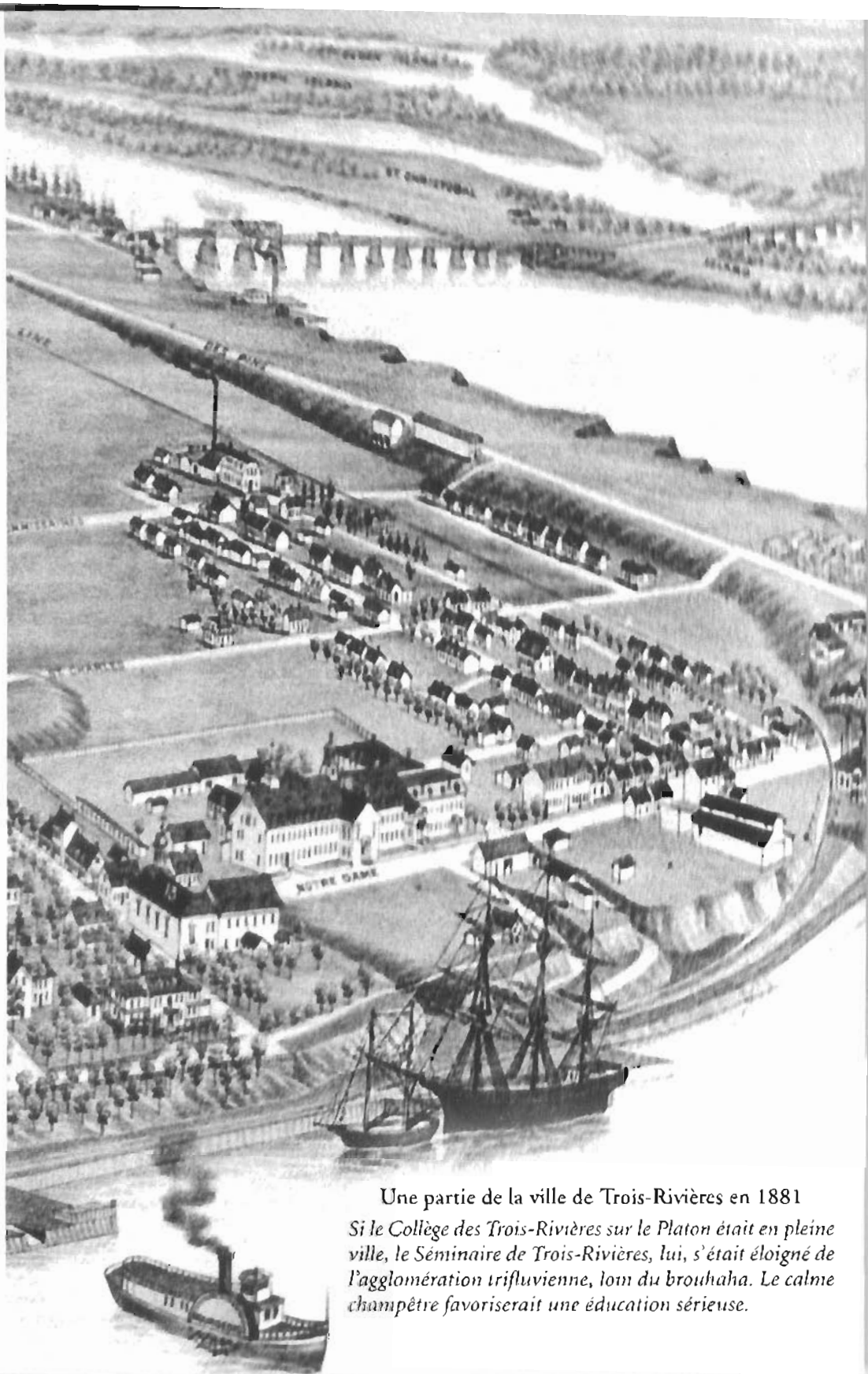
### Le Séminaire Saint-Joseph (1874-1929)



#### Le séminaire à tourelles

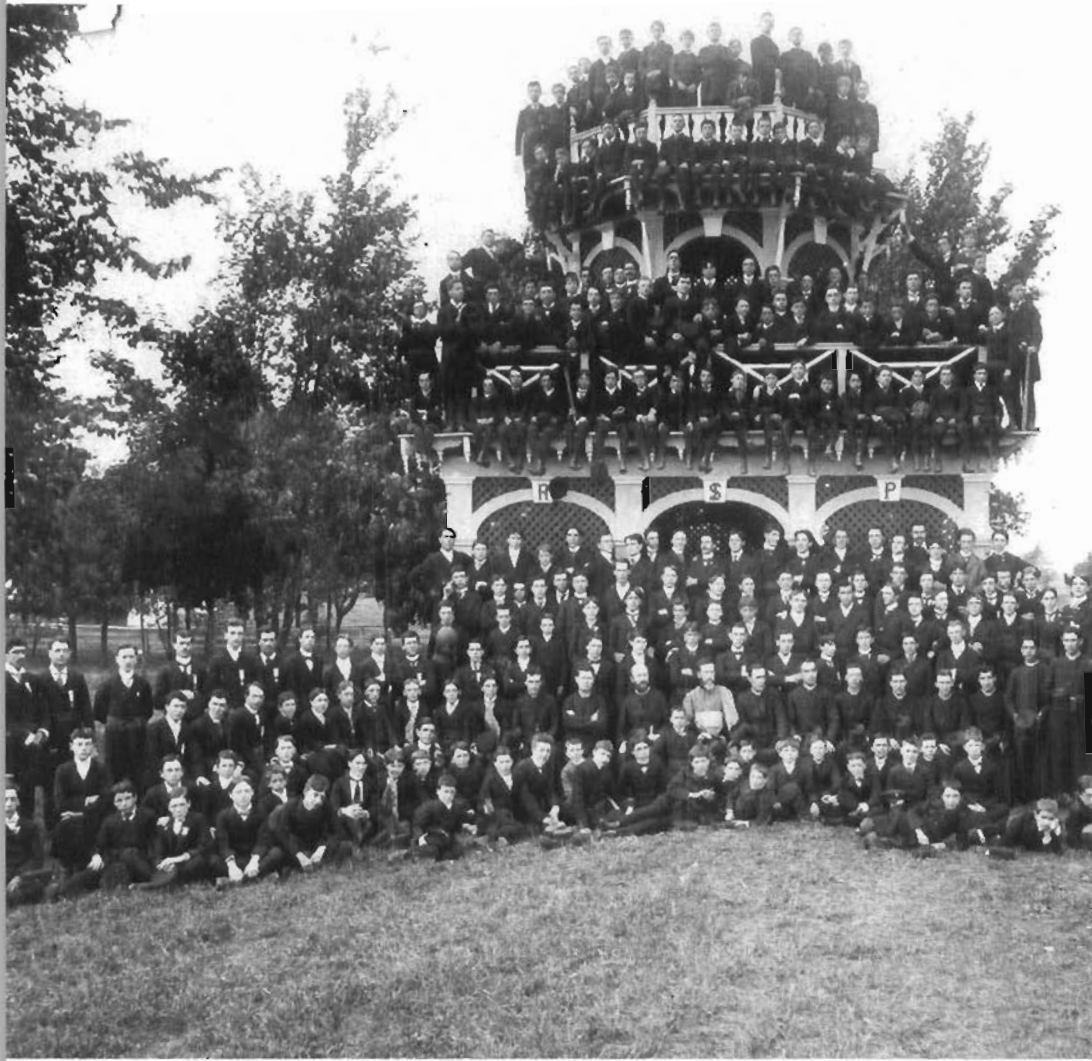
*Le séminaire à tourelles fut construit en 1873-1874, selon les plans dessinés par l'abbé Louis Richard. La bénédiction de la pierre angulaire eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1873. Le séminaire à tourelles accueillit ses premiers élèves en septembre 1874. Il fut rasé par les flammes le 13 novembre 1929.*





Une partie de la ville de Trois-Rivières en 1881

*Si le Collège des Trois-Rivières sur le Platon était en pleine ville, le Séminaire de Trois-Rivières, lui, s'était éloigné de l'agglomération trifluvienne, loin du brouhaha. Le calme champêtre favoriserait une éducation sérieuse.*



**Les élèves et le personnel du Séminaire de Trois-Rivières en 1896-1897**  
*Construction en bois de forme pyramidale tronquée, le Berceau fit partie du paysage de la cour de récréation de 1878 à 1903. Pour la photo annuelle de la communauté, personnel et élèves, on se massait au pied et aux deux étages du Berceau. Que des centaines de jeunes aient pu s'agglutiner, les jambes pendantes, agrippés au frêle monument, montrent qu'aucune mesure de sécurité n'était alors prise. Aujourd'hui, une telle scène alerterait la police et glacerait de frayeur les parents.*



## LE SÉMINAIRE À TOURELLES

DANS LE DÉROULEMENT DE L'HISTOIRE du Séminaire, les 14 premières années forment une période bien délimitée. De 1860 à 1874, le séjour parfois chaotique entre les murs de la caserne, les embarras financiers récurrents, la mobilité du personnel, les moments d'incertitude, surtout le peu de sympathie de l'ensemble du clergé, voilà autant de circonstances qui imprimèrent une tonalité particulière à la vie du Collège des Trois-Rivières. Une période héroïque. Un chapitre s'imposait.

En 1874, le Collège des Trois-Rivières devient le Séminaire Saint-Joseph. Le passage d'un statut à l'autre est si radical qu'il convient de parler d'une autre fondation. Le Collège des Trois-Rivières n'est plus. Naissance du Séminaire Saint-Joseph. En effet tout change : un nouveau nom légal, une corporation en totalité ecclésiastique remplace la corporation laïque, un décret épiscopal fait de la nouvelle institution un séminaire diocésain, aux termes du

droit canonique. Risquons un anachronisme : c'est un premier cas de relève institutionnelle, mais à contresens, car c'est une corporation ecclésiastique qui relaie une corporation laïque.

C'est sous ce régime administratif que le Séminaire vivra de 1874 à nos jours. Mais, à l'intérieur de ce cadre, tant d'événements importants et tant de changements majeurs ont modifié la vie du Séminaire qu'en toute logique cette longue tranche de

136 ans comporte plusieurs époques, dont la première, celle du séminaire à tourelles, de 1874 à 1929.

### Des conditions plus favorables

Le Séminaire vient de naître. Une métamorphose qui s'opère dans une conjoncture favorable. D'abord un appui de taille: celui de M<sup>gr</sup> Louis-François Laflèche, évêque de Trois-Rivières. En 1860, l'abbé Laflèche, alors supérieur du Séminaire de Nicolet, avait combattu farouchement le projet d'un collège à Trois-Rivières. Ce même abbé, devenu évêque de Trois-Rivières, en 1870, met toute son autorité à transformer le Collège en Séminaire diocésain pour en devenir son protecteur prestigieux. En conséquence, le recrutement du personnel en sera assuré. D'autorité, l'évêque nommera des prêtres à la direction et à l'enseignement. Le Séminaire étant une œuvre diocésaine, les prêtres cesseront de considérer un emploi au Séminaire comme une tâche moins pastorale qu'un service en paroisse.

Autre circonstance favorable: des assises financières plus solides. En 1860, en fondant le Collège, les huit laïcs avaient plongé dans l'inconnu. Ne risquaient-ils pas d'ouvrir un gouffre financier? De fait, ce fut 14 années de déboires pécuniaires. Voici qu'en 1874, les risques financiers sont maintenant courus par une corporation présidée par l'évêque d'un diocèse dont la santé financière ne laissait plus trop à désirer. D'ailleurs, si nécessaire, le clergé et les diocésains se feraient un devoir de subvenir aux besoins de leur séminaire, une œuvre qui les concernait tous.

Une institution scolaire est inscrite dans un milieu économique et culturel. Elle se ressent des hauts et des bas de la société. En 1874, la région trifluvienne était sur le point de connaître une croissance sans précédent. Trois-Rivières n'était pas encore une ville industrielle. C'est au début du xx<sup>e</sup> siècle qu'elle entrera dans le monde des grandes entreprises. Après Grand-Mère et Shawinigan où les Forman, les Joyce, les Aldred et les Biermans avaient déclenché un processus d'industrialisation massive, grâce au harnachement de la force hydraulique des chutes de Shawinigan. Dès 1898, fut créée la Shawinigan Water and Power,

le moteur industriel de toute la Mauricie. La Mauricie du nord a donc connu l'effervescence de la grande industrie bien avant Trois-Rivières.

En 1907, Charles Ross Whitehead fonda à Trois-Rivières la Wabasso et, en 1910, la Wayagamack. Quelques années plus tard, en 1920, la Canadian International Paper fera de Trois-Rivières la capitale mondiale du papier.

Tout ce développement industriel apporta la prospérité aux villages qui gravitaient autour des nouvelles villes : Grand-Mère, Shawinigan et La Tuque. Quant à Trois-Rivières, sa population connut une croissance accélérée. À peine 9 981 en 1901, les Trifluviens seront 22 367 en 1921. Trois-Rivières présentait donc un visage de plus en plus urbain<sup>16</sup>. Le Séminaire arrivait à point nommé pour répondre aux besoins de la jeunesse mauricienne. Personne ne s'interrogeait plus sur son utilité.

### De nouveaux rouages administratifs

En 1874, l'administration de l'institution se dota de nouveaux rouages : une nouvelle corporation et un conseil d'administration. Dorénavant la Corporation comptera huit membres, tous ecclésiastiques.

L'évêque de Trois-Rivières était nommé « président-né » et le texte de la constitution légale précisait : « Les règles, les règlements et statuts seront soumis à approbation et sujets au veto du dit évêque. » Tandis que le directeur, le procureur et le préfet des études du Petit Séminaire étaient désignés par les autres membres de la Corporation, deux membres soit le supérieur du Petit Séminaire et le supérieur du Grand Séminaire étaient nommés par l'évêque seul. L'autorité épiscopale, selon la nouvelle constitution légale, était donc prépondérante. En toute logique, puisqu'un séminaire diocésain était la chose de l'évêque. Le 19 mars 1874, le décret de M<sup>sr</sup> Laflèche pour l'institution du Séminaire l'avait rappelé : « Nous voulons qu'il soit entièrement soumis à Nous et à nos Successeurs, conformément aux prescriptions et aux règles

---

16. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 590.



du Saint Concile de Trente et des conciles provinciaux de Québec sur les Grands et Petits séminaires. »

Le rôle d'une corporation n'est pas de s'ingérer dans le train-train de l'institution. Le « Registre des procédés de la Corporation » montre que les membres de la Corporation n'ont pas débordé leur mandat. Ils s'en sont tenus à l'essentiel de leur mission : assurer la survie et le développement de l'école en veillant sur sa santé financière. La majorité des pages du Registre parlent de ventes ou d'achats de terrains, de dons, d'emprunts ou de placements. Surtout, chaque année, présentation d'un bilan où les administrateurs s'évertuaient à équilibrer dépenses et recettes.

Les colonnes de chiffres ne ferment pas l'horizon aux membres de la Corporation. Ils restent attentifs aux besoins de l'institution : ils ajustent périodiquement les salaires du personnel, ils proposent en 1906, devant l'affluence, une autre construction plutôt que de refuser des élèves. Au cours des années, selon la nécessité, ils hausseront la pension des élèves. Les membres de la Corporation, sous la présidence épiscopale, ne se comporteront pas comme des hommes d'affaires étrangers aux besoins spécifiques d'une maison d'éducation.

Mais l'organisation de la vie quotidienne était du ressort du Conseil d'administration du Séminaire. Le règlement du Conseil d'administration stipulait que « le conseil aura le pouvoir de faire passer les règles, les règlements, les statuts qu'il jugera à propos d'adopter pour la bonne administration de la dite institution et pour en promouvoir les intérêts, mais les dits règlements, règles et statuts seront soumis à l'approbation et sujets au veto de M<sup>sr</sup> l'évêque de Trois-Rivières ».

Encore ici, l'autorité épiscopale est prépondérante. Tout est « sujet au veto de Monseigneur ». Le texte ne précise pas s'il s'agit d'un veto de l'évêque en tant que président de la Corporation ou au titre d'évêque régnant. L'autorité de l'évêque s'exerce aussi à un autre niveau. S'il n'est pas personnellement membre du Conseil d'administration, il s'est réservé le privilège de ratifier la nomination du supérieur du Séminaire et du directeur du Grand Séminaire.

Formeront ce Conseil d'administration les prêtres suivants : le Supérieur du Séminaire qui le présidera, le Directeur du Grand Séminaire, le Directeur du Petit Séminaire, le Préfet des études, le Procureur, l'Économe. En parcourant « le Registre des Délibérations et des Décisions du Conseil d'administration », on constate que rien de la vie quotidienne n'échappe à la sollicitude des membres. Les petits problèmes autant que les grands les préoccupent : l'organisation des études, les cours de religion, la qualité de la nourriture, l'installation de cabinets « à l'anglaise », la date des vacances et des congés, l'organisation d'une compagnie de milice et d'une fanfare, le recrutement des prêtres et des ecclésiastiques enseignants, etc., etc. Au rythme des problèmes de tous ordres qui surgissaient, les réunions, sous la présidence du supérieur, étaient fréquentes. Ainsi pour la seule année 1879, le conseil se réunit plus de 13 fois. Si tout se déroulait dans l'harmonie, les discussions franches n'en étaient pas bannies. Elles aboutissaient parfois à des dissidences formulées en bonne et due forme, comme lors de la séance du 28 mai 1880. L'abbé Jean-Baptiste Comeau avait proposé un projet de réforme du cours commercial. La majorité des membres du conseil appuya le projet de l'abbé Comeau en énonçant 12 considérants bien pesés. Nonobstant la position majoritaire qui emporta la motion, trois membres dont l'abbé Louis Richard, supérieur et président du conseil, désapprouvèrent le projet de réforme. Dégageant leur responsabilité, ils exigèrent que leur dissidence assortie des raisons justificatives apparaisse au procès-verbal de la réunion du 28 mai. Les membres opposés à la motion proposée et adoptée déclaraient : « La réforme adoptée par la majorité des membres du Conseil, au lieu d'arriver à développer le cours commercial et à le perfectionner, aura au contraire pour effet de l'affaiblir et de le faire disparaître graduellement, vu surtout la trop faible part qu'on fait de la langue anglaise. »

### Le séminaire à tourelles

Si, en 1860, les premiers élèves du Collège s'étaient entassés dans des locaux inadaptés à leurs besoins, en 1874, c'est un édifice tout

neuf, conçu pour recevoir 300 garçons, que les premiers élèves du Séminaire inaugurèrent. Le séminaire à tourelles revêtu de briques rouges faisait l'orgueil des Trifluviens. Chaque année, l'annuaire du Séminaire présentait ainsi l'édifice :

Le nouveau séminaire est une grande et belle bâtisse à quatre étages de 220 pieds de longueur sur 60 de large. Situé à une petite distance du Saint-Laurent et du Saint-Maurice sur un vaste terrain élevé et salubre, entouré de jardins et d'une cour de récréation avec gymnase et jeu de paume, il offre aux élèves un séjour des plus agréable.

L'abbé Louis Richard qui en avait lui-même dessiné le plan notait : « La bâtisse, bien que tout à fait dépourvue d'ornements, avait dans l'harmonie seule de ses lignes beaucoup de grâce et d'élégance. »

Un ancien qui y avait séjourné, Rodolphe Dubé, appelé à devenir célèbre sous le pseudonyme de François Hertel, évoquait, en 1930, le séminaire à tourelles sur une note nostalgique : « C'est qu'il avait son cachet, notre vieux séminaire, un cachet bien personnel. Il avait même grand air dans son architecture un peu démodée, mais agréable<sup>17</sup>. »

Une bâtisse à 4 étages de 220 pieds de longueur sur 60 de large, précisait-on. Serait-elle assez spacieuse pour y loger les ecclésiastiques du Grand Séminaire, les élèves du Petit Séminaire et le personnel ? Sans oublier les appartements réservés à M<sup>sr</sup> Laflèche, en attente de son évêché de 1874 à 1882.

### La Grande Chapelle

Dortoirs, classes, chapelle, salle de récréation, réfectoire, tout l'espace fut vite occupé. Primauté du spirituel, un espace convenable avait été prévu pour la chapelle. Les besoins religieux de la communauté débordèrent, dès les premières années, la capacité de la trop petite chapelle. On voyait grand. Dès 1900 une première levée de fonds, auprès du clergé et des laïcs du diocèse,

---

17. *Le Ralliement*, vol. I, n° 20, janvier 1930, p. 284.

suscita de l'intérêt pour la « nouvelle chapelle » ou la « Grande Chapelle ». Les autorités du Séminaire rêvaient d'une chapelle bien visible qui rappellerait les priorités de l'institution : Religion d'abord et Patrie. C'est Georges-Émile Tanguay, un architecte réputé, qui en dessina les plans. Il ne s'agissait pas d'une humble chapelle. Du solide, puisque la pierre fut levée au « Rochon », du caillou granitique déposé par les glaciers à 12 kilomètres au nord de Trois-Rivières. Du spectaculaire, car la chapelle était séparée de l'édifice à tourelles et le dominait avec sa tour, son clocher prolongé d'une croix dont l'épi s'élançait à 182 pieds vers le ciel. Après la cathédrale, la chapelle du Séminaire était un des temples les plus majestueux du diocèse. Commencée en 1901, elle fut bénite et inaugurée par M<sup>gr</sup> Cloutier, le 26 novembre 1903.



#### Le séminaire à tourelles et la chapelle

*Le séminaire à tourelles et la Grande Chapelle formaient un ensemble impressionnant. Pour les intégrer à l'édifice de 1929, on abattit tour et clocher de la chapelle et deux tourelles nord du vieux séminaire. Ce tronçonnage ne laissa pas d'émouvoir les Trifluviens d'alors.*

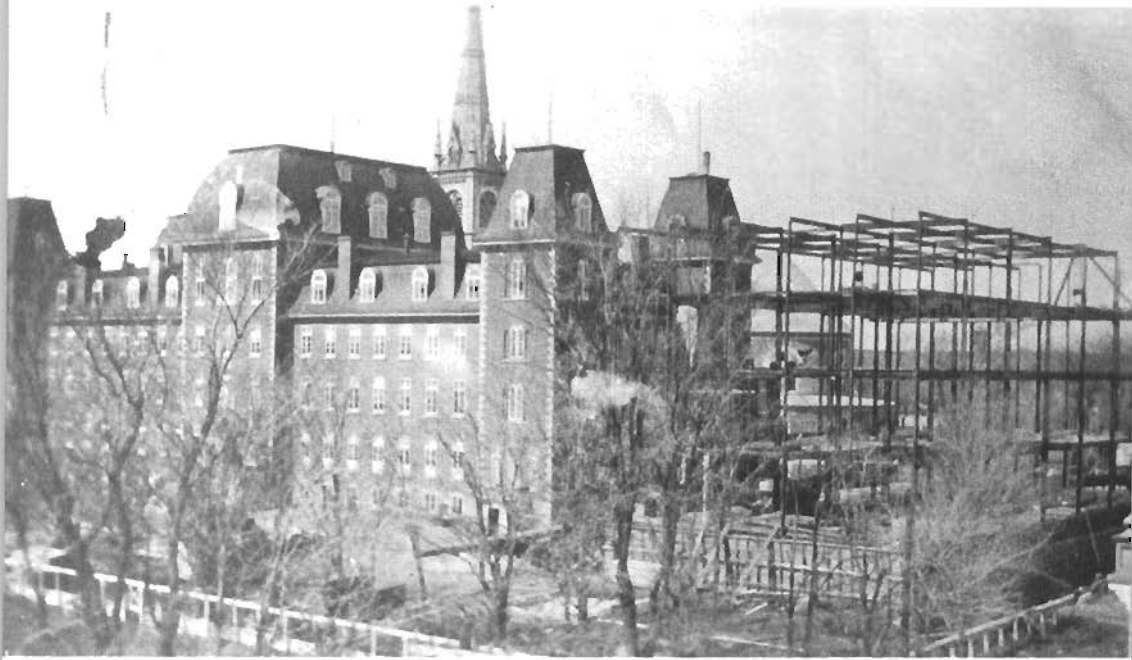
Pendant 24 ans, elle conserva la fière allure d'une imposante église paroissiale avec sa tour et son clocher, tout en étant rattachée au séminaire à tourelles par un couloir. En 1927, on décida d'abattre tour, clocher et croix pour l'intégrer au nouveau Séminaire. Elle en perdra son relief et son élégance.

Quand fut lancée la souscription en 1900, les plans de la chapelle avaient sans doute été approuvés par les autorités. Le Séminaire ne comptait alors que 259 élèves. En 1903, l'année de l'inauguration de la chapelle, 295 élèves fréquentaient l'institution. Pourtant la nouvelle chapelle pouvait accueillir plus de 500 élèves bien assis. Rien de trop grand, rien de trop beau pour la chapelle du Séminaire diocésain. D'ailleurs l'essor industriel de la Mauricie et en particulier de Trois-Rivières accroîtrait inévitablement la clientèle de l'institution. En 1910, si 305 élèves fréquentaient le Séminaire, en 1920, ils seront 440 et, en 1925, 483.

### Un agrandissement « temporaire »

Si la Grande Chapelle suffisait amplement à répondre aux besoins religieux des élèves, la communauté se sentait à l'étroit dans l'édifice à tourelles, même si la nouvelle chapelle avait libéré beaucoup d'espace.

Lors d'une réunion du Conseil d'administration, le 9 juin 1913, les autorités déploraient l'exiguïté des lieux. Fallait-il limiter le nombre des élèves? Serait-il à propos d'abolir la 8<sup>e</sup>, une classe préparatoire? Chose étonnante: quelques mois plus tôt, la Corporation avait envisagé, le 19 mars 1913, de vendre le terrain du Séminaire à MM. Bédard et Godin, au coût de 400 000 piastres. « La Corporation donnerait gratuitement les bâtisses du Séminaire et la chapelle aux acheteurs à la condition que ces messieurs les utilisent pour une institution d'utilité publique agréée et approuvée par M<sup>gr</sup> l'évêque du diocèse. » Très heureusement, une telle proposition n'eut aucune suite. Le 19 décembre 1914, le secrétaire du Conseil d'administration note: « La Corporation du Séminaire ayant définitivement décidé de réaliser l'agrandissement temporaire à notre maison déjà projeté l'an dernier, conformément aux plans préparés par l'abbé



Le séminaire à tourelles et la construction  
du Grand Séminaire (avril 1915)

*À remarquer : la structure de fer de l'annexe. Une telle structure était une innovation en 1915. Construit en vue d'agrandir le séminaire à tourelles, il devint le Grand Séminaire de 1929 à 1965. Depuis, il sert de résidence.*

Jules-Alexandre Moreau, le Conseil détermine l'endroit où cette annexe sera érigée. »

Mettant de côté le projet de se départir de l'ensemble des biens du Séminaire pour s'installer ailleurs, il fut décidé de construire un édifice de 140 pieds sur 60 pieds, haut de 5 étages. Un agrandissement solide doté d'une structure de fer. Inauguré en 1916, il offrait de nouvelles commodités aux élèves et au personnel, de plus en plus à l'étroit dans le séminaire de 1874. Construction temporaire appelée à servir longtemps en s'adaptant à diverses fonctions. Un édifice utilitaire, peu esthétique, qualifié de « boîte à beurre ». Reconnaissons que grâce à sa fenestration et à son revêtement de briques rouges, il s'harmonisait, jusqu'à un certain point, avec le séminaire à tourelles qu'il prolongeait.

## Le personnel enseignant

La liste des matières enseignées tant au cours commercial qu'au cours classique est impressionnante. Présentait-elle un idéal caressé de loin mais inaccessible en fait? Entre la modestie du quotidien et la démesure de l'idéal, où se situait la réalité? Ici, c'est la compétence des enseignants qui pouvait assurer la réalisation des beaux programmes.



Les prêtres enseignants au Séminaire de Trois-Rivières  
pour l'année 1923-1924

*En 1923-1924, le Séminaire comptait 428 élèves. Le corps enseignant comprenait à peine une douzaine de prêtres. Quelque 21 séminaristes complétaient le personnel enseignant.*

*Rangée avant, de gauche à droite: les abbés Émile Trudel, Joseph Jacob, Joseph-Gérin Gélinas, chanoine Jules-Alexandre Moreau, chanoine monseigneur Louis Chartier, Téléphore Giroux, Donat Baril, Joseph Désilets. Rangée arrière de gauche à droite: Albert De Grandmont, Jules Gélinas, Lionel Clément, Henri Garceau, Joseph-Gers Turcotte, Hector Marcotte, Arthur Jacob, Auguste Laflèche et Donat Grimard.*

Entre 1874 et 1929, qui constituait le personnel enseignant du Séminaire? À part les professeurs de musique (piano et violon) et les directeurs de la fanfare à temps partiel, tous les professeurs étaient prêtres ou séminaristes. En effet, si en 1860, les membres de la Corporation laïque avaient demandé à l'Évêque de fournir au Collège des Trois-Rivières des enseignants ecclésiastiques, sans doute une mesure d'économie avait surtout justifié leur démarche. Depuis 1874, le Collège étant devenu Séminaire diocésain, il était normal que l'évêque veille à ce que le personnel soit en totalité ecclésiastique. Si un séminaire diocésain formait en majorité une élite laïque, sa préoccupation dominante n'en restait pas moins la relève sacerdotale. Rien de plus sûr pour assurer la formation du futur clerc que de l'entourer d'enseignants ecclésiastiques.

Reconnaissons que la présence de nombreux séminaristes fournissait en partie le personnel enseignant et permettait de réaliser des économies appréciables. Ils formaient la majorité du personnel. Un petit tableau fera voir la part des prêtres et celle des séminaristes parmi les professeurs, en choisissant quelques années entre 1877 et 1929<sup>18</sup>.

Année	Prêtres	Séminaristes
1877	5	9
1890	7	14
1900	9	14
1915	13	18
1929	16	22

Les prêtres recensés ici sont des prêtres enseignants. Le personnel du Séminaire comptait quelques autres prêtres occupant différents postes, en tant que supérieur, procureur, préfet des études, directeur des élèves et directeurs des séminaristes.

18. Toutes les précisions sur le personnel, le règlement, la clientèle, etc. sont puisées dans les annuaires-prospectus du Séminaire pour les années 1874-1963.



Le fait que l'évêque maintenait autant de prêtres à l'emploi du Séminaire, en dépit des besoins paroissiaux, montre que, à ses yeux, l'œuvre du Séminaire était prioritaire. La plupart des prêtres qui faisaient carrière au Séminaire avaient fait leurs premières armes comme professeurs séminaristes dans les « petites classes ».

Quant aux séminaristes, un certain nombre d'entre eux étaient choisis comme professeurs ou maîtres de salle. Tous avaient complété leur cours classique, au Séminaire même. Chaque septembre, des finissants de juin, la soutane à peine enfilée, se retrouvaient professeurs ou maîtres de salle. Sans aucune préparation pédagogique. En plus, ils avaient à entreprendre, en parallèle, leurs études théologiques et leur préparation au sacerdoce. Un tel régime perdura pendant 76 ans, soit de 1860 à 1936. C'était au détriment de leur formation de futurs prêtres. Était-ce favorable à la qualité de l'enseignement ? Sans doute, autant que possible, on désignait, parmi les séminaristes, les plus doués pour leur confier une tâche d'enseignement. Ils avaient réussi leurs études « supérieures ». Ne pourraient-ils pas enseigner aux élèves des classes préparatoires de la 7<sup>e</sup> ou de la 6<sup>e</sup> ? D'aucuns se révélèrent des pédagogues-nés et, une fois prêtres, entreprirent une longue carrière dans l'enseignement.

Les aptitudes naturelles, l'enthousiasme, le sens du devoir suppléaient, en partie, un bon cours d'école normale. D'ailleurs, pendant longtemps les avocats et les arpenteurs, entre autres, se formaient par un apprentissage peu académique. Sans l'apport des séminaristes, le Séminaire n'aurait pas pu maintenir un personnel enseignant suffisant.

Les prêtres professeurs, en minorité, formaient un corps enseignant plus stable. Ils se réservaient les classes supérieures, surtout à partir de la quatrième. En somme, la section classique. Avec les années, plusieurs prêtres se révélèrent des maîtres dans des disciplines comme la physique, la philosophie, la littérature. Ils y consacraient la meilleure partie de leur vie. Le temps était bien révolu où une tâche de professeur au Séminaire était considérée comme moins sacerdotale que le ministère paroissial ou une aumônerie.



Les séminaristes enseignants au Séminaire de Trois-Rivières  
pour l'année 1923-1924

*En parallèle à leurs études théologiques, presque tous les séminaristes étaient en service au Séminaire comme enseignants ou surveillants. Ce régime prit fin en 1936.*

*Assis de gauche à droite: Jean-Baptiste Carignan, Eugène Désilets, Henri Moreau, monseigneur Louis Chartier, Émile Trudel, Maurice Patry, Gilbert Larue, Elisée Brunelle. Rangée du centre de gauche à droite: Émile Arseneault, Georges Bellemare, Joseph Mongrain, Dollard Duval, Emilien Girard, Antonio Magnan junior, Gérard Baril, Arthur Rousseau, Ovide Levasseur. Rangée du haut de gauche à droite: Antonio Beaudry, Ovila Gagnon, Joseph Duval, Benoît Marchand, Charles-Édouard Robert, Antonio Milot.*

~

La valeur d'une maison d'éducation tient à bien des choses: des murs solides, des locaux adaptés, un organigramme au point. Tout cela est important, non essentiel. L'essentiel, l'irremplaçable, c'est un corps professoral compétent, dévoué et stable. Stable en effet car un carrousel de professeurs risque d'entraîner une solution de continuité dans le processus éducatif. Sans doute, un peu de chaise musicale est inévitable parmi les professeurs. Pour maintenir la qualité d'un enseignement soutenu, il suffit de la permanence de quelques excellents professeurs.

### L'abbé Louis Richard<sup>19</sup>

Ce fut le cas au Séminaire de 1874 à 1930. Les témoignages de l'époque sont unanimes: trois prêtres-éducateurs, en consacrant toute leur vie au Séminaire, marquèrent profondément plusieurs générations d'élèves. D'abord l'abbé Louis Richard, puis les abbés Joseph-Gérin Gélinas et Jules-Alexandre Moreau.

L'abbé Louis Richard, surnommé affectueusement le Père Richard, mériterait une biographie. Aucune carrière ne fut



Classe de 1900-1901 avec M<sup>gr</sup> Louis Richard

*Le jeune abbé Louis Richard n'est plus. C'est monseigneur Louis Richard qui trône parmi des élèves, étalant ses oripeaux de prélat. Son aura de dignitaire ne coupa toutefois jamais le contact avec la gent étudiante.*

19. *Annuaire du Séminaire*, 1907-1908, p. 79-85.

identifiée à la vie et du Collège et du Séminaire comme celle de ce prêtre-éducateur qui, de 1860 à 1908, fut enraciné dans l'institution, jusqu'à sa mort.

Rappelons un lointain passé, déjà évoqué. Le 5 septembre 1860, quand la première cohorte d'élèves se présenta sur le Platon, c'est un jeune séminariste de 22 ans, l'abbé Louis Richard, qui leur ouvrit la porte des casernes. Né à Saint-Grégoire, au terme de ses études classiques au Séminaire de Nicolet, il avait pris la soutane en septembre 1859. L'année suivante, M<sup>sr</sup> Cooke l'avait nommé au Collège naissant à Trois-Rivières. Par obéissance, il avait traversé le fleuve, sans trop d'enthousiasme. C'était un plongeon dans l'inconnu. Les quatre autres séminaristes nommés en même temps que lui quittèrent la galère le plus tôt possible. Lui resta au poste, occupant jusqu'en 1874 tous les postes : enseignant, préfet des études, procureur, directeur des élèves. Même, pendant une absence prolongée de l'abbé Panneton, il assumait les responsabilités de supérieur.

En 1874, on le retrouve en l'an 1 du Séminaire. Il est le seul survivant de l'âge héroïque des casernes. Seul, il avait vécu les hauts et les bas de cette époque. Le récit circonstancié qu'il en a fait dans son *Histoire du Collège des Trois-Rivières* montre jusqu'où il a été concerné par cette belle aventure. Voilà pour la saison du Collège.

Quand le Collège devient le Séminaire diocésain, l'abbé Richard apparaît comme une tradition vivante. C'est encore lui qui accueille les premiers élèves du nouveau séminaire à tourelles, en septembre 1874. Le grand journaliste, Omer Héroux, écrit à son sujet : « Dans la vie de l'abbé Richard, il n'y a qu'un théâtre : le Séminaire des Trois-Rivières ; les scènes sont : le vieux Collège et le Collège neuf. » En feuilletant les annuaires du Séminaire jusqu'en 1908, on retrouve son nom à chaque année, dans la liste du personnel. Il fut supérieur trois fois, en alternance avec l'abbé Herményle Baril. Au cours des interrègnes, il occupa tour à tour les postes de procureur, de préfet des études ou de directeur des séminaristes.

Très humble, plutôt antivedette, il n'en fut pas moins rejoint par des titres honorifiques. En 1884, l'année même de la fondation

du chapitre de la cathédrale, il fut nommé chanoine par M<sup>sr</sup> Cloutier. En 1900, alors supérieur, il est élevé par Rome au rang de Protonotaire apostolique. Dorénavant on dira monseigneur Louis Richard. Sans l'ombre d'un doute, il s'agissait d'un honneur au mérite. L'essentiel de sa personnalité était ailleurs.

Louis Richard, disons M<sup>sr</sup> Richard, était un homme aux capacités diversifiées. Excellent enseignant dans plusieurs matières, sa pédagogie avait quelque chose d'avant-gardiste. Plutôt que de recourir au cours magistral, qui est souvent une dérobade, il faisait parler beaucoup et parlait peu lui-même. Sa bibliothèque témoignait de ses intérêts culturels : histoire, musique, peinture, architecture. Acadien de souche, il a fait beaucoup de recherches sur les Acadiens et laissa un monceau de notes sur eux. La musique le passionnait. Il dirigea pendant plusieurs années la chorale de l'école et composa des œuvres d'occasion dont une cantate : *L'Ouverture des vacances*. Il avait le trait précis et un don naturel pour l'architecture. C'est lui qui conçut le plan de l'élégant séminaire aux quatre tourelles.

Les écrits restent plus que tout. *L'Histoire du Collège des Trois-Rivières* perpétue le souvenir de M<sup>sr</sup> Richard. Cet ouvrage historique couvre les 14 années de l'existence du Collège. Écrit, en une langue élégante et précise, par celui qui vécut, au jour le jour, la dure aventure des casernes. Témoin privilégié, il n'avait qu'à faire appel à ses souvenirs personnels. En 497 pages denses, il relate les faits, rend justice à tous les acteurs, dresse des bilans précis, fait la part des ombres et des lumières. On sent l'éducateur entièrement consacré à l'institution et aux élèves. Un de ses leviers aux moments difficiles, parfois désespérés, fut une solide dévotion à saint Joseph, le grand patron du Séminaire.

Pour ses contemporains, il fut le *factotum* du Séminaire, l'incarnation même de l'institution. Cet éducateur-né aima les élèves et en retour il fut aimé par plusieurs générations d'anciens. On disait « le Père Richard ». Cette appellation affectueuse lui collait mieux que tous les titres honorifiques. À juste titre, on le rangea, à côté des Turcotte, des Cooke et des Panneton, dans la galerie des Pères du Séminaire.

Nul prêtre-éducateur ne fut autant identifié à la vie de l'institution que M<sup>sr</sup> Louis Richard. Il fut là dès la première heure, le 6 septembre 1860, jusqu'au 6 janvier 1908, jour de sa mort. Toute sa carrière se déroula au Séminaire. Par sa présence active à tous les niveaux de l'école, il marqua profondément le milieu.

### L'abbé Joseph-Gérin Gélinas et l'histoire<sup>20</sup>

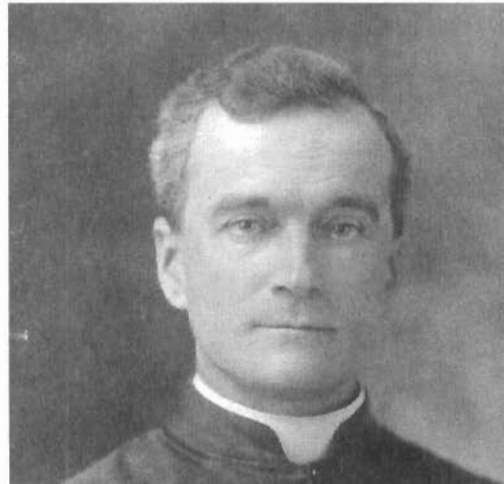
Dans l'histoire du Séminaire, un autre prêtre-éducateur a joué un rôle déterminant : l'abbé Joseph-Gérin Gélinas. Lui aussi passa toute sa vie au Séminaire. Décédé le 24 janvier 1927, à l'âge de 53 ans, il fit partie du personnel de 1896 à 1927, soit pendant 31 ans. À part une préfecture des études à temps partiel, il se consacra uniquement à l'enseignement de l'histoire où il excella. Éducateur-patriote, il fut un propagandiste de l'étude de l'histoire nationale en suscitant, chez les élèves, un intérêt pour la petite histoire. À cette époque, ne disposant pas de manuel, l'abbé Gélinas, à force de lectures, de recherches et de réflexion, réussissait à fournir à ses élèves une riche documentation historique. Sur la valeur de son enseignement, on dispose d'un témoignage autorisé, celui de l'abbé Albert Tessier qui fut son élève et son disciple en 1913-1914. Lors d'une conférence à Radio-Canada, l'abbé Tessier évoqua la figure de l'abbé Joseph-Gérin Gélinas, son professeur de *Rhétorique* : « L'abbé Gélinas avait l'art de faire prendre conscience aux jeunes rhétoriciens du cadre familial qui environnait leur existence et de leur faire découvrir leur petite patrie. » L'abbé Tessier a reconnu qu'il devait à ce professeur le meilleur de sa formation. Avec émotion il rappelait « la ferveur qu'une leçon du maître avait soulevée en moi au début de l'année scolaire 1913-1914, une ferveur qui ne s'est pas éteinte encore, après un quart de siècle ».

Professeur en *Rhétorique* pendant 22 ans, l'abbé Gélinas écrivit beaucoup d'articles et prononça des conférences, toujours d'inspiration historique. Ces articles signés, « Un Canadien » ou « Jacques Hertel », parurent dans le *Bien Public* et dans *L'Écho*

20. *Ibid.*, 1926-1927, p. 49-51.

de *Saint-Justin*. Le manuscrit d'une conférence prononcée à la *Société du Parler français* a été conservé. Les éditions Granger Frères ont publié, en 1928, deux volumes contenant 56 causeries historiques destinées à la jeunesse. Lors de ces causeries, le savant historien descendait de sa chaire professorale pour s'asseoir parmi son jeune auditoire, et, sur le ton de la conversation, il traçait de courts tableaux. C'était de la vulgarisation solide et agréable. Chaque causerie ne dépassait pas 10 pages. Il faisait court, disait-il, « pour ne pas fatiguer ». Le titre de ses causeries : *En veillant avec les petits de chez-nous*.

L'abbé Gélinas a exercé une influence profonde. Il est permis d'affirmer que c'est lui qui a fait naître une vocation d'historien régionaliste au grand rayonnement, celle de l'abbé Albert Tessier. L'abbé Joseph-Gérin Gélinas est donc à l'origine du courant d'histoire régionaliste qui, né au Séminaire puis incarné et illustré par l'abbé Albert Tessier, irrigua la Mauricie.



Joseph-G. Gélinas

*L'abbé Joseph-Gérin Gélinas (1874-1927) a excellé dans l'enseignement de l'histoire.*

*L'abbé Albert Tessier, son élève, a rappelé que c'est grâce à l'abbé Gélinas que naquit au Séminaire la ferveur pour la « petite patrie » qui favorisa la naissance d'un régionalisme de bon aloi.*

### L'abbé Jules-Alexandre Moreau et les sciences<sup>21</sup>

Jules-Alexandre Moreau est un autre prêtre-éducateur qui, par sa présence de 56 ans au Séminaire, imprima au milieu collégial un climat de sérieux. Fuyant la réclame, il se consacra à l'humble et laborieux ministère de l'enseignement. Si, pendant une dizaine

21. *Ibid.*, 1938-1939, p. 89-92.



Photo: J. E. Laverne Photo Québec

**L'abbé Jules-Alexandre Moreau**

*L'abbé Jules-Alexandre Moreau (1864-1939) enseigna la physique et la chimie pendant 24 ans. Professeur très cultivé aux centres d'intérêt divers : horlogerie, reliure, ébénisterie. Sans avoir bénéficié d'une formation universitaire, il atteignit une grande rigueur scientifique, qu'il communiqua à plusieurs générations d'élèves.*

d'années, il occupa un poste à la direction, c'est à la procure où le spectaculaire n'est pas coutumier. Où l'abbé Moreau fut apprécié et marqua plusieurs générations, c'est en enseignant la physique et la chimie pendant 24 ans. Encore ici, on rencontre le cas d'un prêtre-éducateur aux aptitudes variées et à la culture étendue. Ce prêtre, que rien ne pouvait arracher au Séminaire, ne manquait pas de loisirs intéressants et utiles : reliure, horlogerie, ébénisterie. Quant à la culture, son bureau était encombré de livres, de revues et de journaux. Les visiteurs invités à s'asseoir n'avaient qu'à déposer par terre les livres encombrant les sièges.

L'abbé Moreau mourut le 22 mars 1938, à l'âge de 74 ans. Il avait vécu au Séminaire pendant 56 années sans interruption. Comme cette école était devenue, en 1874, un séminaire, donc une œuvre diocésaine, un prêtre comme lui n'avait aucune mauvaise conscience à

s'en tenir à l'enseignement des disciplines profanes, comme la physique et la chimie.

D'ailleurs les sciences étaient loin d'être négligées à cette époque. Aux yeux des autorités, elles n'étaient pas des parents pauvres parmi les autres matières. Ainsi lors d'une réunion du Conseil d'administration, le 9 octobre 1885, le supérieur rappelle l'urgence de fournir le cabinet de physique de tous les instruments nécessaires aux démonstrations en classe. Il propose d'investir une somme de 2000 \$ pour doter le Séminaire d'un cabinet satisfaisant. Le procureur n'appuie pas la proposition du



supérieur, alléguant qu'il faudrait envisager plutôt un investissement de 4 000 \$, une somme considérable pour l'époque. En bon procureur prudent, il suggère de reporter l'achat plus tard. En 1886, la somme étant trouvée, grâce à un don des Anciens du Séminaire, l'abbé Caisse, le même procureur, est mandaté pour aller à Paris, chez le grand fournisseur E. Ducretet, acheter les instruments d'un laboratoire complet de physique et de chimie. Pourtant, un professeur chevronné du Séminaire de Québec qui avait été consulté, avait déclaré qu'avec un investissement de 2 000 \$ on pouvait monter un excellent cabinet de physique. Les ambitions des autorités trifluviennes allaient au-delà. Pour l'époque, le professeur de sciences et les élèves disposaient donc d'un cabinet excellent. Les autorités du Séminaire en étaient fières. Chaque année, de 1897 à 1928, l'annuaire du Séminaire décrivait le cabinet de physique en énumérant les appareils achetés à Paris chez Ducretet. La liste comprenait les appareils du dernier cri : les machines de Ramsden et de Holtz, le thermo-multiplicateur de Melloni, un microscope de Nadeau, les tubes de Sébny (modèle nouveau), etc. Les connaisseurs d'alors devaient être étonnés qu'un collègue « de province » possède un cabinet de physique aussi moderne. L'enseignement de la physique et de la chimie s'en trouvait revalorisé. Autre preuve que les sciences étaient traitées avec considération à cette époque : le fait qu'un prêtre-éducateur de la trempe de l'abbé Jules-Alexandre Moreau ait été nommé pendant 25 ans professeur de physique et de chimie prouve l'importance que les autorités du Séminaire accordaient aux sciences.

Un regard sur le personnel enseignant, maître d'œuvre du processus éducatif, le fait apparaître compétent. Admettons que le jeune séminariste qui, de but en blanc, affrontait ses premiers élèves devait se sentir démuné. Même bardé de diplômes en pédagogie, tout enseignant doit faire ses gammes. Quant aux séminaristes poussés dans l'enseignement, un choix était effectué parmi plusieurs et on leur confiait des disciplines où ils avaient excellé étant étudiants. Reconnaissons que quelques-uns, en peu de temps, se révélèrent d'excellents professeurs. Parmi eux, plusieurs, une fois prêtres menèrent une carrière féconde dans l'enseignement.

Le cas des prêtres professeurs est tout différent. D'abord, comme on l'a vu, les prêtres figurant dans la liste du personnel enseignant ont tous, étant séminaristes, fait l'apprentissage de l'enseignement pendant trois ou quatre ans. Tous ces prêtres-éducateurs ne furent pas des maîtres. Un grand nombre, pour différentes raisons, quittèrent le Séminaire pour d'autres ministères. Mais, on l'a vu, la valeur du personnel enseignant reposait sur la compétence et la stabilité de quelques prêtres-éducateurs qui ont fait leur marque. Les abbés Louis Richard, Joseph-Gérin Gélinas et Jules-Alexandre Moreau ont servi d'exemples incontestables. Point question d'établir des comparaisons avec les enseignants d'une autre époque. La carrière de ces trois maîtres éducateurs, entre autres, a suffi à donner de la consistance à l'œuvre éducative du Séminaire pendant ces années.

### Le cours d'études

Même si, en devenant Séminaire diocésain, le Collège des Trois-Rivières subit une véritable métamorphose, le cours d'études resta le même. En 1871, on l'a vu, un deuxième prospectus, en date du 7 août, avait annoncé que le Collège cessait de donner exclusivement le cours classique. Le programme des études s'en trouva substantiellement modifié. Dorénavant il comportait deux départements bien distincts : un cours commercial de trois ou quatre ans et un cours classique de six ans.

Pourquoi une telle transformation ? Trop d'élèves abandonnaient le cours classique, après deux ou trois ans, pour le commerce, l'industrie ou l'agriculture. En pure perte, ils avaient donc consacré beaucoup de temps à étudier le grec et le latin, mais, une fois dans la vie pratique, ils étaient démunis. La plupart n'avaient ni le goût ni les aptitudes pour les études supérieures. De fait, depuis 1871, la majorité des élèves du Séminaire y venaient pour faire un cours commercial. D'ailleurs une minorité de ceux qui entreprenaient, après leur cours commercial, le cours classique de six ans, persévéraient jusqu'à la fin, soit jusqu'à la *Philo II*.

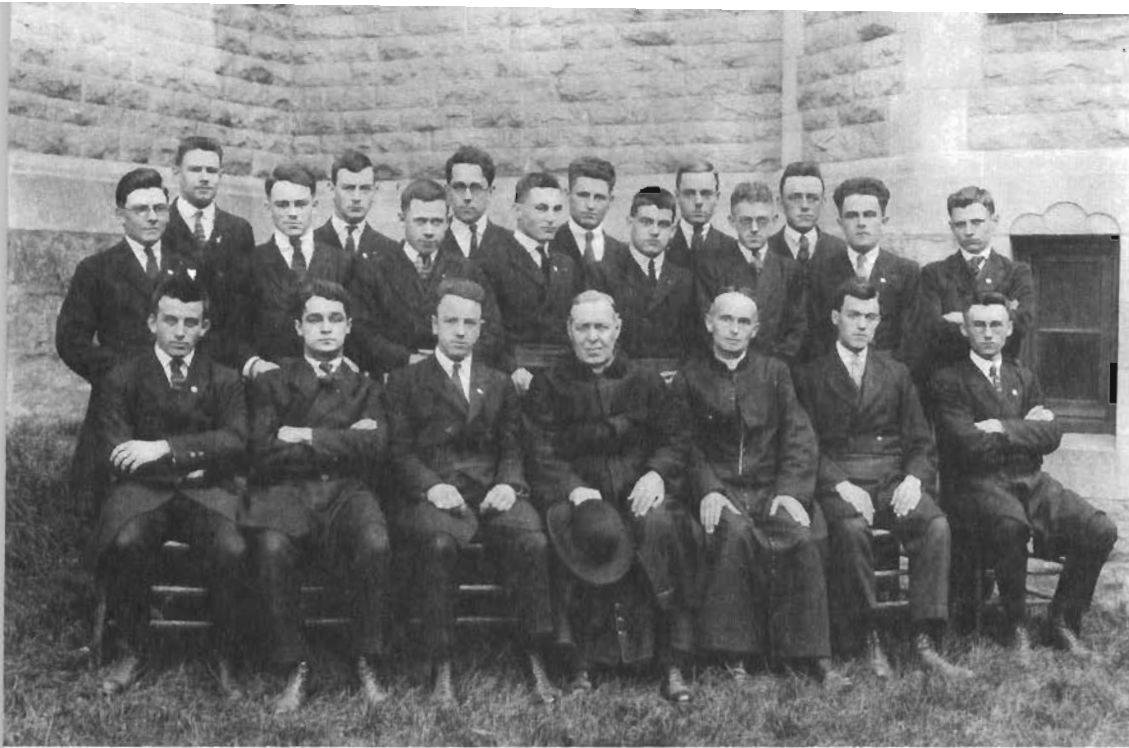
## Quelques faits révélateurs:

Année	Finissants
1883	16
1910	11
1920	14
1923	19
1925	23
1927	27

Pour donner une idée des abandons, nous dirions aujourd'hui du décrochage, prenons le cas des années 1910 et 1927. En 1910, où 11 élèves survivaient encore en *Philo II*, ce groupe avait compté au départ 54 élèves. En 1927, des 88 élèves qui avaient commencé le cours, seuls 27 terminèrent leur cours classique. Les autres s'étaient égrenés au fil des années. Par contre plusieurs avaient complété le cours commercial.

Le cours commercial n'était pas un cours à rabais, ni un fourre-tout. Analyse grammaticale et logique, arithmétique, calcul mental, calligraphie, correspondance commerciale, géographie complète, grammaire française et anglaise, histoire de l'Église et du Canada, tenue de livres, traduction française et anglaise, musique vocale et instrumentale, voilà les matières enseignées pendant les trois années du cours commercial. Suivant les aptitudes de l'élève, la durée du cours pouvait être abrégée. L'enseignement du français et de l'anglais bénéficiait d'une attention particulière. Précédé d'une année préparatoire pour les élèves qui en avaient besoin, le cours commercial durait deux ou trois ans.

Quant au cours classique proprement dit, il commençait à partir de la quatrième année. Tous les élèves passèrent donc par le cours commercial. Ceux qui entreprendront le cours classique auront donc réussi ce premier cours et enclencheront une étape de six années: quatrième (*Éléments et Syntaxe*), troisième



*Les finissants, Philosophie senior (1923-1924)*

*Les finissants (Philosophie senior) de 1923-1924 formaient un groupe de 18 élèves. Au début de leur cours en 1915, ils étaient 80. Différentes causes expliquent cet émiettement : échec, finances, déménagement. Tenons compte que plusieurs se contentaient du cours commercial.*

*Assis de gauche à droite : Henri Ferron, Léon Marcotte, Ligoré Gélinas, chanoine Jules-Alexandre Moreau, abbé Hector Marcotte, Wellie Bordeleau, Claude Lafontaine. Rangée du centre, de gauche à droite : Côme Cossette, Rosario Richer, Rodrigue Latourelle, Ubaldo Boisvert, Lionel Boisseau, Albert Paquin, Georges Lapointe, Alphonse Paquin. Rangée arrière, de gauche à droite : Charles-Ed. Villeneuve, Lucien Biron, Camille Alarie, Clovis Lesage, Arthur Saint-Antoine, Charlemagne L'Heureux.*

~

*(Méthode et Versification), seconde (Belles-Lettres), première (Rhétorique), première et seconde années de Philosophie.*

Les matières enseignées au cours classique étaient aussi nombreuses qu'exigeantes : arithmétique, algèbre, trigonométrie, analyse logique, anglais, astronomie, botanique, chimie, élocution, géologie et minéralogie, grec (éléments, syntaxe, versions, thèmes), histoire (ancienne, grecque, romaine, du Moyen Âge, moderne et contemporaine, histoire du Canada), latin (éléments, syntaxe, thèmes, versions, versification), lettres françaises

(descriptions, dissertations, versification, discours), mécanique et physique, musique vocale et instrumentale, philosophie morale et intellectuelle, prosodie latine et française.

Pour entrer au cours classique, l'élève devait subir un examen sur toutes les matières, objets d'un bon cours commercial.

### Les élèves

Une école, c'est d'abord une communauté d'enseignants et d'élèves. La direction a son importance : il lui revient d'organiser et d'harmoniser les rapports entre les enseignants et les élèves. En fait, direction et personnel enseignant sont en fonction des élèves, raison d'être de toute institution scolaire. Place donc aux élèves.

Au cours de la période de 1874 à 1929, relevons la population étudiante annuelle, l'origine des élèves, leur statut d'écolier, leur persévérance. La fluctuation de la population étudiante est plus qu'un simple jeu numérique. Elle constitue un phénomène révélateur de la conjoncture sociale. Grâce au tableau comparatif du nombre des élèves pour les années 1860 à 1885, tableau en annexe de l'*Histoire du Collège des Trois-Rivières* de l'abbé Richard, il est possible de suivre l'évolution de la population de la région. Quant au nombre d'élèves de 1886 à 1929, les annuaires du Séminaire les fournissent.

Sans tenir compte des modalités de la progression, indiquons que la population étudiante du Séminaire a bondi de 195 élèves en 1874 à 500 en 1929. Au cours de ces 55 années, le nombre des élèves a crû d'une façon continue, sans pic spectaculaire. Il épousait l'accroissement de la population trifluvienne qui passa de 9 981 en 1901 à plus de 22 367 en 1921. Ce bond démographique était dû à l'entrée de Trois-Rivières dans l'ère industrielle grâce à la Wabasso (1907), à la Wayagamack (1910), à la Canadian International Paper (1920) et la Saint-Lawrence (1923)<sup>22</sup>. Sans oublier la naissance de Grand-Mère et de Shawinigan, où s'était déjà réalisé un vaste projet industriel. Ajoutons la prospérité

---

22. René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 590.



#### Des élèves américains au Séminaire (vers 1900)

Dès 1866, le Collège des Trois-Rivières comptait trois élèves originaires des États-Unis. Des Américains, comme on disait alors. En 1873, une bonne vingtaine fréquentaient le Collège. La plupart étaient envoyés par des curés, apôtres de la survivance française et catholique, qui payaient les études de ces jeunes Franco-Américains. Louis Richard, dans son Histoire du Collège, parle d'un abbé P. S. Dagneault « qui travaillait activement à envoyer des élèves à son alma mater ».

Cette tradition se maintint, à partir de 1874, lorsque le Collège devint le Séminaire Saint-Joseph. Un tableau incomplet l'illustre.

Année	Américains	Année	Américains
1890-1891	29	1930-1931	5
1900-1901	21	1940-1941	7
1910-1911	30	1950-1951	1
1920-1921	18		

Dans la plupart des cas, ces « étrangers » triés sur le volet réussissaient dans tous les domaines : études, culture, sport. Ils ne voulaient pas décevoir leur bienfaiteur. Un André Ouellette de Salem, Mass., plus tard prêtre, chanoine, supérieur du Petit et du Grand Séminaire, évêque de Mont-Laurier, restera comme le plus illustre des « Américains ».

de gros villages mauriciens dans l'orbite de l'industrialisation massive des trois villes. Le Séminaire a bénéficié de retombées diverses causées par ce réveil industriel. Tout naturellement, c'est au cours de la décennie 1905-1915 que le nombre d'élèves accuse une augmentation sensible. Pendant cette période, toute la région mauricienne connut une effervescence sans précédent.

La population étudiante du Séminaire s'est accrue à un rythme régulier de 1874 à 1929. Inutile d'indiquer la progression annuelle pendant ces 34 ans. Qu'il suffise, pour faire sentir le rythme de la montée de la clientèle, d'indiquer le nombre d'élèves à sept moments différents :

Année	Élèves
1874	195
1883	250
1895	262
1900	265
1905	310
1915	424
1925	483
1929	500

Un constat saute aux yeux : le nombre d'élèves qui ne persévèrent pas. Le gros des nouveaux qui s'entassent dans l'une ou l'autre classe de sixième s'amenuise au cours des huit années. Une minorité se retrouve en classe terminale. Ainsi, en 1905, seuls avaient survécu 9 finissants des 43 élèves qui avaient entrepris leur cours en sixième année. En 1925, sur 75 commençants, à peine 27 avaient tenu jusqu'à la fin.

Un tel décrochage n'alarmait personne. Il était dans l'ordre des choses. Le rôle de la section commerciale était précisément de donner une formation particulière à ceux qui n'ambitionnaient pas de poursuivre des études classiques. L'élève qui terminait son cours commercial n'éprouvait donc pas un sentiment d'échec ou d'abandon, s'il ne montait pas en quatrième pour entreprendre un cours classique.

### L'origine des élèves

Les élèves du Séminaire de Trois-Rivières ne venaient pas en majorité de Trois-Rivières. Les Trifluviens formeront au cours des ans la minorité de la population étudiante. En 1929, ils seront 172 sur 500 élèves. Entre 1874 et 1929, leur présence sera plutôt discrète, surtout dans les classes supérieures. En survolant cette période, le petit nombre de Trifluviens parmi les élèves ne laisse pas de nous étonner. En 1882, la classe de *Philosophie* seconde ne comptait que 2 Trifluviens parmi les 11 finissants. En 1895, un seul Trifluvien apparaît dans la liste des 11 finissants. Enfin, en 1929, sur 21 finissants, 8 sont de la ville.

Au risque d'extrapoler, une opinion sur la plus grande persévérance des élèves de campagne peut être avancée. Très souvent, à cette époque, le jeune garçon d'une paroisse rurale qui prenait le chemin du Séminaire avait été choisi par M. le curé. Celui-ci avait incité les parents à lancer leur enfant dans les « grandes études ». Assez souvent le pasteur payait la scolarité du jeune paroissien intelligent et pieux. Le Séminaire n'était-il pas la maison qui assurait la relève sacerdotale ? Tout curé n'ambitionnait-il pas d'orienter un jeune vers l'autel ? Entre les curés de grosses paroisses, comme Louiseville, Yamachiche, Sainte-Anne, Champlain ou Saint-Tite, régnait un climat de saine concurrence. Le jeune collégien était libre de répondre à l'attente de son curé et de la paroisse dont il était la fierté, mais il sentait bien que l'abandon de ses études classiques décevrait beaucoup de monde. Aussi tenait-il à compléter son cours au Séminaire.

Quant à l'ensemble de la population étudiante, ce sont les paroisses rurales qui fournissaient la majorité des élèves. Depuis 1874, l'institution étant devenue le Petit Séminaire diocésain, chacune des paroisses se faisait un devoir d'orienter quelques jeunes vers le Séminaire. Or, avant 1885, date de la division du diocèse trifluvien, le Séminaire pouvait compter sur la collaboration de 77 paroisses. À partir de 1885, le diocèse fut réduit à 38 paroisses. En dépit de cette saignée, les paroisses rurales étaient encore à même d'assurer le plus fort contingent de la clientèle du Séminaire.



En 1874, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Trois-Rivières était la seule ville en Mauricie. En 1898, naquit Grand-Mère puis en 1899, Shawinigan. Ces deux villes à l'expansion accélérée en vinrent à donner un fort contingent d'élèves.

En 1904, cinq élèves de « Shawenegan » figurent dans la liste des élèves du Séminaire; en 1915, 10; en 1925, 17 et en 1929, plus de 25. La ville de Grand-Mère enverra de plus en plus de ses jeunes au Séminaire de Trois-Rivières. En 1910, on en relèvera 8; en 1915, 6 et en 1925, un total de 14. Jusqu'en 1929, malgré le renfort citadin de Shawinigan et de Grand-Mère, la population étudiante du Séminaire de Trois-Rivières demeura à grande majorité d'origine rurale. La majorité des élèves résidant en dehors de Trois-Rivières s'inscrivaient donc comme grand-pensionnaires. Le règlement de la maison concernait surtout ces élèves qui y résidaient jour et nuit, à longueur de semaine. Les quelques externes s'en trouvaient plutôt marginalisés. À part les cours et les études, les externes étaient libres de participer aux différentes activités de la vie étudiante. Le groupe des quart-pensionnaires, eux beaucoup plus nombreux, prenaient leurs repas et couchaient à la maison. Ils passaient les sept jours de la semaine à l'école, congés compris.

Le 21 mars 1896, le Conseil d'administration décida une mesure qui perdurera pendant près d'un demi-siècle: « Les élèves de classe de *Philosophie* et de *Rhétorique* ne sont reçus qu'en qualité de pensionnaires ou de demi-pensionnaires, même si leur famille demeure aux Trois-Rivières. » Rappelons que les demi-pensionnaires prenaient leurs trois repas à la maison mais couchaient au Séminaire. Ce nouvel article de règlement apparaîtra désormais au début de chaque annuaire. Quel était l'objectif de ce règlement? Sans doute une telle mesure doublait le nombre des demi-pensionnaires, donc augmentait les revenus. À s'en tenir à l'avantage économique, on aurait pu appliquer la mesure à d'autres catégories d'élèves. Si l'on avait choisi les trois niveaux supérieurs, c'était une façon d'encadrer davantage les aînés et de les prémunir contre les dangers du monde. Le monde, y compris leur famille. Le règlement ne faisait-il pas cette mise en garde: « Pendant le cours de l'année scolaire, les élèves ne sont

autorisés à aller dans leur famille que pour des raisons vraiment graves.» ? En tenant compte qu'un certain nombre parmi les finissants entrerait au Grand Séminaire, il s'agissait de les initier à une vie communautaire. Quant aux autres, une expérience de ce genre ne pouvait qu'approfondir leur formation, selon les conceptions d'alors.

D'un autre côté, ce point de règlement forçait tous les plus grands à passer le plus clair de leur temps au Séminaire. En conséquence, les activités sportives et culturelles, les divers mouvements pouvaient compter sur la présence et la participation de l'ensemble des rhétoriciens et des philosophes. En dehors des cours et des études, la vie étudiante ne manquait donc pas d'animateurs qui inspiraient les plus jeunes.

### Le costume

Dès le premier prospectus en date de 1860, un costume fut imposé aux élèves du Collège : « Tout élève doit avoir et porter le costume du Collège, lequel consiste en un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture. » En 1874, quand le Collège des Trois-Rivières se métamorphosa en Séminaire de Trois-Rivières, la nouvelle administration imposa, elle aussi, un costume ou un uniforme quelque peu modifié :

Tout élève doit avoir et porter le costume du Séminaire, lequel consiste en un long habit noir (surtout) avec pantalon noir et casquette de même couleur.

Les nervures blanches disparaissent et le « capot » bleu passe au noir. Au cours des années, la mode changea un peu. Ainsi, en 1882, on ajoute une ceinture verte à la tenue réglementaire. La couleur noire est toujours de rigueur. Par bravade ou par coquetterie, il semble que certains élèves aient osé porter des pantalons gris ou bleu foncé. En 1926, l'annuaire voulant freiner un tel relâchement rappelle, en caractères gras, que le pantalon noir est obligatoire. En 1928, l'abus n'avait pas été enrayé, puisque l'annuaire en rajoute : « Les pantalons, culottes et bas de couleurs sont absolument interdits. »



Photo: J. C. Prince

Élève portant le costume du Séminaire  
(entre 1884 et 1891)

*Ce petit séminariste porte fièrement le costume du Séminaire en vigueur jusqu'en 1944: un long habit noir (surtout) avec ceinture verte, pantalon noir et casquette de même couleur. C'est sans doute par politesse que cet élève a déposé sa casquette noire.*

Pourquoi tant insister sur le noir? Cette couleur symbolise le sérieux, la gravité. C'est dans un tel climat, pensait-on, qu'une piété solide et une culture authentique pouvaient le mieux s'épanouir. D'autant plus que de nombreux petits séminaristes s'acheminaient vers le Grand Séminaire où la livrée noire était de rigueur. Le fait que le costume officiel

des élèves soit demeuré substantiellement le même pendant plus de 70 ans montre que l'institution avait le sens de la tradition. Le changement et l'innovation ne faisaient pas le poids auprès des valeurs bien établies.

### La place de l'enseignement religieux

« Religion et Patrie », voilà la devise qu'a toujours arborée le Séminaire Saint-Joseph. Primauté du religieux. Le personnel ne comptait que des prêtres et des séminaristes, la messe communautaire était quotidienne, la prière scandait les différents moments de la journée, les fêtes et les congés se conformaient au calendrier liturgique. La place de la religion était donc omniprésente dans la vie collégiale. Chaque année, l'annuaire du Séminaire le rappelle officiellement: « Le cours d'études se divise en deux sections, le cours classique et le cours commercial. Dans les deux cours la religion est la base de l'enseignement. » La religion, base de l'enseignement. Pas d'équivoque possible. Du moins pendant la période survolée, soit de 1874 à 1929. Quant à l'enseignement

de la religion proprement dit, à titre de matière de classe, des questions restent sans réponse.

Si au début de l'année, l'annuaire assigne à chaque enseignant sa discipline, jamais la religion, sous forme de catéchisme ou d'autres formes, n'est mentionnée comme matière à enseigner. Tel est désigné professeur de physique, un autre d'anglais ou de mathématiques. Aucun ne figure comme professeur de religion. À qui confiait-on les cours de religion ? Selon quelle fréquence ? Étaient-ils sanctionnés comme les autres matières ? Ici la lecture des délibérations du Conseil d'administration du Séminaire fournit quelques éléments de réponse. Il semble que le cours de religion relevait, dans chaque classe, de l'un des enseignants. Peut-être celui qui jouait le rôle du titulaire d'aujourd'hui. De toute façon les autorités s'interrogeaient sur la qualité des cours de religion. En effet, lors d'une réunion régulière du Conseil d'administration, le 8 mai 1880, après avoir examiné la situation de l'enseignement religieux donné en classe, on décide de supprimer le cours de religion dans les classes et de le dispenser le dimanche. Preuve que la place accordée à l'enseignement religieux jusqu'ici laissait à désirer. Dorénavant ce cours disparaissait de la grille-horaire approuvée par le préfet des études. Il était reporté après les vêpres du dimanche. Cette décision faisait sans doute des heureux, soit les externes ! En effet si, en 1880, sur les 238 élèves du Séminaire 37 étaient pensionnaires et 157 quartin-pensionnaires, donc obligés d'assister aux vêpres dominicales, les 44 externes, eux, à la maison ou ailleurs, se trouvaient donc dispensés de tout cours de religion. Cette anomalie ne semblait pas perturber les autorités.

Par contre, la formule n'avait rien de satisfaisant. Le 7 octobre de la même année, le supérieur de la maison, l'abbé Louis Richard, invite le Conseil d'administration à mieux organiser le cours de religion. Il est décidé que le cours, après les vêpres, durerait trois quarts d'heure et s'adresserait aux élèves, répartis en deux groupes.

Voici qu'un an après, l'abbé Raymond Caisse, alors préfet des études, lors de la réunion du 9 septembre 1881, déplore que « l'instruction religieuse n'occupe pas dans l'enseignement donné

au Séminaire la place qu'elle devrait occuper ». Pour remédier à cette lacune, il propose « que cette instruction soit donnée les dimanches et fêtes, par chaque enseignant, à sa place respective ». La proposition de l'abbé Caisse fut rejetée d'abord, pour être approuvée le 7 septembre 1886, cinq ans plus tard.

Toutes ces remises en question prouvent que l'enseignement de la religion n'avait pas trouvé encore sa méthode efficace. Vraisemblablement, c'est dans chaque classe que le catéchisme du dimanche se donnait. Aucun texte ne saurait confirmer cette méthode. Que des cours de religion aient été programmés, de quelque façon, c'est évident, puisque deux prix et des mentions étaient décernés aux élèves qui, chaque année dans chaque classe, avaient excellé en instruction religieuse. Cependant dans la liste détaillée des matières, enseignées pendant les six années du cours classique, la religion n'est pas mentionnée. Quant aux années du cours commercial, il était question d'histoire sainte puisque, pour entreprendre les années classiques, un examen sur différentes matières, dont l'histoire sainte, était requis. En somme, à cette époque, la solide formation religieuse des élèves leur venait moins des cours systématiques de religion que du climat de l'école et du témoignage de leurs éducateurs. Le Séminaire, tout en étant une école religieuse, ne pouvait être rangé parmi les écoles religieuses au même titre que les écoles coraniques ou les maisons du livre des Juifs.

### L'administration financière

Le projet le plus généreux ne saurait faire fi de l'argent. Les problèmes financiers ont pesé très lourd sur la vie du Collège des Trois-Rivières de 1860 à 1874. Périodiquement, les déficits créaient un sentiment d'incertitude. La survivance même de l'institution avait été souvent mise en cause. Reconnaissons que la décision, en 1874, de remettre le Collège à M<sup>sr</sup> Laflèche, pour qu'il en fasse son petit séminaire diocésain, obéissait, pour une large part, à des impératifs financiers. On était acculé alors à la faillite.

Était-ce imprudence de la part de l'évêque de Trois-Rivières d'avoir accepté l'offre de la Corporation du Collège? Plutôt une

sage décision. En effet, la requête adressée à M<sup>sr</sup> Laflèche, le 15 novembre 1873, dressait un inventaire rassurant de la valeur réelle de l'institution offerte, si l'on considérait ceci :

Que la valeur actuelle de cet édifice qui est déjà plus d'à moitié fait, s'élève à la somme de vingt-quatre mille piastres (24 000 \$) et celle du terrain réservé pour les parterres et les cours à seize mille piastres (16 000 \$) au jugement des hommes d'affaires, ce qui fait quarante mille piastres (40 000 \$).

En outre, la Corporation du Collège possède quatre-vingt-quinze lots à bâtir évalués présentement à quatre cents piastres le lot, représentant une valeur de trente-huit mille piastres (38 000 \$) qu'il sera facile de réaliser en grande partie, du moment que l'édifice sera achevé et habité.

Au départ, la Corporation du Séminaire acceptait, disons, une bonne affaire. D'autant plus qu'elle disposerait d'une autorité et d'une influence bien supérieure à celles de la corporation laïque. La nouvelle Corporation, présidée par l'évêque même et comptant des notables ecclésiastiques, serait à même d'intéresser les diocésains à la cause du Séminaire. Au cours des années, l'intérêt pour le Séminaire déclencherait des mouvements de générosité et, sous forme de dons ou de prêts à fonds perdus, de nombreux curés auront à cœur l'aide à leur séminaire.

Le survol des procès-verbaux de la Corporation du Séminaire de 1874 à 1929 montre que le financement de l'institution était la grande préoccupation des membres. Les procureurs veillèrent au grain : l'abbé Louis Richard (1874-1887), l'abbé Élie Caisse (1885-1892) et l'abbé Henri Garceau, à partir de 1920. Ils le firent avec compétence. Leur souci était double : équilibrer chaque année les recettes et les dépenses récurrentes, puis faire face aux dépenses extraordinaires en vendant des lots et en trouvant des bienfaiteurs.

Les bilans annuels révèlent que l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires n'avait rien d'inquiétant. Au contraire, assez souvent, comme en 1879 et en 1881, les procès-verbaux mentionnent : « Les opérations de l'année furent excellentes. » Sans étaler trop de chiffres, reproduisons un bilan représentatif

pour se faire une idée de l'administration annuelle du Séminaire. Voici un tableau simplifié de la recette et de la dépense du 1<sup>er</sup> juillet 1914 au 1<sup>er</sup> juillet 1915.

Recettes ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	19 125,10 \$	Honoraires	3 469,45 \$
Saint-François-de-Sales	1 968,11 \$	Salaires	2 641,98 \$
Allocation du gouvernement	1 000,00 \$	Comestibles	11 137,23 \$
		Combustible	1 619,27 \$
		Entretien	840,59 \$

À ce tableau, plusieurs recettes et dépenses ont été omises, étant sans intérêt pour le moment. Précisons que l'ensemble des recettes ordinaires, cette année-là, atteignit 36 225,15 \$ tandis que les dépenses ordinaires, 33 483,35 \$. Le profit net de l'administration annuelle fut donc de 2 741,80 \$.

Quelques commentaires s'imposent. Le gros de la recette vient des frais de scolarité imposés aux élèves. De 1874 à 1929, ces frais ont varié sensiblement. Pour l'illustrer, prenons le cas du grand-pensionnaire et celui de l'externe. Le grand-pensionnaire, dit aussi interne-pensionnaire, résidait au Séminaire 24 heures par jour et 7 jours par semaine. L'externe, lui, ne faisait qu'assister aux cours et étudiait à la maison.

Année	Grand-pensionnaire	Externe
1878	80 \$	12 \$
1900	100 \$	16 \$
1915	145 \$	30 \$
1925	200 \$	50 \$
1929	230 \$	65 \$

De 80 à 230, voilà une hausse considérable au coût annuel de grand-pensionnat en 51 ans. Le coût de l'externat, lui, passera de 12 \$ à 65 \$ au cours de la même période.

La grande majorité des externes étaient des Trifluviens. Quand la population de la ville se mit à doubler et à tripler, le nombre des externes et des quart-pensionnaires augmenta considérablement au risque de diminuer les revenus générés par les frais de scolarité. À partir de septembre 1895, nous l'avons noté, les élèves des classes de *Philosophie* et de *Rhétorique* n'étaient plus acceptés comme externes ou quart-pensionnaires, même si leurs parents résidaient en ville. Sans doute cette mesure correspondait à des visées éducatives, mais elle n'en avait pas moins pour effet de grossir le contingent des élèves les plus payants. De fait, elle était appelée à endiguer le flot des externes. Les autorités du Séminaire se montraient impitoyables. Chacun des annuaires rappelait : « Un élève qui aurait des arriérages envers le Séminaire, à un titre quelconque, ne serait pas admis à commencer une nouvelle année scolaire avant de les avoir payés ou d'avoir donné des garanties certaines de paiement. » Les parents ou les bienfaiteurs savaient à quoi s'en tenir !

### L'Association Saint-François-de-Sales

À tous les bilans apparaît une source de revenus appréciable : l'Association Saint-François-de-Sales. De quoi s'agit-il ? L'autorité épiscopale avait imposé à toutes les paroisses du diocèse une taxe spéciale de 10 ¢ sur chacune des âmes de la paroisse afin de procurer des fonds à ladite association. Son but était de favoriser les vocations sacerdotales. Comme le Séminaire, en 1874, avait rappelé que son objectif, non le seul, était la formation des clercs, l'évêque acheminait donc l'argent perçu vers le Séminaire. Le montant variait entre 2 000 \$ et 4 000 \$. L'addition des versements annuels de l'Association, depuis 1874 jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, constituerait une somme substantielle.



## Le gouvernement

L'allocation annuelle du gouvernement au Séminaire n'était pas à dédaigner. Mais elle était plutôt minime et souvent capricieuse! En 1901, le gouvernement versa 1 586,70 \$ puis, en 1915, le Séminaire reçut 1 000 \$. Et soudain, au bilan du 30 juin 1929, figure une allocation gouvernementale de rien de moins que 10 000 \$.

## Les dépenses ordinaires

Chaque année, aux revenus ordinaires correspondent des dépenses ordinaires. Les administrateurs s'efforcent d'en tirer un profit net. Quelles sont ces dépenses ordinaires prévisibles et inévitables d'une année à l'autre? Pour s'en tenir, à titre d'illustration, au tableau présenté pour l'année 1915, relevons d'abord les salaires. À l'époque la rémunération comportait deux volets: les honoraires et les salaires. L'ouvrier ou l'homme de métier gagnait un salaire. Au médecin ou à l'avocat ou au prêtre-professeur, on présentait des honoraires. Dans le bilan, en date du 15 juillet 1915, le procureur d'alors tenait compte de la distinction en usage.

Le coût des honoraires s'élève à 3 469,45 \$ pour l'année 1914-1915. Cette année-là, 17 prêtres et 22 séminaristes formaient le personnel du Séminaire. S'il est impossible de préciser la rémunération des ecclésiastiques, les honoraires des prêtres en ce temps-là nous sont connus. En effet, le 3 novembre 1899, la Corporation avait statué sur la rémunération des prêtres à l'emploi du Séminaire. La résolution suivante avait été adoptée :

Tout prêtre résidant au Séminaire et y exerçant un emploi ordinaire recevra à l'année les honoraires déterminés dans les articles suivants :

Article I: le prêtre de cinq ans de prêtrise révolus recevra le traitement alloué aux vicaires de paroisse soit 100 \$.

Article II: le prêtre de plus de cinq ans de prêtrise révolus recevra un honoraire annuel de 100 \$ et en plus une allocation de 15 \$ en sus jusqu'à un total de 300 \$.

Sur les 17 prêtres à l'emploi du Séminaire, en 1899, la majorité avait plus de cinq ans de prêtrise révolus. Ils bénéficiaient donc, à des degrés divers, de l'augmentation annuelle prévue de 15 \$. Un calcul simple: le total des honoraires, 3 469,45 \$, divisé par le nombre des prêtres éducateurs donne une moyenne de 204 \$ pour chacun. Résultat discutable car les 22 séminaristes devaient être payés de quelque façon. À moins que le séminariste, en compensation de son travail au Séminaire, ait été soulagé en tout ou en partie du prix de sa pension et de ses études au Grand Séminaire. Quoi qu'il en soit, les honoraires du personnel étaient relativement minimales en ce temps-là.

Qu'en est-il des salaires? Le bilan du 1<sup>er</sup> juillet 1915 parle d'une somme de 2 641,98 \$. Le salaire ne concerne ni les directeurs ni le personnel enseignant. Probablement s'agit-il du prix payé pour le travail de certains employés et aussi pour les services des religieuses dominicaines responsables des cuisines, du dortoir et de la buanderie.

Jusqu'ici, seule a été considérée l'administration annuelle où, selon des méthodes rigoureuses, on tentait de contrôler le jeu des recettes et des dépenses ordinaires, pour en tirer, autant que possible, un bénéfice net. En parallèle, les membres de la Corporation devaient administrer d'autres pans de la vie du Séminaire, pleins d'imprévus et de risques: désastres, réparations, agrandissements et constructions. Tout cela entraînant des dépenses extraordinaires. À dépenses extraordinaires, recettes extraordinaires.

### Les revenus extraordinaires

En 1874, la Corporation du Séminaire, en plus d'un édifice à moitié fait et du terrain qui l'encadrait, avait reçu 80 lots à bâtir dont la valeur était appelée à croître, à mesure que le secteur se développerait. Ces 80 lots représentaient une source de revenus appréciable. Au cours des années, les délibérations de la Corporation portent très souvent sur l'opportunité de vendre tel lot et sur son prix. Voici un cas de transaction parmi tant d'autres: la vente du terrain Burns, au sud-ouest de la rue

Saint-François-Xavier, pour qu'un promoteur y établisse une manufacture de coton. Lors de la séance du 4 mars 1907, la Corporation décide : « Le terrain Burns n° 1124 du cadastre sera cédé pour la somme de dix mille piastres. » De multiples transactions de cet ordre permirent au Séminaire de rencontrer des dépenses imprévues, d'acquérir d'autres terrains et de faire des placements.

Une autre source de revenus fut le grand nombre de bourses, de prêts à fonds perdu et de successions dont le Séminaire bénéficia. C'est à cause de son statut de séminaire diocésain que le Séminaire bénéficia de ces générosités, car la totalité des expéditeurs étaient des curés. Pour eux, comme pour l'ensemble du clergé, le Séminaire n'était pas une école ordinaire. Elle était la seule école à offrir un cours classique, mais surtout elle avait comme première mission d'assurer la relève sacerdotale. D'ailleurs l'évêque du diocèse rappelait souvent que le Séminaire constituait une œuvre diocésaine très importante. Même l'œuvre prioritaire du diocèse.

Les bilans de la Corporation mettent en évidence, chaque année, la liste de ces revenus extraordinaires : fondations, bourses, prêts à fonds perdu. Voici quelques exemples parmi une multitude :

Le 30 juillet 1900, 6 prêts à fonds perdu pour un total de 19 659,29 \$.

Le 6 novembre 1901, 16 prêts à fonds perdu et des bourses et fondations pour un total de 35 335,31 \$.

Le 24 mai 1920, 17 bourses et fondations pour un total de 44 388,71 \$.

Le 28 septembre 1925, 18 bourses et fondations pour un total de 47 689 \$ et 14 prêts à fonds perdu pour un total de 47 605 \$.

Tous ces revenus sur lesquels la Corporation pouvait compter, lui permettaient d'affronter les imprévus, de faire quelques placements avantageux et d'envisager des projets coûteux. Si les finances du Séminaire avaient été catastrophiques vers 1900, les autorités n'auraient pas songé à construire la Grande Chapelle, un édifice très dispendieux pour l'époque. À ces revenus extraordinaires acheminés régulièrement au Séminaire, il faut ajouter

un certain nombre de successions de prêtres dont le Séminaire était légataire. Enfin, au cours des ans, le Séminaire fut gratifié, en toute discrétion, de nombreux dons. Un gros cadeau est resté célèbre, celui de l'abbé Joseph Hormidas Béland, curé de Central Falls. Le 14 mai 1903, une lettre de ce curé américain fut lue aux membres de la Corporation. Ledit abbé apprenait aux autorités que son testament réservait 5 000 \$ pour l'achat d'un orgue pour la Grande Chapelle du Séminaire. L'abbé Béland invitait donc la Corporation à procéder immédiatement à un emprunt de 5 000 \$, en toute quiétude.

### Le Grand Projet

À partir de 1926, un grand projet accapara l'attention de la Corporation, du Conseil d'administration et de toute la communauté du Séminaire. La population de Trois-Rivières, de Shawinigan, de Grand-Mère, en somme de toute la région mauricienne croissant rapidement, le Séminaire, seule école à y prodiguer un enseignement classique, était sur le point de déborder. La clientèle étudiante progressait vers les 500 élèves. Une décision s'imposait : agrandir.

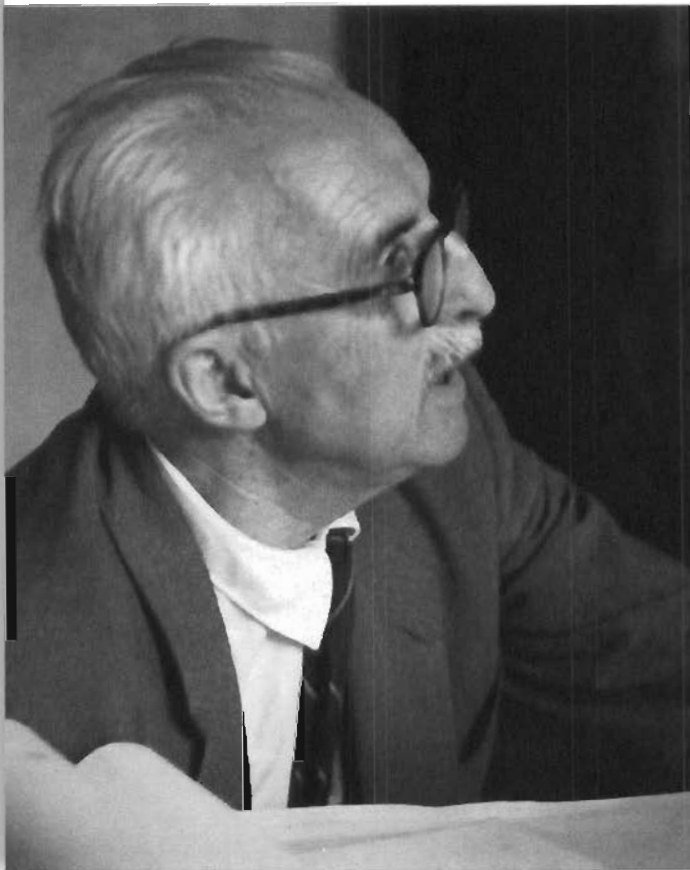
Le 15 septembre 1926, M<sup>gr</sup> Cloutier, évêque de Trois-Rivières et président de la Corporation, agite la question d'agrandir le Séminaire. On n'en était plus à un vague projet. M<sup>gr</sup> Cloutier incite les membres de la Corporation à prendre une prompt décision. C'est au printemps prochain que les travaux devraient débiter.

Quelques mois plus tard, le 20 décembre 1926, lors d'une réunion du Conseil d'administration, M<sup>gr</sup> Louis Chartier, supérieur du Séminaire, insiste pour que tous s'intéressent davantage à l'agrandissement de l'école. C'est alors que quelques membres du Conseil proposent de placer la nouvelle construction sur les coteaux, près des terrains de l'Exposition. Selon eux, l'endroit actuel devient trop « passant », trop bruyant. Très sérieusement, un membre déplore que « des élèves sont quotidiennement attirés par la vue de jeunes personnes du sexe opposé, du haut des balcons avoisinants ». L'éloignement du « centre-ville » soustrairait donc

nos jeunes aux dangers d'un contact trop facile avec le monde. Heureusement, le 24 janvier 1927, le Conseil d'administration écarta la proposition de transporter le Séminaire sur un terrain plus isolé.

Le projet se précisa à un rythme accéléré. Le 4 février 1927, M<sup>gr</sup> Alfred-Odilon Comtois, auxiliaire de M<sup>gr</sup> Cloutier, pose aux membres de la Corporation une grave question: faut-il agrandir le Grand Séminaire ou le Petit Séminaire? Réponse sans ambages des membres: le Petit Séminaire. Il s'agit de loger tous les élèves.

L'alternative qui tire à conséquence: construire un agrandissement ou un nouvel édifice? On opte pour une nouvelle construction. Un architecte de Sherbrooke, M. Louis-Napoléon Audet, auquel se joindront MM. Asselin et Ernest Denoncourt, architectes trifluviens, prépareront des plans qu'ils présenteront à la Corporation le plus tôt possible. Une limite des coûts de la construction est fixée à 400 000 \$, une fois meublée et complètement finie.



Louis Audet,  
architecte  
(août 1959)

*Architecte québécois, Louis Audet (1881-1971) a conçu plusieurs églises dont la cathédrale de Moncton. Parmi ses œuvres: le Collège de Lévis, l'Archevêché de Sherbrooke, la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. Le Séminaire de Trois-Rivières est un édifice dont il fut très fier.*

Un mois plus tard, soit le 17 mars 1927, le plan des architectes est soumis à l'examen et à l'approbation de la Corporation. Inévitablement le montant prévu de 400 000 \$ est dépassé. Il est question de 500 000 \$. Peu importe, dès le 10 mai 1927 débutait la construction du nouveau séminaire.

Monumentale construction, fierté de la cité de Laviolette. Un édifice spacieux. Un véritable palais pour l'éducation. Un corps central de 343 pieds, déployant une première aile de 3 étages de 130 pieds. Le nouveau séminaire étirerait une façade de 473 pieds, le long de la rue Laviolette. Cette maison spacieuse, pourvue de toutes les améliorations modernes, serait façonnée à partir de matériaux de première qualité : bois de chêne sélectionné, fer forgé martelé, granit beauceron de Saint-Sébastien.

### Qui paiera ?

Rien de trop beau ! De trop cher ? Donnait-on dans la mégalomanie ? Où trouver les 500 000 \$, peut-être les 700 000 ou 800 000 \$ ? Dans les rapports financiers de cette époque figure un montant de quelque 200 000 \$ accumulé en une soixantaine d'années, grâce aux maigres salaires du personnel, à la vente des lots et aux prêts sans intérêts. Cette somme de 200 000 \$ paraissait dérisoire dans les circonstances.

Les plans acceptés, la construction commença le 10 mai 1927. Il fallait trouver l'argent. Le 22 novembre 1927, la Corporation décide d'avoir recours à une formule classique : l'émission d'obligations pour solder la dette contractée. On demande un avis légal qui révèle que la charte actuelle n'autorise pas la Corporation à émettre des obligations garanties par hypothèque. Ce même 22 novembre 1927, il fut décidé de mandater le supérieur et le procureur d'entreprendre des démarches auprès de la législature pour obtenir un amendement du Lieutenant-gouverneur. Grâce à un bill privé, la charte de 1874 fut amendée, habilitant la Corporation du Séminaire à émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation et de les donner en garantie ou les vendre, pour prix et sommes jugés convenables, cela jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Ce bill privé (n° 102) fut sanctionné le 15 mars 1928.

L'aide au Séminaire ne se limitera pas à cette mesure de haute finance. Le 27 décembre 1927, M<sup>gr</sup> Cloutier signe une lettre où il invite la population à aider le Séminaire. Il faut de l'argent pour réaliser le beau projet. Cette lettre fait allusion à la générosité de nombreux membres du clergé, en majorité des curés, qui avaient déjà souscrit des sommes impressionnantes, totalisant plus de 200 000 \$. M<sup>gr</sup> Cloutier ne nomme personne. *Le Ralliement*, lui, au volume I, n<sup>os</sup> 1, 2, 3, publie la photo des souscripteurs-prêtres dont le don dépassait 5 000 \$. En voici quelques-uns :

L'abbé J. E. Héroux (curé de St-Stanislas)	10 000 \$
Le chanoine Louis Denoncourt (curé de St-Philippe)	5 000 \$
M <sup>gr</sup> L. E. Duguay (curé de St-Barnabé)	5 000 \$
L'abbé G.-E. Panneton (curé de St-Narcisse)	10 000 \$
L'abbé Edmond Poisson (curé de Pointe-du-Lac)	5 000 \$
L'abbé E. Brunelle (curé de St-Luc)	5 000 \$
L'abbé Épiphanie Brunel (curé de Mont-Carmel)	5 000 \$
Le chanoine Dusablon (curé de Louiseville)	5 000 \$
L'abbé H. Grenier (curé de St-Joseph, Salem, Mass.)	5 000 \$
M <sup>gr</sup> Comtois	10 000 \$
M <sup>gr</sup> Cloutier	20 000 \$

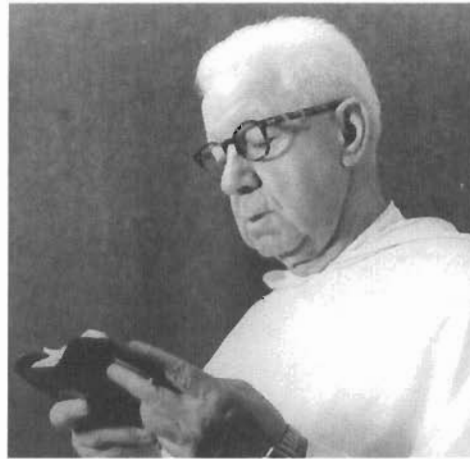
Il faut ajouter la contribution de l'abbé Joseph Ferron, prêtre retiré, le 9 juillet 1929, au montant de 20 000 \$. La majorité des autres membres du clergé y allèrent selon leurs moyens plus limités. Les prêtres-professeurs ou directeurs à l'emploi du Séminaire avaient le cœur plus large que leur bourse. Ils ne pouvaient se permettre des dons aussi substantiels que les curés de grosses paroisses. Le 29 décembre 1927, M<sup>gr</sup> Comtois annonce que le clergé avait souscrit un quart de million. Aussi le 16 février 1928, M<sup>gr</sup> Chartier, supérieur du Séminaire, remerciait le clergé en ces termes : « Dans le diocèse, le clergé s'est montré généreux jusqu'à l'héroïsme. » Dans cette même lettre, le supérieur invitait les amis du Séminaire à faire leur part : « Les amis de notre œuvre ont suivi l'exemple du clergé. »

L'aide au Séminaire avait aussi démarré chez les laïcs depuis décembre 1927, soit depuis la lettre de M<sup>gr</sup> Cloutier. Cette souscription était plutôt discrète. Elle s'en tenait à des contacts personnels. On décida de déclencher un mouvement populaire auprès de la population en déclarant le mois de juin 1928, le mois du Séminaire. Une façon de stimuler la générosité des citoyens. La Ville de Trois-Rivières posa alors un geste exemplaire : le Conseil de la cité trifluvienne vota à l'unanimité 25 000 \$ pour l'œuvre du Séminaire, le 12 juin 1928<sup>23</sup>. De nombreux laïcs souscrivirent une somme de 1 000 \$, méritant le titre de bienfaiteurs insignes. Où la souscription fut plutôt décevante, c'est dans les paroisses du diocèse qui furent visitées méthodiquement. La récolte ne dépassa pas la somme de 600 \$.

En 1929, tout en reconnaissant que la réponse de la population était dans l'ensemble plutôt favorable, une vaste campagne de souscription fut décidée pour l'été. Une campagne plus méthodique, concentrée en un mois. On fit appel au père Raymond Piché, un religieux dominicain, ancien élève qui s'était révélé, au Canada et aux États-Unis, comme un organisateur hors pair. En mai 1929, il était venu mettre au point l'organisation de la campagne qui s'étendrait du 9 juin au début de juillet.

Père Raymond Piché,  
O. P. (1954)

*On fit appel au père  
Raymond Piché, O. P.  
(conv. 1906), pour assurer  
le succès de la campagne  
l'Aide au Séminaire, en 1929.  
Le « Général blanc » leva des  
troupes de sollicitateurs qui  
dépassèrent, en un mois,  
l'objectif fixé, 100 000 \$,  
pour atteindre la somme  
de 148 791 \$.*



23. Résolution de la Ville de Trois-Rivières autorisant un octroi de 25 000 \$ au Séminaire de Trois-Rivières, 12 juin 1928. Ville de Trois-Rivières, Service des archives.



Dans une lettre en date du 29 mai 1929, M<sup>gr</sup> François-Xavier Cloutier, l'évêque du diocèse, écrivait au supérieur du Séminaire : « J'apprends avec une vive satisfaction que vous préparez, pour le commencement de juillet prochain, une vaste campagne de souscription en faveur de l'entreprise de notre Séminaire, dans toutes les paroisses de la cité des Trois-Rivières. »

M<sup>gr</sup> Cloutier faisait presque un devoir aux diocésains de participer à cette campagne, en leur rappelant que « le Séminaire est la première et la plus nécessaire de nos œuvres diocésaines ».

Le coup d'envoi de l'Aide au Séminaire fut l'assemblée solennelle de tous les citoyens, à la cathédrale, le 9 juin à 7 h 15. Tous les Trifluviens étaient convoqués pour entendre parler de la cause du Séminaire. Des discours y seraient prononcés par les représentants de l'autorité ecclésiastique, de l'autorité civile, des anciens élèves et des élèves actuels. M<sup>gr</sup> Cloutier et son Honneur le maire A. Bettez y seraient les principaux orateurs. Les 14 membres du Comité d'Honneur, les 8 membres du Comité exécutif et les 72 patrons seraient présentés à la foule. Il s'agissait donc d'une organisation d'envergure<sup>24</sup>. Dès le lendemain, le père Piché sut galvaniser ses troupes. Du président d'honneur au dernier solliciteur, tout le monde prit son bâton de pèlerin. Chaque soir, du 1<sup>er</sup> juillet au 10 juillet, les 15 équipes de solliciteurs se réunissaient pour dresser le bilan de la journée. Un drapeau était remis au capitaine de l'équipe la plus valeureuse. Ce geste piquait au vif les autres équipes. Rarement la même équipe gardait le drapeau deux soirs de suite.

L'enthousiasme, la chaleur humaine, l'éloquence du père Piché, nommé bientôt le Général blanc, maintint le feu sacré parmi les solliciteurs tout au cours du mois. Cet organisateur méthodique sut faire régner l'ordre et l'efficacité partout. L'abbé Albert Tessier a reconnu le rôle du père Piché dans la grande campagne : Reconnaissance au Révérend Père Piché O. P., l'inspirateur, l'organisateur, l'animateur de la Grande Campagne de cet été, sa Campagne<sup>25</sup>.

24. « La campagne de l'aide au Séminaire s'ouvre hier soir », *Le Nouvelliste*, lundi 10 juin 1929, p. 1-3.

25. *Le Ralliement*, vol. I, n° 17, p. 7.

L'objectif de 100 000 \$, pour une campagne de sollicitation d'à peine un mois, paraissait trop ambitieux voire utopique aux yeux de plusieurs sages. Pourtant l'objectif de 100 000 \$ fut défoncé ! L'Aide au Séminaire de juillet 1929 récolta 150 000 \$. Une telle opération mobilisa une bonne partie de la population. Le Séminaire prit, au point de vue de l'opinion publique, une grande importance. En septembre, toute une semaine fut consacrée à la reconnaissance vis-à-vis des bienfaiteurs de tous ordres. Toutes sortes d'activités sociales et culturelles se déroulèrent pour les remercier. On parla longtemps de la « Semaine du Remerciement » qui eut lieu dans la cour du Séminaire<sup>26</sup>.

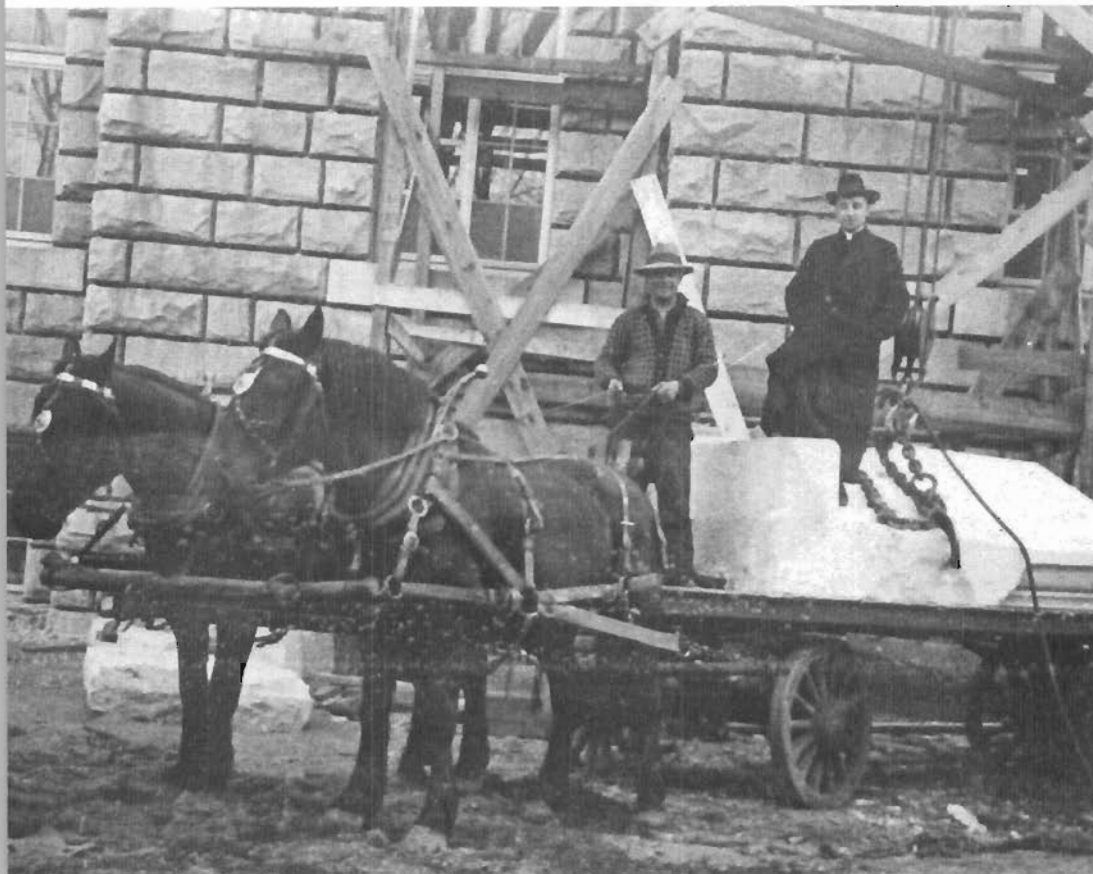
### La construction

Pendant que les équipes de bénévoles parcouraient le territoire pour solliciter les fidèles en faveur de l'Aide au Séminaire, une armée d'ouvriers de tous métiers s'affairait à construire le nouveau séminaire. Chaque jour, une foule de citoyens venaient surveiller le chantier, impressionnés par le rythme des travaux et les proportions du nouvel édifice.

Le plan adopté trace un corps central de 342 pieds de longueur flanqué de deux ailes de 130 pieds d'extension. En un premier temps, une seule aile sera érigée, celle du nord. Avec ses quatre étages et ses vastes proportions, il dominera l'espace au point de forcer la Grande Chapelle et le séminaire à tourelles de se mutiler afin de s'intégrer au nouveau maître des lieux. En effet, le 27 mai 1927, la croix et la partie supérieure du clocher de la Grande Chapelle seront abattues, puis, le 4 juillet suivant, le dernier pan de sa tour sera renversé. Elle en perdra son autonomie architecturale. Une fois soudée à l'arrière de la façade, elle fera partie d'un ensemble. Quant au séminaire à tourelles, contraint de s'incorporer au gros œuvre, il devra sacrifier deux de ses élégantes tourelles. En intégrant ainsi la Grande Chapelle et le vieux séminaire à la construction nouvelle, les architectes ont fait preuve d'audace et de créativité.

---

26. *Ibid.*, vol. I, n° 18, p. 257.



Chevaux tirant une pierre de granit lors de la construction du Séminaire de Trois-Rivières (12 mai 1929)

*Deux forts chevaux reprennent leur souffle. Le charretier, les rênes lâches, leur accorde un répit. Un abbé non identifié, les mains dans les poches, semble approuver le dur labeur. Ainsi, avec des moyens rudimentaires, l'imposant édifice fut construit.*

Rien ne fut négligé pour donner au nouveau séminaire l'allure d'un beau temple aux dimensions impressionnantes. Le dôme en cuivre couronnant l'ensemble deviendrait bientôt comme un symbole de la cité trifluvienne. La lourde porte en fer de la façade, avec ses panneaux où la croix alterne avec les armes de la Province, est une œuvre d'art très significative. Qui a eu



l'idée, plutôt audacieuse, de commander à Edgar Brandt cette porte unique? Edgar Brandt était à l'époque le plus grand ferronnier d'art en Europe. C'est à lui que la France avait confié la restauration des grilles monumentales du château de Versailles. Faire appel à un tel artiste européen, importer une telle porte pour le séminaire trifluvien, voilà la preuve que l'on avait un sens de la grandeur. Encore un coup, rien de trop beau!

De 1874 à 1929, se déroulèrent les 55 premières années du Séminaire Saint-Joseph. Le temps de la brique, puisque la vie s'est déroulée dans le séminaire à quatre tourelles. Du côté des études, le régime, inauguré au Collège en 1871, avec une section commerciale et une section classique, fut maintenu jusqu'à l'année 1928-1929. La clientèle étudiante, elle, passa en 55 années de 195 à 500 élèves. Forcément le personnel augmenta, comprenant toujours exclusivement des prêtres et des séminaristes. La proportion des prêtres directeurs et professeurs était beaucoup plus importante qu'à l'époque du Collège. Le Séminaire étant l'œuvre prioritaire du diocèse aux yeux de l'autorité diocésaine, il était normal que l'évêque nomme à son séminaire diocésain de nombreux prêtres. En 1928, le personnel du Séminaire comptait 25 prêtres et 22 séminaristes.

À partir de 1926, une atmosphère particulière avait régné au Séminaire. Le projet de construire un nouveau séminaire monopolisait les énergies. Tant à la Corporation qu'au Conseil d'administration, une préoccupation accapara tous les membres: la nature du nouveau séminaire et son financement.

En trois années, tout se précisa, tout se réalisa. Un des effets de ce grand projet fut de tourner toute la population vers l'avenir. Pas de place pour la nostalgie: sous les yeux de tous, s'édifiait une maison spacieuse que l'on était impatient d'habiter. Le vieux séminaire, lui, servira à loger les professeurs, les prêtres retraités et les visiteurs, tandis que l'édifice construit en 1914 sera transformé en Grand Séminaire. Mais c'est dans le beau séminaire tout neuf que, dès septembre 1929, toute la communauté commencera une nouvelle vie.



#### Les portes centrales du Séminaire de Trois-Rivières

*Véritable chef-d'œuvre de ferronnerie d'art dû aux Ateliers Edgar Brandt de Paris. Impossible de savoir qui a eu l'idée de commander, en 1927, une telle œuvre d'art. Une initiative révélant, chez les bâtisseurs du Séminaire, audace et bon goût! À droite, le portail du Séminaire produit un effet monumental, mais sans lourdeur. Les 12 hautes fenêtres, en éclairant les 4 colonnes doriques, les allègent sans diminuer l'impression de robustesse. C'est l'équilibre de l'ensemble qui impressionne.*

# *Troisième partie*

Le Séminaire Saint-Joseph  
(1929-1989)

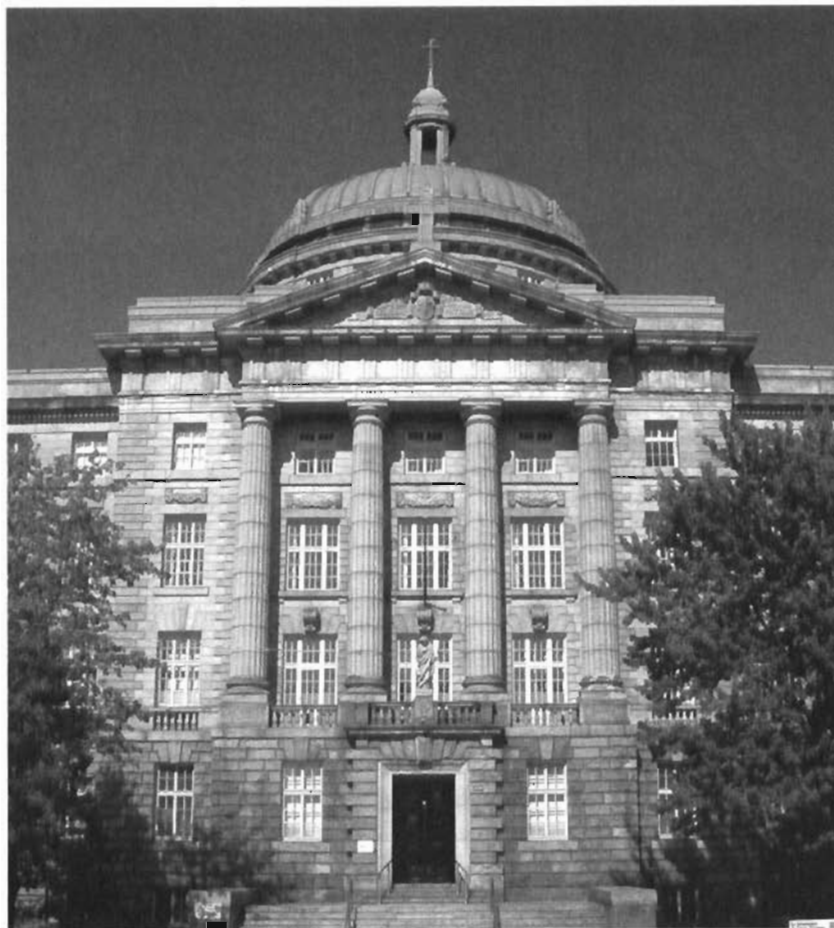


Photo: Sébastien Croteau



## LE TEMPS DU GRANIT

**L**E GRANIT ÉVOQUE l'idée de solidarité voire de pérennité. Il ne s'effrite ni ne bouge. En septembre 1929, le Séminaire s'installe dans l'impressionnant édifice de granit annexé à la chapelle, faite de pierres, qui a échappé à l'incendie. Commence alors une longue existence de quelque 80 années, sous la même coupole de cuivre, entre les hauts murs inébranlables. Pourtant la vie du Séminaire ne s'y est pas déroulée selon un cours tranquille et monotone. Ce fut une succession d'aménagements, de transformations et d'adaptations.

À droite, l'intérieur de la chapelle dont l'harmonie et l'élégance font oublier, pour les moins pieux, la lourdeur de certaines cérémonies liturgiques.

## VIE ET MORT DU COURS CLASSIQUE (1929-1968)

**A**U COUCHANT, LE SOLEIL avant de disparaître colore l'horizon de rayons lumineux. Il en fut ainsi pour le cours classique traditionnel, sur le point de se disloquer. Grâce au Collège universitaire, il connut, de 1966 à 1968, une période de splendeur dernière. Il mourut donc en beauté.

De 1929 à 1960, le cours classique traditionnel connaît ses plus belles heures, et ses dernières. En 1960, lors de la célébration du centenaire du Séminaire, un concert unanime d'éloges exaltera



Photo: Sébastien Croteau





l'œuvre éducative de l'école supérieure de la région. Son cours classique incomparable et irremplaçable était là pour rester, proclamait-on haut et fort. Dans l'euphorie des fêtes, les laudateurs des humanités gréco-latines ne remarquèrent pas les premières lézardes annonçant l'écroulement du bel édifice. En effet, quelques années suffirent pour disloquer le cours classique traditionnel et bouleverser la vie du Séminaire. Cela, en moins d'une décennie.

**La chaire de la chapelle  
du Séminaire de Trois-Rivières (1978)**

*Cette chaire finement ouvragée, exécutée par M. Henri Angers, s'harmonise avec le style de la Grande Chapelle, œuvre de l'architecte Georges-Émile Tanguay (1858-1923). Cet architecte renommé a conçu l'Hôtel de Ville de Québec, plusieurs églises dont l'Immaculée-Conception de Montréal (1896), et un grand nombre de maisons et commerces dans le Vieux-Québec. De cette chaire élégante descendirent de grandes vérités sur des élèves somnolents.*

### Un horizon prometteur

Les trois dernières années qui s'écoulèrent dans le séminaire à tourelles ne créèrent pas l'impression de la fin d'une époque. Elles annonçaient plutôt une ère nouvelle. À partir de 1926, un grand projet flottait dans l'air, soulevant l'enthousiasme. On serait logé bientôt dans le nouveau séminaire, plus grand et plus moderne.

Le rythme même des travaux donnait peu de prise aux attitudes timorées. Tout fut mené rondement malgré les ralentissements imposés par l'hiver et les intempéries. Si le creusage des fondations débuta le 27 mai 1927, l'ouverture de la maison nouvelle eut lieu le 30 septembre 1929. À peine deux ans et quelques mois pour réaliser un projet d'une telle envergure, C'est tout à l'honneur des bâtisseurs!

On imagine les sentiments qu'éprouvaient directeurs, professeurs et élèves le jour de l'inauguration du nouveau séminaire. Sans doute, des travaux de finition imposaient des contraintes aux uns et aux autres. Les professeurs s'affairaient à aménager le séminaire à tourelles dont l'intérieur avait subi des transformations majeures au cours de l'été 1929. Les séminaristes, eux, avaient gagné l'allonge de 1914, dorénavant appelée le Grand Séminaire.

### Deux désastres imprévus

L'année 1929-1930 s'ouvrait sous de bons augures. En peu de temps, les petits inconvénients de l'installation s'amenuisaient et l'année scolaire prenait un cours normal. Deux désastres imprévus vinrent gâcher ce début prometteur : le krach des 24 et 29 octobre, l'incendie du 13 novembre.

#### *Le krach d'octobre 1929*

La crise de la bourse de New York eut des effets indirects sur la vie du Séminaire. La plus grande crise économique du xx<sup>e</sup> siècle allait ruiner des richards et rendre pénible la vie des citoyens ordinaires.

Le Séminaire en ressentit les contrecoups. En effet, plusieurs bienfaiteurs, lors de la campagne de l'Aide au Séminaire, s'étaient engagés à verser un montant réparti sur un certain nombre d'années. Victimes du krach, de nombreux bienfaiteurs de bonne foi se trouvèrent dans l'impossibilité d'honorer leur engagement. En conséquence, le succès de la campagne de l'été 1929, dont tout le monde était fier, s'est avéré plutôt mitigé, dans les circonstances.

Jamais le Séminaire ne bénéficia de la somme de 150 000 \$ promise par des donateurs sincères mais soudain appauvris. Au lendemain des jeudi, lundi et mardi noirs, il fallait s'en tenir à l'essentiel. À l'impossible nul n'est tenu !

Quant à la souscription auprès du clergé et de nombreux anciens, avant la grande campagne de 1929, la somme souscrite de quelque 180 000 \$ fut payée en grande partie. Les rapports

parlent d'une balance de 40 000 \$. On comprend le désenchantement des administrateurs après la bouffée d'enthousiasme suscitée, en juillet 1929, par le succès de l'Aide au Séminaire.

### *L'incendie de 1929*<sup>27</sup>

En septembre 1929, professeurs et élèves avaient inauguré un édifice flambant neuf, un vrai palais culturel. Peu à peu la vie étudiante fit perdre au nouvel édifice son air de temple plutôt froid. Il devint une maison animée. Survint un événement qui secoua la communauté et toute la ville. Un deuxième désastre imprévu.

Le 13 novembre 1929, à 5 h 35, un début d'incendie fut découvert, non loin de l'angle de la tourelle est du vieux séminaire. En moins de deux heures, tout l'édifice fut réduit en cendres. Les pompiers, sous la direction du chef Jules Vachon, dans l'impossibilité de sauver le vieux séminaire déjà la proie des flammes, s'évertuèrent à protéger la chapelle et l'annexe de 1914. Ils y réussirent. Mais le vieux séminaire à tourelles fut rasé par les flammes. Jamais depuis le grand feu de 1908 les Trifluviens n'avaient observé un tel brasier.

Trois jeunes prêtres auraient été brûlés, sans le courage et la compétence des pompiers qui les ont sauvés de justesse. Bloqués par les flammes au bout d'un corridor, les abbés Ovila Gagnon, Joseph-Louis Beaumier et Charles-Édouard Robert fracassèrent une fenêtre et crièrent au secours. Une échelle fut allongée vers eux et un pompier les aida à descendre. Sans ce sauvetage périlleux, la mort affreuse de ces trois jeunes abbés aurait ajouté beaucoup de tragique à la ruine matérielle.

Impossible de faire l'inventaire de tous les trésors dévorés par les flammes. Des livres rares, un musée regorgeant de reliques du passé, les biens personnels des 17 professeurs, sans oublier les souvenirs incrustés dans les vieux murs, tout fut réduit en cendres.

---

27. *Ibid.*, vol. I, n° 19, novembre-décembre 1929. Différents articles sur l'incendie : p. 268-272.



#### Dégâts de l'incendie de 1929

*Lendemain d'incendie. Un groupe de Trifluviens, immobiles, regarde les ruines fumantes. On imagine leur tristesse.*

~

*Le Nouvelliste*, au lendemain de l'incendie, parla « d'une perte irréparable pour l'étude de l'histoire de Trois-Rivières et de toute la région car le Musée du Séminaire contenait de précieux manuscrits indiens et sa bibliothèque était riche en *Canadiana*. Elle possédait, entre autres trésors, des collections complètes des journaux des Trois-Rivières depuis un siècle et plus. » (14 novembre 1929: 4)

Les éphémérides du Séminaire relataient pour le 14 novembre 1929: « Les nerfs se remettent un peu, mais il y a encore trop de bouleversement, trop de fumée acre dans l'air, trop de tristesse partout pour que le calme soit revenu. » Dès le lendemain du sinistre, les élèves revinrent. Il fallait une bonne dose de courage tant aux enseignants dépouillés qu'aux élèves encore perturbés, pour reprendre la vie étudiante comme si rien ne s'était passé.

Dans les circonstances les professeurs, allégés de tous leurs biens personnels, se logèrent au petit bonheur, les uns au Grand Séminaire, d'autres dans des coins du nouveau séminaire, en attendant de s'installer dans l'aile des professeurs. Pour des raisons d'économie, cette aile des professeurs, dessinée dans les plans de l'architecte, n'avait pas été encore construite. Au cours de l'été 1929, l'intérieur du séminaire à tourelles avait été aménagé pour leur servir de résidence. L'incendie du 13 novembre força donc la Corporation à entreprendre au plus tôt la construction de l'aile des prêtres. Il fallait faire vite. En avril 1930, les ouvriers commencèrent le creusage des fondations. Les travaux allèrent bon train, si bien qu'en juillet 1931 les professeurs s'installèrent dans l'aile dite « des prêtres ». Cette dernière construction venait grever davantage la dette du Séminaire.

### Le poids de la dette

La dette du Séminaire occasionnée par la construction du nouvel édifice pèsera lourd sur la vie de l'institution jusque vers les années 1950. Le krach d'octobre 1929 et l'incendie du 13 novembre 1929 n'arrangèrent pas les choses. Pourtant les administrateurs réussirent à maintenir, au cours de ces années, un certain équilibre entre les recettes et les dépenses courantes.

Les frais de scolarité haussés périodiquement, les prêts à fonds perdu, quelques successions de prêtres, le produit de l'Association Saint-François-de-Sales, la vente de certains terrains, l'allocation annuelle du gouvernement provincial, autant de revenus qui maintenaient la tête des administrateurs au-dessus de l'eau. Reconnaissons que les maigres salaires payés aux membres du personnel, prêtres, ecclésiastiques et religieux, sans oublier le travail peu rémunéré des religieuses dominicaines, expliquent avant tout que le bilan annuel présenté par les procureurs rassurait les membres de la Corporation.

Deux tableaux incomplets présentant quelques dépenses et revenus ainsi que les surplus pour les années 1934 et 1948, donneront une idée de l'état des finances à cette époque.

## 1934

Revenus ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	62 213 \$	Salaire des enseignants	6 202,80 \$
		Gardiens et serviteurs	10 655,25 \$
		Chauffage	7 210,49 \$
Autres revenus		Autres dépenses	
Dons et souscriptions	21 747,35 \$	Intérêts divers (fonds perdus, obligations, emprunts de la banque)	65 320,00 \$
Contribution du clergé	7 298,29 \$		
Œuvre des Clercs	18 065,72 \$		
Octroi du gouvernement (Qc)	10 000 \$		

Surplus pour l'année 1934: 29 935,82 \$

## 1948

Revenus ordinaires		Dépenses ordinaires	
Pension des élèves	128 555,50 \$	Salaire des enseignants	17 444 \$
		Gardiens et serviteurs	23 745 \$
		Chauffage	12 609 \$
Autres revenus		Autres dépenses	
Intérêts sur prêts	10 165 \$	Intérêts divers payés	18 375,78 \$
Œuvre des Clercs	26 823 \$		
Octroi du gouvernement (Qc)	62 500 \$		

Surplus pour l'année 1948: 155 869,72 \$

Quelques éclaircissements s'imposent. D'abord la pension des élèves. En 1934, l'école comptait 439 élèves dont la grande majorité, étant pensionnaires, payaient 230 \$, ou 100 \$ comme demi-pensionnaires. En 1948, la majorité des 703 élèves étaient pensionnaires ou demi-pensionnaires. Le coût était de 320 \$ pour les premiers et de 140 \$ pour les seconds. Ainsi s'explique la marge des revenus générés par la clientèle en 1934 et en 1948.

Une autre source de revenu était l'octroi annuel du gouvernement provincial. De 1929 à 1947, il se maintint à 10 000 \$. Soudain en 1948, il grimpe à 62 500 \$ pour osciller jusqu'en 1959 entre 60 000 \$ et 80 000 \$. Grâce à cette aide gouvernementale, le bilan financier annuel affichait un surplus confortable.

### Une majoration pour l'Association Saint-François-de-Sales<sup>28</sup>

Chaque année, apparaît au bilan une somme assez substantielle provenant de l'Association Saint-François-de-Sales dont il a été question plus haut. Cette association avait été établie dans le diocèse par M<sup>sr</sup> Laflèche, en 1884. Son but était la promotion de l'éducation chrétienne et la formation du clergé. Elle taxait chacune des « âmes » des paroisses selon un tarif d'une douzaine de sous par année. La somme était acheminée au Séminaire. Comme au cours des ans la taxe sur les « âmes » fut majorée, le Séminaire en vint à bénéficier d'une somme appréciable. Ainsi, en 1931, il fut décidé que le taux d'imposition passerait de 10 ¢ à 30 ¢. Cette majoration représentait un gain important pour le Séminaire.

### L'apport des Dominicaines

Le salaire des enseignants et des serviteurs paraît dérisoire. Il sera question des honoraires des enseignants. Quant aux employés, la présence et l'action des religieuses dominicaines expliquent les

---

28. Circulaire au clergé, M<sup>sr</sup> François-Xavier Cloutier, 28 décembre 1931, p. 538.



On raccomode les soutanes (janvier 1947)

*Ces humbles travaux accomplis comme des services rendus au prochain. Verlaine l'a dit: «La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.»*

~

services assurés à si bon marché. Personne ne saurait comptabiliser les économies réalisées grâce au dévouement des religieuses. Rappelons que c'est la situation financière précaire du Séminaire qui avait incité les autorités à faire appel aux Dominicaines, déjà au service du Séminaire de Québec. Le 30 juin 1902, cinq religieuses arrivent au Séminaire.

De 1902 à 1969, pendant 67 années, leurs tâches seront aussi multiples que harassantes: responsabilité des cuisines et de la buanderie, entretien des dortoirs, des bureaux, des sacristies, etc. À leur arrivée, les autorités leur imposèrent un salaire mensuel de 3 \$ par religieuse. En 1930, 28 ans plus tard, les autorités crurent





Les dominicaines préparant le repas au STR (janvier 1947)



Photo: Ronald Rivard

*Qui, parmi le personnel et les élèves, se rendait compte du travail et des fatigues que chacun des repas coûtait à ces religieuses que personne ne reconnaissait?*

bon de consentir une hausse de 2 \$. Donc une religieuse gagnait 5 \$ par mois pour des journées d'une dizaine d'heures. En 1945, nouvelle hausse: 18 \$ par mois. Un minimum de salaire plutôt qu'un salaire minimum! Avec les années le groupe des religieuses augmenta. En 1950, 42 religieuses assuraient différents services au Séminaire. À partir de 1958, elles furent remplacées par des employés laïques aux dortoirs et aux cuisines puis, en 1969, au réfectoire des élèves et à la buanderie.

Les retombées économiques du dévouement des religieuses ont toujours été appréciées par les administrateurs. Sans leur travail peu rémunéré, le bilan annuel de l'institution aurait souvent été déficitaire. Pour une large part, elles ont assuré la survie même du Séminaire. Mais le service éminent que les Dominicaines ont rendu au Séminaire dépasse largement l'ordre économique. Nous en reparlerons.

### Les séminaristes

De 1860 à 1954, le personnel fut exclusivement ecclésiastique. Les prêtres et les séminaristes remplirent toutes les tâches de directeurs, d'enseignants et de surveillants. À l'ouverture du Collège des Trois-Rivières, en septembre 1860, un seul prêtre et quatre séminaristes formaient tout le personnel de l'institution naissante. Dans les années suivantes jusqu'en 1935, le nombre des séminaristes à l'emploi de l'école se maintint toujours supérieur à celui des prêtres.

Année	Prêtres	Séminaristes
1900	9	14
1915	13	18
1930	16	22
1935	38	10
1936	43	0

Ce survol rend compte d'un virage majeur. En 1936, voici que le nombre des prêtres augmente tandis que celui des séminaristes

est réduit à zéro. Tout s'explique. Depuis toujours les séminaristes faisaient partie du Séminaire sous l'autorité du supérieur de la maison. Un prêtre était nommé responsable des séminaristes, sans avoir l'autorité d'un directeur, encore moins celle d'un supérieur. C'est donc le supérieur du Séminaire qui assignait les tâches aux séminaristes. En 1931, on parla d'un directeur des séminaristes. En 1932, pour la première fois, apparaît le titre de directeur du Grand Séminaire. En 1934, l'abbé Louis-Joseph Beaumier est nommé directeur du Grand Séminaire. En septembre 1934, trois pages de l'annuaire du Séminaire sont consacrées au Grand Séminaire, marquant ici une distinction plus nette entre le Grand Séminaire et le Petit Séminaire Saint-Joseph. La conséquence de cette distinction fut que si, en 1935, 10 séminaristes restaient encore à l'emploi du Séminaire, l'année suivante, aucun des 25 séminaristes ne fit partie du personnel du Séminaire. C'était rompre avec une tradition de 76 années. Dorénavant, répondant aux ordres de Rome, les séminaristes s'adonneraient exclusivement à leurs études théologiques et à leur formation spirituelle. Dès lors, les autorités durent faire appel à plus de prêtres pour remplacer les séminaristes se retirant au Grand Séminaire.

Les séminaristes avaient toujours formé la majorité du personnel. De 1860 à 1935, les prêtres, en minorité, occupaient les postes de direction et se réservaient les classes supérieures. Avant 1874, à l'époque du Collège des Trois-Rivières, les séminaristes étaient absolument nécessaires à l'école. Sans leur présence, le Collège aurait fermé. Pendant ces 14 premières années, très peu de prêtres avaient accepté une fonction au Collège.

L'attitude fut tout autre, à partir de 1874, le jour où le Collège devint un séminaire diocésain, œuvre de prédilection de leur évêque, M<sup>sr</sup> Laflèche. Au fil des ans, le nombre de prêtres nommés au Séminaire augmenta pour culminer, en 1960, à une cinquantaine. D'autorité, l'évêque nommait à l'œuvre du Séminaire de plus en plus de prêtres pour former le personnel de l'institution.

La présence massive des séminaristes, jusqu'en 1936, avait aidé grandement à équilibrer le bilan annuel présenté à la Corporation.

Membre à part entière du personnel comme enseignant ou surveillant, le jeune séminariste recevait pour ses services 4,80 \$ par mois, avec la chambre et la pension. Impossible d'établir le nombre d'heures que chacun consacrait mensuellement à l'école. Comme, au cours des années, le nombre des séminaristes à l'emploi du Séminaire voisinait la vingtaine, l'administration déboursait environ 1 200 \$ par année pour s'assurer des services de cette vaillante cohorte.

### Les prêtres

Quant aux prêtres, dont le nombre, avant 1936, était de beaucoup inférieur à celui des séminaristes, leur salaire était minime. Un prêtre à plein temps au service du séminaire comme directeur, enseignant ou surveillant recevait un salaire de 12,50 \$ par mois, pendant ses cinq premières années. À partir de sa sixième année, il bénéficiait d'une augmentation annuelle de 1,50 \$ par mois, jusqu'à concurrence de 300 \$, qui était le salaire annuel maximum payé au Séminaire. Toujours avec la pension et le logement!

Ce mince salaire avait été fixé par la Corporation, le 18 septembre 1899. Aussi, même après le retrait des séminaristes, en 1936, et l'augmentation sensible du nombre des prêtres enseignants et surveillants, au bilan annuel les sommes impressionnantes ne figuraient pas aux dépenses de l'enseignement. En 1936, le rapport financier précise 8 906 \$; en 1946, 14 522 \$; en 1950, 18 179 \$. C'est vers les années 1955, avec l'arrivée de quelques enseignants laïques, que montera le coût de l'enseignement.

Sans entrer dans trop de détails, les bilans annuels montrent que les administrateurs ont réussi à maintenir annuellement, au cours de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, un bon équilibre entre les revenus et les déboursés. Ainsi un survol de 26 rapports financiers annuel, de 1910 à 1936, révèle 12 déficits et 14 surplus. Voilà pour l'administration courante. Quant à la gestion de l'énorme dette entraînée par la construction du nouveau séminaire, la Corporation a dû se livrer à de grandes manœuvres financières. Ces grands jeux, parfois risqués, se déploieront jusqu'en 1959.

### Les grandes manœuvres (1928-1959)<sup>29</sup>

Le 17 mars 1927, les architectes déposèrent à la Corporation le plan de construction du nouveau séminaire. Il fallait envisager une dépense d'au-delà de 500 000 \$. On décida le 22 novembre d'avoir recours à une émission d'obligations, au taux de 5 %, pour une somme de 500 000 \$, obligations offertes et distribuées dans le public. Un fiduciaire, le Trust Général du Canada, fut choisi et désigné en 1928, avant l'émission. Pour garantir les obligations, tous les biens meubles et immeubles, présents et futurs du Séminaire, furent hypothéqués en faveur du fiduciaire: les 800 270 pieds carrés de terrain du Séminaire, la chapelle, l'édifice à tourelles, l'agrandissement de 1916, etc. Tous les avoirs du séminaire se trouvaient donc hypothéqués par l'acte de fiducie, pendant une période de 30 années.

Telle fut la première opération financière de la Corporation, afin d'être à même de faire face au coût considérable de la construction projetée. Les obligations émises étaient remboursables en séries pendant un délai de 30 années. La Corporation s'était réservé le droit de racheter elle-même et de vendre en bloc ou en parties les obligations émises, en donnant reçus et quittance. Dans ces grands jeux où tant d'argent était engagé, les administrateurs manifestèrent autant d'audace que de prudence.

La dette totale du Séminaire, au 30 juin 1931, était de 983 279,04 \$. C'était tout un poids à traîner. Le 17 novembre 1931, la Commission des Écoles Catholiques avait accordé un octroi de 25 000 \$. Un cadeau fort apprécié par la Corporation du Séminaire. On chercha divers moyens de consolider l'énorme dette. Ces années-là, la Corporation réalisa plusieurs ventes de terrains. Ainsi plusieurs déficits annuels furent évités.

L'émission des obligations en 1928, alourdie par des emprunts substantiels à la Banque Canadienne Nationale, créait une situation financière pénible. Verrait-on le bout du tunnel? Le 24 avril

29. Bilan du Séminaire 1927-1932, rapport signé par l'abbé Téléphore Giroux, supérieur, le 12 février 1932. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, FN-0021-M1-096.

1935, l'abbé Henri Garceau, procureur de la Corporation, sans doute conseillé par le comptable Joseph-Henri René de Cotret, suggéra un rachat des cinq cent mille piastres d'obligations à 5 %, émises en 1928. Cette fois, on se lançait dans une émission de 700 000 \$ à 4 %, avec une échéance de 20 ans. Cette nouvelle émission permettait de racheter les 500 000 \$ des obligations émises le 11 mai 1928 et d'effacer (d'une certaine façon !) l'emprunt de 214 000 \$ contracté avec la Banque Canadienne Nationale. En 1935, comme il était possible d'émettre les obligations à 4 % plutôt qu'à 5 %, l'opération fit réaliser à la Corporation une économie importante sur ses charges annuelles.

Le 10 septembre 1935, la décision de procéder fut prise et les modalités de l'émission furent précisées. Datées du 1<sup>er</sup> novembre 1935, elles devaient porter un intérêt n'excédant pas 4 %, payable le premier mai et le premier novembre de chaque année. Un total de 190 000 \$ serait remboursable à raison de 10 000 \$ annuellement jusqu'en 1955. Encore une fois, le Trust Général du Canada fut choisi comme fiduciaire. Tous les biens meubles et immeubles présents et à venir du Séminaire étaient de nouveau hypothéqués sans exception. En vertu de l'acte de fiducie, le Trust Général du Canada devenait une manière de propriétaire de tout, pour garantir les détenteurs des obligations.

Par mesure de prudence, la Corporation se réservait encore une fois le droit de racheter ces obligations par anticipation. Un tableau représentant le détail des opérations du 1<sup>er</sup> mai 1936 au 1<sup>er</sup> novembre 1955, indiquait le capital décroissant de 10 000 \$ par année, les intérêts bi-annuels et le versement annuel en capital et en intérêts par la Corporation. Est-ce ainsi que devait se dérouler la vie financière du Séminaire pendant les 20 prochaines années ?

Il n'en fut rien ! Le 28 juillet 1943, une autre décision fut prise. Déjà, de 1936 à 1942, 125 obligations avaient été rachetées par anticipation, pour une valeur globale de 120 000 \$. S'ajoutaient à ces rachats par anticipation certains remboursements faits au moyen de fonds dont la Corporation avait pu disposer. De l'émission de 700 000 \$ en 1935, il ne restera plus en 1943 qu'une balance de 450 000 \$. Vu l'état du marché des obligations en

1943, il était avantageux, selon le procureur, de procéder à une émission de conversion, concernant la balance de 450 000 \$, à un taux d'intérêt moindre, allant de 3 % à 3,5 %.

La maison de finance québécoise Clément, Guimond, Inc. fut mandatée pour réaliser cette émission de conversion. Tout naturellement, en vertu d'un acte de fiducie signé avec le Trust Général du Canada, les biens meubles et immeubles présents et futurs furent, une fois de plus, hypothéqués jusqu'à la valeur de 450 000 \$, pour le bénéfice des porteurs d'obligations. Un autre tableau fut élaboré, précisant le déroulement de cette troisième grande manœuvre, de mai 1944 à novembre 1959. Cette fois l'amortissement serait de 15 000 \$ par année.

Le Séminaire réussira-t-il à payer chaque année l'amortissement et les intérêts courus à partir de ses états financiers annuels? Prenons le bilan des années 1945 et 1950. En 1945, l'amortissement et les intérêts atteignaient la somme de 29 850 \$. Le bilan de cette année-là affichait un excédant de 49 858 \$ sur les dépenses. En 1950, c'est 27 600 \$ que le Séminaire devait payer; le bilan, lui, affichait un surplus de 65 602 \$.

En administrant le Séminaire avec rigueur, selon les lois de la comptabilité d'alors, la Corporation réussit à maintenir le Séminaire en bonne santé financière. Les bilans annuels de 1921 à 1959 en témoignent. Aussi en novembre 1959, à l'échéance de l'émission de 1943, le paiement complet de cette dernière émission fut possible. Le solde de 210 000 \$ fut racheté par la Corporation elle-même. Alors le Séminaire obtint une quittance générale et finale de la part du fiduciaire. Il s'en trouva définitivement libéré des contraintes imposées par l'acte de fiducie vis-à-vis du Trust Général du Canada.

Les « grandes manœuvres », telle métonymie rend compte du style des opérations financières réalisées par la Corporation en 1928, 1935 et 1943. On jouait serré. On surveillait le cours de l'argent et la mobilité des taux d'intérêt. On effectuait des virages qui devaient en inquiéter plusieurs. Il y avait une part de risque. Les faits ont prouvé que les décisions avaient été sages. Une administration efficace et lucide. Le contraire d'une régie molle, à vau-l'eau, laissant au temps de décider.



### Un cours métissé

Le cours classique dit traditionnel n'a pas été dispensé très longtemps au Séminaire, du moins, à l'état pur. En fait, il eut cours de 1860 à 1871, pendant les 11 premières années du Collège. En 1871, il sera amalgamé avec un cours commercial pendant 58 ans. Puis en 1929, le cours classique se déleste des quatre années du cours commercial pour recouvrer sa forme d'origine. De 1871 à 1929, l'annuaire du Séminaire précisait : « Le cours d'études se divise en deux sections : le cours classique et le cours commercial. » Voici qu'à partir de 1929 l'annuaire annonce une nouvelle division des cours : « L'enseignement est divisé en deux cours : préparatoire et classique. Le cours préparatoire sert de préparation au cours classique. Il comporte deux classes : la septième et la sixième. Le cours classique, lui, dure sept ans. Il est couronné par les trois épreuves du baccalauréat, en *Rhétorique* et en *Philosophie junior* et *Philosophie senior*. »

Le cours classique traditionnel connaîtra donc ses plus belles années de 1929 à 1960. Une trentaine d'années, les Trente Glorieuses où il régnera sans subir de transformations majeures. Ce cours classique traditionnel revêtait une identité bien spécifique. Chacun de ses huit degrés portait un nom devenu aujourd'hui énigmatique : *Éléments latins*, *Syntaxe*, *Méthode*, *Versification*, *Belles-Lettres*, *Rhétorique*, *Philosophie junior*, *Philosophie senior*. Ce cours était sanctionné par les épreuves du baccalauréat. Ces épreuves, régies par l'Université Laval, tenaient en quelques heures et, elles seules, faisaient foi de la compétence acquise en huit années d'études. Si l'élève réussissait l'examen, l'Université lui décernait un baccalauréat ès arts, diplôme dont le privilège exclusif était de donner accès à toutes les facultés universitaires ainsi qu'au Grand Séminaire. À l'époque, un bachelier ès arts faisait partie tout naturellement de l'élite.

Tant que le cours commercial exista, soit jusqu'en 1929, la majorité des élèves inscrits au Séminaire ne persévéraient pas jusqu'au baccalauréat. Ainsi, en 1918, à peine 12 philosophes se présentèrent à l'épreuve parmi les 57 élèves inscrits en 1910. En 1923, des 132 élèves figurant en septième et en sixième, seulement 22 se retrouveront au niveau du baccalauréat. Tous

ces élèves n'étaient pas des décrocheurs. Le cours commercial complété après 4 ou 5 ans, n'aspirant pas aux études classiques, un grand nombre d'entre eux commençaient à gagner leur vie dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture, ignorant tout du grec et du latin.

Le cours classique, disons traditionnel, resta immuable jusqu'à vers les années 1960, l'année où le Séminaire célébra son premier centenaire. Alors toutes les autorités religieuses et civiles entonnèrent des dithyrambes à l'endroit du cours classique. Une formule d'éducation scolaire idéale et irremplaçable, un système établi pour durer à jamais. En fait, en moins d'une décennie, le bel édifice s'écroula, relayé par des structures qui changeront le paysage scolaire du Québec.

### Les élèves

La croissance et l'origine des élèves pendant ces belles années du cours classique, le régime disciplinaire en vigueur, le coût des études, le personnel enseignant, voilà quelques aspects révélateurs de la vie au Séminaire, de 1930 à 1960. En 1930, 488 élèves fréquentaient le Séminaire. En 1960, ils étaient 715. Croissance continue où l'impact de la crise à Trois-Rivières et l'avènement de la guerre sont décelables.

Sous la poussée d'une industrialisation massive, la population de Trois-Rivières passa de 35 450 à 42 007 au cours de la décennie 1930-1940. Cette période fut difficile pour les papeteries trifluviennes. D'ailleurs les nombreux travailleurs à l'emploi des moulins de papier, la plupart urbains de première génération, devaient s'installer en ville et assurer le bien-être de la famille, avant d'envoyer leurs garçons aux « grandes écoles ». Plutôt, ils étaient impatients de les faire entrer au moulin. Il fallait aussi traverser la crise. On avait beau vivre dans la capitale mondiale des pâtes et papiers, après le krach, même l'International Paper produisait au ralenti, entraînant des licenciements. L'administration municipale dut organiser des secours aux nombreux indigents: distribution de nourriture et de combustible, subvention pour la distribution des médicaments, etc.

Situation qui se prolongea jusqu'à la guerre de 1939. Une telle conjoncture n'affectait sans doute pas tout le monde, mais elle ne créait pas un climat favorable aux préoccupations scolaires.

D'ailleurs, il est évident qu'une augmentation de la population de Trois-Rivières ne multipliait pas automatiquement le nombre des collégiens. Les élèves trifluviens formaient une minorité au Séminaire, au cours des années 1930-1960.

Année	Population étudiante	Élèves trifluviens	%
1940	515	239	46
1950	692	245	35
1960	793	338	42

Les élèves trifluviens étaient encore moins nombreux parmi les finissants :

Année	Finissants	Trifluviens	%
1940	28	9	32
1950	65	15	23
1960	50	18	36

La région qui alimentait le Séminaire, c'était tout le diocèse. Les villes en pleine expansion comme Grand-Mère et Shawinigan et les nombreuses paroisses prospères fournissaient leur contingent d'élèves. Voici un fait qui manifeste le grand intérêt que portaient les autorités diocésaines à la cause du Séminaire. Le 19 juin 1934, le Conseil du Séminaire créait une nouvelle fonction, celle de propagandiste du Séminaire. C'est l'abbé Maurice Patry, un prêtre à la parole chaleureuse, qui fut désigné comme propagandiste. Sa tâche consistait à parcourir le diocèse et à rappeler, du haut de la chaire des paroisses, le devoir de soutenir l'œuvre maîtresse du diocèse. Quelques semaines après sa nomination, l'abbé Patry reçut une longue lettre de M<sup>gr</sup> François-Xavier Cloutier, son évêque, une lettre-programme où l'évêque rappelait que le Séminaire était « l'œuvre à laquelle, plus qu'à

toute autre doivent s'intéresser l'Évêque, le clergé, les fidèles ». M<sup>sr</sup> l'évêque demandait au propagandiste de « rappeler aux parents que c'était un devoir grave, si possible, de songer d'abord au Séminaire diocésain pour la formation de leurs enfants<sup>30</sup> ».

Dans le contexte d'alors, la mission d'un propagandiste, ainsi appuyée par l'évêque, a dû susciter un intérêt nouveau pour le Séminaire à travers tout le diocèse. Il s'agissait d'un devoir de conscience, pour les curés et les parents, de favoriser le Séminaire diocésain. Perce ici la préoccupation dominante qui avait décidé M<sup>sr</sup> Laflèche à prendre possession, en 1874, du Collège des Trois-Rivières pour en faire son séminaire diocésain : « Le Séminaire est, avant tout, la serre-chaude, la pépinière devant pourvoir à la germination et à l'épanouissement des vocations sacerdotales. »

On tenait beaucoup à rappeler le caractère diocésain du Séminaire, en publiant périodiquement la liste des localités, villes et villages d'où venaient les élèves. Ainsi, en 1939, sur les 417 élèves, 192 étaient trifluviens et 225 venaient de différentes villes et villages de la Mauricie.

En 1960, *Le Ralliement* (VI, 12 novembre 1960) comporte deux pages qui rappellent, avec chiffres à l'appui, le caractère diocésain du Séminaire. On y voit que 64 paroisses du diocèse sont représentées par au moins un étudiant. Dans cette liste, les paroisses de Grand-Mère, de Shawinigan et des environs sont peu représentées, plus faiblement que dans les années 1950. C'est qu'en 1950, 10 ans après sa naissance, le Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan comptait plus de 400 élèves.

### Le Séminaire Sainte-Marie

Le Séminaire Sainte-Marie aurait-il surgi en concurrent de l'Ancien de Trois-Rivières, comme le Collège des Trois-Rivières, en 1860, menaçant la survie même de l'Ancien de Nicolet ? Il n'en fut rien. Un peu d'histoire le fera voir.

30. Lettre de M<sup>sr</sup> François-Xavier Cloutier à l'abbé Maurice Patry, datée du 16 août 1934. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Maurice-Patry, FN-0438.



Séminaire Sainte-Marie, Shawinigan (vers 1976)

*De sa colline inspirée, le Séminaire Sainte-Marie domine le paysage. S'il a dépendu, à ses débuts, de son aîné trifluvien, une fois bien autonome, Sainte-Marie a toujours entretenu avec Saint-Joseph des rapports de collaboration amicale.*

~

Tout a commencé par « L'Externat classique de Shawinigan », en septembre 1947. Depuis longtemps la population de Shawinigan et de Grand-Mère demandait qu'un cours classique soit dispensé à proximité. Les jeunes gens de la région étaient alors obligés de s'exiler à Trois-Rivières ou à Joliette pour bénéficier des études classiques. Le 2 septembre 1947, l'abbé Raymond Langevin, un prêtre détaché du personnel du Séminaire de Trois-Rivières, inscrivait les 34 premiers élèves.

Strictement « L'Externat classique » était comme une succursale du Séminaire de Trois-Rivières. Aussi verra-t-on, en juin 1948 et en juin 1949, les autorités de l'institution trifluvienne venir y présider la distribution des prix. C'est en mars 1950 que « L'Externat classique » devint le Séminaire Sainte-Marie en vertu de la loi n° 129, sanctionnée le 29 mars 1950. La jeune institution était fréquentée alors par 90 élèves répartis en 3 classes. En mars 1951, une vaste souscription diocésaine remporta un tel succès que, le 4 septembre 1951, les travaux de construction d'un

édifice imposant débutèrent sur «une élévation qui domine la route», entre Grand-Mère et Shawinigan. En septembre 1953, les 230 élèves s'installèrent dans leur séminaire tout neuf. En 1956-1957, le Séminaire Sainte-Marie donna les huit degrés du cours classique.

Ce bref historique permet de préciser les rapports entre les deux séminaires, au chapitre de la clientèle. D'abord un grand nombre des jeunes qui, au cours des ans, se sont inscrits au Séminaire Sainte-Marie ne seraient pas venus à Trois-Rivières. La proximité de l'école et surtout le coût plutôt minime de l'externat leur rendaient possibles les études classiques.

Sans doute un certain nombre restèrent à Shawinigan comme externes au lieu de l'exil à Trois-Rivières, comme pensionnaires. Il serait exagéré de croire que tout élève inscrit à Shawinigan était un transfuge de Trois-Rivières. D'ailleurs, de 1950 à 1956, plusieurs élèves, après trois ou quatre années au Séminaire de Sainte-Marie, vinrent terminer leur cours au Séminaire Saint-Joseph car, avant 1956, le Séminaire Sainte-Marie ne donnait pas le cours classique au complet.

De 1930 à 1960, l'augmentation de la clientèle du Séminaire de Trois-Rivières maintint un rythme soutenu. Si les élèves en majorité n'étaient pas trifluviens, quoique la population de Trois-Rivières soit devenue plus dense, il reste que la crise y avait sévi plus sévèrement que dans les paroisses rurales et que la grande majorité des citoyens appartenait à une classe ouvrière en train de s'urbaniser.

### Les conditions pécuniaires

Parmi les parents des élèves du Séminaire, un petit nombre étaient relativement fortunés. Pour un chômeur ou un assisté social, point question d'orienter son garçon vers les études classiques. Les ouvriers aux revenus modestes imposaient à leur famille de lourds sacrifices pour maintenir le plus doué de leur fils aux études jusqu'à 20 ans. Souvent un oncle ou une tante payait les études au Séminaire à un neveu, peut-être un futur prêtre ou un futur médecin!

Pourtant les frais de scolarité et, pour les pensionnaires, la pension n'avaient rien d'excessif. En regard des salaires d'alors, ils n'en présentaient pas moins un obstacle incontournable. Si l'on s'en tient aux grands-pensionnaires et aux externes, voici un tableau simplifié de la hausse des tarifs scolaires de 1930 à 1960.

Année	Grands-pensionnaires	Externes
1930	230 \$	65 \$
1947	280 \$	80 \$
1948	320 \$	100 \$
1950	400 \$	130 \$
1954	440 \$	160 \$
1956	490 \$	160 \$
1957	500 \$	200 \$
1958	540 \$	240 \$

À partir de 1959, la scolarité varie selon les niveaux :

<i>Éléments et Syntaxe</i>	180 \$
<i>Méthode et Versification</i>	200 \$
<i>Belles-Lettres et Rhétorique</i>	240 \$
<i>Philosophie</i>	280 \$

En tenant compte du niveau de vie, surtout avant la guerre de 1939, de tels frais scolaires grugeaient un budget familial. Chaque année, l'annuaire du Séminaire rappelait : « Ces paiements doivent se faire d'avance. Un élève qui aurait des arrérages à un titre quelconque ne serait pas admis à commencer une nouvelle année avant de les avoir payés. » On ajoutait cet avertissement sévère : « On est prié de prendre note que cet article du règlement ne souffre aucune exception et qu'il sera rigoureusement appliqué. »

Cette mise en demeure sans appel était dictée par des administrateurs réalistes. D'aucuns devaient la trouver intransigeante. Une attitude plus tolérante aurait vite grevé le budget

de l'administration courante, entraînant une diminution des services rendus aux élèves. Une telle politique, qui se justifiait, n'en rendait pas moins inaccessibles les études supérieures à nombre de jeunes gens doués. Un jour viendra où le gouvernement du Québec trouvera une formule pour donner à tous accès aux études supérieures. Reconnaissons que, pour les externes, les frais n'écrasaient personne. De 1930 à 1945, les conditions pécuniaires pour un externe étaient de 65 \$ par année. En fait, plus que les frais de scolarité, c'est souvent une certaine perception du Séminaire, école de l'élite, qui en détournait des parents peu scolarisés. Quoi qu'il en fût, l'imposant édifice, pensaient-ils, n'était pas pour eux. Pourtant dans chaque classe, les enfants de professionnels étaient en très petit nombre.

### Le règlement

Le règlement, surtout l'horaire d'une journée au Séminaire, révèle la conception de l'éducation à telle époque. Le tableau du déroulement des activités des élèves, à chaque jour, de 1930 à 1960, reste figé. À peine quelques changements mineurs y sont apportés en 30 ans, pourtant que d'événements se sont produits pendant ce temps!

Cet horaire était un héritage qui remontait au Séminaire de Québec. « Le règlement du Collège des Trois-Rivières fut celui du Séminaire de Québec, sauf quelques rares modifications nécessitées par les circonstances différentes de lieu et de personnel », rappelle l'abbé Louis Richard dans son histoire du Collège<sup>31</sup>. Donc une sacro-sainte tradition à respecter. La préoccupation des autorités de Québec qui avait inspiré un tel emploi du temps était claire. En 1857, le règlement des pensionnaires du Petit Séminaire de Québec le rappelait : « Il était nécessaire de retirer les enfants de la corruption du siècle et de les disposer à l'état ecclésiastique, si Dieu les y appelait<sup>32</sup>. » Sans doute le Collège des Trois-Rivières, puis le Séminaire, accueillirent-ils aussi les jeunes

31. L. R., *op. cit.*, p. 73.

32. Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 221.



gens « sans vocation sacerdotale ou religieuse », mais le régime auquel tout élève était soumis semblait préparer plutôt un jeune au Grand Séminaire. Du lever au coucher, la vie était rythmée d'exercices de piété : messe matinale, prières communautaires, chapelet, examen particulier, confession bimensuelle, salut du Saint-Sacrement, vêpres dominicales. Évidemment la prière, sous diverses formes d'exercices, occupait une place prépondérante.

Voici le déroulement d'une journée au Séminaire.

1940

Matin		Après-midi	
5 h 20	Lever	1 h 30	Étude
5 h 45	Méditation	2 h	Classe
6 h	Étude	4 h	Récréation
6 h 25	Messe	4 h 30	Étude
7 h	Déjeuner – Récréation	6 h	Chapelet et lecture spirituelle
8 h	Classe	6 h 30	Souper – Récréation
10 h	Récréation	7 h 45	Prière
10 h 30	Étude	8 h	Étude
11 h 45	Examen particulier	8 h 45	Coucher
12 h	Dîner – Récréation		

Dimanche

(Changement à l'horaire de semaine)

8 h 30	Grand-messe et Instruction	2 h	Vêpres
11 h	Étude	5 h	Étude
		6 h	Salut du St-Sacrement

## 1950

Matin		Après-midi	
5 h 45	Lever	1 h 20	Chapelet et étude
6 h 20	Étude	2 h	Classe
6 h 45	Messe	4 h	Récréation
7 h 25	Déjeuner – Récréation	4 h 30	Étude
8 h 15	Classe	6 h	Souper
10 h 15	Récréation	6 h 30	Récréation
10 h 45	Étude	7 h 30	Prière
11 h 50	Examen particulier	7 h 45	Étude
12 h	Dîner – Récréation	8 h 45	Douches – Coucher

Dimanche (Changement à l'horaire de semaine)			
6 h	Lever	11 h 05	Étude
6 h 55	Communion	4 h 30	Étude
8 h 30	Grand-messe pour externes	5 h 30	Salut du St-Sacrement
9 h 30	Grand-messe pour pensionnaires	7 h 30	Vêpres



L'escalier central  
du Séminaire de  
Trois-Rivières

*Le point de vue du  
photographe fait saisir  
l'effet de torsade  
que produit le jeu  
de l'escalier. Ici,  
l'architecte a donné à  
un élément utilitaire  
un style remarquable.*

## 1960

Matin		Après-midi	
6 h	Lever et prière	1 h 25	Retour des externes – Étude
6 h 25	Messe	1 h 45	Classe
7 h 10	Déjeuner – Récréation	3 h 30	Récréation
8 h 05	Entrée des externes	4 h	Étude (salle « A ») – Classe (Éléments, Syntaxe)
8 h 15	Classe	4 h 40	Étude (Éléments, Syntaxe)
10 h	Récréation	5 h 40	Souper – Départ des externes – Récréation
10 h 25	Classe ou étude	7 h 35	Prière du soir – Étude
11 h 25	Messe (salle « B »)	8 h 45	Coucher (salle « B »)
11 h 35	Chapelet – Méditation (salle « A »)	9 h	Coucher (salle « A »)
11 h 55	Départ des externes		

## Dimanche

(Changement à l'horaire de semaine)

6 h 25	Lever	4 h 30	Étude
6 h 50	Prière – Communion	5 h 10	Complies et salut du St-Sacrement
8 h 30	Grand-messe	7 h 45	Étude
11 h	Étude	8 h 30	Coucher

Ces horaires pour les années 1940, 1950 et 1960 sont substantiellement identiques. Rien n'a bougé en trois décennies. Pourtant la guerre de 1939 avait bouleversé les mentalités. Plus, ces horaires reproduisent substantiellement un régime instauré en l'an 1 du Collège des Trois-Rivières, soit en 1860. Que les choses aient perduré pendant tout un siècle montre qu'une telle institution subissait peu les contrecoups de l'histoire. Elle échappait



#### Le lustre de l'escalier central du Séminaire de Trois-Rivières

*C'est à la fonderie des «frères Lebrun», ferronnerie d'art trifluvienne, que l'on doit tout le fer forgé martelé du Séminaire. Ce lustre impressionnant suspendu à l'entrée de la chapelle est un remarquable spécimen d'art déco.*

~

« au mouvement qui déplace les lignes ». Pour le meilleur et pour le pire, la période de 1930 à 1960 en fut une de grande stabilité.

#### Le costume

Jusqu'en 1960, la journée des élèves pensionnaires et demi-pensionnaires se conformait à un horaire fixé depuis toujours. Aussi le maintien de l'uniforme, hérité du Séminaire de Québec, ne cessa d'être obligatoire qu'à partir de septembre 1945. Jusque-là, chaque année, le prospectus rappelait : « Les élèves portent l'uniforme officiel du Séminaire, lequel consiste en un long habit noir, à taille, une ceinture verte, des pantalons noirs et une casquette spéciale. »



*Classe de Rhétorique « B » de 1944-1945 (différents uniformes)*

*Quant au costume, ces 29 rhétoriciens présentent trois styles : 12 portent une tenue militaire, 6 ont revêtu l'uniforme du Séminaire, 11 sont en civil. C'est donc une époque où la réglementation vestimentaire présentait un certain flottement. Chacun s'habillait selon ses humeurs. Harmonieuse cohabitation où militaires, civils et séminaristes faisaient bon ménage.*

~

Or innovation !, en 1945, le port de cet uniforme cesse d'être obligatoire. Les autorités sentaient-elles le besoin de s'adapter au monde moderne ? C'est plutôt la nécessité qui imposa une telle décision. Les restrictions de guerre avaient entraîné une pénurie de tissu. Il était devenu difficile de se procurer l'uniforme officiel. Mais on ne déroge pas à une si longue tradition de gaieté de cœur. Aussi pour se donner bonne conscience, tout en rappelant que l'ancien uniforme est dorénavant facultatif, les autorités imposent aux élèves de porter, le dimanche, un habit bleu ou noir. Après trois années d'habit de couleur sombre, le règlement instaure, en 1948, une nouvelle mode. Tous les élèves devront porter un uniforme, le dimanche et les fêtes. Cet



Photo: Onil Marchand

*Classe d'Éléments «A» du Séminaire de Trois-Rivières (1964-1965)*

*L'abbé Édouard Beaubien semble tout fier de présenter ses nouveaux élèves de septembre 1964. Ils s'en tiennent rigoureusement au costume réglementaire: un gilet croisé (double breasted) de couleur bleu marine, un pantalon gris moyen, une chemise blanche, une cravate rouge et un écusson du Séminaire. Tout est impeccable: ils étrennent leur uniforme.*

~

uniforme consiste en un gilet croisé (*double breasted*) de couleur bleu marine, un pantalon gris moyen, une chemise blanche, une cravate rouge et un écusson du Séminaire.

Ce nouvel uniforme, à l'allure plus moderne que la redingote noire et la ceinture verte, sera la tenue obligatoire le dimanche et les jours de fête. Quant aux autres jours, le règlement ne précise pas la tenue avant 1957. Cette année-là en septembre 1957, le veston et la cravate rouge-marron seuls sont exigés en semaine. Au cours des années suivantes, vu la difficulté de contrôler l'accoutrement des élèves en dehors du dimanche et des jours de fêtes, le règlement, à partir de 1963, impose à tous les élèves l'uniforme à la chapelle, en classe, à la salle d'étude et à la bibliothèque.

Cette politique vestimentaire se maintiendra jusqu'en 1967. Sans doute le froc ne fait pas le moine, mais les autorités sentent que l'uniforme, en plus de distinguer l'élève du Séminaire, crée un sentiment d'appartenance et, souvent, de fierté. Un costume bien identifié simplifie le travail des éducateurs qui veillent au maintien d'une tenue vestimentaire convenable.

Des points de règlement comme l'horaire d'une journée ou le port d'un costume ne sont point négligeables. À la longue, ils impriment un style à une éducation. Il est évident que les autorités du Séminaire y accordèrent beaucoup d'importance et s'efforcèrent de les maintenir sans changement, autant que possible, pendant plus d'un siècle.

### **Le personnel de 1930 à 1960**

L'imposition d'un horaire et d'un uniforme aux élèves n'est pas le fruit du hasard. Elle révèle des visées pédagogiques. À plus forte raison, le choix d'un personnel et les conditions qui lui sont faites. De 1930 à 1960, le personnel surtout enseignant a connu des changements majeurs.

Un premier changement plutôt subit bien que prévisible se produisit en 1937. Il s'agit du retrait des séminaristes du corps professoral. Nous l'avons vu, à partir de 1937, les séminaristes ne figurent plus au tableau du personnel enseignant. C'était mettre fin à une politique de 77 ans. Qui avait pris cette décision grosse de conséquence pour l'administration de l'école? Telle décision ne relevait pas d'une volonté locale. Il faut remonter en 1902 et jusqu'à Rome.

Dans une lettre, datée du 12 août 1902, Rome demandait à l'évêque de dégager les séminaristes de tout enseignement et de toute surveillance des élèves, pendant leurs études théologiques. Ainsi les jeunes clercs pourraient se consacrer exclusivement à leur formation sacerdotale. Le 15 septembre 1902, M<sup>sr</sup> Cloutier, tout en reconnaissant la sagesse de cette mesure, protestait bien humblement que les circonstances n'avaient pas permis d'adopter cette mesure au Séminaire. Mais, affirmait-il: «L'Évêque des Trois-Rivières n'a rien de plus à cœur de combler, le plus tôt

possible, cette lacune dans l'éducation de ses ecclésiastiques<sup>33</sup>. » Il espérait « dans un court espace de temps » se conformer aux prescriptions du Saint Concile. Cela en 1902 ! Il faudra attendre 35 ans avant que cette directive romaine soit mise en pratique.

Comme nous l'avons montré, c'est sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Comtois et certainement sous l'influence de l'abbé Joseph-Louis Beaumier, directeur du Grand Séminaire depuis 1934, que l'on appliqua, en septembre 1936, la mesure de 1902.



M<sup>sr</sup> Joseph-Louis Beaumier à son bureau (1959)

*Deux fois à la direction du Grand Séminaire, de 1930 à 1947 et de 1959 à 1967, M<sup>sr</sup> Joseph-Louis Beaumier (1902-1987) retira les séminaristes du personnel enseignant du Séminaire, en 1936, pour leur permettre de se consacrer exclusivement à leurs études théologiques.*

~

Le retrait des séminaristes a dû poser un sérieux problème aux autorités de l'école. On savait que la cause du Séminaire tenait tellement à cœur à l'autorité diocésaine que l'évêque verrait à nommer plus de prêtres à l'œuvre du Séminaire, pour compenser le retrait des séminaristes. Le Séminaire, avait-on

33. Lettre de M<sup>sr</sup> François-Xavier Cloutier au pape, datée du 15 septembre 1902. Archives de l'Évêché de Trois-Rivières, Fonds du Séminaire Saint-Joseph.





#### Les prêtres du Séminaire de Trois-Rivières (1939-1940)

*Première rangée en haut : MM. les abbés Zoel Mélançon, Charles Bergeron, Marcel Marchand. Deuxième rangée : Lucien Jacob, André Ouellette, Maurice Saucier, Paul Boivin, Charlemagne Dessureault, Frédéric Bourque, Benoit Trépanier. Troisième rangée : Hermann Plante, Paul Paquin, André Levasseur, Charles-Henri Lapointe, Gérald Auger, Paul-Henri Carignan, Jules Bettez, Armand Tessier. Quatrième rangée : Bernard Ferland, Émile Clément, J.-Albert Bordeleau, Henri Jacob, Jean Robert, Alphonse De Gonzague, Rosaire Gélinas, Joseph-Édouard Camirand. Cinquième rangée : Henri Moreau, Maurice Patry, Jean-Baptiste Carignan, Ovide Levasseur, Dollard Duval, Antonio Magnan, Marcel Desaulniers, Ovila Gagnon. Sixième rangée : Lionel Clément, Henri Garceau, M<sup>re</sup> Louis Laflèche, chanoine Joseph Désilets, sup., chanoine Joseph-Louis Beaumier, Joseph Gers Turcotte, Auguste Laflèche et Jules Gélinas.*

*C'est l'époque où le personnel du Séminaire ne comptait que des prêtres. Quarante-deux prêtres dont la majorité menèrent une longue carrière d'enseignant, créant ainsi un climat de grande stabilité.*

répété, n'est-il pas l'œuvre diocésaine prioritaire qui passe même avant le ministère paroissial ? Dans les circonstances, il s'agissait d'y nommer quelques prêtres de plus. En fait, cinq prêtres supplémentaires figurent au tableau du personnel en 1937 et, en 1939, huit nouveaux. Puis à partir de septembre 1938, deux frères de l'Instruction chrétienne (FIC) vinrent joindre les rangs du personnel ecclésiastique. La présence de 2 ou 3 religieux professeurs perdurera jusqu'en 1962.

Le Séminaire était considéré comme une œuvre prioritaire par les autorités diocésaines parce qu'il fournissait chaque année un fort contingent de grands séminaristes, éventuels prêtres diocésains.

En 1940, le Grand Séminaire hébergeait 46 candidats au sacerdoce, tous anciens du Séminaire. En 1945, il en recevra 58 et, en 1960, plus de 42. Cette moisson annuelle de vocations sacerdotales rappelait que, dans l'esprit de M<sup>gr</sup> Laflèche, l'éveil des vocations sacerdotales restait l'objectif premier d'un Petit Séminaire. Aussi n'était-il pas question d'hésiter à fournir à l'institution un personnel sacerdotal plus que suffisant. De



Les séminaristes du STR (1939-1940)

*En 1939-1940, le Grand Séminaire comptait 46 séminaristes dont 33 étaient des anciens du Séminaire. Le Séminaire était encore « une pépinière de vocations » !*

1943 à 1963, une moyenne de 46 prêtres formait le personnel du Séminaire. Personne n'aurait pu reprocher aux autorités diocésaines de consacrer trop d'effectifs sacerdotaux à la cause sacrée du Séminaire, pépinière de vocations.

D'ailleurs à cette époque, le clergé diocésain était pléthorique. Entre 1930 et 1960, il oscille entre 200 et 280. Voilà pour les prêtres séculiers qui relevaient de l'évêque. Celui-ci pouvait compter aussi sur une centaine de prêtres religieux œuvrant dans le diocèse. Les uns responsables de divers mouvements, d'autres s'adonnant au ministère paroissial. En somme, l'évêque disposait d'un clergé surabondant. Maintenir à plein temps une cinquantaine de prêtres au Séminaire ne menaçait en rien la bonne marche du diocèse.

En septembre 1954, tout un événement ! Pour la première fois depuis 1860, apparaît dans la liste du personnel le nom d'un laïc. Plutôt le nom des deux premiers professeurs laïques : monsieur Émilien Girard et monsieur Georges Lemire. Depuis toujours quelques laïcs avaient été à l'emploi du Séminaire, comme professeur de musique, de gymnastique ou d'art. Le plus célèbre de ces professeurs reste monsieur Joseph-Antonio Thompson, qui enseigna la musique de 1938 à 1947 et de 1956 à 1963. Le statut de ces professeurs auxiliaires était marginal. Ils n'étaient pas membres du personnel à part entière, un peu comme le médecin de la maison mentionné au bas de la liste des professeurs.

En 1954, l'arrivée des deux premiers professeurs laïques au sein du personnel ecclésiastique et religieux se fit en douce. Ces deux laïcs, anciens élèves, entretenaient des liens étroits avec leur *alma mater*. Diplômés de l'école Jacques-Cartier, ni l'un ni l'autre n'avaient répondu à un appel d'offres en bonne et due forme. Tous les deux se retrouvaient au Séminaire, un beau matin de septembre 1937, en raison d'un jeu de relations humaines. Le Séminaire, leur premier employeur, aurait pu se priver de leurs services car le clergé diocésain, en 1954, présentait un réservoir de 260 prêtres séculiers où il était facile de recruter quelques jeunes enseignants. Avec du recul, l'arrivée de ces deux premiers professeurs laïques constitue un événement. La porte s'était entrouverte aux professeurs laïques. Il y en aura 16 en 1961. Le



Émilien Girard (vers 1970) et Georges Lemire (vers 1968)

*Monsieur Émilien Girard fut le premier enseignant laïc avec monsieur Georges Lemire. Dans la liste du personnel pour l'année 1954-1955 figurent, pour la première fois, les noms de ces deux laïcs.*

~

nombre de prêtres professeurs, pendant cette période de 7 ans, n'augmentera que de 3, tandis que le nombre des élèves, lui, de 1954 à 1961, passera de 694 à 842.

L'évêque du diocèse aurait pu nommer plusieurs autres prêtres en raison de l'augmentation du nombre des élèves. Nominations tout à fait justifiables car, pendant ces années-là, le Séminaire fournissait encore un grand nombre de candidats au Grand Séminaire : 36 en 1953, 42 en 1957 et 50 en 1959.

Le Séminaire était donc, à juste titre, encore considéré comme une œuvre diocésaine de premier plan puisque, chaque année, un bon nombre de finissants entraient au Grand Séminaire. Le premier objectif de l'institution s'en trouvait donc atteint. Il aurait été possible sinon logique de maintenir le caractère exclusivement ecclésiastique du personnel. Sans recours aux laïcs, le clergé aurait pu continuer l'œuvre. Pourtant, la laïcisation du personnel prit un rythme accéléré, de 2 à 12 en 6 ans !

Répartition du personnel enseignant et des élèves				
Année	Prêtres	Laïcs	Religieux	Élèves
1954-1955	47	2	2	694
1955-1956	49	5	2	695
1956-1957	45	9	2	685
1957-1958	50	7	3	745
1958-1959	50	8	3	778
1959-1960	51	14	3	745
1960-1961	51	12	3	793

Si, de 1954 à 1960, le personnel compta sensiblement le même nombre de prêtres, celui des professeurs laïques ne cessa de croître. Entre autres, plusieurs anciens, une fois diplômés de l'école Jacques-Cartier, et, à partir de 1959, de l'école Maurice-L.-Duplessis, revinrent au Séminaire comme professeurs. Tous les professeurs laïques engagés détenaient des diplômes d'école normale.

Nonobstant leurs qualifications académiques, dans le contexte d'alors, on leur préférait des prêtres avec expérience, mais sans diplôme autre que le baccalauréat ès arts. En fait, jusqu'en 1957 aucun professeur laïque n'accéda au niveau de *Belles-Lettres*. Ils furent cantonnés surtout dans les classes d'*Éléments* et de *Syntaxe*. Les classes supérieures restaient chasse gardée, réservées aux prêtres. Il faudra attendre 1961 pour qu'un laïc soit nommé titulaire en *Rhétorique*. Quant à d'autres postes impliquant une certaine responsabilité, le Comité pédagogique comptera, en 1960, un premier membre laïque parmi sept prêtres. Là, comme ailleurs, un changement majeur s'inscrit dans la continuité. Ainsi les premières locomotives présentaient le profil d'une diligence et les premières automobiles, celui d'un cabriolet.

Ce processus de laïcisation du personnel aurait-il pu être contrecarré par des impératifs économiques? À cette époque, les salaires n'étaient pas encore la préoccupation majeure des administrateurs. Prenons le cas des prêtres professeurs. En 1899, la Corporation avait établi une échelle de salaire qui restera en vigueur jusqu'en juin 1950. Ce nouveau tarif de 1950 sera modifié à la hausse en 1956. Voici les grandes lignes des deux tarifs modifiés des salaires des prêtres :

---

 Salaire des prêtres du 1<sup>er</sup> juillet 1950 au 26 décembre 1956
 

---

De 1 à 5 ans de prêtrise	240 \$ par année
De 6 à 15 ans de prêtrise	300 \$ par année
De 16 à 20 ans de prêtrise	360 \$ par année
De 21 à 25 ans de prêtrise	400 \$ par année
Plus de 25 ans de prêtrise	500 \$ par année
Prime. Officier	100 \$ par année
Prime. Maître de salles	75 \$ par année

---



---

 Salaire des prêtres du 27 décembre 1956 jusqu'en 1968
 

---

De 1 à 20 ans de prêtrise	40 \$ par mois
De 21 à 25 ans de prêtrise	50 \$ par mois
Plus de 25 ans de prêtrise	60 \$ par mois
Le supérieur	100 \$ par mois
Prime. Maître de salles (sans ministère dominical)	150 \$ par année

---

Pour illustrer concrètement ces tarifs, relevons le salaire de l'abbé Jean Robert, professeur de 1933 à 1960.

1933-1937	125 \$	1949	300 \$
1938	140 \$	1950	360 \$
1939	153 \$	1951	360 \$
1940	170 \$	1952	400 \$
1941	185 \$	1953	500 \$
1942	200 \$	1954	500 \$
1943	215 \$	1955	500 \$
1944	230 \$	1956	500 \$
1945	245 \$	1957	660 \$
1946	260 \$	1958	720 \$
1947	300 \$	1959	720 \$
1948	300 \$	1960	720 \$

---

Un salaire annuel de 720 \$ après 29 années de services, un tel salaire n'alourdisait pas trop le budget de l'école ! Voilà pour un prêtre professeur. Quant au salaire d'un professeur laïque, il n'est pas facile de l'établir avant 1960, surtout pour les premiers laïcs, car les modalités d'engagement et de salaire n'avaient rien de précis. L'employeur se comportait en bon papa aussi compréhensif qu'économe. Pour une même tâche, deux laïcs ne recevaient pas toujours un salaire équivalent. On tenait compte des responsabilités familiales différentes. La contestation, ni le mot ni la chose, n'avait cours, en ce temps-là.

D'après les moyennes approximatives, les états financiers, pour l'année 1959, révèlent qu'un laïc gagnait, en moyenne, 1 700 \$ tandis que le salaire moyen d'un prêtre était de 700 \$. Sans trop nous chicaner sur les chiffres, il est évident que la rémunération du prêtre était inférieure à celle de son collègue laïque, tout en rappelant que le prêtre était logé et nourri aux frais du Séminaire.

Le souci d'économie aurait pu inciter le Séminaire à retarder et à freiner le recours aux laïcs. D'autres considérations l'ont emporté sur les seuls intérêts financiers. Vers les années 1950, plusieurs anciens élèves doués, bacheliers ès arts en bonne et due forme, s'orientèrent vers une école normale pour devenir professeurs. Voilà un fait nouveau. La tradition bien établie poussait les finissants, une fois bacheliers, vers les carrières traditionnelles : le sacerdoce, la médecine, le droit, le génie, etc. La carrière d'enseignant était encore peu valorisée chez les bacheliers ès arts. Comme le champ de l'enseignement classique fut, dans la région, occupé par le clergé jusqu'en 1955, le jeune diplômé laïque ne songeait pas à enseigner au Séminaire. L'enseignement au classique restait réservé aux prêtres.

Nonobstant cet état de fait, en 1955, deux laïcs normaliens diplômés réussirent à joindre le personnel clérical de leur *alma mater*. Le Séminaire les accueillit comme des membres de la famille. Pendant quelques années, minorité à peine visible parmi la cohorte des prêtres, ils n'en créèrent pas moins un précédent dont personne n'aurait pu imaginer les suites en quelques décennies. En peu d'années, on l'a vu, le nombre des laïcs augmenta

dans le personnel enseignant tandis que celui des prêtres diminuait proportionnellement. Sans trop le proclamer, d'aucuns trouvaient qu'un diplôme en pédagogie habilitait davantage à l'enseignement que quatre années de théologie. D'ailleurs le mythe de la grâce d'état suppléant à tout diplôme s'effritait.

En feuilletant les annuaires du Séminaire, on constate qu'à partir de 1955 de nombreux jeunes prêtres à l'emploi du Séminaire consacreront une partie de leurs vacances d'été à suivre des cours de pédagogie à l'Université Laval. D'ailleurs, depuis longtemps, des prêtres professeurs chevronnés allaient se spécialiser à Rome, à Montréal, à Québec ou à Paris. Ils revenaient licenciés ou docteurs en philosophie, en science, en littérature, en mathématiques, etc. Mais la spécialisation en pédagogie était toute nouvelle et répondait à un plan des autorités. En effet, 5 ans plus tard, en 1960, 10 jeunes prêtres figurent comme bacheliers en pédagogie dans la liste du personnel et 5 autres complètent des études de ce type. Or, en 1955, 5 ans plus tôt, aucun prêtre ne détenait un diplôme en pédagogie. Cet essor des études en pédagogie aurait-il été déclenché par l'exemple des professeurs laïques? Heureuse émulation!

En somme, deux événements modifièrent le personnel du Séminaire dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle: le retrait des séminaristes en 1936, et la présence des premiers professeurs laïques en 1955. Le départ des séminaristes se produisit d'une façon subite, d'une année à l'autre, l'arrivée des professeurs laïques eut l'effet d'une invasion discrète, préfigurant de grands changements.

De 1930 à 1960, la vie du Séminaire donne une impression de stabilité et de cohérence. Loin de stagner, on consolide les acquis. C'est le temps fort du cours classique traditionnel en huit années sanctionnées par l'épreuve du bac en trois étapes. Tout au cours de ces trois décennies, la formule donne d'excellents résultats: des jeunes bacheliers ès arts, férus de latin et de grec, devant qui s'ouvrent les portes de l'université et l'enceinte du Grand Séminaire. Le Séminaire fournira l'élite de la société d'ici: la très grande majorité des membres des professions libérales et surtout une généreuse fournée annuelle de vocations sacerdotales. Point



question alors de s'interroger, devant tels résultats, sur la valeur du système en cours.

Ainsi comme l'objectif premier, non le seul, du Séminaire demeure l'éveil de la vocation sacerdotale chez les jeunes, les statistiques du Grand Séminaire montrent que le Petit Séminaire atteint bien son objectif prioritaire.

Séminaristes	
1930	29
1935	23
1940	30
1943	45
1950	36
1955	33
1960	42

Cette levée abondante et continue de vocations sacerdotales parmi les finissants perpétuait, aux yeux de tout le diocèse, la réputation du Séminaire comme œuvre diocésaine majeure. M<sup>sr</sup> l'Évêque s'en trouvait justifié de choisir plusieurs talentueux prêtres comme membres du personnel de son Petit Séminaire. Aussi les prêtres qui faisaient carrière dans l'enseignement au Séminaire étaient bien conscients d'exercer un ministère diocésain de premier plan.

La valeur du Séminaire ne tenait pas seulement au fait d'assurer une relève sacerdotale. Il formait aussi des cohortes de jeunes gens d'élite qui faisaient honneur à leur *alma mater*, dans différents champs d'activités profanes. Le cours classique traditionnel dispensé à Trois-Rivières était donc de qualité.

### Les succès d'élèves

Si l'on s'en tient aux années 1950, plusieurs étudiants du Séminaire s'étaient illustrés lors des épreuves du baccalauréat, aux yeux de la Province. En juin 1950, l'élève Normand Plante avait remporté

le grand prix du Prince de Galles et Gabriel Levasseur, lui, avait mérité le prix de sciences tandis que Jacques Clément, le premier prix en chimie et André Levasseur, le premier prix en français du « Comité permanent ». En juin 1951, Marcel Perron se voyait décerner le prix du Prince de Galles, et Jacques Clément recevait le prix de l'ACFAS. Tous ces prix prestigieux, mérités par les élèves du Séminaire, conféraient à l'institution une réputation d'excellence.

Quelques-uns de ces prix démontraient que, dans les collèges classiques, l'enseignement des sciences n'était pas négligé. Au contraire! Les nombreux succès des élèves du Séminaire ne tenaient pas seulement au talent des récipiendaires. Ils témoignaient aussi de la compétence et du sérieux des professeurs qui les avaient formés et de la valeur de l'enseignement donné.

### Prêtres professeurs de carrière

De 1930 à 1960, les prêtres formaient la grande majorité du personnel enseignant. Ce fut l'âge d'or des prêtres professeurs. La liste des prêtres qui consacrèrent une trentaine d'années à enseigner philosophie, littérature, grec ou latin au Séminaire est longue. Quelques noms gravés dans la mémoire des anciens de l'époque: Jules Gélinas (33 années), Jean Robert (29 années), Jean-Albert Bordeleau (31 années), Hermann Plante (26 années), Donatien Ducharme (27 années), Émile Légaré (27 années).

Les circonstances favorisaient la persévérance. Régnait alors une grande stabilité dans les structures de l'institution et dans les programmes établis par la Faculté des arts de l'Université Laval. Le vent de changement ne soufflait pas encore. Le système n'était pas remis en question. Il s'agissait d'assurer un bon enseignement, selon les normes admises par tous.

Dans ce cadre, les prêtres nommés ci-dessus et bien d'autres ont fait carrière dans l'enseignement classique. Ils y ont déployé plus que de la bonne volonté. La plupart, surtout les professeurs de philosophie, de lettres et de sciences, étaient dotés de diplômes universitaires. La durée de leur professorat montre qu'il ne s'agissait pas d'une occupation provisoire. Plusieurs exercèrent

une influence déterminante sur de nombreuses générations d'élèves. Dans une histoire de l'éducation d'ici, ils auraient droit, chacun, à un chapitre substantiel.

Voici un exercice périlleux où l'on risque des oublis, voire des injustices. Choisissons certains prêtres de cette époque, professeurs ou autres, dont l'apport à l'éducation fut remarquable. Tous les anciens de l'époque s'en souviendront, même si le détail de la carrière de ces maîtres a été oublié. Risquons !



*L'abbé Albert Tessier, l'incontournable (1895-1976). Professeur en Rhétorique, il délaisse le cours magistral pour l'école active. Préfet des études, il favorise l'abandon du cours commercial pour le retour au cours classique pur. Il fonde Le Ralliement et le dirige. Il réorganise le Musée et les Archives. Il fait du Séminaire un foyer d'histoire régionale.*

*L'abbé Jules Gélinas, le sage (1898-1981). Typique professeur de philosophie traditionnelle. Théologien et philosophe rigoureux tout en étant ouvert et humain. Maître en direction spirituelle. Très respectueux de la liberté. Pour des générations d'élèves, le « Père Jules » demeure un modèle, l'incarnation des valeurs sûres.*



Photo : André Villeneuve



*L'abbé Léo Cloutier, l'animateur culturel (1915-1993). De nombreux élèves découvrirent la grande musique grâce à son cercle musical. Autant s'initièrent au cinéma de qualité en profitant du Ciné-Campus dont il fut le fondateur et l'âme.*

*L'abbé Henri Garceau, le serviteur fidèle (1889-1968). Son nom est associé à la construction du séminaire actuel (1927-1931), à la réfection de la chapelle et de la salle académique. Du fond de la procure, il administra le Séminaire pendant 40 ans. Sa ténacité a évité bien des crises financières.*

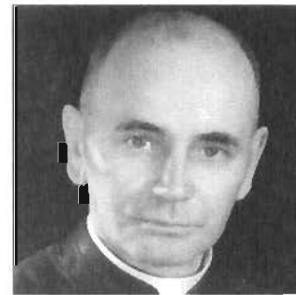


Photo : Harvey Rivard



*L'abbé Hermann Plante, l'enraciné (1907-1978). Fidèle à ses origines paysannes, il aimait le solide et l'authentique. Plus cornélien que racinien. Culte de la langue belle et bien articulée. Prototype du professeur de Rhétorique d'une certaine époque. Il cultiva les talents théâtraux.*

Photo: Jean Robert

*L'abbé Jean Robert, la précision (1908-1988). Dans son laboratoire de physique, il lutta contre l'à peu près. Il donna un souffle nouveau au Ralliement. Expert en photographie, bien des visages et des scènes de vie ont été sauvés de l'oubli, grâce à lui.*



Photo: Studio Saint-Cyr



*L'abbé Jean-Albert Bordeleau, le philosophe rhéteur (1906-1975). Par sa verve, l'initiation à la philosophie n'avait rien d'austère. Il déclamaient les sévères syllogismes avec des accents à la Victor Hugo. Les raccords généalogiques pimentaient les exposés aristotelico-thomistes.*

Photo: Studio Saint-Cyr

*L'abbé Jules Bettez, le mystique (1905-2004). Sa piété est restée légendaire ainsi que la délicatesse de ses rapports avec tous. Il a tout fait pour sanctifier ces pauvres pécheurs d'élèves.*



*L'abbé Ovila Gagnon, l'autorité (1901-1987). Sa seule présence, sans un geste sans un mot, rétablissait l'ordre. L'art d'exercer l'autorité avec fermeté, sans dureté. Le prototype du directeur de collège.*

*L'abbé Émile Légaré, le taquin (1909-1984). Une fois le tableau couvert de chiffres que les forts en maths décryptaient, l'abbé Émile, avec un malin sourire, interpellait le lettré de la classe qui n'y voyait goutte!*



Photo: André Villeneuve

D'autres figures de prêtres de cette époque mériteraient d'être évoquées. Les traits alignés en vrac pour chacun des neufs présentés se font l'écho des commentaires spontanés entendus lors des rencontres d'anciens de générations différentes. Le détail des physionomies s'estompe, mais une impression d'ensemble demeure, et elle est très juste. Selon la sentence dont le paradoxal n'est qu'apparent : ce que l'on retient quand on a tout oublié!

Le cours des études, de 1930 à 1960, ne subit pas de changement majeur. L'horaire d'une journée au Séminaire varie peu. Le personnel enseignant, du moins dans les classes supérieures, ne bouge pas. Le règlement disciplinaire ne donne pas dans les nouveautés. On ne sent pas le besoin de changer une formule éprouvée.

Un domaine échappe à cette stabilité, celui des améliorations matérielles. Là, il s'en est passé des choses! Pour s'en tenir aux grands projets, rappelons la restauration de la chapelle et de la salle académique, en 1951, et surtout l'impressionnant chantier de 1960.

### Restauration de la chapelle (1951)

D'abord la restauration de la chapelle. Le 22 septembre 1950, la Corporation décida de restaurer la chapelle et de la mettre pratiquement à l'épreuve du feu. L'abbé Henri Garceau, procureur, reçut le mandat de recourir aux services de monsieur Louis Audet, architecte de Sherbrooke, et de l'architecte trifluvien Ernest Denoncourt. En somme, l'équipe qui avait réalisé le séminaire en 1927. Quelques mois passent et, lors de la réunion du 18 décembre 1951, la Corporation enrichit le projet. En plus de restaurer la chapelle et de la rendre à l'épreuve du feu, on décide de transformer la salle académique. Avec quelques constructions mineures : garages, boutique et logis, il fallait envisager des déboursés de quelque 220 000 \$. L'abbé Henri Garceau est autorisé à emprunter l'argent nécessaire à la Banque Nationale Canadienne.

En mars 1951, débutent des travaux spectaculaires. Pendant sept mois les ouvriers éventrent le plancher de la chapelle pour le refaire selon des devis très modernes. Jusqu'en octobre 1951,



Vue d'ensemble des travaux à la chapelle (juin 1951)

*Lendemain de sinistre? Démolition ou restauration? La Grande Chapelle est éventrée. Il a fallu de l'audace pour entreprendre ces travaux risqués.*

~

le jeu des échafaudages crée un paysage de chantier autant de démolition que de construction. Bientôt vint le temps de la toilette de la voûte et des murs repeints à neuf. Un nouveau plancher en tuile avec un chauffage par radiation démontre que notre chapelle réussit à allier l'ancien et le moderne.

Le 22 décembre 1951, la messe de la communauté fut célébrée dans la chapelle embellie. Le coût de l'ensemble des travaux, entrepris en 1951, atteignit la somme de 347 562 \$.

### La salle académique (1951)

Molière n'a pas attendu de disposer, à Paris, d'une salle bien équipée pour faire du théâtre. Pendant 13 ans, de 1645 à 1653, il joua ses pièces un peu partout en province, sur des scènes improvisées.



**La salle académique à ses débuts**  
*Avant 1930, le sous-sol de la chapelle tenait de salle académique plutôt rudimentaire avec ses chaises mobiles et son plancher sans pente.*



**La salle académique (vers 1950)**  
*La salle académique est transformée. Inauguration en décembre 1930. Sept cents sièges fixés au plancher légèrement incliné. Nouveau système d'éclairage.*



**La salle académique des années 1970 (novembre 1972)**  
*Nouvelle transformation en 1951. À l'intérieur du plafond, on place des conduits et des sorties d'air pour la ventilation. Le plancher de la salle est incliné en pente douce. Les colonnes disparaissent. En 1985, les sièges ont été changés et un système Dolby a été installé.*

Ce fut aussi le cas du théâtre au Séminaire. De 1861 à 1915, 137 pièces furent présentées par les élèves. Étonnante effervescence théâtrale. Pourtant, pendant ces 54 ans, aucune salle n'était consacrée au théâtre. C'est dans la salle de récréation où l'on aménageait une scène de fortune que furent montées des pièces à déploiement comme *Jeanne d'Arc*, en 1910, avec une distribution de 25 acteurs et accompagnement d'orchestre. En 1915, la grande salle au sous-sol de la chapelle devint salle de spectacle où, au besoin, on alignait des rangées de chaises pliantes. Les petits s'étiraient le cou pour mieux voir, car le plancher gardait son niveau. Pour la première fois, en 1929-1930, l'état d'une salle de théâtre préoccupa les architectes. Il en est résulté d'heureuses améliorations : agrandissement de la scène, installation de quatre herse pour les jeux de lumière, amélioration de l'acoustique et surtout fixation au plancher de 700 sièges.

Une vingtaine d'années passèrent. Voici qu'en 1951, en parallèle aux travaux majeurs effectués à la chapelle, la salle académique connut de profondes transformations. Les huit colonnes disparaissent. Le plancher de la chapelle étant refait, forcément le plafond de la salle est transformé et doté de sorties d'air pour la climatisation. Le plancher de la salle est refait avec une pente douce vers l'avant. Les 700 sièges en bois installés en 1930, sont remplacés par d'autres un peu plus confortables, grâce à une mince bourre. C'est dans cette salle ainsi renovée que seront présentées les inoubliables *Maître après Dieu* (1955), *Polyeucte* (1957) (avec les décors de Lévis Martin), *Ouragan sur le Caine* (1958) et *Douze hommes en colère* (1960).

### Un autre grand projet (1960)

Le 6 juin 1955, à la fin d'une réunion régulière de la Corporation, le supérieur André Ouellette étonna quelques membres en parlant de l'urgence de doter le Séminaire d'un gymnase spacieux et, si possible, d'une piscine. Le 26 février 1957, un nouveau supérieur est nommé, l'abbé Albani Mélançon. Celui-ci relance le projet de l'abbé André Ouellette, en le modifiant. Lors de la séance du 21 septembre 1957, il surprend la Corporation par un projet



enrichi. En effet, il expose un projet de construction d'envergure : une aile de quatre étages renfermant des classes, une bibliothèque, un gymnase et divers locaux. Le nouveau supérieur a déjà contacté les architectes reconnus du Séminaire. Il est à même d'avancer un coût : quelque 750 000 \$. Le temps passe. Le supérieur trépigne d'impatience. Le 20 février 1959, à la réunion de la Corporation, l'abbé Mélançon hausse le ton. Il est urgent de donner suite au projet d'agrandissement proposé en 1957. Une bibliothèque répondant aux besoins et un gymnase moderne, autant de réalisations désirées par les parents et par les élèves. En voilà assez pour tout démarrer à l'instant. Surtout l'enthousiasme du supérieur est soulevé par la proximité de la célébration du centenaire en 1960. Il est déjà imprégné de l'ambiance des fêtes du centenaire. La construction de l'annexe témoignera concrètement, aux yeux de tous, de la vitalité et du dynamisme de l'institution centenaire. Le 2 juillet 1959, l'autorisation de réaliser le projet est donnée. Exactement 13 jours plus tard, soit le 15 juillet 1959, les travaux débutèrent. Tout devrait être terminé au printemps 1960.

Il s'agit d'une vaste entreprise : une annexe de 4 étages comprenant 14 classes, un laboratoire de biologie, une grande salle de cours en forme d'amphithéâtre, une bibliothèque immense avec mezzanine, un gymnase situé entre la chapelle et la nouvelle annexe. En espérant que tout soit prêt pour les solennités du centenaire qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1960.

Les administrateurs du Séminaire ont toujours fait preuve de réalisme. Au lendemain de la construction du séminaire actuel en 1929, ils ont su manœuvrer pour payer la dette énorme. Le coût de la nouvelle construction, ils y feront face comme à un nouveau défi de taille. Ils prévoient, sans illusions, les déboursés à rencontrer.

Un tableau chiffré en donne une idée exacte :

Bibliothèque	200 000 \$
14 classes	400 000 \$
Laboratoires et amphithéâtre	300 000 \$
Mobilier	75 000 \$
Gymnase	400 000 \$
Réfections diverses	75 000 \$
<b>Grand total</b>	<b>1 450 000 \$</b>

Qui paiera la note? Voici comment le Séminaire comptait financer les nouvelles constructions. D'abord la contribution de personnes et d'institutions selon les proportions suivantes.

Séminaire	450 000 \$
Gouvernement provincial	500 000 \$
Anciens	300 000 \$
Compagnies	150 000 \$
Dons divers	50 000 \$
<b>Grand total</b>	<b>1 450 000 \$</b>

Si la part du Séminaire et celle du gouvernement n'exigeaient aucune mobilisation, celle des anciens et des compagnies nécessitait une levée de sollicitateurs. Aussi l'Aide au Séminaire recruta une légion de bénévoles pour entrer en contact, si possible, avec près de 4 500 anciens, répartis aux quatre vents.

Un comité d'honneur et un comité exécutif furent constitués parmi l'élite du monde religieux et politique et le gratin des professionnels et des hommes d'affaires. Une vingtaine d'entre eux étaient désignés directeurs régionaux pour ratisser du côté de Montréal, Québec, Sherbrooke, Victoriaville, Sorel, Chicoutimi, etc. Au Comité d'honneur figuraient au titre de grands patrons : M<sup>sr</sup> Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, et l'honorable Antonio Barrette, premier ministre de la province de

Québec. Au titre de patrons : les honorables Maurice Bellemare et Jean-Louis Baribeau. Le Comité exécutif, lui, était présidé par le sénateur Léon Méthot. Et pour coordonner l'activité de toutes ces personnalités, un secrétariat permanent dont M. Paul Désilets était responsable. Paul Désilets fut qualifié l'âme dirigeante de la souscription.

La lourdeur d'une telle organisation ne l'en rendit pas moins efficace. La souscription avait été lancée au début de 1960. Quelques mois après, dès décembre 1960, on en publiait les résultats substantiels quoique partiels. L'objectif de 300 000 \$ fixé pour les anciens élèves du diocèse avait été atteint dès décembre. Quant aux 200 000 \$ attendus des compagnies, des anciens de l'extérieur et d'autres donateurs, la part des compagnies plafonna à 38 000 \$ tandis que les anciens de l'extérieur et les autres donateurs avaient fourni, à cette date, 12 000 \$. Il restait donc un 150 000 \$ à recueillir. L'honorable Léon Méthot, président du Comité exécutif, était confiant de combler ce manque, lors de la seconde et de la troisième phase de la souscription. En novembre 1961, M. Henri Ferron, trésorier de la souscription, dévoile que 450 994 \$ ont été récoltés.

La construction avait coûté 1 500 000 \$, précisait le supérieur Albani Mélançon. Tel que prévu, si la souscription comblait le tiers de cette somme, le gouvernement comblerait le second tiers et le Séminaire, le troisième tiers. En fait, le gouvernement avait honoré une promesse de l'honorable Maurice Duplessis, peu avant sa mort, en versant à la Corporation une subvention de 550 000 \$. Ledit montant apparaît noir sur blanc aux états financiers de la Corporation, en date du 30 juin 1960.

Et le dernier tiers réservé au Séminaire ? Le 21 novembre 1960, les autorités du Séminaire ont procédé à l'ouverture de soumissions pour la vente de 500 000 \$ d'obligations. La soumission qui a été acceptée fut celle d'un syndicat formé de la maison de L.-B. Beaulieu et de René T. Leclerc Inc., au prix de 99,29 \$ l'obligation. Compte tenu de la valeur des biens de la Corporation et de la bonne marche du Séminaire, on ne courait aucun risque à retourner sur le marché des obligations.

Si la campagne de l'Aide au Séminaire avait été menée rondement, la construction de l'annexe, du gymnase et de la bibliothèque n'avait pas traîné. Le jour de l'ouverture des fêtes du centenaire, les nouvelles constructions étaient prêtes à accueillir les quelque 1 200 anciens qui renouèrent avec leur *alma mater*, du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1960.

Imaginons-nous en mai 1960 et visitons par l'image le Séminaire nouvellement agrandi.



L'annexe est terminée (4 octobre 1960)

*L'annexe, orientée est-ouest et construite à l'arrière du Collège, sera terminée en octobre 1960. Le style et les matériaux ne diffèrent en rien de ceux du corps central situé sur la rue Laviolette. On a eu recours aux architectes Audet et Denoncourt, les même qu'en 1929.*



Photo: Yvon Leclerc

La bibliothèque du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières  
*Un véritable temple! Une mezzanine invitante éclairée par de longues fenêtres. De hautes colonnes créant une impression d'ordre et de beauté.*



Groupe d'élèves au laboratoire de langues (novembre 1961)  
*En 1961, un laboratoire de langues marquait l'entrée dans le monde des techniques de pointe au service de la pédagogie. En 2010, un tel laboratoire rappelle une ère révolue.*



Photo: Orlif Marchand

#### Quelques élèves du STR jouant au basket-ball (30 mai 1961)

*En 1960 fut inauguré ce gymnase adapté aux exigences sportives de l'époque. Il marquait une énorme amélioration par rapport à celui dont parle M. Vaugeois en préface. Grâce à ce nouveau gymnase, le basket-ball connut un essor. Les joueurs, les spectateurs et les spectatrices ont toujours apprécié une proximité favorisée par les gradins au niveau du plancher.*

~

#### L'apothéose

Les constructions nouvelles de 1960 et la fructueuse campagne de financement « Aide au Séminaire » constituent des événements mémorables de l'histoire du Séminaire. Ils n'en sont pas moins que des événements accessoires, au regard de la célébration du centenaire. Sans construction ni souscription, le premier centenaire du Séminaire aurait pu être célébré avec éclat.

Aussi pour éviter toute confusion, il convient de bien distinguer les comités de l'Aide au Séminaire, soit les responsables de la souscription et les comités des fêtes du centenaire du Séminaire. Ces derniers étaient responsables du succès de la célébration festive. Encore ici figure un comité d'honneur qui ne manque pas de panache. Patrons et présidents honoraires rassemblent une brochette de Monseigneurs et d'Honorables. Voilà pour la figuration et le prestige.

Au niveau de la réalisation, un comité exécutif carbure et travaille. M. Jean-Marie Bureau en est le président et l'assistant André Panneton, Henri Ferron, Réal Mercier ptre, Moïse-Pierre Grenier, Adélarde Dugré, Omer Veillette et un secrétaire efficace, Gabriel Beaudoin ptre. C'est à eux que l'on doit le succès du centenaire.

Dans les mois préparatoires à l'événement et aux temps forts de la célébration, un mot revient souvent dans les écrits et sur les lèvres des participants : « apothéose ». Le dictionnaire le décrit ainsi : honneur extraordinaire rendu à quelqu'un, consécration, triomphe. C'est, à des degrés divers, l'atmosphère créée pendant ces fêtes. On était fier du Séminaire. Les études y étaient sérieuses. Le cours classique traditionnel y était incomparable. Une maison d'éducation solide comme le granit de l'édifice. On ne se posait pas de questions. Les 9 834 anciens du Séminaire n'avaient qu'à apprécier les bienfaits de leur formation classique. Ils en étaient les illustrations vivantes.

À cette époque, l'excellence du cours classique est proclamée par tous. Les anciens d'horizons divers louangent la valeur des études au Séminaire. Un Gérald Godin écrit en 1959 : « Qu'on veuille les [études classiques] adapter à ce siècle et à ses exigences, parfait, mais fous sont ceux qui veulent en changer<sup>34</sup>. » Le surintendant de l'Instruction publique, Omer Jules Desaulniers, prononce l'éloge du système d'éducation classique, « avec sa préférence pour la tête bien faite plutôt que bien pleine ». Pourtant percent, ici et là, des allusions à des changements possibles apportés au cours classique traditionnel.

---

34. Gérald Godin, « Délà », *Le Ralliement*, vol. VI, n° 6, décembre 1959, p. 1.

Malgré quelques appréhensions encore peu répandues, la foi dans le cours classique traditionnel n'était pas encore ébranlée, à l'époque du centenaire. La conviction de la permanence du système et de son caractère irremplaçable créait, tout au cours des célébrations, un climat de sérénité. Il n'y avait pas péril en la demeure. Ce cours classique traditionnel et ce modèle d'éducation qui avaient atteint leur point de perfection en 1960 étaient là pour rester. L'heure était donc à l'apothéose. Qui aurait annoncé que le bel édifice se lézarderait voire craquerait en quelques années aurait passé pour un prophète de malheur et un esprit tordu. Pourtant...

### Un répit (1960-1964)

Après la tempête, calme plat, dit-on. Dans le cas du Séminaire, ce fut le contraire : après le calme et l'euphorie de 1960, les perturbations. Mais, avant les grandes secousses qui disloquèrent le cours classique traditionnel, la vie avait repris comme avant jusqu'en 1964, du moins concernant le cours des études.

En effet le cours classique traditionnel n'avait rien perdu de ses caractéristiques. Un cours continu de huit années présentant un programme académique sans option. Un examen en deux temps, tenant lieu de tout, couronnant les études, le baccalauréat ès arts donnant accès à toutes les facultés universitaires et au Grand Séminaire. Place d'honneur assurée aux langues mortes : le latin et le grec. Quant aux mathématiques et aux sciences, elles étaient concentrées dans les classes supérieures.

Qui aurait pu deviner que ce système éprouvé était sur le point de se transformer de fond en comble, à partir de 1964 ? Deux événements, deux forces dont l'action n'avait pas encore de prise perceptible sur la réalité réussirent, en quatre ans, à démanteler le bon vieux cours classique : la commission Lafrenière et le rapport Parent.



### La commission Lafrenière

Dès 1956, l'Université Laval elle-même avait réuni une équipe de penseurs, sous l'égide de M<sup>sr</sup> Lafrenière, avec le mandat d'améliorer, si possible, le cours dispensé dans les collèges classiques affiliés à Laval. D'aucuns s'alarmaient. Pouvait-on modifier ce système cohérent, sans risquer de le disloquer? En 1960, la commission Lafrenière publia un volumineux rapport. Une proposition majeure: changer la structure même du cours classique. Au lieu d'un cours monolithique, les commissaires proposèrent deux étapes: un secondaire de cinq ans, puis un collégial de deux ou trois ans. À la fin du secondaire, l'élève subirait un examen d'immatriculation. Le collégial, lui, serait sanctionné après deux ans par un diplôme d'études collégiales et, après trois ans, par un baccalauréat ès arts. Un jeu d'options était proposé. Ainsi le grec deviendrait optionnel tandis que le latin resterait obligatoire. Une place plus importante serait faite aux mathématiques et aux sciences dans les premières classes<sup>35</sup>.

En voilà assez pour reconnaître que c'est cette commission mandatée par l'Université Laval qui a entrepris la dislocation du cours classique traditionnel. Une fois sectionné en secondaire et en collégial, ce cours perdit sa continuité. En toute logique, les objectifs et les méthodes de l'une et l'autre étapes seraient différents. Les cours optionnels mettaient fin à l'homogénéité de la formation commune à tous les élèves. Quant au baccalauréat suggéré par la commission Lafrenière, il ressemblait peu au vieux bac. En effet, pour l'obtention du bac d'antan, deux épreuves de quelques heures, en *Rhétorique* et en *Philo*, pouvaient décider de tout le cours. Le nouveau baccalauréat, lui, tenait compte de différents examens, des notes de l'année et des travaux présentés.

Pour le meilleur et pour le pire, il s'agissait beaucoup plus que d'aménagements majeurs apportés au cours classique traditionnel. C'était sa mort. Le cours classique avait donc vécu, même si, parce que le latin gardait une certaine place, on qualifiait encore

---

35. Abbé Louis Martel, « Transformation du cours classique », *Le Ralliement*, vol. VI, n° 26, 1964, p. 213.

de classiques certains aspects du nouveau cours. Sans doute, toutes ces belles propositions de la commission Lafrenière n'ont pas été appliquées du jour au lendemain, dans tous les collèges affiliés à la Faculté des arts de Laval.

Le Séminaire se conforma, dès septembre 1964, à l'essentiel des propositions Lafrenière. « Il semble bien que le cours classique traditionnel, que l'on appelle désormais cours d'Humanités, se fera en deux paliers: le secondaire des *Éléments aux Belles-Lettres*; le collégial de la *Rhétorique* à la *Philosophie*. Ces deux étapes ont, chacune, leur règlement et leurs objectifs académiques. » Voilà en quels termes l'*Annuaire du Séminaire* de l'année 1964 annonçait le changement. Dorénavant la formule « cours d'humanités » remplaçait le prestigieux « cours classique ». Un tout nouveau système d'éducation venait de s'instaurer au Séminaire.

### Un Collège universitaire

Sur la lancée du rapport Lafrenière et sous l'égide de la Faculté des arts de Laval, le Séminaire décida, en 1964, d'appliquer le programme de transition proposé pour le niveau collégial. Pour répondre aux exigences de ce nouveau programme, en 1964, le Séminaire, le Collège Marie-de-l'Incarnation et le Séminaire Saint-Antoine se regroupèrent, sans se fusionner, sous une même direction académique, permettant ainsi l'échange de professeurs et le partage des locaux. Sans ce regroupement des forces, aucune institution n'aurait été capable d'offrir ce programme de transition, sorte d'intermédiaire entre l'ancien cours et le nouveau proposé par le rapport Lafrenière. Le paysage humain en fut changé: pendant quatre ans de nombreuses étudiantes du Collège Marie-de-l'Incarnation fréquentèrent le Séminaire, pour des raisons académiques.

Ce type de collège universitaire, mis au point de 1964 à 1968, a laissé un excellent souvenir chez les professeurs et les élèves qui firent les frais de l'aventure. Le programme des études s'inspirait des deux premières années de plusieurs universités américaines. Le baccalauréat ès arts qui couronnait les trois années, tout en étant exigeant, n'avait pas la rigidité de l'ancien bac, exercice

qui tenait de la prouesse. Le nouveau baccalauréat sanctionnait l'ensemble des activités de l'année : notes obtenues, travaux, divers examens. Pour des raisons étrangères à la valeur de cette expérience académique, la formule du collège fit long feu en 1968. On le verra.

Quant au secondaire, de 1964 à 1968, à part l'éclipse partielle du grec et l'importance accrue des mathématiques et des sciences, les innovations du cours n'ont pas eu le même impact qu'au niveau collégial. Certaines propositions, cette fois du rapport Parent, l'affecteront davantage.

### Le rapport Parent

En 1961, le gouvernement institue la Commission royale d'enquête sur l'enseignement appelée la commission Parent du nom de son président, M<sup>sr</sup> Alphonse-Marie Parent. La Commission publia un rapport par tranches, contenant une brochette de recommandations qui déclenchèrent la « révolution tranquille » en éducation. La Grande Charte de l'éducation, en 1964, demeure la proposition majeure de cette commission. Tout le système d'éducation était remis entre les mains du ministre de l'Éducation, responsable devant le conseil des ministres, le parlement et le public. Le cordon ombilical entre Laval et le Séminaire était appelé à être coupé un jour. L'Université Laval était encore cléricale. Elle assurait donc au clergé un certain rôle de gestionnaire dans les collèges, du moins jusqu'en 1971.

Le jour où le ministre deviendra le grand maître du jeu, la Corporation du Séminaire, déjà fort inquiétée par les déficits en série, se posera la question existentielle. Est-il encore un devoir, pour l'Église, de maintenir et d'administrer une école, à la poursuite d'autres objectifs que la religion et la patrie ? Être ou ne pas être... C'était la question. Depuis la coupure en deux de l'école, l'interrogation sur l'orientation du Séminaire est doublée : l'avenir du secondaire, l'avenir du collégial.

Au niveau collégial, le Collège dit universitaire souleva de l'enthousiasme de 1964 à 1968. Le jeune ministère ne semblait pas se soucier de cette création de la Faculté des arts, du moins

pour le moment. Le secondaire, lui, était dès 1965 dans la mire du ministre. En effet, ici et ailleurs, la grande préoccupation de la commission Parent c'était de démocratiser en un premier temps l'enseignement secondaire, de le rendre accessible à tous, d'utiliser toutes les ressources du milieu en vue de cet objectif.

Pour optimiser l'accessibilité scolaire pour tous, fut créé, en 1965, le réseau des écoles dites polyvalentes. C'était, au niveau secondaire, la grande priorité du gouvernement. Les institutions privées se demandèrent quel rôle leur serait assigné, au cours de cette réforme scolaire. La réponse de plusieurs fut de se faire hara-kiri avant que le ministère ne signe leur arrêt de mort.

Le Séminaire Saint-Joseph décida de survivre sans trop connaître, dans l'immédiat, le rôle réservé à son secondaire dans la grande réforme. L'année 1965 fut, pour le Séminaire, une année de grande incertitude. Quelques lignes du procès-verbal d'une réunion de la Corporation, en date du 17 mai 1965, sont très alarmistes :

Après consultation auprès du Conseil de la Maison, auprès des comptables et d'un délégué de l'Association des Parents, la Corporation étudie la situation financière du Séminaire et décide d'opérer encore pour un an, malgré les déficits accumulés et prévus.

« Pour un an » ! On imagine le climat d'inquiétude qui régnait alors parmi le personnel, les parents et les élèves. Le supérieur, Albani Mélançon, crut nécessaire de s'adresser aux anciens dans un article du *Ralliement* intitulé « Face à l'avenir ». Sans noircir l'horizon, il avoua : « *L'institution cherche sa voie pour subsister.* » En fait, personne ne pouvait miser alors sur l'avenir d'une institution privée comme le Séminaire. En 1965, plus de 600 élèves fréquentaient le Séminaire. Les frais de scolarité étaient de 300 \$. Comment rivaliser avec les grosses écoles polyvalentes où la scolarité était gratuite ? Sans doute, la polyvalente, école surpeuplée et fourre-tout, inspirait moins confiance que le Séminaire. Bien des parents hésitaient à confier leurs enfants à une école encore en formation où pesaient des menaces de grèves.

### L'association du secondaire

L'attitude du Séminaire en fut une de collaboration. On ne voulait pas se tenir à l'écart du renouveau en éducation. Sans s'aliéner, ne fallait-il pas faire partager son expérience? Une voie s'ouvrait: s'associer avec la Régionale. Le statut d'école associée réglerait le problème financier et ferait du Séminaire un partenaire du public. C'est la voie suggérée par le supérieur auquel la Corporation fit confiance.

Un projet d'entente et de contrat avec la Régionale des Vieilles-Forges fut soumis en 1965. En un premier temps, il fut rejeté par le gouvernement. Mais, après d'ardues discussions, où l'abbé Albani Mélançon usa de toute sa diplomatie, un premier contrat d'association fut signé pour septembre 1966. Telle entente ne concernait que le niveau secondaire. Elle sera maintenue pour les cinq classes du secondaire jusqu'en 1971. Le grand avantage de l'association c'était d'assurer la gratuité scolaire aux élèves du secondaire. Ainsi, dès la première année de l'entente, le Séminaire reçut une somme de 462 482 \$ en paiement de la scolarité de 605 élèves au secondaire. Chaque année, était discuté un ajustement du montant de l'allocation, avec le plus de précision possible. Donc pendant cinq années, la scolarité gratuite se maintint pour tous les élèves du secondaire au Séminaire.

En retour de cette scolarité gratuite assurée par la Régionale, le Séminaire, école associée, tout en conservant sa liberté, devait accepter certaines contraintes. Surtout dans les premières années où les polyvalentes n'étaient pas encore construites, le Séminaire devait apporter une complémentarité quantitative. S'il choisissait ses professeurs, il devait adapter son programme d'étude au secteur public pour faciliter aux élèves le passage du Séminaire à l'école publique et vice versa. Inévitablement, d'une année à l'autre, la Régionale exigeait du Séminaire une intégration de plus en plus complète. D'autre part, les autorités du Séminaire sentaient que le Séminaire perdait une part de son identité et risquait de devenir une école parmi les écoles. Une autre école plutôt qu'une école autre.

Voici une conséquence inattendue de l'association: ces rapports très étroits entre le Séminaire et la Régionale firent naître

le besoin d'un syndicat. Les 25 laïcs enseignant au Séminaire en 1965 prévoient qu'un jour ils passeraient, peut-être, à l'emploi de la Régionale. Regroupés en syndicat, ils sauraient ménager le passage vers un nouvel employeur. « L'alliance des Enseignants laïques du STR » fut donc fondée le 28 septembre 1966. Un syndicat de professeurs au Séminaire, voilà un événement qui a pu en étonner plusieurs, en 1965.

### Un choix difficile

Les propositions soit de la commission Lafrenière soit de la commission Parent avaient créé une situation toute nouvelle au Séminaire. Le paysage n'était plus le même. La coupure en deux du cours classique avait suscité, sous la coupole, deux mondes aux objectifs et à la mentalité inconciliables : le secondaire et le collégial. Un choix s'imposait.

Le secondaire, depuis 1966, était partenaire dans la réforme de l'éducation publique. Son statut d'école associée limitait ses coudées franches. Si la Régionale lui assurait la gratuité scolaire, elle attendait du Séminaire qu'il épouse ses objectifs. Entre autres celui de favoriser l'accessibilité aux études secondaires du plus grand nombre possible. À éviter absolument : toute sélection et tout semblant d'élitisme. C'est dans cet esprit que fut instaurée, en 1965, la *Belles-Lettres* spéciale. Grâce à cette formule, le Séminaire offrait aux élèves ayant réussi la 11<sup>e</sup> année « sciences-mathématiques » ou « sciences-lettres » la possibilité d'obtenir un baccalauréat ès arts, nouveau genre, après quatre années d'études.

Le collégial avait une orientation bien différente. Le programme du Collège universitaire ne dépendait que de la Faculté des arts de l'Université Laval. Il restait la seule passerelle entre le secondaire et l'université. Le regroupement, au niveau collégial, du Séminaire avec le Collège Marie-de-l'Incarnation et le Séminaire Saint-Antoine créait une entité qui débordait les cadres du seul Séminaire. Quant aux professeurs et aux étudiants (es), les échanges et les va-et-vient étaient incessants.



**Le général de Gaulle s'adresse à la foule dans la cour du Séminaire  
(24 juillet 1967)**

*Lors de sa mémorable visite, le général de Gaulle proposera aux Québécois un choix difficile, d'une autre nature. Comme il convient dans un lieu telle la cour du Séminaire, le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, a les mains jointes; il supplie le général de Gaulle, mais en ce moment de la journée il n'en soupçonne pas encore l'à-propos. Les bras levés, l'éminent personnage aurait bien pu lancer: «Vive le Séminaire libre!». Le contexte de l'époque s'y prêtait tout particulièrement.*

En somme, la cohabitation des deux niveaux présentait bien des difficultés. Plus profondément, la Corporation du Séminaire, lors de la séance du 13 février 1968, envisage l'alternative : ou la Corporation vend le Séminaire ou elle conserve le Séminaire. Dans le cas d'une vente, l'acheteur éventuel serait le ministère de l'Éducation qui échelonnerait ses paiements sur 25 ou 30 ans. Un contrat de dupes ! La Corporation choisit de ne pas vendre son séminaire. Alors que faire ?

Quelques options avaient été envisagées en 1967. Entre autres :

- a) un secondaire privé d'au moins 1 000 élèves ;
- b) l'intégration au futur cégep ;
- c) l'association avec le cégep pour une période de transition ;
- d) un collégial privé ;
- e) la vente du Séminaire au Centre des Études Universitaires.

À des degrés divers, toutes ces hypothèses méritaient d'être envisagées. Après une année de réflexion, la décision fut prise, le 13 février 1968. Les membres de la Corporation adoptèrent une proposition qui devait changer la face du Séminaire :

De cette façon, à toute fin pratique, le Collégial disparaîtrait dès septembre prochain, car ces deux niveaux ne peuvent plus exister dans le même immeuble pour des raisons académiques, disciplinaires et financières.

Sans trop soupeser les motifs de cette décision de taille, on sent que le point de vue financier a dû peser lourd. De 1960 à 1968, les déficits s'accumulaient. Presque chaque année, la Corporation demandait à la Banque Canadienne Nationale d'élargir la marge de crédit accordée au Séminaire. En 1966 et en 1967, pour tenter de maintenir un certain équilibre financier, une vingtaine de lots furent vendus. On ne savait pas trop comment s'en sortir. Dans les circonstances, le maintien du collégial aurait aggravé la crise financière. En le sacrifiant, l'hémorragie était endiguée.

En décapitant le Séminaire de ses trois classes supérieures, le paysage de l'école s'en est trouvé changé. La moyenne d'âge des élèves chuta d'un coup. Le finissant aura à peine 17 ans plutôt que 19 ou 20 ans. Les activités culturelles et sportives



s'en ressentirent. Les laboratoires et la bibliothèque offraient des services excédant les besoins du secondaire. Le départ d'un maître comme l'abbé Louis Martel, artisan du Collège universitaire, et de nombreux professeurs chevronnés appauvrit le milieu culturel du Séminaire.

Le procès-verbal de la réunion du 13 février 1968 note que la majorité des membres de la Corporation s'étaient ralliés à l'idée de la disparition du collégial. Peut-être en fut-il ainsi, en février 1968. Mais, dans les mois précédents, de vives discussions avaient divisé les membres de la Corporation et les éducateurs de la maison. Deux camps bien identifiés. Qui favorisait le collégial; qui favorisait le secondaire. De solides arguments étayaient chacune des opinions.

L'implication du Séminaire dans l'aventure universitaire avait-elle marqué les promoteurs du collégial? En 1956, le Séminaire avait abrité la première classe universitaire à Trois-Rivières. En 1960, un Conseil d'administration des études universitaires avait été formé au Séminaire même. Le supérieur en fut nommé le président. En 1961, ledit C. A. demanda à la législature provinciale une charte universitaire. Comme le supérieur Mélançon avait piloté le projet, une rumeur circula dans la région: le Séminaire va devenir une université!

Cette poussée universitaire a été reconnue comme les premières assises de l'Université du Québec à Trois-Rivières (1969). Le souvenir de cette brève épopée joint au souvenir de la réussite du Collège universitaire avait sans doute créé, chez plusieurs, des aspirations vers le niveau universitaire. Le Séminaire réduit au secondaire leur semblait un parti rétrograde. Mais ils l'acceptèrent. La décision était irrévocable et elle s'est avérée la plus sage, dans les circonstances. Comment assurer une clientèle à un collégial payant quand un collégial gratuit, fort de l'appui du gouvernement, était sur le point d'ouvrir ses portes, à quelques kilomètres du Séminaire?

Il en est des personnes comme des institutions. Les années coulent paisibles et monotones. Soudain les événements se bousculent et tout change. Il a fallu à peine trois ans pour transformer le Séminaire. Il s'en est passé des choses de 1965 à

1968. Pour s'en tenir aux deux grandes perturbations : le cours classique traditionnel s'est disloqué, le Séminaire a été amputé de ses trois classes supérieures. Plus que des changements majeurs, une transformation profonde.

La perte du collégial entraîna le départ d'excellents enseignants vers le cégep. Un événement inattendu allait apporter un souffle nouveau.

### Du renfort de Nicolet

Entendre bouillonner les forces de l'histoire. Pour peu que l'on reste attentif aux écoutes du monde, que d'événements inattendus surgissent à tout bout de temps ! Voici un de ces événements étonnants dans l'histoire du Séminaire : six enseignants du Séminaire de Nicolet traversent le fleuve, en 1969, pour rejoindre le personnel enseignant du Séminaire trifluvien. Quel apprenti prophète à l'esprit tordu aurait osé prédire une telle démarche.

Peut-on oublier le grand débat où s'affrontèrent, en 1860, les autorités du Séminaire nicolétain et les promoteurs d'un nouveau collège classique à Trois-Rivières ? Nicolet fit tout pour l'empêcher de naître. Nonobstant l'opposition bien orchestrée, naquit difficilement ledit collège. Puis en 1868, M<sup>gr</sup> Laflèche, devenu évêque coadjuteur de M<sup>gr</sup> Cooke, tenta de réaliser une opération délicate : le transfert du Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières. Ce dessein de M<sup>gr</sup> Laflèche provoqua une levée de boucliers qui raviva la mésentente entre les deux séminaires. Les autorités du Séminaire nicolétain firent échouer la tentative du prestigieux prélat. Le contentieux entre Nicolet et Trois-Rivières a donc persisté longtemps quant à l'existence même de leurs séminaires respectifs.

Pourtant, en septembre 1969, voici que six prêtres du Séminaire de Nicolet deviennent membres à part entière du personnel de l'institution rivale. S'agit-il de transfuges ? De fait, c'est la fermeture définitive du Séminaire de Nicolet, en juin 1969, qui entraîna le transfert de ces prêtres enseignants de carrière au Séminaire Saint-Joseph. Ils y furent reçus chaleureusement car, depuis longtemps, la mésentente « historique » entre les deux

collèges classiques s'était estompée. Entre les autorités de l'une et l'autre institutions, de même qu'entre leur personnel respectif, régnait un climat de collaboration et d'amitié. Aussi, à la fermeture de leur séminaire, le premier réflexe de ces Nicolétains fut de gagner le Séminaire Saint-Joseph, comme un autre chez-soi.

Du jour au lendemain, Saint-Joseph se trouva enrichi de six nouveaux enseignants chevronnés au plus fort de leur carrière. La littérature, les arts, les mathématiques et les sciences bénéficièrent de la compétence des abbés Paul-Émile Baril, Denis Fleurent, Jean Lambert, Jérôme Lefebvre, Benoît Hamel et Jean Savoie. Trois autres prêtres de Nicolet s'installèrent comme résidents au Séminaire tout en travaillant ailleurs.

En somme, sans se réjouir de la fermeture du vénérable aîné nicolétain, on n'en apprécia pas moins, au Séminaire Saint-Joseph, les heureuses conséquences pour Trois-Rivières. Une fois de plus, l'aphorisme s'appliqua : « À quelque chose, malheur est bon. »

**Le cadran solaire  
du Séminaire de  
Trois-Rivières**

*Pendant 46 ans, ce cadran solaire fixé à un coin d'une tourelle du vieux séminaire rappela à tous que seules les heures ensoleillées de la vie comptaient. Depuis 80 ans, réinstallé au même angle sur le séminaire actuel, il sert la même leçon aux passants distraits. À la fin des années 1960, les autorités du Séminaire se demandaient bien si le temps jouait pour ou contre l'institution.*



## LE SÉMINAIRE EN QUÊTE D'IDENTITÉ (1968-1989)

JUSQU'EN 1968, LE SÉMINAIRE donna un cours incluant secondaire et collégial, un cours dit classique, menant droit au Grand Séminaire ou à l'université. Alors le Séminaire, parmi les autres écoles trifluviennes pour garçons, jouait un rôle à nul autre pareil. On ne s'interrogeait donc ni sur les objectifs ni sur le bien-fondé d'une telle école. Mais une fois le Séminaire devenu une école secondaire soumise au régime pédagogique du ministère et en voie de laïcisation, les autorités elles-mêmes du Séminaire s'interrogèrent sur la pertinence de maintenir une école secondaire privée. C'est peu à peu, à travers des expériences pas toujours heureuses et à coup d'adaptations, que de nouveaux objectifs furent assignés au Séminaire et qu'une autre mission lui fut confiée.

### Une école secondaire

L'année 1968 mit un terme à trois années de tergiversations. Une décision s'était imposée à la Corporation entre trois hypothèses. Si l'on gardait le Séminaire, il fallait choisir : ou maintenir le secondaire et le collégial, ou s'en tenir au seul collégial, ou se limiter au secondaire. Cette dernière option fut retenue.

Septembre 1874 et septembre 1968, voilà deux dates qui ont marqué l'histoire du Séminaire. Il s'agissait, dans les deux cas, d'un changement de nature. En effet, en 1874, le Collège des Trois-Rivières était devenu le Séminaire diocésain de Trois-Rivières. En 1968, le Séminaire, qui venait d'abandonner son

cours classique traditionnel, se rangeait parmi les autres écoles secondaires de la région. Dans un cas comme dans l'autre, tel changement n'était pas sans conséquence.

Première conséquence de taille : comme école secondaire, le Séminaire cessa d'être le chemin obligé vers les professions libérales et même vers le sacerdoce. Jusqu'en 1968, à Trois-Rivières, les jeunes gens qui pensaient à la médecine, au droit, au génie ou à d'autres formations universitaires, devaient passer par le Séminaire Saint-Joseph, à moins d'étudier à l'extérieur dans un autre collège classique. En effet, seul le Séminaire décernait le baccalauréat ès arts, le diplôme ouvrant les portes de l'université, du moins pour les garçons. À quelques rares exceptions, le Grand Séminaire aussi n'acceptait que les bacheliers ès arts. Privilège exclusif qui conférait au Séminaire beaucoup de prestige. Cette école était la voie royale qui menait aux professions libérales et au sacerdoce. À partir de 1968, les finissants du Séminaire ne s'acheminaient plus vers l'université ou le Grand Séminaire, ils prenaient le chemin du cégep.

Dorénavant, un grand nombre de professionnels de la région ne seront plus des « anciens ». Le poids social du Séminaire s'en trouva diminué. Autre conséquence de 1968 : le lien étroit entre le Séminaire et le Grand Séminaire se relâcha d'abord pour se rompre après quelques années. On ne saurait exagérer l'impact de cette séparation. C'était dénier le bien-fondé de l'institution même. De fait, pourquoi M<sup>sr</sup> Laflèche, en 1874, avait-il accepté le Collège des Trois-Rivières ? Avant tout, pour en faire son Petit Séminaire diocésain, pépinière de vocations sacerdotales. Assurer la relève de son clergé diocésain, voilà l'objectif premier, non le seul, de son Séminaire. Jusqu'en 1968, le Séminaire avait bien rempli sa mission sacrée. Chaque année, le Séminaire fournissait, parmi les finissants, son lot de vocations. Aussi les évêques de Trois-Rivières, le clergé et les fidèles comptaient sur le Séminaire pour fournir une cohorte de candidats à la prêtrise. L'appui de tout le diocèse leur était donc assuré. L'Évêque y maintenait un personnel ecclésiastique nombreux et de qualité. Les curés se faisaient les propagandistes du Séminaire considéré comme une œuvre diocésaine à soutenir.

Cet appui flancha quand le Séminaire cessa, forcément, d'orienter plusieurs finissants vers le Grand Séminaire. Ils allaient au cégep et très peu, leur collégial terminé, entraient au Grand Séminaire. Voici qu'en six ans, de 1969 à 1975, un maigre contingent de cinq anciens du Séminaire avait emprunté le chemin du Grand Séminaire. Même que, au cours des ans, parmi les quelques candidats au sacerdoce, la plupart n'avaient pas fréquenté le Séminaire.

Les liens s'amenuisèrent donc entre le Séminaire et le diocèse si bien que l'institution ne pouvait plus revendiquer l'objectif, disons fondateur, qui avait justifié son existence même. En conséquence, l'autorité diocésaine cessa de nommer vers 1968 des prêtres comme enseignants au Séminaire, tout en maintenant, dans le personnel, ceux qui désiraient y rester.

### Une école privée

Nonobstant l'abandon de l'objectif prioritaire, la Corporation ecclésiastique, qui administrait l'institution, ne s'en désintéressa pas. Au contraire, on le vit quand, en 1970, M<sup>sr</sup> Albani Mélançon informa les membres de la Corporation que l'association avec la Régionale plaçait le Séminaire dans une situation délicate et qu'il fallait envisager le plus tôt possible le retour, pour le Séminaire, au statut d'école privée. En effet des modifications au régime associatif forçaient le Séminaire à s'intégrer au réseau des écoles secondaires de la Régionale. Il risquait alors de perdre toute son identité. M<sup>sr</sup> Albani Mélançon proposait que le Séminaire se dissocie de la Régionale, selon certaines conditions, pour se placer sous la Loi de l'enseignement privé.

Cette loi sanctionnée le 18 décembre 1968, avait réglé le sort de l'école privée. En effet, de 1964 à 1968, l'école privée s'était trouvée dans une situation juridique précaire. Le tout nouveau ministre de l'Éducation n'en avait que pour le secteur public. Une école privée comme le Séminaire s'en trouvait marginalisée. D'ailleurs, c'est à cette époque que de nombreux collèges classiques fermèrent leurs portes. Quant au Séminaire, en associant son secondaire à la Régionale dès 1966, il avait participé, avec

les écoles secondaires publiques, au mouvement de la réforme en éducation. Le régime associatif fut donc bénéfique pour le Séminaire à tel point qu'en 1968 il décida de maintenir l'association avec la Régionale, plutôt que se mettre sous l'égide de la Loi de l'enseignement privé, régie par le ministère de l'Éducation.

Pourtant, dès le 29 septembre 1969, le Séminaire avait présenté le mémoire exigé pour être reconnu d'intérêt public aux termes de ladite loi<sup>36</sup>. Il obtint sa reconnaissance officielle le 28 novembre 1969. Dès lors, son existence légale était assurée aux yeux du gouvernement qui s'engageait à l'appuyer concrètement, grâce à un capita annuel équivalent à 80 % du coût d'un élève au secondaire public, coût calculé sur l'année précédente. Pour compléter le coût réel d'un élève, le Séminaire était autorisé à imposer aux parents des frais de scolarité réglementés.

Les bonnes relations avec la direction de la Régionale et la possibilité de maintenir la gratuité scolaire sous le régime associatif décidèrent les autorités du Séminaire de ne pas avoir recours, en 1968, à la Loi de l'enseignement privé. Elles avaient trouvé le régime associatif plus avantageux, dans les circonstances d'alors.

### Le rôle de l'Église en éducation

Mais, en 1970, les circonstances étaient autres. Selon M<sup>sr</sup> Mélançon le régime associatif risquait de désorganiser l'école. Le beau temps de l'école associée était révolu. Mieux valait redevenir une école privée sous l'égide du ministère. M<sup>sr</sup> Georges-Léon Pelletier, président de la Corporation, avant de favoriser un retour, pour le Séminaire, à son statut d'institution privée, jugea prudent d'étudier la situation. Il constitua une commission avec mandat de préciser l'orientation du Séminaire. Se dressait alors une interrogation majeure dans les circonstances: revenait-il

---

36. Le mémoire adressé à la commission consultative de l'enseignement privé par M<sup>sr</sup> Albani Mélançon en vue d'obtenir la reconnaissance d'intérêt public est conservé aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, FN-0021-M1-123. On peut y lire annexée la réponse favorable à la requête, signée par M. Jean-Marie Morin, ministre d'État.

encore à l'Église diocésaine de maintenir une école privée dont l'objectif était sensiblement le même que celui des secondaires publics de la région ? Ici encore, on sent une allusion au fait que le Séminaire avait dû abandonner sa mission vocationnelle, longtemps sa raison d'être première.

Constituée le 1<sup>er</sup> décembre 1970, la Commission épiscopale présenta son rapport, le 20 janvier 1971. Sans ambages, elle recommanda la présence d'écoles privées catholiques dans le diocèse, en leur proposant un objectif majeur : l'éducation chrétienne de la jeunesse. La responsabilité d'une école privée comme le Séminaire cadrait donc bien avec la mission éducative de l'Église diocésaine.

En parallèle à cette première commission, un Comité des finances avait été formé pour étudier la viabilité du Séminaire, une fois devenu école privée. Le 5 février 1971, le Comité se prononça : « Il nous paraît possible de tenter l'expérience de l'école privée. » Quelques lignes suivent, elles, moins rassurantes : « Un des facteurs très important qui appuie notre décision est celui de transiger, d'ici trois ans, la vente de la bâtisse, si ceci s'avérait obligatoire. »

« Tenter l'expérience de l'école privée », « transiger, d'ici trois ans, la vente de la bâtisse », de telles expressions n'avaient rien de péremptoire ! Elles laissaient sentir que l'avenir du Séminaire, en 1971, était plutôt problématique.

Dans les circonstances, il fallait agir vite. Le supérieur, M<sup>gr</sup> Albani Mélançon, convaincu de la viabilité du Séminaire comme école secondaire privée, prit les devants. Dès le 12 janvier 1971, pour s'assurer de l'appui du gouvernement, il s'était rendu au bureau du ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre. Il s'agissait de l'informer que le Séminaire avait l'intention de se dissocier de la Régionale afin de se placer sous la Loi de l'enseignement privé<sup>37</sup>.

Fort de l'acquiescement du ministre, M<sup>gr</sup> Mélançon réunit le personnel enseignant de la maison, le 5 février 1971, et lui

37. « Le Ministère acquiesce à votre demande », *Le Ralliement*, vol. VIII, n° 1, mars 1971, p. 1.



annonça que le Séminaire recouvrerait son statut d'école privée. L'Alliance des enseignants manifesta son appui aux autorités. En septembre 1971, fut donc enclenchée la dissociation avec la Régionale au rythme d'une classe par année. Ainsi le régime associatif prendrait fin en 1976. Au même rythme, le retour au statut d'institution privée s'opérerait pour être complété en septembre 1976.

Le Séminaire, organisme bien vivant, commençait donc une autre transformation. Beaucoup plus qu'un changement d'étiquette, mais moins radical que celui où, en 1968, le Séminaire, amputé de son collégial, devint une école secondaire. Cela modifia la nature et forcément, l'orientation de l'école. Tandis qu'en recouvrant son statut d'école privée, de 1971 à 1976, ce changement n'affectait pas la nature même du Séminaire. C'est l'école secondaire, telle qu'elle existait en 1971, qui acquit le caractère privé. Enseignants, élèves et parents s'aperçurent à peine, sur le coup, du changement de statut. Pourtant la rupture même progressive du régime associatif et la dépendance accrue à l'égard du ministère devaient bientôt causer des maux de tête aux administrateurs. Quoi qu'il en fût, le Séminaire avait acquis ce statut d'école privée, une fois pour toutes. Une nouvelle donne, à laquelle il faudrait s'adapter.

### La clientèle se maintient

En 1968, quand le Séminaire sacrifia le niveau collégial pour s'en tenir au seul secondaire, on aurait pu croire que sa clientèle fléchirait abruptement. Au contraire, elle monta en flèche, de 1968 à 1971, passant de 854 à 1 003 élèves. Sans doute la scolarité gratuite assurée par l'association avec la Régionale y fut pour beaucoup. Bien d'autres facteurs expliquent la fidélité du milieu. Entre autres, la valeur du personnel enseignant : une équipe de 56 enseignants comptant 37 laïcs et 19 prêtres. La plupart d'entre eux avaient reçu, au Séminaire même, une formation classique. Dans les premières polyvalentes, la situation était tout autre. On s'était empressé de recruter un personnel enseignant, forcément hétéroclite, pour encadrer l'afflux des élèves. Au Séminaire, un

enseignant bénéficiait donc d'un environnement beaucoup plus favorable. Même après l'abandon du cours classique traditionnel, le Séminaire conserva sa réputation et l'essentiel de ses traditions. Quant aux polyvalentes, à l'époque sorte de mégapoles scolaires, elles en inquiétaient plusieurs. D'aucuns hésitaient à lancer leurs enfants dans cette aventure. De plus, les grèves et les menaces de grèves perturbaient le climat du secteur public. Une école indépendante, même associée à la Régionale, resterait, espérait-on, à l'abri des secousses syndicales.

À partir de 1971, quand le Séminaire redevint école privée, au rythme d'un niveau par année, des frais de scolarité furent imposés aux parents pour combler, en partie, l'écart entre le coût réel d'un élève et le montant du capita alloué par le ministère. Encore une fois, les faits démentirent les prévisions. En effet, dès 1971, les frais de scolarité auraient dû éloigner une partie de la clientèle bénéficiant, depuis 1966, de la gratuité scolaire. Il n'en fut rien. En dépit de la majoration des frais, le nombre d'élèves augmenta pendant une longue période.

Année	Élèves	Frais de scolarité
1970	995	200 \$
1975	1 239	360 \$
1980	1 205	500 \$
1985	1 214	750 \$
1990	1 065	1 050 \$
1995	892	1 180 \$
2000	580	1 550 \$
2005	811	1 700 \$

Voilà pour les seuls frais de scolarité. Il faudrait tenir compte d'autres dépenses: frais afférents, divers et, pour les pensionnaires, une pension qui atteint, en 2007, le montant de 3 425 \$.

De 1995 à 2001, la clientèle baisse. Si, en 1995, 892 élèves fréquentent le Séminaire, à peine 564 le font en 2001. La hausse continue des frais de scolarité explique-t-elle ce phénomène?

On peut en douter car, même si ces frais augmentent au même rythme par la suite, la clientèle croît à partir de 2002, passant de 601 à 937 en 2007.

### Quelle clientèle?

La population étudiante du Séminaire s'est maintenue souvent au-dessus du millier. Un préjugé aussi ancien que tenace colporte que le Séminaire, comme toutes les écoles privées, n'est accessible qu'à une classe sociale privilégiée. Périodiquement des relevés sérieux sont venus contredire ce préjugé. École de riches. École pour fils de professionnels. Pourtant en 1974 et en 1980, des tableaux sur l'origine sociale de nos élèves présentent une autre réalité. En 1974, sur 1 215 élèves à peine 14,6 % étaient fils de professionnels soit médecins, avocats, notaires, pharmaciens, comptables, etc. En 1980, une autre enquête révèle que sur les parents de 1 205 élèves à peine 20 % appartenaient à des professions libérales. Y figurent 74 professeurs, 48 médecins, 5 avocats, 29 ingénieurs, 9 comptables agréés. À une époque reculée où un nombre important d'élèves avaient leur curé ou une tante généreuse comme bienfaiteurs, circulait déjà l'opinion que le Séminaire était réservé aux enfants de riches. L'examen d'une photo de 120 élèves d'*Éléments latins* en septembre 1939, permet de discerner exactement quatre petits gars de professionnels: deux fils de médecin, un fils d'avocat et un fils de dentiste. Quoi qu'il en soit, le préjugé persiste. En fait si tant de parents aux revenus modestes réussissent à maintenir leur enfant au Séminaire, c'est parce qu'ils ont établi des priorités dans leur budget. Ils coupent ailleurs pour assurer à leur enfant une éducation de qualité. Ils ne sont pas plus riches que d'autres, mais ils ont choisi d'investir dans l'éducation de leurs enfants. Investissement de plus en plus lourd car, inévitablement, la part des parents n'a cessé d'augmenter. Des écarts qui donnent le vertige: en 1980, les frais de scolarité étaient de 500 \$; en 1990, de 1 050 \$; en 2000, de 1 550 \$.

## Toujours l'argent!

La contribution des parents s'additionnait à la subvention statutaire du gouvernement. En vertu de la Loi de l'enseignement privé (Bill 56), un capita était acheminé, chaque année, à l'automne, capita représentant à peu près 70% du coût de l'enseignement au secondaire public au cours de l'année précédente. La part des parents additionnée à la subvention annuelle suffirait à équilibrer le budget de l'enseignement de l'école, en autant que la clientèle se maintint au-dessus de quelque 700 élèves. Pourtant, en juin 1973, où le nombre d'élèves atteignit un sommet de 1239, une lettre S.O.S. fut adressée aux parents de la part des autorités du Séminaire. Malgré toutes les économies possibles, on prévoyait un déficit considérable. Aussi les parents devaient-ils accepter une nouvelle hausse des frais de scolarité. La situation était précaire. Le bilan de 1974 avait accusé un déficit de 106 764 \$.

Les difficultés financières du Séminaire étaient un secret de polichinelle. En 1971, on avait parlé de « tenter l'expérience de l'école privée », laissant entendre que les administrateurs devaient suivre de près la situation. Qu'à force de coupures et grâce à une administration rigoureuse, le bilan annuel de l'école ne soit plus déficitaire, le problème financier du Séminaire n'en resterait pas moins entier.

En effet, cette école ne vivait pas à l'air libre. Elle était logée dans un vaste édifice qui n'échappait pas à l'usure du temps. L'entretien de l'édifice entraînait chaque année des dépenses prévues et imprévues qui grevaient le budget. De plus, en concurrence avec les écoles secondaires du secteur public, le Séminaire se devait, pour retenir et attirer les jeunes, d'offrir des services de tous ordres, de prendre des initiatives. Il fallait en payer le prix. Rappelons que le Séminaire est plus qu'une simple école. Une résidence, des archives, un musée, autant de réalités qui constituent sa personnalité sans générer de profits. Au contraire!

En 1975, malgré une population de 1 239 élèves, un excellent personnel enseignant et une réputation solidement établie, la survie du Séminaire était loin d'être assurée. En effet, la décision, en 1968, de s'en tenir au niveau secondaire et de se délester

du collégial, et cette autre, en 1971, de redevenir école privée, en se dissociant de la Régionale pour se placer sous l'autorité du Bill 56 (Loi de l'enseignement privé), ces deux décisions clarifiaient le statut juridique de l'école d'une façon définitive. Mais son problème financier n'en était pas résolu pour autant. Il restait entier.

Le Séminaire, pour éviter la faillite, ne pouvait compter que sur lui. Rappelons que jusque vers les années 1960, à l'époque où le Séminaire était encore considéré comme une œuvre diocésaine, évêque, clergé et fidèles, tout le diocèse appuyait son Séminaire, car il maintenait la relève sacerdotale. Le Séminaire ayant cessé d'être une pépinière de vocations, le diocèse n'était plus intéressé à régler les problèmes financiers de cette école. Elle devait compter sur elle-même.

Pour le Séminaire, compter sur lui-même c'était compter sur beaucoup de monde. En premier lieu, sur les milliers de parents qui payaient de lourds frais de scolarité et surtout sur la famille innombrable des anciens attachés à leur *alma mater*. Sans oublier l'ensemble de la population trifluvienne reconnaissante au Séminaire d'avoir formé tant de décideurs religieux et civils. Il s'agissait de monopoliser cette multitude pour l'inciter à secourir le Séminaire Saint-Joseph.

### Une souscription d'envergure

Une opération fut enclenchée en 1976. Elle avait été précédée par de nombreuses rencontres plus ou moins formelles de parents et d'anciens. Surtout une étude très sérieuse de la situation par des experts financiers avait démontré l'urgence d'une mesure exceptionnelle. Sous l'inspiration de l'abbé Bellemare, supérieur depuis 1974, une souscription d'envergure fut lancée le 9 avril 1976. Monsieur Paul Lacoursière avait accepté la présidence du Comité d'organisation. Cet ancien dynamique sut recruter une troupe nombreuse de sollicitateurs, encadrée par une équipe aguerrie : MM. Guy Poirier, Robert Délisle, Jean Hamel ptre, André Marcouiller ptre, Jean-Paul Pépin. Des comités avaient ciblé six secteurs : successions, compagnies, parents, anciens,

clergé et communautés. Et au-dessus, planait une douzaine de dignitaires, comme patrons d'honneur.

Les autorités du Séminaire s'en étaient remises à la Fondation des Amis du Séminaire pour réussir la grande sollicitation. Née le 21 février 1969, cette fondation avait, jusqu'en 1976, joué un rôle plutôt effacé. Son fonds initial avait été constitué par quelques legs substantiels de quatre curés. La jeune fondation étant incorporée en bonne et due forme, ces dons se trouvaient soustraits au fonds commun, administré par la Corporation du Séminaire. Ainsi, dans le cas d'une vente du Séminaire, ces sommes ne passeraient pas avec le reste. Les premiers bienfaiteurs avaient bien précisé que leurs dons étaient destinés exclusivement aux œuvres du Séminaire. Sans toucher au capital, les administrateurs de la Fondation investirent les intérêts dans des bourses aux élèves peu fortunés, le service de la pastorale et la publication du *Ralliement*.

Devenue, en 1976, la cheville ouvrière de l'opération qui affermit le destin du Séminaire, la Fondation des Amis du Séminaire acquit le statut d'un partenaire indispensable. Il n'est pas exagéré d'affirmer : « Sans l'apport de la Fondation, notre Séminaire n'aurait pas survécu. » La sollicitation en fut une d'envergure. L'objectif visé n'était rien de moins qu'un million. Une somme considérable à l'époque. La stratégie de la Fondation fut si efficace que, le 1<sup>er</sup> novembre 1980, l'objectif ambitieux d'un million fut dépassé de 21 560 \$ ! Les donateurs savaient exactement à quoi serviraient leurs contributions. Trois fonds avaient été établis clairement : un fonds de restauration, un fonds de bourses et un fonds de services à l'école. Un pourcentage était précisé pour chacun : 65 % pour la restauration, 20 % pour les bourses et 15 % pour les services. Et cette répartition était indiscutable. Encore ici, il n'était pas question de toucher au capital. Ce sont les intérêts générés chaque année qui étaient répartis selon les proportions adoptées.

La subvention annuelle du gouvernement ajoutée aux frais de scolarité imposés aux parents, dans le cas d'une administration courante rigoureuse, pouvait équilibrer de justesse recettes et dépenses. Mais, sans le résultat de la sollicitation, comment la

Corporation aurait-elle pu maintenir l'édifice et les dépendances du Séminaire en bon état? Combien de parents auraient-ils été forcés de retirer leurs enfants sans l'apport d'une bourse? De combien de services souvent nécessaires l'école aurait-elle été privée? Les chiffres qui suivent impressionnent.

De 1981 à 2010, la Fondation a investi plus de 3 000 000 \$ pour le maintien et la restauration de l'édifice et de ses dépendances. Si l'on ajoute les bourses aux élèves et la participation aux services spéciaux, on atteint un grand total de 4 400 000 \$. Un investissement considérable sans toucher au capital qui s'accroît, grâce à la générosité des anciens, répondant à une sollicitation annuelle. Seul un pourcentage bien fixe des intérêts est mis au service du Séminaire. C'est évident, sans l'apport de la Fondation, le Séminaire n'aurait pas survécu.

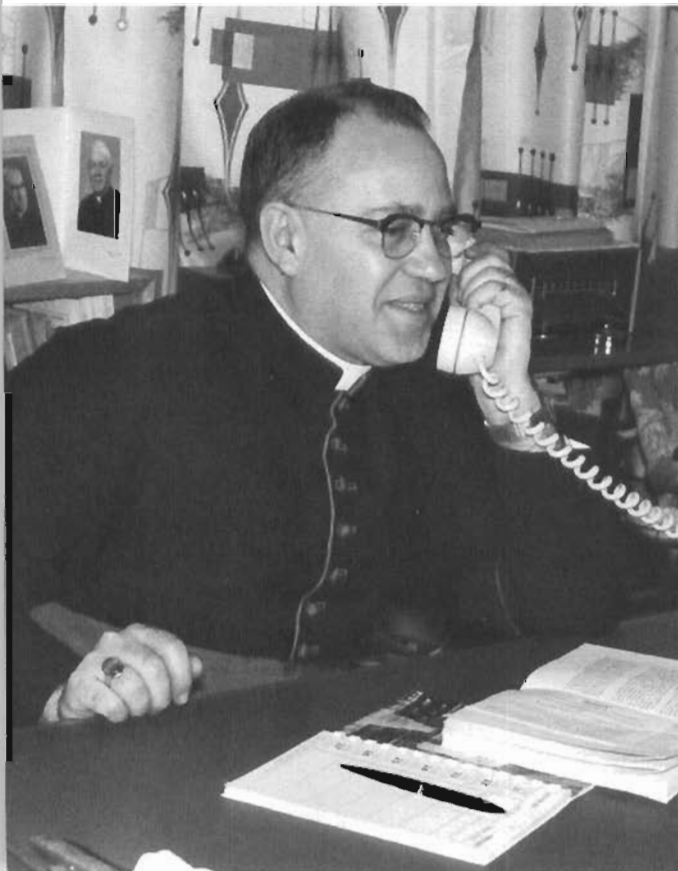
La souscription de 1976, avec son objectif d'un million atteint en 1981, écartait la récurrence des crises financières annuelles. Dorénavant, les prévisions budgétaires seront moins cauchemardesques. Une prudente administration courante maintiendrait l'équilibre budgétaire, en comptant sur la Fondation pour faire face aux dépenses inévitables. Pour la première fois de son existence, le Séminaire connaissait la sécurité financière. En somme, la survivance du Séminaire était assurée.

Le succès de cette souscription était dû à l'engagement des collaborateurs et à la générosité des souscripteurs. Sans diminuer leur mérite, tous sentaient que le premier responsable du succès de l'opération était l'abbé Roger Bellemare, supérieur du temps. L'abbé Bellemare était un ardent défenseur de l'enseignement privé. Réaliste, il voulait que ses convictions aboutissent à une réalisation. Le Séminaire avait besoin d'une assise financière bien solide, sinon chaque année, la survie de l'institution était menacée. C'est lui qui lança le projet de la souscription. Il eut une heureuse intuition: placer la souscription sous l'égide et la responsabilité de la Fondation des Amis du Séminaire. La Fondation s'en trouva valorisée. On parla même pour celle-ci d'une nouvelle naissance. De fait, elle devint un organisme sur qui la Corporation pouvait compter.

## Deux hommes providentiels : M<sup>gr</sup> Albani Mélançon et l'abbé Roger Bellemare

La force et la direction du vent échappent à la volonté du marin. Mais le timonier sait qu'un bon coup de barre évitera la dérive et maintiendra la course. Il en est ainsi des mouvements de société qui poussent les institutions. Laissés à eux-mêmes, ils causeraient des perturbations. Par contre, l'intervention d'un décideur compétent, composant avec ces forces aveugles, entraînera une heureuse évolution plutôt qu'un désastre.

Au cours de sa longue histoire, le Séminaire tantôt fut porté par un cours tranquille. Il n'eut alors qu'à épouser le mouvement. Tantôt il eut à lutter à contre-courant, pour ne pas naufrager. Deux hommes providentiels ont été mis en demeure, en quelques occasions, de prendre des décisions déterminantes pour l'avenir du Séminaire : l'abbé puis monseigneur Albani Mélançon et l'abbé Roger Bellemare. Le premier fut supérieur de 1957 à 1973 et le second, de 1974 à 1981.



Albani Mélançon  
(1960)

*M<sup>gr</sup> Albani Mélançon, comme supérieur de 1957 à 1973, joua un rôle déterminant au temps où l'existence même du Séminaire était menacée (1965-1970). Lors du centenaire il se révéla un grand rassembleur. Il reste le grand promoteur de l'école privée.*

Photo: Jean Robert



*M<sup>gr</sup> Albani Mélançon*

L'action du supérieur Albani Mélançon en éducation déborda les cadres du Séminaire. À s'en tenir au seul Séminaire, c'est en 1965 qu'il eut à prendre des décisions où la survie de l'institution était en cause. Les déficits s'additionnaient d'année en année. Le gouvernement et les commissions scolaires, par manque de locaux pour accueillir la surpopulation étudiante, songeaient à acheter le Séminaire. Quelques démarches en ce sens furent entreprises. Mais le supérieur Mélançon, ardent défenseur de l'école privée, cherchait plutôt une façon de garder le caractère privé de l'école, tout en participant à la réforme en éducation, prônée par le rapport Parent.

Dès 1965, il fit une démarche pour que le Séminaire devienne une école indépendante associée à la Régionale des Vieilles-Forges. En excellentes relations avec le supérieur du Séminaire, les autorités de la Régionale étaient prêtes à répondre favorablement à la demande de l'abbé Albani Mélançon. Le ministère s'y objecta, rappelant que la mission d'une commission scolaire était de favoriser les écoles publiques, non les écoles privées. Nonobstant ce refus du ministère, l'insistance et la diplomatie du supérieur firent qu'en 1966 un premier contrat d'association fut signé. Le régime associatif concernait le seul niveau secondaire. En découlaient deux avantages majeurs : la gratuité scolaire pour les élèves du secondaire et une certaine intégration au secteur public, sans aliénation. Donc grâce à ce régime, le Séminaire, école associée, n'eut pas à imposer aux parents des frais de scolarité, tout en évitant les déficits annuels, et le Séminaire participa à la réforme de l'éducation, sans être dépersonnalisé. Chaque année, jusqu'en 1971, un contrat d'association fut renouvelé avec ajustement de quelques clauses. Encore un coup, sans l'action du supérieur Albani Mélançon, jamais ce régime associatif n'aurait été établi. Il n'est pas sûr qu'une école privée non associée ait alors réussi à survivre. Mais voici qu'en 1971, ce même supérieur qui avait tout fait pour établir l'association avec le secteur public, perçoit que de nouvelles dispositions, imposées par le ministère, risquaient d'intégrer le Séminaire au réseau des autres écoles secondaires publiques, au risque de lui faire perdre sa spécificité.

C'est alors, comme on l'a vu, qu'il mit fin au régime associatif. Le Séminaire passa donc progressivement sous l'égide du ministère, en vertu de la Loi de l'enseignement privé votée en 1968.

À l'époque des luttes épiques pour la sauvegarde de l'école privée, soit de 1969 à 1975, l'abbé Albani Mélançon reste, dans l'histoire de l'éducation au Québec, comme un ardent défenseur et un promoteur efficace du secteur privé. À l'intérieur de son mandat de supérieur du Séminaire, il réussit donc deux coups de barre qui sauvèrent le Séminaire du naufrage : en établissant une association avec la commission scolaire, de 1966 à 1971, et en rétablissant le caractère privé du Séminaire en septembre 1971.

### *L'abbé Roger Bellemare*

L'abbé Roger Bellemare, supérieur de 1974 à 1981, fut lui aussi amené à prendre des décisions qui pesèrent lourd sur la vie du Séminaire. Une première décision précéda son mandat de supérieur. En effet, l'abbé Bellemare était encore préfet des études quand il se fit le défenseur du niveau secondaire, menacé d'être sacrifié au profit du collégial. En 1968, tout le monde était d'accord : le secondaire et le collégial ne pouvaient plus cohabiter sous la coupole. L'abbé Bellemare se fit le porte-parole de ceux qui étaient convaincus que la mission éducative du Séminaire



#### **Roger Bellemare**

*L'abbé Bellemare, supérieur de 1974 à 1981, consolida le Séminaire devenu école secondaire. La célébration du centenaire de l'érection canonique du Séminaire et la souscription de 1976, voilà ses deux grandes réalisations.*

serait mieux remplie par le seul niveau secondaire. Position respectable. Une autre école de pensée défendait la cause du niveau collégial. Autre position respectable. C'est le collégial qui fut sacrifié. Le parti de l'abbé Bellemare l'emporta : le Séminaire devint une école secondaire. Si l'argumentation des tenants du seul secondaire a eu du poids, la naissance du cégep public gratuit a fait comprendre à tous qu'il était utopique de maintenir au Séminaire un collégial payant. Quoi qu'il en fût, le nom de l'abbé Roger Bellemare est resté accolé au maintien du cours secondaire et à l'abandon du cours collégial. Décision qui changea le paysage du Séminaire.

Nommé supérieur en février 1974, deux projets lui tenaient à cœur : la célébration du centenaire de l'érection canonique du Séminaire et la grande souscription. En 1960, on avait célébré en grand le centenaire de la fondation de l'institution scolaire. L'abbé Bellemare trouvait opportun de souligner le caractère canonique du Séminaire. C'était une façon de rappeler la vraie nature de cette école secondaire, parmi les autres écoles secondaires.

Une équipe masculine et féminine animée par l'abbé Jean Hamel assura le succès de l'événement. Le tout fut concentré dans la journée du samedi 14 septembre 1974. Il s'agissait d'un conventum extraordinaire réunissant quelque 500 anciens plutôt que d'une célébration d'envergure comme en 1960. L'Association des Anciens joua un grand rôle dans la célébration de ce conventum exceptionnel. Son président en profita pour sensibiliser discrètement les anciens aux problèmes financiers de leur *alma mater* : « Cette œuvre est magnifique. Elle se doit de vivre et de survivre. Elle ne peut le faire sans vous<sup>38</sup>. » Voilà une allusion à l'autre projet du supérieur.

L'autre projet de l'abbé Bellemare, c'était la souscription mémorable de 1976 dont il fut question. Cette souscription, dans l'histoire financière du Séminaire, marque un virage. À peine nommé supérieur, l'abbé Bellemare comprit que, même si l'administration courante de l'école évitait les déficits annuels, l'ensemble du Séminaire, lui, ne saurait faire face aux autres

---

38. *Le Ralliement*, vol. VIII, n° 14, octobre 1974, p. 2.

dépenses, entre autres l'entretien de l'édifice et des dépendances. Sans oublier les bourses aux parents et le coût de divers services aux étudiants. En conséquence, grâce à cette campagne de souscription de 1976, initiative due en grande partie à l'abbé Bellemare, le Séminaire a pu envisager l'avenir sans trop d'angoisse financière.

Supérieur pendant sept ans, de 1974 à 1981, l'abbé Roger Bellemare réalisa bien d'autres projets. Mais cette souscription à point nommé sortit le Séminaire d'une impasse financière. Sans ce million réconfortant, aurait-il été emporté par la tourmente comme tant d'autres écoles privées? Le Séminaire a survécu. Le supérieur Roger Bellemare y fut pour beaucoup.



Photo: Odile Marchand

#### Les officiers du Séminaire de Trois-Rivières (1974-1975)

*De gauche à droite : monsieur Jacques Béliveau, directeur des études, l'abbé André Marcouiller, responsable de la résidence (pensionnat), l'abbé Jean Hamel, directeur de la pastorale, monsieur René Provencher, directeur de la vie étudiante, l'abbé Maurice Cossette, adjoint aux études, l'abbé Roger Bellemare, supérieur, et monsieur Pierre Leclerc, adjoint à la vie étudiante. L'abbé Roger Bellemare entouré de ses collaborateurs respire la sérénité et l'optimisme. L'ère de la morosité est bien révolue.*

## Le syndicalisme

1874, 1968, 1971, autant de dates décisives. Elles n'affectaient pas les seules structures de l'institution. Le personnel enseignant aussi bien que les élèves en ressentirent les effets. Jusqu'à un certain point, car d'autres poussées d'ordre social et culturel ont contribué à transformer l'école. Deux réalités toutes nouvelles apportèrent des changements profonds : le syndicalisme et la cogestion. Deux mouvements, nés à la même époque, qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre.

Le syndicalisme. Tant et aussi longtemps que le personnel enseignant ne comptait que des prêtres, le syndicalisme n'était pas de mise. Entre l'évêque et le prêtre enseignant le rapport était d'un ordre particulier. Selon son bon vouloir, l'évêque confiait à un prêtre une tâche d'enseignant au Séminaire. Ce dernier, au nom de l'obéissance, l'acceptait et l'accomplissait au meilleur de sa connaissance. Mais qu'un poste à combler survienne dans le diocèse, Monseigneur pouvait toujours, tout à loisir, y nommer un prêtre du Séminaire. L'enseignant ecclésiastique changeait d'orientation, bon gré mal gré. Il ne s'agissait pas d'une perte d'emploi. Plutôt d'une mutation. Il dépendait encore du même employeur, l'évêque du diocèse. Son salaire correspondait au tarif diocésain. Le lien entre l'employeur et l'employé restait du même ordre.

Tel n'était pas le cas de l'enseignant laïc, avant 1966. Celui-ci vivait dans l'insécurité. La direction de l'école pouvait remercier un laïc pour des raisons parfois discutables. Les contrats d'engagement laissaient beaucoup de latitude à l'employeur et protégeaient peu les droits de l'employé. Surtout en cas de congédiement ou de non-réengagement, l'enseignant remercié tombait dans le vide.

Tout naturellement l'idée d'un syndicat flottait dans l'air vers les années 1960. Elle prendra forme, le 28 septembre 1966, sous le nom d'« Alliance des Enseignants laïques du Séminaire Saint-Joseph ». Alliance plutôt que syndicat, car ce mot faisait alors trop socialiste ! Désormais, l'enseignant n'était plus seul à parlementer avec les autorités. Il pouvait compter sur l'Alliance. Une première convention collective fut signée en décembre 1966.

Elles se multiplièrent au rythme de tous les 3 à 5 ans jusqu'à nos jours. La naissance de l'Alliance, en 1966, s'explique, nous l'avons souligné, par le début du régime associatif avec la Régionale. Les enseignants laïques prévoyaient l'intégration du Séminaire à la Régionale, entraînant pour eux un changement d'employeur. Il fallait donc se pourvoir de droits acquis, advenant une nouvelle allégeance.

Tout en prenant fait et cause pour l'enseignant, l'association syndicale ne se départit jamais d'un esprit de collaboration. Ainsi, en mars 1972, quand le front commun mobilisa le monde étudiant à tous les niveaux, l'Alliance des Enseignants se tint en marge du mouvement. « Il n'y aura pas de grève au Séminaire », déclara, conjointement avec les autorités, le président de l'Alliance, dans une lettre du 6 mars 1972. Inévitablement la période de négociation de chaque convention collective créait un climat de tension entre la direction et le personnel enseignant. Le jour de la signature marquait la paix des braves ! Un fait : en 44 années de vie syndicale, le Séminaire n'a pas connu de grève.

L'association a beau s'appeler l'Alliance des enseignants laïques, les prêtres, dès les premières années, s'y intégreront. Leur affiliation créait une situation nouvelle. Dorénavant en plus du lien d'obéissance, due à l'évêque, voici que le prêtre se trouvait encadré dans un syndicat. Il jouissait de nouveaux droits et pouvait compter sur son association pour protéger son emploi et revendiquer des conditions de travail. Ce nouveau statut entraînait une solidarité professionnelle avec les collègues laïques. Le prêtre enseignant acquérait donc une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité diocésaine. L'encadrement syndical du prêtre enseignant ne laissait pas ses coudées franches à l'évêque. Une fois reconnu permanent en bonne et due forme, il devenait difficile pour l'évêque de nommer ce prêtre syndiqué à un autre poste, sans son consentement. Quant au salaire, la parité entre les clercs et les laïcs avait été établie en 1968.

D'autre part, il n'était plus possible pour l'évêque de nommer, d'autorité, un prêtre membre du personnel enseignant. Du moins, avant de nommer un prêtre comme enseignant, l'évêque lui-même devait tenir compte du jeu de la permanence et

de l'ancienneté précisée par la convention collective. En fait, les prêtres nommés par l'évêque au Séminaire, depuis la syndicalisation, le furent à la direction ou à l'animation pastorale, non à l'enseignement.

En avril 1991, les responsables de l'Alliance des Enseignants affilièrent le syndicat maison à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Dorénavant, une autorité étrangère interviendra dans les affaires syndicales du Séminaire. À la table de négociation, un délégué de la CSQ aura un mot à dire. L'hostilité



#### Signataires de la convention collective

*La paix des braves. Le 25 janvier 2006, une dernière convention collective fut signée. Elle est encore en vigueur, n'ayant pas été dénoncée. Nous reconnaissons de gauche à droite à l'avant: l'abbé Jean Panneton, supérieur du Séminaire, Michel Trépanier, directeur général du Séminaire, Alain Proulx, enseignant, et Luc Terrien, président du conseil d'administration de l'école.*

*À l'arrière de gauche à droite: Gaétan Trépanier, consultant, Richard Gaudreault, directeur des services pédagogiques, l'abbé André Marcouiller, Robert Aubin, enseignant, Cindy Poisson, enseignante, et M<sup>me</sup> Clark, représentante de la CSQ.*

de la CSQ à l'endroit de l'enseignement privé étant bien connu, d'aucuns appréhendaient certaines manœuvres de cette Centrale. Jusqu'ici les délégués de la CSQ ont fait preuve de professionnalisme. La preuve: la dernière convention collective, en vigueur depuis janvier 2006, devenait échue le 30 juin 2010. Comme elle ne fut dénoncée ni par le patronat ni par le syndicat, elle reste en vigueur jusqu'à la signature de la prochaine convention. Le 150<sup>e</sup> du Séminaire se célébrera donc dans la sérénité.

### Le syndicat des employés

Un même mouvement vers la syndicalisation souleva le personnel non enseignant. Ce besoin de participer à la vie de l'institution, né de la préoccupation bien légitime d'améliorer leurs conditions de travail et de s'assurer une certaine permanence d'emploi, les employés du Séminaire le partageaient avec les enseignants. Presque au même moment où les enseignants se syndicalisèrent, les employés emboîtèrent le pas.

Dès janvier 1964, un projet de syndicalisation fut élaboré parmi les employés. Dix-sept mois de rencontres et de démarches administratives aboutirent, le 28 juin 1965, à une accréditation syndicale pour leur association maison. De fortes pressions avaient été exercées pour que leur association s'intègre à une centrale syndicale. Mais, en janvier 1965, à la suite d'un vote secret, les employés avaient décidé de s'en tenir à leur association locale plutôt que d'adhérer à une centrale extérieure. Fort de la reconnaissance de la Commission des relations du travail du Québec, le jeune syndicat était habilité à dialoguer avec la direction et à préparer une première convention collective. Elle fut signée en avril 1966.

Les conventions se succédèrent, tous les deux ans, jusqu'en 1985. Puis de 1985 à 2005 la convention collective ne subira périodiquement que des annexes et quelques rajeunissements.

En septembre 2005, le syndicat des employés jugea bon de s'affilier à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La présence d'un spécialiste étranger à la table de négociation changea le ton des échanges. On n'est plus entre nous. Mais les négociations



gagnèrent en professionnalisme. Sous ce nouveau régime, une première convention collective fut signée à la satisfaction des deux partis en juin 2007. Une période de tension, normale en temps de négociation, avait précédé la signature. De part et d'autre, on vit, depuis 2007, avec les avantages et les inconvénients de cette dernière convention.

### La cogestion

Le mot cogestion commence à apparaître dans les textes officiels à partir de 1968. En effet, à sa réunion du 9 juillet 1968, la Corporation déclare : « Que soit accepté le principe de cogestion de l'école et que l'on fasse faire au plus tôt les études légales nécessaires à la mise en pratique de cette cogestion. » L'idée de cogestion n'a pas surgi soudainement dans le paysage. Elle devait circuler parmi le personnel depuis quelque temps. Idée complémentaire du syndicalisme, elle a dû naître peu après 1966. A-t-elle suscité quelque réticence ? Probablement car, comme le syndicalisme, la cogestion, facteur de changement, ne laissa d'inquiéter quelques administrateurs frileux.

Pourtant la cogestion, du moins celle proposée à la direction du Séminaire, ne visait ni l'ingérence, ni la contestation. Loin d'être un mouvement d'émancipation, la cogestion cherche à développer le sens des responsabilités parmi le personnel, grâce à une participation effective aux décisions qui le concernent.

L'approbation de la Corporation sur l'implantation de la cogestion à l'école fut prise au sérieux. La Corporation de concert avec l'Alliance des Enseignants forma un Comité d'étude sur la cogestion. Un comité où siégeaient trois représentants de la direction, trois représentants des enseignants, trois représentants des parents et un représentant des employés. Ledit comité se réunit pour la première fois le 19 novembre 1968.

Partant de la situation présente et s'inspirant d'une étude savante sur les modèles de gestion, le Comité, au cours de 24 réunions, rechercha les structures susceptibles d'assurer une participation et une efficacité les plus grandes possible. Le 16 février, il produisit un mémoire substantiel recommandant la

formation, dans les plus brefs délais, d'un conseil d'administration. Un conseil d'administration de 21 membres représentant la Corporation (4), la direction de l'école (4), les enseignants (4), les parents (4), le personnel non enseignant (1), la direction de la pastorale (1), des membres cooptés (3).

Le rôle du Conseil d'administration de l'école était très large tout en requérant l'approbation de la Corporation dans quelques cas prévus. Quant à sa nature ou consultative ou décisionnelle, subsistera toujours un doute théorique. En pratique, la Corporation lui fit toujours confiance. Quatre représentants de la Corporation étaient là pour veiller au grain. Le Comité d'étude sur la cogestion recommanda qu'un tel conseil d'administration soit mis à l'essai pour une période de cinq ans.

En février 1974, à la demande de M<sup>gr</sup> Georges-Léon Pelletier, évêque du diocèse, un nouveau comité fut mandaté pour étudier les structures du Séminaire. Ce comité de 5 personnes présidé par l'abbé Roger Bellemare, supérieur, tint 10 réunions. Il présenta un rapport à M<sup>gr</sup> Georges-Léon Pelletier, le 12 juin 1975. Tout en reconnaissant quelques ambiguïtés dans les structures de l'institution, il proposa de maintenir le climat de participation établi, en 1971, par la création du Conseil d'administration. Le comité s'interrogea sur le caractère de ce Conseil d'administration. Tel conseil est-il consultatif ou décisionnel ?

Le 13 mars 1987, un autre « Comité des structures » de quatre membres, présidé par l'abbé Jean Périgny, supérieur, est formé. Son mandat était de préciser l'organigramme du Séminaire. Le 21 octobre 1987, la Corporation approuvera les principales recommandations d'un premier rapport de ce Comité des structures. Quant au Conseil d'administration, il lui conférait un caractère décisionnel, fixait le nombre de ses membres à 12 et présentait des statuts et règlements révisés.

Considérant que l'organigramme, approuvé en 1987, valait pour deux ans, après cette période expérimentale un autre rapport fut présenté à la Corporation en juillet 1989 et approuvé par elle. Le Comité des structures, cette fois, stipulait que le Conseil d'administration était un organisme décisionnel ultime au sein de l'école et qu'il comptait 14 personnes :

- Le directeur général « *ex officio* ».
- Trois (3) représentants de la Corporation.
- Quatre (4) représentants du milieu socio-économique.
- Deux (2) membres de l'Association des parents.
- Deux (2) membres du personnel enseignant.
- Un (1) membre du personnel des services complémentaires.
- Un (1) membre du personnel de soutien.

### Le 125<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire

Nommé supérieur le 23 décembre 1981, l'abbé Gaston Kirouac entrevit l'opportunité de célébrer, en 1984, le 125<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire. Un comité de neuf membres, sous la présidence de M<sup>e</sup> François Saint-Arnaud, se mit en branle pour atteindre toutes les catégories concernées par l'école : direction, personnel, élèves, parents, anciens.



Abbé Gaston Kirouac (24 décembre 1981)

*L'abbé Gaston Kirouac, supérieur de 1981 à 1986, présida la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire, en 1985. Pour plusieurs anciens, il fut un philatéliste averti et il sut communiquer sa passion à des générations de jeunes.*

Les tâches ainsi réparties, chacun des responsables, comptant sur des collaborateurs bénévoles, réalisa différentes activités adaptées. Si, dès le 12 février 1985, une conférence de presse lança officiellement l'idée de la célébration du 125<sup>e</sup>, c'est le 9 mai 1985 qui marqua l'ouverture des fêtes. S'ensuivit une série d'événements festifs jusqu'à la grande journée du 14 septembre, le Grand Conventum des Anciens qui clôtura le 125<sup>e</sup>. Selon un rythme soutenu, tout au cours des mois de mai et de juin, fêtes pour les étudiants de chacun des degrés, pour les employés et pour les parents, concert des Petits Chanteurs de Trois-Rivières, pièce de théâtre, exposition sur l'histoire du Séminaire, activités sportives et sociales, tout contribua à réunir la grande famille du Séminaire et à renforcer leur sentiment d'appartenance.

Mais le temps fort du 125<sup>e</sup> restera la journée du 14 septembre dont le couronnement fut le banquet, sous la présidence de madame Jeanne Sauvé, gouverneure générale du Canada. Au cours du banquet d'apparat, Son Excellence prononça une allocution substantielle. Elle rendit hommage à ceux qui ont maintenu l'institution : « À voir aujourd'hui comment ce collège s'est maintenu, à constater sa vigueur et son vouloir vivre, on ne peut oublier qu'il est encore là que parce que des hommes ont donné généreusement de leur personne. » Elle souligna son élitisme de bon aloi, son orientation chrétienne et sa pédagogie où les exigences ne briment pas la liberté de l'élève.

La seule présence de la Très Honorable Jeanne Sauvé fut, pour les organisateurs de 125<sup>e</sup> et toute la famille du Séminaire, une marque d'estime inoubliable. On avait vu grand.

Le programme du 125<sup>e</sup> invitait tous les anciens et les ami(e)s du Séminaire à profiter de cet anniversaire pour créer des occasions qui rappelleraient le passé, souligneraient le présent et bâtiraient l'avenir.

Mission accomplie. En fermant leurs dossiers et en dressant un bilan, le Comité du 125<sup>e</sup> et ses nombreux équipiers pouvaient à juste titre se féliciter d'avoir atteint leurs objectifs.

Sans minimiser l'apport des nombreux collaborateurs aux célébrations de 1985, impossible de ne pas insister sur l'action

des trois principaux artisans du 125<sup>e</sup>: L'abbé Gaston Kirouac, M<sup>c</sup> François Saint-Arnaud et l'abbé Jean Hamel.

Une fois le Comité du 125<sup>e</sup> formé en 1984, l'abbé Gaston Kirouac fut partout présent, à titre de supérieur et de représentant de la Fondation des Amis du Séminaire. Il sut maintenir le feu sacré et appuyer les initiatives.

M<sup>c</sup> François Saint-Arnaud présida le Comité du 125<sup>e</sup>. Cet ancien, très attaché au Séminaire, s'engagea à fond dans l'organisation de la fête. Il ne considéra pas sa présidence comme un poste d'abord honorifique. Sa compétence professionnelle, son tact, son jugement sûr, une certaine élégance de manières, tout cela donna un ton, une classe à l'organisation du 125<sup>e</sup>. M. le président ne se contentait pas de régner, il gouvernait!

Quant à l'abbé Jean Hamel, qui avait fait ses preuves en 1974, il fut la cheville ouvrière des célébrations de 1985. Toujours aussi créateur et efficace, sans lui le 125<sup>e</sup> aurait été tout autre. Sur le terrain, voyant à tout, attentif à tous, il se révéla le maître d'œuvre indispensable. Pendant des mois, il se consacra tout entier au succès de la célébration. Non en vain!

Le 125<sup>e</sup> insuffla à tous les membres de la nombreuse famille du Séminaire un vif sentiment de fierté. Aux yeux de toute la société, le rôle passé de cette école et son action présente en furent illustrés.



Photo: Laplante et Houle Enr

M<sup>me</sup> Jeanne Sauvé signe le livre d'or  
sous le regard attentif de l'abbé Kirouac  
(14 septembre 1985)

*La participation de madame Jeanne Sauvé,  
alors gouverneure générale du Canada, ajouta  
un éclat particulier aux célébrations du  
125<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire.*

## *Quatrième partie*

### Le bel aujourd'hui (1989-2010)

**P**OUR UNE INSTITUTION DE 150 ANS, une vingtaine d'années représente une étape plutôt brève. En forçant un peu la note : une manière d'actualité, le présent. Le découpage du temps est toujours aléatoire. Datons de 1989 le début du moment présent, car cette année-là marque un changement de structure, encore en place aujourd'hui.



Groupe d'élèves devant le Séminaire de Trois-Rivières (2009)

*Regroupement des cinq classes de cinquième secondaire. Les 163 élèves respirent la joie de vivre. Le costume obligatoire n'a rien d'un uniforme. Il permet une variété de tenues sans disparité.*

## UNE STRUCTURE NOUVELLE

**E**N 1989, FUT SÉPARÉE LA FONCTION du supérieur du Séminaire de celle du directeur général de l'école. Tel changement ne s'est pas imposé de but en blanc. Il a eu sa genèse.

Après cinq années de réalisation, l'abbé Gaston Kirouac démissionna comme supérieur. Il fut remplacé par l'abbé Jean Périgny, en août 1986. Celui-ci né prenait pas la barre d'un navire à la dérive. Les finances étaient saines. Le corps enseignant comptait 63 personnes. Planificateur et innovateur de tempérament, à peine en fonction, l'abbé Périgny sentit le besoin de reconsidérer l'organigramme du Séminaire. Sa préoccupation se situait au niveau de l'administration de l'école. Quelle place l'école occupait-elle dans l'ensemble du Séminaire?

Le 13 mars 1987, un Comité des structures est formé dont les résolutions furent approuvées par la Corporation, le 21 octobre 1987. Entre autres propositions sanctionnées pour deux ans,



### **L'abbé Jean Périgny (1986)**

*L'abbé Périgny sera supérieur du Séminaire de 1986 à 1989. Entre autres réalisations, il scinda la haute autorité de l'institution, en séparant la fonction de supérieur de celle du directeur général de l'école. C'est lui qui fit nommer le premier directeur général laïc.*

celle-ci : une même personne jouerait le rôle de supérieur du Séminaire et de directeur général de l'école, et le Conseil d'administration de l'école deviendrait l'organisme décisionnel au sein de l'école, en y exerçant les pouvoirs de la Corporation. C'était un premier pas vers l'émancipation de l'école à l'intérieur de l'ensemble du Séminaire.

Sur cette lancée, voici que ce même comité fait approuver, le 17 février 1989, une recommandation majeure, sans précédent. Recommandation qui changeait du tout au tout le mode administratif en vigueur depuis toujours. Il s'agissait de séparer la fonction du supérieur du Séminaire de celle du directeur général de l'école, tout en maintenant le niveau des responsabilités du Conseil d'administration de l'école sous l'autorité de la Corporation. Dorénavant le supérieur du Séminaire assisté de son procureur exercerait juridiction dans toutes les sphères intéressant la Corporation à l'exception de l'école. Il administrerait donc l'ensemble des activités reliées à la Corporation, sauf celles de l'école.

La fragmentation de l'autorité du supérieur n'affecta pas la nature même de l'institution. Par contre, c'était rompre avec la tradition de toujours où le supérieur avait exercé toute autorité sur l'ensemble du Séminaire, y compris l'école. En fait une telle mesure explique, en partie, que l'hypothèse d'une relève institutionnelle, dans le cas du Séminaire, n'a jamais été sérieusement envisagée. Le fait que le premier directeur général nommé fut un laïc et que le rôle du Conseil d'administration fut renforcé produisit plusieurs heureux résultats, recherchés lors d'une relève institutionnelle. La Corporation, sans se désister de sa juridiction sur le Séminaire, confiait l'école à un directeur général laïque, assisté d'un conseil d'administration à majorité laïque. Aussi, pour le Séminaire, le processus, si en vogue alors, de la relève institutionnelle, ne parut plus opportun.

En juillet 1990, M<sup>gr</sup> Noël forma un groupe de travail, sous la présidence de M. Réginald Vézina, avec le mandat d'examiner le fonctionnement du Séminaire depuis la séparation des pouvoirs du supérieur et de ceux du directeur général. Point question de mettre en doute le bien-fondé de la séparation des pouvoirs qui



avait instauré un tout nouveau régime administratif, en 1989. Il importait plutôt d'identifier certaines zones grises où le partage des juridictions respectives manquait de netteté.

Après 10 rencontres, le Comité mit au point 8 recommandations qui furent acceptées, le 21 avril 1992, par la Corporation. L'une stipulait : « Nous recommandons à la Corporation de ne pas donner à l'école du Séminaire une existence juridique propre par un acte d'incorporation. » C'était mettre en veilleuse tout projet de relève institutionnelle, même l'écarter à jamais.

Une autre : « Nous recommandons à la Corporation de confirmer l'existence et le mandat actuel du Conseil d'administration de l'école ». De telles recommandations n'avaient rien d'innovateur. Elles consolidaient un état de fait. Personne, depuis 1992, n'a senti la nécessité de modifier ce régime administratif. Bien qu'il est sans doute perfectible comme tout et tous.

### Un directeur général laïque

Premier laïc à accéder à la fonction de directeur général de l'école, M. Pierre Leclerc fut un pionnier. Son mandat constitue un moment historique, sans précédent dans l'histoire de l'institution.

Tout avait préparé Pierre Leclerc à ce poste. À part son année d'école normale et une année d'enseignement au public, Pierre faisait partie du Séminaire depuis l'âge de 12 ans : comme élève de 1956 à 1963, comme professeur de 1965 à 1972, comme adjoint à la vie étudiante de 1972 à 1975, comme directeur de la vie étudiante de 1975 à 1986. Pendant trois ans, de 1986 à 1989, il occupe le poste nouvellement créé de directeur général adjoint. En juin 1989, il est nommé directeur général de l'école. Sa direction générale durera neuf ans, jusqu'en 1998.

L'action de Pierre Leclerc fut marquante dans quatre sphères d'activités : l'introduction de l'informatique, l'instauration de la mixité, la promotion de l'enseignement privé et la participation aux comédies musicales.

Il fit beaucoup pour intégrer l'informatique au Séminaire. Déjà comme directeur de la vie étudiante, il inscrivit, parmi les

activités parascolaires du midi, l'initiation à l'informatique. C'est le service de la vie étudiante qui introduisit les premiers ordinateurs dans l'école. Puis Pierre Leclerc eut le souci d'informatiser la gestion financière et pédagogique du Séminaire. Une fois l'informatique inscrite à la grille-horaire des matières de classe, les enseignants spécialisés en cette nouvelle discipline ont toujours pu compter sur l'appui de leur directeur général.

Pierre Leclerc restera celui par qui la mixité s'est instaurée au Séminaire, en 1998. Il n'en fut pas le seul responsable. Quelques pages ci-dessous évoqueront la saga pleine de rebondissements de l'instauration de la mixité, où son rôle fut déterminant.

Quant à la promotion de la cause de l'enseignement privé, par-delà les cadres du Séminaire, Pierre Leclerc investit beaucoup de temps et d'énergie à différents niveaux, dans les organismes voués aux intérêts de l'école privée comme l'Association des Institutions d'Enseignement Privées (AIES) ou la Fédération des Écoles Privées (FEP). Il joua des rôles importants, entre autres à la présidence du Conseil général de l'AIES. C'était renouer avec une tradition du temps de M<sup>gr</sup> Albani Mélançon et de l'abbé Roger Bellemare dont l'implication, au niveau provincial, avait été remarquable.

Pour éviter que les fonctions de directeur général ne le coupent de la gent étudiante, Pierre Leclerc trouva un moyen original de rester en contact avec les élèves, en participant aux comédies musicales. Non pas par une autorisation émanant de la haute direction, mais par une collaboration concrète à la mise en



Photo: Flagecol Photo

#### Pierre Leclerc

*Premier laïc à devenir directeur général de l'école (1989-1998). Avant d'accéder à la direction générale, il avait gravi les échelons d'un « cursus » d'éducateur au STR: enseignant, directeur de service, assistant directeur général. Sa grande réalisation: l'instauration de la mixité, en 1998.*

scène, aux répétitions des comédiens, à la fabrication des décors. Sans rien perdre de son autorité, il établissait avec les jeunes des liens d'amitié. De la première comédie musicale, *Jésus-Christ Superstar* en 1979, jusqu'en 2005, le nom de Pierre Leclerc figure dans la distribution, non en tant que patron d'honneur mais à titre de participant à part entière.

En 1998, Pierre Leclerc quitte la direction générale. Il aura donné le ton à d'autres laïcs qui le relayeront. Il n'en quittera pas pour autant le Séminaire puisque pendant deux ans il enseignera différentes matières. Puis, généreusement, il sera coresponsable de la publication du *Ralliement*, assisté de son épouse Huguette Thibodeau. Les Leclerc appartiennent donc à la famille du Séminaire, à plus d'un titre!

### Le Séminaire, école mixte<sup>39</sup>

La mixité. Voilà une hypothèse qui aurait paru saugrenue à une époque pas si lointaine. École de gars depuis toujours, longtemps pépinière de vocations sacerdotales, la tradition et une certaine mentalité favorisaient peu l'avènement de la mixité au Séminaire.

Sans doute, par le biais des premières classes universitaires au Séminaire, de 1956 à 1960, quelques jeunes filles fréquentèrent l'institution. Peu nombreuses, elles n'étaient pas intégrées à la vie ordinaire de l'école. Puis de 1965 à 1968, une cohorte d'étudiantes de niveau collégial vint suivre des cours de philosophie et de sciences au Séminaire, en compagnie des collégiens. Sans être élèves à part entière du Séminaire, elles déambulaient dans la maison et disposaient d'un « salon des filles ».

Cette présence plutôt marginale de ces jeunes filles ne conféra pas au Séminaire la réputation d'école mixte. C'est vers 1978 que l'idée de mixité commença à circuler dans le milieu. Le Conseil de régie interne mandata l'abbé Roger Bellemare, directeur général et supérieur, pour qu'il rencontre les autorités des deux collèges féminins trifluviens. Il s'agissait de les informer

39. *Ibid.*, vol. XII, n° 17, août 1997, p. 17.

que le Séminaire songeait à devenir mixte. C'était marcher sur leurs brisées! En effet, un Séminaire mixte viendrait siphonner la clientèle du Collège Marie-de-l'Incarnation et de l'Institut Keranna. Aussi les autorités de ces écoles de filles demandèrent-elles aux autorités du Séminaire d'abandonner un tel projet. Cela, au nom de l'histoire et de la solidarité diocésaine. Devant l'appréhension des deux écoles féminines, on décida de surseoir au projet, sans l'enterrer, puisqu'il refit surface en 1986.

À peine nommé supérieur, l'abbé Jean Périgny fait la promotion d'un projet éducatif où la mixité apparaît un élément constitutif. Les deux écoles privées de filles sont de nouveau informées des intentions du Séminaire et même invitées à se pencher sur la question d'une mixité éventuelle pour elles-mêmes. Réaction immédiate des deux écoles: tout en respectant la démarche du Séminaire, il n'est point question, pour elles, d'envisager la mixité.

Le Séminaire fera donc cavalier seul. En 1989, un Comité de la mixité est formé pour enclencher le processus. En septembre 1990, il présente un rapport au Conseil d'administration. Lors de sa réunion de novembre 1990, le Conseil approuve le rapport du Comité proposant la mixité et confie au directeur général Pierre Leclerc le mandat d'acheminer ledit rapport à M<sup>sr</sup> Laurent Noël, président de la Corporation du Séminaire.

Le 17 janvier 1991, le directeur général rencontre M<sup>sr</sup> Laurent Noël et lui présente le rapport. Le 31 janvier, M<sup>sr</sup> Noël fait part à M. Pierre Leclerc qu'il a cru bon de confier à son auxiliaire M<sup>sr</sup> Martin Veillette d'examiner de près les propositions du comité d'étude et d'évaluer l'impact de la mixité au Séminaire sur l'avenir des deux collèges privés à clientèle féminine. Le 13 mai 1991, M<sup>sr</sup> Noël fait part de sa décision ferme au directeur général. Après moult consultations et tenant compte de l'avis de M<sup>sr</sup> Martin Veillette, M<sup>sr</sup> Noël demande de retarder d'au moins trois ans la poursuite de l'étude sur la mixité au Séminaire.

À Pierre Leclerc revenait la délicate tâche d'informer de ce report les directions des institutions concernées, le Conseil d'administration du Séminaire, l'Association des parents d'élèves et l'ensemble du personnel du Séminaire. Par-delà la

déception et l'impatience, la décision de M<sup>sr</sup> Laurent Noël fut perçue non comme un refus catégorique mais plutôt comme un atermolement.

En fait, quelque trois ans plus tard, lors d'une réunion régulière, le 9 mai 1994, le Conseil d'administration du Séminaire mandate le directeur général pour connaître la position actuelle de la Corporation, dans le dossier de la mixité. La question de la mixité, toujours inscrite à l'ordre du jour des réunions de la Corporation en juin et en décembre 1994, reste de nouveau pendante. Chaque fois, de nouveaux dossiers sont requis, des interrogations surgissent.

En 1995, M<sup>sr</sup> Noël a 75 ans. C'est l'âge où Rome demande aux évêques de présenter leur démission. À l'heure de la retraite, il préféra laisser en suspens la question de la mixité, comptant sur son successeur pour trancher la question. M<sup>sr</sup> Martin Veillette entra en fonction le 9 janvier 1997, comme évêque du diocèse de Trois-Rivières, et, par le fait même, comme président de la Corporation du Séminaire. Le 8 octobre 1997, après trois réunions, les membres de la Corporation acceptent à l'unanimité le principe de la mixité à l'école du Séminaire et confient au Conseil d'administration de l'école le mandat de la réaliser.

Lors d'une réunion spéciale, le 16 octobre 1997, le Conseil d'administration décide que le Séminaire deviendra une école mixte à partir de septembre 1998. Cette décision est rendue publique, lors d'une conférence de presse au Grand Salon du Séminaire, le 21 octobre 1997.

Ainsi se termine la longue saga de l'établissement de la mixité, de 1978 à 1998. D'abord une velléité, l'idée de mixité prit peu à peu la consistance d'un projet. Il aurait pu avorter sans l'action patiente et tenace de Pierre Leclerc. Même avant 1989, soit avant son accession à la direction générale, on le retrouve parmi les promoteurs du projet. Une fois directeur général, il en fut le promoteur convaincu. Une page d'histoire n'aurait pas été écrite ainsi. Mais autrement.

### Laïcisation et féminisation du personnel enseignant<sup>40</sup>

L'environnement d'une école, ses structures administratives, sa direction, autant de facteurs déterminants. Mais l'impact du personnel enseignant l'emporte sur tout. La porte de la classe fermée, l'enseignant est seul maître après Dieu ! Aussi le grand souci de toute direction est de recruter les meilleurs enseignants possibles. La composition d'un personnel enseignant n'est pas exclusivement le fait des démarches de la direction. Des circonstances souvent incontrôlables autant que le libre choix des autorités constituent, à la longue, un personnel enseignant. Dans le cas du Séminaire, l'examen des transformations du personnel enseignant renvoie à des changements de société et de mentalité.

Deux mots rendent compte de la transformation du personnel enseignant au Séminaire : laïcisation et féminisation. Deux phénomènes dont la poussée fut accélérée surtout à partir de 1969.

#### *La laïcisation*

En septembre 1969, le personnel enseignant comptait 56 enseignants à temps plein. Parmi eux, 19 prêtres et 37 laïcs. Dix ans plus tard, en 1979, parmi les 57 enseignants figuraient 14 prêtres et 43 laïcs. En 1989, sur les 69 enseignants, on compte 5 prêtres et 64 laïcs. En 1994, pour la première fois de l'histoire du Séminaire, aucun prêtre n'y enseigne. Le personnel, laïque en totalité, est alors de 51 enseignants.

C'est donc en 1994 que l'abbé Charles-Eugène Plourde, seul prêtre enseignant depuis 1992, prit sa retraite. L'autorité diocésaine avait-elle abandonné son Séminaire ? Non car aucune relève institutionnelle n'avait été envisagée et quelques prêtres diocésains avaient été nommés à des postes de direction. Quant aux prêtres enseignants, aucun nouveau n'avait été nommé depuis 1966. Pourtant le clergé diocésain était encore nombreux. En 1971, il atteignit le nombre de 284 prêtres ; en 1980, 219 prêtres ;

40. Les précisions sur le personnel, les directeurs, l'implantation de l'informatique, le code de vie, le gouvernement étudiant, le costume ont été fournies par des directeurs et des enseignants, encore en fonction ou retraités, et de nombreux anciens, lors de rencontres-interviews.

en 1985, 191 ; en 1990, 170 ; en 1994, 153. Aurait-il été possible, pour l'autorité diocésaine, de nommer quelques prêtres diocésains comme enseignants au Séminaire ? Il fallait tenir compte de la nouvelle situation créée par le syndicat. Tout enseignant prêtre ou laïc en régime syndical acquérant une permanence d'emploi, personne ne pouvait faire irruption dans le personnel enseignant, sous le seul fait d'une nomination, même épiscopale. Un processus d'embauche qu'il fallait respecter avait été mis en place. L'évêque ne pouvait plus faire avancer ses pions d'autorité. La Corporation avait accepté la syndicalisation de tous les professeurs, impossible de ne pas en tenir compte.

Un autre fait explique plus profondément pourquoi l'autorité a cessé, vers 1968, d'orienter des prêtres diocésains vers l'enseignement au Séminaire. Tant et aussi longtemps que cette école fournissait, chaque année, de nombreux sujets au Grand Séminaire, il était normal de consacrer des jeunes prêtres à l'œuvre du Séminaire. Le calcul était bon, ainsi la relève sacerdotale était assurée. Tout le monde approuvait une telle manœuvre.

Charles-Eugène  
Plourde

*L'abbé Charles-Eugène  
Plourde est identifié au  
Séminaire à plusieurs  
titres: enseignement,  
direction spirituelle,  
génies en herbe,  
relations avec  
les anciens et  
Le Ralliement.*



Mais, surtout à partir de 1968, quand leur secondaire terminé, les finissants s'orientèrent forcément vers le cégep plutôt que vers le Grand Séminaire, le Séminaire cessa d'apparaître comme une pépinière de vocations. Désormais, le Séminaire ayant perdu sa mission vocationnelle, il n'était plus justifié d'orienter des prêtres diocésains vers l'enseignement au Séminaire plutôt que vers des tâches pastorales. Néanmoins les prêtres déjà dans la place restèrent libres de poursuivre leur carrière d'enseignant au Séminaire. Syndiqués à part entière, ils bénéficièrent des avantages de la permanence et d'un bon plan de retraite, au même titre que leurs collègues laïques. D'autorité, l'évêque du diocèse aurait pu les forcer à quitter leur statut professionnel. Il n'en fit rien, convaincu que, même en minorité, les prêtres enseignants joueraient un rôle dans une école encore sous l'autorité d'une corporation ecclésiastique. D'ailleurs leur diminution, au sein du personnel enseignant, puis leur disparition, étaient des faits inéluctables avec lesquels il fallait composer.

Une lente évolution avait changé du tout au tout la composition du personnel enseignant. De 1860 à 1936, il avait compté des prêtres et une majorité de séminaristes. De 1936 à 1955, seuls des prêtres formèrent le corps enseignant. De 1955 à 1994, les laïcs figurent avec les prêtres au tableau du personnel enseignant. Puis à partir de 1994, seuls des laïcs enseignent au Séminaire. Voilà un processus de laïcisation qui s'est fait rapidement, mais sans heurt.

### *La féminisation*

La laïcisation du personnel enseignant au Séminaire comporte une composante très révélatrice de l'évolution de la société : la féminisation du corps enseignant. En 1971, deux femmes y sont apparues en toute discrétion, un peu comme les premiers professeurs laïques, en 1955. De proche en proche, elles occupèrent de plus en plus de place. Ce tableau montre la progression de leur présence.



Années	Personnel enseignant	Femmes
1971	67	2
1981	71	5
1991	55	12
2001	32	8
2006	55	23
2007	59	28
2010	53	22

En 2000, la population étudiante avait connu un creux. Elle était de 580 tandis qu'en 1983 elle avait atteint un sommet de 1 238 élèves. Elle avait opéré une remontée surtout à partir de 2004. En conséquence, grossirent les rangs du personnel enseignant. C'est alors que, parmi les nouvelles recrues, les femmes en vinrent à dépasser les hommes, en termes de progression.

Ce fait n'a rien à voir avec une quelconque politique d'embauche. Tout s'explique par le nombre et la qualité des candidatures féminines. La place des femmes dans le personnel enseignant du Séminaire correspond à la place des femmes, aujourd'hui, dans toutes les professions. Le Séminaire n'évolue pas en marge de la société. La mixité du personnel enseignant progressera même plus rapidement que la mixité de la population étudiante. D'abord l'enseignante précéda l'écolière. Ce n'est qu'en 1998 que la mixité de la population étudiante fut instaurée au Séminaire. Jusqu'en 2010, la mixité du personnel enseignant fut largement supérieure à la mixité parmi la clientèle étudiante.

### Les effets heureux de la mixité

Les promoteurs de la mixité, dans une école, visent de nobles objectifs. Des considérants d'ordre psychologique les inspirent avant tout. Mais un des heureux effets de la mixité est d'ordre quantitatif. Elle entraîne un accroissement de la clientèle. Ce fut le cas pour le Séminaire. En effet, de 1998 à 2010, le nombre



#### Le personnel du Séminaire en 2010

*Ici rien de protocolaire. Photo prise, un peu à l'improviste, au matin de la Saint-Joseph, le 19 mars 2010. Un chaleureux regroupement de directeurs, d'enseignant(e)s, de secrétaires et d'autres employé(e)s. L'image même d'un milieu de travail décontracté où il fait bon vivre. À s'en tenir au seul personnel enseignant, on pourrait discerner exactement 53 personnes dont 31 enseignants et 22 enseignantes.*

~

des élèves connaîtra d'abord une descente accentuée puis une remontée remarquable. Cette chute et cette hausse de la clientèle s'expliquent. D'abord la dénatalité y fut pour quelque chose. Mais c'est la mixité, instaurée en 1998, qui rend compte du phénomène de la fluctuation du nombre des élèves de 1998 à 2010. Le partage des garçons et des filles parmi les élèves au cours de ces années, montre que la mixité y a joué un rôle non négligeable.

Année	Garçons	Filles	Total
1998	633	45	678
1999	604	63	667
2000	510	62	572
2001	469	84	553
2002	490	98	588
2003	505	128	633
2004	539	176	715
2005	816	210	1026
2006	648	245	893
2007	657	265	922
2008	668	269	937
2009	653	283	936
2010	646	279	925

Quelques observations sur le tableau ci-dessus. En 2010, la population masculine, après un creux en 2001, a légèrement dépassé son niveau de 1998. La population totale, elle, de 1998 à 2010, a fait un bond de 247 élèves. C'est donc l'apport de la clientèle féminine qui a causé une telle augmentation. Grâce à la mixité, le Séminaire s'est maintenu largement au-dessus du seuil de rentabilité, fixé aux environs de 600 élèves. Les heureux effets économiques de la mixité sont donc indéniables. Sans l'arrivée de ces quelque 300 jeunes filles, la survie de l'école aurait été hypothétique.

Sans doute, l'accroissement de la population étudiante ne fut pas le seul but poursuivi par les promoteurs de la mixité. Ils eurent d'autres visées, d'ordre psychologique et social. La présence féminine contribuerait à raffiner le comportement des gars. Le partage de la vie quotidienne et la participation à des activités communes les initieraient à une meilleure perception de l'autre sexe. Autre heureux effet : l'application aux études de la plupart de leurs consœurs aurait un effet d'entraînement. Il reste que le déficit des opérations causé par la diminution du nombre

d'élèves, en 1998, fit sentir l'urgence d'instaurer la mixité comme mesure de redressement financier.

### Les frais de scolarité

Sans remonter trop loin, voici l'augmentation des frais de scolarité de cinq ans en cinq ans à partir de 1980 à 2010.

1980	500 \$
1985	700 \$
1990	1 050 \$
1995	1 275 \$
2000	1 550 \$
2005	1 700 \$
2010	1 985 \$

Il s'agit des seuls frais de scolarité. N'apparaissent pas ici d'autres frais: pension pour les pensionnaires, repas, participation à certains sports, etc.

Surgit une question en songeant au coût d'un élève au Séminaire. Pourquoi les parents consentent-ils à une telle dépense? Pourquoi choisir une école privée payante plutôt qu'une école publique gratuite? Pendant longtemps, jusque vers les années 1968, le Séminaire était la seule école trifluvienne à donner, aux garçons, le cours classique qui conduisait à l'université et au Grand Séminaire. C'était donc, dans la région trifluvienne, une école toute particulière. On la choisissait en connaissance de cause. Aujourd'hui le cours qui s'y donne est substantiellement le même que dans toutes les écoles secondaires publiques. Il mène comme tous les autres au cégep. Pourquoi, en choisissant le Séminaire, s'imposer une telle dépense? Longtemps le personnel enseignant ne comptait que des prêtres puis, peu à peu, il se laïcisa. Dans le contexte d'alors, pour plusieurs parents, le caractère ecclésiastique des éducateurs était une garantie. Aujourd'hui, depuis 1989, le personnel de direction est en totalité laïque et, depuis 1994, aussi le personnel enseignant.

En somme, le Séminaire donne le même cours que toutes les autres écoles secondaires publiques. Son personnel enseignant est identique à celui des autres écoles. La journée de ses élèves est rythmée par le va-et-vient des autobus scolaires et leur année se conforme à un calendrier établi par le ministère.

### Les différences

Où sont donc ces différences qui convainquent les parents de choisir le Séminaire et d'en payer le prix? Elles sont assez nombreuses et importantes pour conférer au Séminaire une spécificité bien marquée. Voyons.

Au niveau de la direction, les directeurs ne sont pas seulement des administrateurs ou des exécutants. Ils dirigent à l'intérieur de leur mandat et compte tenu des directives du ministère. Ils choisissent et engagent les enseignants, imposent un examen d'admission aux futurs élèves, établissent un régime disciplinaire. Autant d'éléments qui créent des rapports privilégiés avec le personnel enseignant, les parents et les élèves.

### Le titulariat

Sans doute, le cours est imposé par le ministère, mais subsistent des plages où sont aménagés des profils d'enrichissement en langues ou en sciences et différents rythmes d'apprentissage soit enrichis ou allégés. Sans entrer dans le détail de l'organisation des études, la formule du titulariat, que le Séminaire a conservé, apparaît comme un atout majeur. Grâce au titulariat, les élèves forment un groupe stable, sous la responsabilité d'un enseignant. Ensemble, ils suivent les cours sans changer constamment de locaux et de compagnons. Il en résulte un sentiment de solidarité entre eux et le titulaire devient une personne-ressource toujours accessible. À lui seul, le titulaire crée, dans une école, un climat bienfaisant, apprécié par les parents et les élèves. Le Séminaire y tient.

## Un code de vie

Au chapitre de l'encadrement, voici une particularité de taille : un code de vie plutôt qu'un règlement disciplinaire. Cette dernière dénomination évoque la vie militaire avec des mesures expéditives pour maintenir chacun dans le rang et le mettre au pas. Longtemps le règlement officiel du Séminaire s'apparentait à un régime militaire. Il stipulait : « Les enfants incorrigibles et ceux dont les exemples ou les discours seraient dangereux pour leurs condisciples seront remis à leurs parents. » Cet extrait du règlement, rappelé pendant des années, illustre une attitude éducative aux antipodes de celle qui a inspiré le code de vie, en vigueur au Séminaire, surtout depuis 2002.

En effet ce code de vie, toute réglementation qu'il soit, s'inspire d'une certaine idée des jeunes et est dicté par des visées éducatives modernes. Un jeune a besoin de valeurs de base. On lui en propose trois : la fierté, l'engagement et le respect. Il est en cheminement. Tout en restant sur le bon chemin, il peut faire du surplace, reculer ou zigzaguer. Sans complaisance, la tolérance est de mise. Dans le cas d'une dérogation, la réglementation visera moins à punir qu'à inciter le désobéissant à se reprendre. En effet, les règles en vigueur au Séminaire, surtout depuis 2002, s'apparentent au code de conduite où une effraction fait perdre un nombre de points, selon la gravité du délit. L'élève commence son année scolaire avec 15 points, apparaissant à ses 2 dossiers : celui du comportement et celui de la vie académique. Dans un volet comme dans l'autre, une liste de contraventions entraîne une perte de points tarifée avec précision. Ces points peuvent être récupérés par différentes actions imposées, comme des travaux communautaires accomplis au Séminaire, des retenues, des pertes de privilèges d'ordre sportif ou culturel, et même par une conduite améliorée du contrevenant. Toutes ces mesures présentées moins comme des punitions que comme des incitatifs à se ressaisir.

Loin de donner dans le laisser-aller, la réglementation prend la forme d'un contrat rigoureux signé entre la direction d'une part et l'élève d'autre part. On sait exactement à quoi s'en tenir. Ni autoritarisme, ni passe-droit. Le contrat est là, clair et net.

D'ailleurs, toute décision quelque peu importante est prise de concert. Direction, élève, parents y prennent part. Et si un élève quitte le Séminaire, il n'en est pas expulsé. Direction, élève, parents s'inclinent devant un fait : malgré tous les efforts déployés, cet élève ne saurait s'adapter à la vie du Séminaire. On l'invite à s'orienter ailleurs, pour son bien.

Une telle réglementation est le résultat d'un long processus. C'est en 2003 qu'elle a atteint son statut actuel, un statut perfectible sans doute. C'est grâce à elle que la discipline et l'encadrement des élèves sont assurés. Voilà deux caractéristiques majeures de la vie au Séminaire que les parents apprécient.

### Le gouvernement étudiant

Depuis la création du gouvernement étudiant, en septembre 2002, les élèves cessent d'être traités comme de simples exécutants. Ils ont voix au chapitre. La formule n'a rien d'un mouvement de jeunes désordonné. Elle se rattache à un service officiel de l'Assemblée nationale, le Parlement au secondaire. En 2002, M. Michel Grondin, alors directeur de la vie étudiante, signe un protocole d'entente avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, chargée de soutenir le projet Parlement au secondaire. Au besoin, ce service fournit une documentation, reçoit des délégations étudiantes au Parlement et offre les services de personnes-ressources pour initier à la vie parlementaire.

Rien de flou dans l'organisation du gouvernement étudiant. Au début de chaque année scolaire, vers la mi-septembre, se tiennent des élections à deux niveaux. En un premier temps, à l'intérieur de chaque classe, on choisit trois représentants : le député, un adjoint et un représentant du sport. Élection maison toute simple. Puis, la grande élection qui concerne l'ensemble de l'école. Il s'agit d'élire, au suffrage universel, trois élèves parmi des candidats de quatrième et de cinquième secondaire. Les candidats ont une journée pour se faire valoir. Des bureaux de votation sont installés un peu partout dans la maison. Tout élève inscrit au Séminaire est en droit de voter pour former la triade. Les trois élèves se distribuent les postes de premier ministre,

de ministre des Finances et de secrétaire d'État. Il leur revient de nommer huit autres élèves aux quatre ministères à combler : Santé, Communications, Environnement, Affaires internes.

Le conseil des ministres, une fois formé en bonne et due forme, se réunira chaque semaine. Au cours de l'année scolaire, il tiendra quatre assemblées parlementaires où seront convoqués les députés de chacune des classes. Tout se fera avec décorum et selon la procédure établie au Parlement du Québec. Voilà pour l'organisation.

Qu'en est-il du rôle de ce parlement étudiant dans la vie au Séminaire ? Pour ceux et celles qui, à titre divers, participent à ce gouvernement, c'est une forme d'initiation au service des autres et à la démocratie. Plusieurs reconnaîtront, un jour, que le gouvernement étudiant aura éveillé un goût et des aptitudes pour le service de la société en politique, en animation sociale ou ailleurs.

Mais la raison du gouvernement étudiant vise moins le bien des individus que celui de l'ensemble de la société étudiante. Lors des réunions hebdomadaires des ministres et surtout des quatre assemblées parlementaires, des lois sont votées pour le bien de la vie étudiante. Des lois concernant l'un ou l'autre aspect de la vie : règlements, activités culturelles ou sportives, etc. Il ne s'agit pas d'un jeu, d'un exercice à vide. Les lois seront acheminées à qui de droit, sous forme de propositions rigoureusement libellées. La direction ou la personne concernée les prendra en sérieuse considération. C'est ainsi que la gent étudiante du Séminaire se rendra compte de son influence réelle et, partant, promouvra la cause des élèves, consciente de ses responsabilités. Alors la contestation et les revendications personnelles emprunteront les canaux du gouvernement étudiant et seront jugées au mérite par les élèves dûment mandatés. Le climat de l'école en sera rasséréné. La direction et les élèves en viendront à pratiquer une forme de cogestion relative où l'autorité conservera ses droits. En conséquence, le gouvernement étudiant jouera un rôle complémentaire par rapport à la réglementation de l'école. L'élève, au Séminaire, ne sera pas traité comme un pion à maintenir à sa place. Grâce au gouvernement étudiant, il sera responsabilisé.



Les parents qui ont fait l'expérience du gouvernement étudiant en ont reconnu la valeur. Le code de vie et le parlement étudiant, voilà deux formules éducatives qui confèrent, au Séminaire, un statut d'école distincte.

### La tenue vestimentaire (1971-2010)

Une tenue vestimentaire imposée aux élèves par la direction est dictée par des visées éducatives. Des visées où l'hygiène et l'esthétique n'entraient pas toujours en ligne de compte, du moins autrefois. Dès le premier prospectus, en 1860, il est dit : « Tout élève doit avoir et porter le costume du Collège ; lequel consiste en un capot bleu, avec des nervures blanches et une ceinture. » Ce capot de drap bleu agrémenté d'une ceinture verte fut, pendant 83 ans, l'uniforme officiel et obligatoire des élèves du Séminaire. De 1943 à 1948, on l'a vu, il cessa d'être obligatoire. En 1948, la direction imposa le sobre *double breasted* éclairé de la cravate rouge ou marron. Une tenue de « petits messieurs » ! Cet uniforme plus moderne fut de rigueur pendant 23 ans, jusqu'en 1971.

En 1971, voici que l'élève peut choisir : ou porter l'uniforme ou endosser un habit de ville de coupe traditionnelle et de couleur sobre. La chemise cravate est de mise mais le gilet fermé est toléré. En tout temps les jeans sont interdits. L'élargissement de la politique vestimentaire n'était pas facile à contrôler. Il causait de véritables casse-tête à la direction et aux éducateurs. Est-ce par démission qu'en 1983 les autorités du Séminaire cessèrent de préciser la tenue vestimentaire des élèves, se contentant d'inviter les élèves à « se vêtir proprement et simplement et à tenir compte des personnes » ? Puis, à partir de 1991, il n'est plus question de tenue vestimentaire. Une série de beaux principes sont énoncés et les élèves doivent s'en inspirer pour choisir leurs vêtements. Ni la direction, ni les éducateurs, pas même les élèves n'appréciaient cette absence de directives. Le bon goût ne régnait pas toujours. Certains accoutrements cadraient mal avec un milieu d'éducation comme le Séminaire. La direction se réservait le droit de préciser les modalités d'application d'un règlement non officiel

et flou. S'ensuivaient des discussions entre parents et direction où l'arbitraire avait souvent le dernier mot.

En 2000, on sentit qu'il était temps de remédier à cette situation, source de malaise. Un comité composé de quatre éducateurs et de deux parents tenta de trouver une politique vestimentaire adaptée à la mentalité et acceptable par tous, si possible. Après trois ans de réflexion et de consultation, on proposa une garde-robe scolaire qui alliait le bon goût, la jeunesse et la modernité. Telle formule, tout en imposant une tenue vestimentaire réglementaire, laissait à l'élève un certain choix. Dès septembre 2003, fut instaurée la nouvelle tenue vestimentaire à la satisfaction de la direction et des parents, sans trop de réticences de la part des élèves, garçons et filles.

Au contraire d'un uniforme rigide écartant toute différence, l'élève, garçon ou fille, dispose d'une garde-robe lui offrant quelques pièces de vêtements qu'il pouvait agencer à son goût. Pour la première fois, les parents et les élèves, à l'invitation des autorités, avaient proposé une tenue vestimentaire adaptée au goût du jour.

Elle était jeune et moderne. L'ère du costume noir et austère séparant les jeunes du monde était bien révolue. Aujourd'hui un rassemblement d'élèves présente un paysage où les différences de formes et de couleurs s'harmonisent. Le costume actuel est bien accepté. Il favorise un sentiment d'appartenance et les élèves en sont fiers. Encore ici, la tenue vestimentaire des élèves du Séminaire crée un climat favorable à une éducation d'aujourd'hui. C'est un atout de plus.



#### Cinq étudiants du STR

*Ces jeunes semblent tout à fait épanouis. Leur tenue vestimentaire cadre bien avec leur joie de vivre.*

## Bilan d'une première décennie

Après un siècle et demi d'existence, en quel état se trouve la vénérable institution? Au cours de sa longue histoire, plusieurs fois, la question de sa survie s'était posée. Direction, parents et élèves vivaient alors dans un climat d'insécurité. L'incertitude favorise peu les initiatives. De tels moments d'anxiété appartiennent à un lointain passé.

La première décennie du troisième millénaire laisse augurer, pour le Séminaire, un avenir prometteur. Il est là pour rester, solide comme sa façade de granit. Son long et lourd passé ne gêne pas sa démarche. Il n'entre pas dans l'avenir à reculons.

En septembre 2001, l'année s'ouvre avec un nouveau directeur général, monsieur Michel Trépanier. Ancien élève du Séminaire de 1966 à 1971, professeur d'éducation physique au Séminaire Sainte-Marie puis directeur de la vie étudiante au même endroit de 1991 à 2001, ce colosse, plein de vigueur et d'idées, s'est révélé l'homme de la situation. Le Séminaire se présentait à lui comme un grand espace où déployer son énergie et susciter diverses initiatives. Son arrivée à la direction générale ne marqua pas un ralentissement de la marche du Séminaire vers le progrès. Au contraire, il réussit à l'accélérer, ne se contentant pas de maintenir le *statu quo*. En collaboration avec les autres directeurs et d'autres personnes responsables, Michel Trépanier a consolidé les acquis et ouvert des voies nouvelles dans différents domaines.

## À l'heure de l'informatique

Il a déjà été question du code de vie, du gouvernement étudiant et de la tenue vestimentaire. Voilà trois réalisations qui ne font pas que coïncider avec la direction générale de Michel Trépanier. Il fut, pour une bonne part, l'instigateur de ces trois réalisations qui ont créé dans l'école un tout nouveau climat. Michel Trépanier, en concertation avec ses directeurs, accéléra le processus d'informatisation de l'école.

Le Séminaire s'était mis à l'heure de l'informatique. Entré en modernité par l'informatisation de plusieurs sphères d'activités, le Séminaire, pour une école secondaire, s'est hissé,



Local informatique du STR (2010)

*L'enseignant a cessé de déballer sa science devant des élèves passifs. Derrière eux, il les encourage à ouvrir de larges fenêtres sur un monde infini, à l'aide de quelques petites touches digitales.*

~

en peu d'années, à l'utilisation maximum de cette technique incontournable. L'ordinateur y est devenu omniprésent : un site web maintenu à jour sur la vie à l'école, un portail pédagogique, deux laboratoires munis d'appareils renouvelés aux trois ans, des ordinateurs dans toutes les classes avec canons projecteurs, une bibliothèque où cohabitent livres et ordinateurs. En somme, un parc informatique de quelque 300 ordinateurs. Un superviseur à plein temps, informaticien expérimenté, seconde les utilisateurs et assure l'efficacité du système. Une particularité du Séminaire : depuis 2002, pour un secteur de ses activités d'informatique, l'école est rattachée à l'Académie CISCO, un centre international d'initiation aux techniques informatiques et à la réseautique. Deux options sont offertes sous l'égide de CISCO : l'une, aux élèves de troisième secondaire ; l'autre, à ceux de quatrième et cinquième secondaire. L'Académie CISCO délivre, aux élèves

méritants, un diplôme reconnu internationalement. Le Séminaire est une des premières écoles secondaires de la région à faire partie de l'Académie CISCO.

Dans le contexte actuel, élèves, enseignants et parents ont adopté tout naturellement le processus d'informatisation du Séminaire. La direction n'a rien négligé pour en maintenir le rythme, assumant parfois des risques financiers.

### L'encadrement

École privée, le Séminaire n'est pas soustrait au régime des études imposé par le ministère. Sans doute restent certaines zones où l'école privée peut se distinguer dans le choix des options et la création de certains profils scolaires. Mais la grosse différence entre une école publique et le Séminaire est à chercher moins du côté du régime scolaire que du côté de l'encadrement. En fait, l'ensemble des parents et bon nombre des élèves sont aussi sensibles au sérieux de l'encadrement qu'à la qualité de l'enseignement.

Il a déjà été question du titulariat dont le rôle d'encadrement est fondamental. En regroupant les élèves dans une même classe, le titulaire crée un sentiment d'appartenance parmi eux. Les élèves le perçoivent comme leur personne-ressource. Au Séminaire, le titulariat a toujours été maintenu. En dehors du cadre de la classe, des mesures d'encadrement aident les élèves en difficulté de comportement. En plus des trois directeurs mandatés pour répondre aux différents besoins des élèves, une équipe d'éducateurs spécialisés est à la disposition de ces derniers selon les besoins. La vie frénétique d'aujourd'hui, l'instabilité des familles et les bouleversements sociétaux, fragilisent les jeunes. La proportion des élèves qui ont recours aux différents services d'encadrement, en dehors des problèmes purement scolaires, croît d'une année à l'autre. Toutes ces mesures, aux yeux de la direction, apparaissent comme des rouages essentiels dans une maison d'éducation comme le Séminaire où l'encadrement est devenu une préoccupation essentielle.

## Un gymnase double

Le sport, qui le contesterait, est la priorité des priorités chez nous et ailleurs. Les grands événements sportifs, comme la Coupe Stanley, le Tour de France ou la Série mondiale éclipsent toutes les autres nouvelles aux grands bulletins d'informations. Tout au cours de l'histoire du Séminaire, les sports occupèrent une place importante. Sous le couvert de l'éducation physique, les sports en vinrent à être inscrits à la grille-horaire. D'où le besoin accru d'espaces et de lieux pour les pratiquer. Compte tenu du climat québécois, seule la formule du gymnase peut répondre à ce besoin, du moins pendant une bonne partie de l'année scolaire.

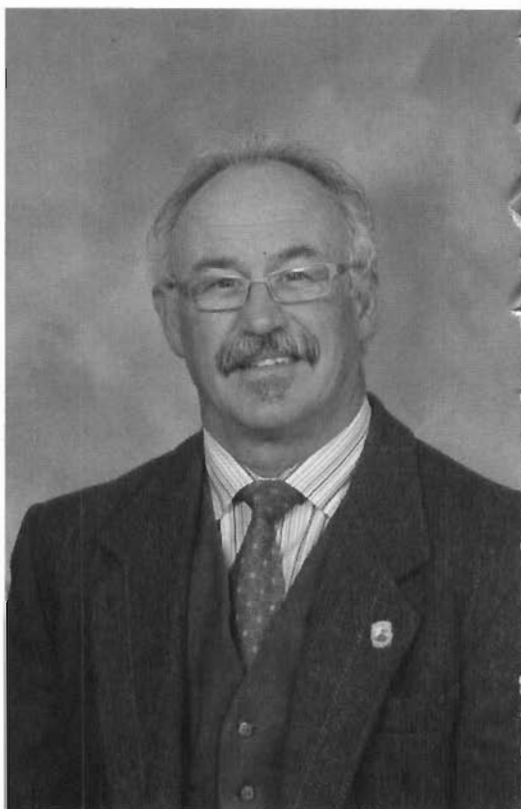
En 1960, un premier gymnase fut inauguré, lors du centenaire du Séminaire. Un gymnase très moderne pour l'époque. En 1970, le Centre Marcotte, autre centre sportif, était à la disposition de l'école pour le hockey et diverses activités sportives.

Le 19 août 2003, lors d'une réunion de la Corporation, le directeur général parla, pour la première fois, d'un projet de taille: la construction d'un gymnase double. Tout naturellement fusa l'objection: pourquoi un deuxième gymnase au service de 900 élèves tandis que, vers les années 1983, plus de 1 100 élèves se sont contentés d'un seul gymnase et du Centre Marcotte? Sans être écarté sur le champ, le projet souleva beaucoup de réticences parmi les membres de la Corporation. M. Michel Trépanier aurait à le piloter contre vents et marées, pendant quatre ans. Une période plutôt courte pour la réalisation de ce projet d'envergure. Si l'appui de la Corporation pour l'érection d'un gymnase double lui avait été acquis, dès le 6 décembre 2004, c'est que le directeur général avait su convaincre les membres de la Corporation de la nécessité d'un tel gymnase. En effet, les cours d'éducation physique dans l'horaire actuel débordaient les capacités d'un seul gymnase. De plus, la pratique du basket-ball, à elle seule, justifierait la construction du nouveau gymnase. Pour satisfaire aux exigences de ce sport, si populaire tant chez les filles que chez les garçons, les 13 équipes recrutées aux 5 degrés ne pouvaient s'entraîner et jouer concurremment au Séminaire. Plusieurs de ces équipes devaient se rendre soit à l'UQTR, soit au Cégep, soit

à Val-Marie. On imagine les coûts et les inconvénients de ces déplacements en autobus.

Une fois obtenu l'accord de principe, le projet franchit les grandes étapes vers la réalisation. Dès le 12 avril 2004, une maquette préparée par un architecte fut présentée à la Corporation, aux fins de discussions. Le 6 décembre 2004, une décision de poids : pour montrer le sérieux de son approbation, la Corporation s'engagea à souscrire une somme de deux millions pour le nouveau gymnase. L'ouverture du gymnase double se fit en septembre 2007. Son inauguration officielle se déroula le 6 décembre 2007.

La construction de ce gymnase double très moderne prouve que la direction actuelle du Séminaire n'a rien perdu de l'audace, du bon goût et de la créativité des autorités qui, en 1926, édifièrent l'impressionnant monument qu'est le Séminaire aujourd'hui. Dans le contexte actuel, un gymnase double est un atout supplémentaire auprès des parents et des jeunes. Sa seule présence exerce une influence certaine sur la clientèle. Un sondage rapide le révélerait.



**Michel Trépanier**

*Directeur général (2001-2010), M. Michel Trépanier imprima du dynamisme dans plusieurs domaines. Il fut le grand promoteur du nouveau gymnase double. Autres initiatives : les Anciens Émérites, un projet éducatif chrétien, une fête de Saint-Joseph amplifiée.*



#### Le nouveau gymnase double

*Le nouveau gymnase double a décuplé les activités sportives. L'architecte a tout fait pour l'intégrer à l'édifice principal.*

~

#### Les Anciens Émérites

En 2004, la direction générale eut l'heureuse idée d'honorer, chaque année, des anciens méritants. Un comité, selon des critères précis, choisit des anciens qui se sont illustrés dans l'une des huit sphères d'activité : religion, éducation, arts, sciences, médecine, politique, sports, affaires. L'intronisation des Anciens Émérites vise deux objectifs. D'abord reconnaître officiellement le succès de ces anciens dans leurs domaines respectifs. C'est aussi une façon concrète de présenter aux élèves des modèles, des exemples vivants. Sur les colonnes de la salle dite des anciens (autrefois la



salle A), une plaquette de chacun des Anciens Émérites rappelle sa carrière, photo à l'appui. Chacune des colonnes est consacrée à l'une des huit sphères d'activités. La présence de 41 Anciens Émérites est une invitation lancée aux jeunes de préparer leur avenir. Nommons-les :

### *2005*

- Gaston Petit (Arts)
- André Bisson (Affaires)
- Jacques Béliveau (Éducation)
- Clément Marchand (Lettres)
- Pierre Grondin (Médecine)
- Jean-Guy Hamelin (Religion)
- Maxime Gagné (D'hier à aujourd'hui)
- Anne-Marie Gauthier (D'hier à aujourd'hui)

### *2006*

- Michaël Bigger (Affaires)
- L'abbé André Martel (Engagement)
- Gilles Bellemare (Musique)
- Clément Duhaime (Rayonnement)
- Pierre Chastenay (Sciences)
- Alexandre Bougaïeff (Sport)

### *2007*

- Pierre De Bané (Politique)
- André Bureau (Droit)
- Richard Béliveau (Médecine)
- René Milot (Arts)
- Louis-Jacques Fillion (Éducation)
- Yvon Lamarche (Sport)
- M<sup>gr</sup> Martin Veillette (Religion)
- Vincent Biron (D'hier à aujourd'hui)

*2008*

- L'abbé Claude Thompson (Musique)
- Serge Gaumont (Engagement)
- Jean-Pierre Trudel (Droit)
- Robert Grenier (Sciences)
- Marc-André Masson (Rayonnement)
- Jean Chrétien (Politique)
- L'abbé Jean Panneton (Lettres)

*2009*

- Lévis Martin (Arts)
- Philippe Duguay (Affaires)
- Louis Marchildon (Éducation)
- Yves Morin (Médecine)
- L'abbé Paul-Émile Thiffault (Religion)
- Normand Meunier (Sport)
- Dany Carpentier (D'hier à aujourd'hui)

*2010*

- Henri Grondin (Droit)
- Sylvain Cossette (Engagement)
- René Hardy (Lettres)
- Jean Rioux (Politique)
- Jean-Claude Leclerc (Rayonnement)

**L'outrage du temps**

Quitter ce qui ne peut que vieillir pour entrer dans ce qui est nouveau. Pour un individu, voilà un idéal inaccessible. Malgré les compliments sur son éternelle jeunesse, l'octogénaire sent l'avenir s'amenuiser et l'ombre du passé s'allonger. Irrémédiablement, tout individu se désagrège sous l'action corrosive du temps, tandis qu'une institution, elle, peut tromper le temps et échapper à son outrage.

En effet, des institutions ont traversé les siècles, sans rien perdre de leur vitalité et de leur raison d'être. L'exemple classique: la Sorbonne. Collège d'études théologiques, fondé en 1257

par le chanoine Robert de Sorbon, voici qu'après tant de siècles la Sorbonne est, encore aujourd'hui, un établissement d'enseignement supérieur. Sans doute, le bon chanoine n'avait pas pu prévoir que sa faculté de théologie catholique deviendrait un établissement laïque d'enseignement supérieur. Transformée, la Sorbonne n'en existe pas moins, au XXI<sup>e</sup> siècle, comme une école de haut savoir. En fait, pour échapper au temps, une institution doit se transformer et s'adapter, sans se renier.

Toutes proportions gardées, c'est le cas du Séminaire. Entre l'institution de 1860 ou de 1874 ou de 1968 et le Séminaire de 2010, la différence semble abyssale. Néanmoins il est resté lui-même : une maison d'éducation pour les jeunes. Enraciné dans la société d'ici, il en a épousé les hauts et les bas. Les sautes de mentalité du milieu et les nouvelles tendances ont marqué son évolution, autant que les sages décisions des autorités. S'il porte allègrement ses 150 ans d'existence, c'est qu'il a su évoluer et s'adapter. En se figeant, une institution se cantonne dans le passé et périlite.

L'évolution entraîne certains délestages qui coûtent. Sacrifier quelques sacro-saintes traditions, en sauvant l'essentiel, exige autant de lucidité que de courage. À grands traits, voici quelques changements majeurs qui ont creusé, en un siècle et demi, l'écart entre hier et aujourd'hui, en évitant toute cassure :

- De 1860 à 1968 : un cours classique de 8 ans.
- De 1968 à 2010 : un cours secondaire de 5 ans.
- De 1860 à 1955 : un personnel enseignant en totalité ecclésiastique.
- De 1955 à 1994 : un personnel enseignant ecclésiastique et laïque.
- De 1994 à 2010 : un personnel enseignant en totalité laïque.
- De 1860 à 1998 : une école de garçons.
- De 1998 à 2010 : une école mixte.
- De 1860 à 2009 : un enseignement catholique obligatoire.
- À partir de 2009 : un cours de culture religieuse non confessionnelle obligatoire.

En voilà assez pour illustrer à quel point le Séminaire a survécu, en s'adaptant.

### Et la religion ?

École de prêtres, pépinière de vocations, œuvre diocésaine prioritaire, ainsi a-t-on longtemps perçu le Séminaire Saint-Joseph. La religion était omniprésente. La devise, gravée dans le granit sur la façade de l'édifice, rappelle toujours les deux grands objectifs du Séminaire : Religion et Patrie. C'est pour en faire son séminaire diocésain, presque une école vocationnelle, que M<sup>sr</sup> Laflèche avait acquis le Collège de Trois-Rivières. D'ailleurs jusqu'en 1928, le prospectus précisait : la religion est la base de l'enseignement. De nombreuses pratiques religieuses punctuaient les journées des élèves, jusque vers les années 1960 : messe quotidienne (pour les pensionnaires), chapelet en commun, prière avant les cours, vêpres du dimanche, confession fréquente, direction spirituelle, etc. Un vrai régime monastique qui conférait aux futurs prêtres et aux autres une expérience spirituelle dont la plupart, malgré tout, gardent un bon souvenir.

Une date, 1968, marque le moment où l'omniprésence de la religion cessa. Le cours collégial fut aboli au Séminaire. Seul le cours secondaire y fut maintenu. Dorénavant, les finissants prenaient le chemin du cégep, non du Grand Séminaire ou de l'université. Tant et aussi longtemps qu'un bon nombre de finissants entraient au Grand Séminaire, il était logique d'aménager la vie au Séminaire pour favoriser des vocations sacerdotales. À partir de 1968, devenu école secondaire, le Séminaire cessa de fournir des sujets au Grand Séminaire. Bientôt la majorité des grands séminaristes ne seront plus des anciens du Séminaire.

Abandon du cours classique et du recrutement des candidats au sacerdoce, deux objectifs spécifiques ; le Séminaire était-il devenu une école de plus, parmi les autres écoles secondaires ? Aurait-il perdu sa spécificité ? C'est alors que d'aucuns proposèrent que la Corporation s'en départisse puisqu'il n'était plus apte à poursuivre sa mission d'origine. La Corporation jugea bon de garder le Séminaire, sans modifier son statut, tout en incitant la direction à identifier de nouveaux objectifs pour justifier telle décision.

Une réflexion fut enclenchée à tous les niveaux : direction, enseignants, parents, et sous diverses formes : échanges informels,

comités, projet éducatif chrétien. Une nouvelle conjoncture conférait de la gravité à la réflexion : laïcisation accélérée de la société et déconfessionnalisation, en 1997, des structures scolaires. L'Église diocésaine conservait encore un espace scolaire où exercer, en fait et en droit, son autorité : le Séminaire. Était-il sage de le brader ?

Point question de revenir à la situation d'antan où l'école avait l'allure d'une mini-paroisse, avec son calendrier liturgique chargé. Dorénavant, il s'agissait de créer un climat évangélique dans l'école, sans recourir à une panoplie d'actes culturels et d'exercices de piété. Tout un défi, surtout depuis septembre 2009, où un cours de culture religieuse remplaça, dans la grille-horaire, le cours d'enseignement catholique. Sans doute, une école privée comme le Séminaire restait libre de ménager un espace à un cours d'enseignement religieux en secondaire 3. Opération délicate car s'il est facile d'insérer d'autorité un tel cours, où trouver les enseignants aptes à donner ce cours périlleux ? Périlleux, en effet, un tel cours non sanctionné par un examen reconnu par le ministère. Ce cours ne risque-t-il pas d'être pris à la légère ?

Avec beaucoup de réalisme, les évêques du Québec ont déclaré que « proposer la foi aux jeunes, c'est moins chercher à leur donner des cours qu'à leur suggérer des parcours de vie ». En effet, l'enseignement religieux en classe ne forme pas toujours des croyants. La créativité doit susciter plutôt des activités pastorales proposant la vie chrétienne d'une façon explicite. Ces activités doivent dépasser les occasions de croissance et le cheminement personnel.

En fait, au Séminaire le caractère chrétien de l'école est assuré par un service pastoral secondé par la direction. Sans écarter la possibilité d'un cours d'enseignement religieux en troisième secondaire, l'effort est donné du côté d'activités pastorales inspirées du slogan : « Un parcours plutôt que des cours ».

Voici quelques réalisations de la pastorale dans des sphères diverses. Lors de la célébration de la fête de saint Joseph, patron du Séminaire, tous les élèves se rendent à la chapelle par niveau, pour une célébration adaptée : chants, témoignages, message du directeur général, récitation du *Notre Père* et bénédiction du

supérieur. La fête de départ des finissants se déroule à la chapelle dans une atmosphère chaleureuse. C'est encore à la chapelle, lors des « Portes ouvertes » que les futurs élèves sont accueillis. Au début du premier cours du matin, un moment de silence est observé, un temps de recueillement ou de prière. S'ajoutent, pour des groupes d'élèves, des visites aux résidences de personnes âgées, du bénévolat auprès des handicapés. Sans oublier la participation au club des jeunes du Monde et au Noël du Pauvre. Ces engagements communautaires sont dans l'esprit de l'Évangile. Autant d'initiatives reconnues officiellement par la direction.

Dans le climat actuel du Séminaire, qui s'opposerait à ces activités d'inspiration chrétienne détonnerait aux yeux de tous. Si chacun a droit à ses convictions, tous doivent respecter le caractère catholique du Séminaire et, si possible, le favoriser. Cela en toute logique, car la haute autorité du Séminaire n'est-elle pas une corporation présidée par l'évêque du diocèse? Aussi sur le terrain même de l'école, la direction, laïque depuis 1989, a toujours promu les valeurs chrétiennes, en tenant compte du contexte sécularisé auquel les élèves appartiennent.

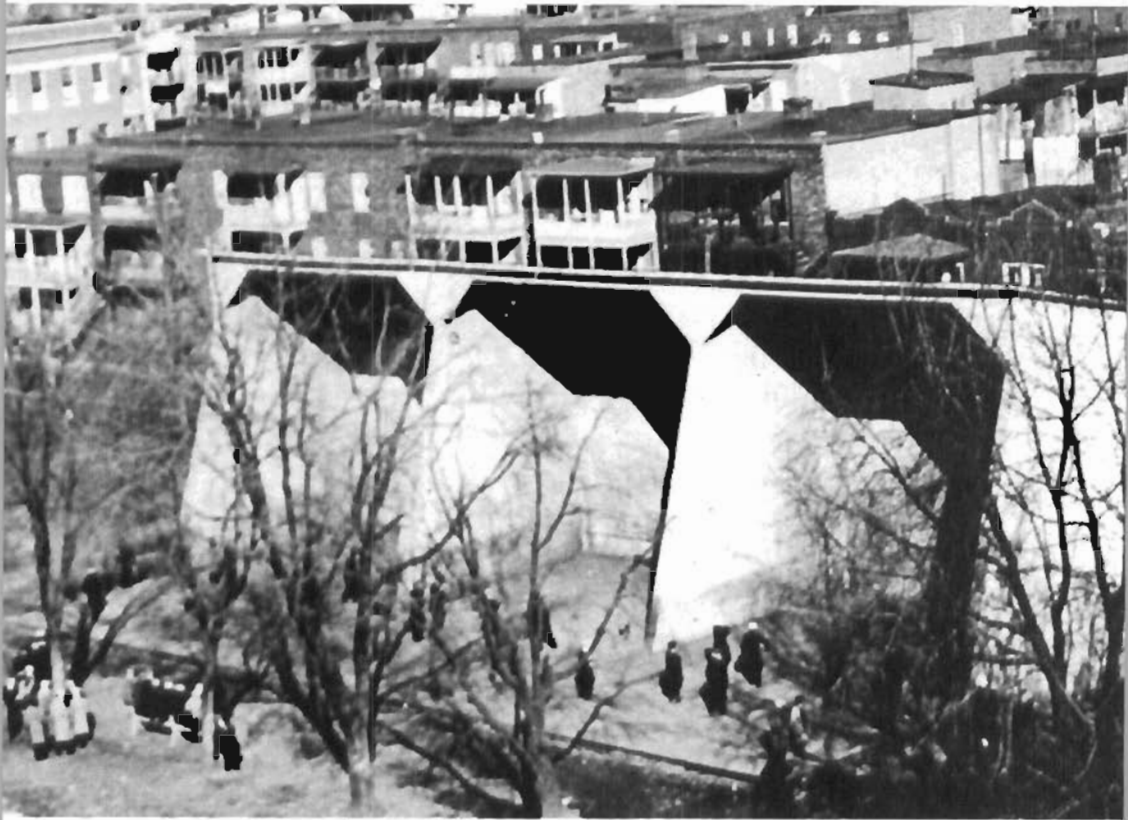
En somme, depuis 1968, l'objectif du Séminaire, école catholique, c'est l'éducation chrétienne de ses élèves. Objectif ambitieux dans le climat d'aujourd'hui. Tel objectif ne rejoint pas toujours la volonté des parents. Le Séminaire rame souvent à contre-courant. Quoi qu'il en soit, son attitude courageuse impose le respect, et les très nombreux parents qui lui confient leurs enfants lui font confiance. À de très rares exceptions près, les parents approuvent l'orientation catholique affichée par le Séminaire.



Photo: Julie Michaud

#### Victor Régent (2010)

*La vie continue! Voici le jeune Victor Régent, le dernier inscrit pour l'année 2009-2010. Il porte le matricule d'entrée numéro 22 343. Le dernier anneau d'une chaîne qui n'en finit pas de s'allonger.*



Vue aérienne du jeu de paume (vers 1929)

*Le jeu de paume est le plus ancien de tous les sports de plein air qui ont pour accessoire une balle ou un ballon. Homère en parle. Ce jeu fut populaire chez les Romains, en Gaule et en France. Le jeu de paume dans la cour du Séminaire renouait avec une longue tradition. Jusqu'en 1965, ce sport eut ses adeptes. Quelques noms de maîtres paumiers : David Chênevert, Gérard Jacob, Grégoire Tessier, etc.*

# *Cinquième partie*

## Les activités parascolaires



### Les chaises grand-père du fumoir du Séminaire

*Au fumoir, se berçant dans les grosses chaises, des générations de prêtres ont palabré, cigarette, pipe ou cigare à la bouche. Aujourd'hui, le fumoir est devenu la salle commune, sans fumée ni cendriers ni crachoirs. À l'ombre de hautes bibliothèques ouvragées, protégeant les grandes collections contre tout lecteur curieux, on y vient pour lire journaux et revues et les commenter, dans le cas où il y a un auditoire.*



## INTRA MUROS

C'EST DE L'INSTITUTION du Collège des Trois-Rivières ou du Séminaire Saint-Joseph qu'il a été question jusqu'ici. Institution scolaire où l'administration, la direction, le personnel enseignant, le programme d'études et la discipline constituent autant d'aspects essentiels. L'éducation de la jeunesse, voilà le but poursuivi par toute école. Une telle éducation déborde l'acquisition des connaissances et des habiletés assurée en classe ou en atelier, selon un programme bien arrêté, sous l'autorité d'un maître.

Pour atteindre ses fins éducatives, une école comme le Séminaire a toujours offert, en dehors de la grille-horaire, une panoplie d'activités. Des activités susceptibles d'intéresser les jeunes et de développer leurs compétences dans différentes sphères: religion, culture, sport, etc. Des activités dites parascolaires. Parascolaire, ici, n'est pas synonyme d'accessoire ou de marginal. Les activités parascolaires ne forment pas un bloc à part. Elles participent au projet éducatif de l'école. Leur variété et leur nature reflètent les conceptions des autorités dans différents domaines comme la religion, la culture, les arts et le sport. Elles constituent un complément non négligeable à la formation des élèves. La mentalité du temps, les poussées de la mode, surtout le feu sacré des éducateurs expliquent la faveur de l'une et l'autre activités parascolaires. Puis soudain, une bonne année, elle disparaît pour toujours à cause de circonstances incontrôlables. Quelques-unes vécurent «l'espace d'un matin», d'autres survécurent de générations en générations. Tel grand-papa, ancien du Séminaire, a pu dire à son petit-fils: «Moi aussi, j'en ai fait partie!».

Tant et aussi longtemps que la majorité des élèves furent pensionnaires, le parascolaire suppléait, en grande partie, à la

famille, à la paroisse et à la ville. Les espaces entre les cours et les études, les heures de récréation et de congé *intra muros* étaient comblés par différentes activités parascolaires. Elles conféraient au long séjour à l'école une qualité de vie intéressante et agréable.

Tandis que tous les élèves devaient assister aux cours et faire partie d'un groupe classe, aucun n'était obligé d'adhérer à une quelconque activité parascolaire. Les élèves étaient invités à y participer selon leurs goûts et leurs aptitudes. C'est en toute liberté qu'un élève s'y inscrivait.

Autres caractéristiques du parascolaire : l'élève y jouait le premier rôle. Sans doute, presque toujours, un éducateur était nommé comme animateur ou accompagnateur. Mais son rôle était discret voire nominal. Aux élèves membres revenait le premier rôle. Déployant leur esprit d'initiative et leur créativité, ils en étaient les animateurs. Plutôt responsables que simples participants. L'implication dans ces activités développait, chez l'élève, certains traits de sa personnalité que ni la classe ni les études n'auraient mis au jour. Ainsi certains missionnaires attribuèrent leur vocation à la Ligue Missionnaire dont ils avaient été des membres fidèles au Séminaire. D'autres remercièrent l'Académie Saint-Thomas d'avoir développé des dons oratoires qui les avaient bien servis dans l'arène politique.

Vint une époque où plusieurs activités parascolaires furent récupérées par l'appareil académique. Ainsi la musique, les arts et plusieurs sports, par le jeu des options, apparurent au tableau des matières de classe. Elles changèrent de catégorie, tout en poursuivant les mêmes objectifs. Impossible de rendre compte de l'influence de toutes ces activités. La plupart le mériteraient bien. En choisissant celles qui résistèrent au temps et conservèrent longtemps la faveur des élèves, leur présentation, même sommaire, donnera une idée de leur impact dans la vie du Séminaire.

Un choix forcément arbitraire. Voici quelques-unes des activités plus représentatives, au cours d'époques plus ou moins longues, dans les domaines religieux, culturel, sportif et artistique.

## Les sociétés d'inspiration chrétienne

### *La Congrégation de la Sainte-Vierge*

La Congrégation de la Sainte-Vierge, de 1869 à 1963, occupe la toute première place parmi les sociétés reconnues par le Séminaire. Ladite société pieuse n'est pas une création du monde étudiant d'ici ou d'ailleurs. Elle a été fondée en 1564 et a été approuvée officiellement par le pape Grégoire XIII, en 1584. Répandu dans plusieurs pays dont l'Italie et la France, c'est un mouvement bien structuré qui réunit des jeunes et des adultes, en quête de sanctification personnelle, en s'adonnant à une dévotion mariale de caractère communautaire. Un secrétariat international préside, depuis Rome, au développement de ce mouvement. Une cellule de la Congrégation devait être autorisée par Rome. Aussi, en 1869, un décret d'érection avait été sollicité par les autorités du Collège des Trois-Rivières pour doter ce dernier de sa Congrégation étudiante. Ce décret d'érection porte la date du 14 décembre 1869<sup>41</sup>.

La Congrégation de la Sainte-Vierge fut un mouvement de vie chrétienne et de piété mariale ouvert à tous les élèves. Au cours des années, le nombre des membres oscilla. Il se maintint autour d'une trentaine. En 1930, il toucha la quarantaine. La récitation hebdomadaire de l'Office de la Sainte-Vierge, en latin et en groupe, constituait l'obligation majeure imposée aux congréganistes. Peu se dérobaient à ce devoir, le samedi soir ou le dimanche matin. Sans aucun respect humain, au vu et au su de leurs confrères, ces jeunes congréganistes récitaient leur office, selon un rite presque monacal. Dans le contexte d'alors personne ne trouvait à redire à ce témoignage. D'ailleurs la Congrégation ne recrutait pas seulement du côté des « bons élèves » épris de dévotion. Elle n'était pas réservée non plus aux seuls futurs prêtres ou religieux.

---

41. Copie du décret d'érection de la Congrégation de la Très Sainte Vierge, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Fonds du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, FN-0021-M1-058.

Elle fournissait l'occasion à plusieurs jeunes d'approfondir leur foi, en toute liberté et en communion avec d'autres élèves de différents degrés. Pour se maintenir pendant près d'un siècle, la Congrégation devait répondre à un besoin profond. Impossible de préciser les circonstances de la fin de ce mouvement religieux. Le départ des aînés, en 1968, lors de la disparition du collégial, a privé le mouvement de ses leaders. D'ailleurs la perturbation des mentalités vers les années 1965 ne favorisait guère ce genre de société parmi les élèves.

### *La Ligue Missionnaire des Étudiants (LME)*

Le 11 décembre 1933, naquit une nouvelle société parmi les étudiants : la Ligue Missionnaire des Étudiants (LME). Dans l'annuaire du Séminaire, elle occupera la deuxième place, après la Congrégation de la Sainte-Vierge. Société d'inspiration catholique, elle vise autant la sanctification personnelle des membres que la promotion, dans le milieu étudiant, de la cause des missions. Son but : répandre l'esprit missionnaire chez les jeunes par l'étude et la propagande.

L'intérêt pour les missions était déjà très répandu au Séminaire puisque, dès la première année, la ligue recruta 31 membres parmi les « grands » et les « petits ». En 1943, elle en comptera 69. En 1948, la Ligue avait assez d'autorité pour déclarer la semaine du 5 au 12 décembre « Grande Semaine Missionnaire » du Séminaire.

Au cours de l'année 1948-1949, 12 conférences furent offertes aux élèves sur le thème de l'œuvre missionnaire. En plus, trois étudiants prononcèrent des conférences diffusées par le poste CHLN. En voilà assez pour rappeler que la Ligue Missionnaire des Étudiants ne manquait pas de visibilité, en ce temps-là.

En 1961, la Ligue changea de nom. Dorénavant elle s'appellera le Service Missionnaire. Avait-elle perdu la faveur des étudiants ? En fait, elle avait cessé d'être un mouvement de masse, ne comptant qu'à peine 23 ligueurs, soit un adhérent par classe. Le Service Missionnaire dura peu. En effet, à partir de 1966, il n'apparaît plus dans la liste des organisations étudiantes du Séminaire.

### *L'Action catholique*

L'Action catholique au Séminaire prit la forme de la Jeunesse Étudiante Catholique (JEC). La JEC apparaît dans le paysage de l'école en 1935. Société d'inspiration chrétienne, elle se distingue des sociétés pieuses dont l'objectif prioritaire est la sanctification des membres. Elle ne s'adresse pas aux seuls élèves épris d'un idéal missionnaire, comme la Ligue Missionnaire, ou tournés vers la dévotion mariale, comme la Congrégation de la Sainte-Vierge. Mouvement d'action catholique, son objectif premier est d'éveiller, chez les étudiants, le sens de leur responsabilité



La JEC du Séminaire (1935-1936)

*Le 2 avril 1936: lancement solennel du jécisme au Séminaire. L'Action catholique fut un mouvement de masse parmi les élèves. Les jécistes tentaient de christianiser le milieu étudiant. Le mouvement prendra de l'ampleur de 1940 à 1960 pour périlcliter et s'éteindre vers 1965.*

de chrétiens. Les laïcs, même jeunes, ne forment pas une multitude soumise à l'autorité de l'appareil ecclésiastique. Membres de l'Église à part entière, ils ne se contentent pas d'obéir. Ils collaborent avec l'autorité et prennent des initiatives. Surtout ils ont à réimplanter l'Église là où elle n'est pas ou plus. Dans un milieu donné, ils sont les seuls à pouvoir transformer le milieu. Pour y réussir, il fallait adapter l'apostolat à chaque catégorie sociale. C'est au milieu ouvrier qu'un prêtre belge, l'abbé Cardijn, appliqua cette méthode d'apostolat spécialisé. La formule de cet innovateur remporta un succès certain. L'Action catholique spécialisée fut reconnue par l'Église. Grâce au pape Pie XI, le pape de l'Action catholique, ce mouvement fut considéré comme un organisme officiel de l'Église, vers les années 1930.

Dès 1935, au Séminaire, on comprit l'importance de sensibiliser les élèves à cet apostolat moderne. Il s'agissait de faire participer les élèves à la rechristianisation du milieu étudiant. Tout le monde était concerné à des degrés divers. Pour que les coups portent, on mit sur pied toute une organisation. De 1935 à 1965, l'annuaire du Séminaire consacrait de 4 à 5 pages à la JEC. Certaines années, plus de 90 élèves étaient nommés comme membres du comité local, chefs de groupe, militants, etc. En fait la JEC était, dans l'école, un mouvement de masse. Chaque année, elle organisait une semaine étudiante qui monopolisait la majorité des élèves pour différentes activités religieuses, culturelles et sportives.

La plupart du temps, l'Action catholique visait des milieux déchristianisés souvent par manque de clergé. Pourtant à la belle époque de la JEC, le milieu du Séminaire était loin d'être paganisé. En effet, lors de la fondation de la JEC, 47 prêtres constituaient le personnel de l'école. Le règlement imposait la messe quotidienne et moult exercices de piété. Était-il nécessaire de créer une JEC aussi bien organisée et dynamique ? La visée des éducateurs, partisans de la JEC, était d'ordre pédagogique. Sans doute tous les jeunes militants, dans l'immédiat, pouvaient agir sur leur milieu, mais cette expérience apostolique comme laïc leur faisait prendre conscience de leur responsabilité en Église. Une fois dans la vie, dans quelque milieu qu'ils fussent, ils

garderaient certains réflexes de chrétiens engagés, acquis comme jécistes, du temps de leur jeunesse studieuse.

L'objectif était la rechristianisation d'un milieu par l'action non des prêtres mais des laïcs chrétiens qui y vivaient. Une action apostolique en collaboration avec la hiérarchie, là où le prêtre ne pouvait y jouer son rôle. La JEC ne se contentait pas de brasser des idées et de tenir des tables rondes. C'est elle qui créa le Lac-en-Cœur. À l'origine, ce camp en était un pour la formation des militants jécistes. Autres réalisations: une caisse populaire étudiante et un magasin coopératif, administrés par des élèves. La JEC avait proposé, en 1943, aux élèves de réfléchir sur le thème de l'argent et de la coopération, selon une perspective chrétienne. C'est en 1943 que les jécistes du Séminaire fondèrent cette caisse populaire et cette coopérative. La Caisse populaire du Séminaire était dotée de la même structure que les autres caisses approuvées par les autorités de Lévis. Elle était autonome, affiliée à l'Union Régionale, convoquée à l'assemblée générale des Caisses comme membre, à part entière, de la Fédération. Les élèves, nommés responsables de cette institution, devaient rendre compte de leur administration à qui de droit.

La JEC fut un mouvement de masse. Très organisée, la JEC touchait toutes les classes grâce à un réseau de responsables et

**La Caisse populaire du STR (décembre 1959)**

*Grâce à la Caisse populaire, plusieurs se sont initiés à l'administration et ont pris le goût des affaires. À l'avant: Jacques Beauparlant (à gauche) et Gaétan Frigon (à droite). À l'arrière: Marcel Poirier (à gauche) et Michel Doré (à droite).*



d'équipiers, des militants mandatés pour diffuser le message chez les grands et chez les jeunes. Chaque année, l'annuaire du Séminaire consacrait plusieurs pages à la JEC. Les noms des militants y étaient divulgués. Ainsi, on apprenait que le contingent des divers responsables de la JEC pour l'ensemble de l'école atteignait 65 élèves, en 1955. En somme c'est toute l'école qui était touchée.

L'étonnant c'est qu'après un règne d'une trentaine d'années parmi les élèves, la JEC, à partir des années 1960, perdit sa vogue et son prestige pour disparaître en moins d'une décennie. Ce déclin de la JEC au Séminaire n'est pas un phénomène dont les causes étaient locales. Il participe du déclin de l'Action catholique dont les causes sont à chercher en haut lieu. En simplifiant, rappelons qu'avec les années une tension avait grandi entre les évêques et les dirigeants supérieurs de l'Action catholique dans de nombreux pays où elle s'était développée. L'Église avait invité les laïcs à assumer leur responsabilité dans l'apostolat. S'agissait-il d'une participation au ministère hiérarchique des évêques ou d'une simple collaboration. Avec les années, bien des évêques sentirent que les laïcs engagés menaçaient leur autorité. En fait, dans le cas de la JEC du Séminaire, si les militants respectaient les autorités diocésaines, c'est de la centrale de la JEC, située à Montréal, qu'ils recevaient les directives les plus autorisées. Inévitablement, un conflit s'intensifia entre la hiérarchie et la direction de la JEC. Comme, dans un diocèse, la JEC devait être mandatée par l'évêque du lieu pour être reconnue, le mouvement en peu de temps cessa d'être reconnu et appuyé. Il s'effrita.

Avec le recul du temps, on peut s'interroger sur la pertinence de la JEC au Séminaire pendant sa période d'âge d'or de 1935 à 1965. On l'a rappelé, le milieu étudiant au Séminaire était loin d'être déchristianisé et les prêtres y étaient partout présents. Un milieu païen inaccessible au prêtre, voilà la situation qui justifiait le recours à l'Action catholique spécialisée. À cette époque, au Séminaire, tout favorisait la religion et les prêtres y étaient très nombreux. L'organisation de la JEC ne s'imposait donc pas à l'école. Point question de discréditer le travail des militants ni de nier les effets bénéfiques pour eux et pour les autres de leur



engagement. C'est une visée pédagogique qui justifiait la JEC au Séminaire pendant quelque 30 ans. Qui s'était engagé à promouvoir les valeurs chrétiennes auprès de ses confrères acquérait, pour la vie, une attitude de chrétien engagé.

### *Le scoutisme au Séminaire*

Le scoutisme s'implanta dans le diocèse trifluvien en 1928. En peu d'années, se formèrent plusieurs troupes : la Cloutier, la Lavérendrye, la Cooke, la Comtois. Vers les années 1940, plusieurs élèves non-pensionnaires faisaient partie de l'une ou l'autre troupe. Pour répondre au besoin de scoutisme manifesté par plusieurs pensionnaires, l'abbé Jules Bettez fonda la troupe Jacques-Buteux, en 1941. Une investiture des 7 premiers scouts de cette troupe rattachée au Séminaire se déroula le 8 mars 1942, en présence de l'évêque de Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Alfred-Odilon Comtois. La 7<sup>e</sup> Jacques-Buteux ne recrutait que des élèves pensionnaires. Elle se développa rapidement.

La JEC, mouvement d'Action catholique, et le scoutisme cohabitèrent, au Séminaire, pendant une vingtaine d'années, de 1941 à 1960. Cohabitation plus ou moins harmonieuse. Quand l'abbé Jules Bettez fonda la troupe Jacques-Buteux, en 1941, l'aumônier de la JEC, l'abbé Paul-Henri Carignan, fit tout pour contre-carrer le projet de l'abbé Bettez<sup>42</sup>. Il appréhendait une sérieuse concurrence pour la JEC. Un même milieu fournirait-il assez de membres et de chefs à ces deux mouvements de masse ? Depuis 1935, la JEC monopolisait un nombre sans cesse croissant de militants. L'instauration du scoutisme risquait d'affaiblir l'Action catholique bien implantée à tous les niveaux. Une vive opposition entre le scoutisme et l'Action catholique se manifesta un peu partout dans la province, en 1941. Pour calmer la querelle, les archevêques et évêques de la province autorisèrent chaque évêque

---

42. Dans une lettre à M<sup>sr</sup> Alfred-Odilon Comtois, en date du 23 septembre 1944, l'abbé Jules Bettez défend la cause du scoutisme attaqué par l'abbé Paul-Henri Carignan, qui prétendait que le scoutisme menaçait l'Action catholique. En 11 pages de texte serré l'abbé Bettez montre que ces 2 mouvements peuvent cohabiter au Séminaire. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, Fonds Scouts, FN-0029-136-06.



L'abbé Jean Hamel et un groupe de scouts devant le Séminaire

*Première rangée: Sylvain Beaulieu, Yves Létourneau, Luc Lamy, Pierre Gélinas, l'abbé Jean Hamel, Marc Ebacher, Claude Bacon.*

*Deuxième rangée: Guy Fortin, Daniel Bellemare, Michel Lebrun, François Bélisle, André Robert, René Albert, François Goneau, Jean-François Panneton, René Vallerand, Yves Saint-Arnaud.*

*Ces 16 scouts du poste pionnier Guynemer, accompagnés de leur animateur l'abbé Jean Hamel, ont remporté en 1981 l'Annapurna, la plus haute décoration scout du Canada. C'est des mains du gouverneur général qu'ils ont reçu, à Ottawa, la prestigieuse décoration.*

~

diocésain à déclarer, s'il le jugeait opportun, le mouvement des scouts et des guides comme mouvement d'Action catholique diocésain. M<sup>sr</sup> Alfred-Odilon Comtois, le 22 juin 1942, déclara officiellement que le scoutisme devait être considéré comme mouvement d'Action catholique<sup>43</sup>. Cette décision épiscopale fit

43. Lettre circulaire de M<sup>sr</sup> Alfred-Odilon Comtois aux aumôniers diocésains des Scouts et des Guides, 22 juin 1942. Alfred-Odilon Comtois, *Lettres, mandements et circulaires (1935-1945)*, vol. 2, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, p. 417.

cesser les escarmouches contre le scoutisme. La troupe Jacques-Buteux s'épanouit en quelques années. Dès 1945, elle comptait 8 patrouilles et se dota d'un clan. En 1946, plus de 96 pensionnaires adhéraient à la troupe Jacques-Buteux.

Le scoutisme connut un essor remarquable en 1955 quand, en plus de la Jacques-Buteux en plein progrès, le Séminaire décida d'intégrer les troupes Comtois et Lavérendrye. Ces troupes étaient depuis longtemps en ville. Elles comptaient plusieurs élèves externes du Séminaire et d'autres jeunes de différentes écoles. Dorénavant ces deux troupes étaient réservées aux externes du Séminaire. Elles devenaient des troupes du Séminaire.

L'apport de ces deux troupes vint grossir la clientèle scout qui recruta, en 1960, 187 membres. Cette même année, les jécistes, eux, formaient un contingent de 109 militants. Dans une école de 793 élèves, le scoutisme et l'Action catholique, totalisant 296 membres répartis à tous les degrés, devaient donc avoir une influence profonde sur le milieu étudiant. Inévitablement le succès de l'un et de l'autre mouvements suscitait une saine concurrence. On se disputait l'élite des classes pour en faire des chefs ou des dirigeants.

De 1941 à 1962, le mouvement scout se maintint bien vivant au Séminaire tant auprès des pensionnaires que des externes. Il dut s'adapter au rythme des changements de mentalité chez les jeunes. Ainsi il instaura les Raiders (1955) et le poste Guynemer (1958), une extension du scoutisme entre les éclaireurs et le clan. Le poste Guynemer survécut.

Si la troupe Jacques-Buteux mit fin à ses activités en 1971, la troupe Comtois, elle, fonctionna jusqu'en 1980. Après une année de somnolence en 1981, elle fut réanimée par M. Jacques Boucher, en 1982, et survivra jusqu'en 1990, qui marqua la fin du scoutisme au Séminaire. Quant au poste Guynemer auquel l'abbé Jean Hamel avait redonné vie en 1986, il connut quelques années de réalisations remarquables : descentes de rivières, ascension du mont Washington, etc. La mort du scoutisme au Séminaire, en 1990, entraîna la disparition du poste Guynemer.

On a parlé d'un scoutisme triomphant, de 1945 à 1960. Puis ce furent des hauts et des bas. La mort du cours classique, la

diminution du nombre des pensionnaires, la réduction du Séminaire en une école secondaire, le changement de mentalité des jeunes vers 1968, autant de causes qui, conjuguées, expliquent que les mouvements de masse, en milieu étudiant, n'avaient plus la faveur des élèves. En particulier les mouvements d'inspiration chrétienne affichée détonnaient dans un climat en voie de laïcisation.

### *Les jeunes du Monde*

Le Service Missionnaire des Jeunes, mutation en 1961 de la Ligue Missionnaire des Étudiants, vécut cahin-caha une dizaine d'années. Le départ, en 1968, des élèves du niveau collégial menaça son existence même. Il survécut d'une certaine manière en donnant naissance à un nouveau mouvement. En 1974, M. Jacques Boucher, le premier animateur de pastorale laïque au Séminaire, instaura Jeunesse du Monde. C'est l'esprit missionnaire qui inspirait ce mouvement de jeunes, en tenant compte de la nouvelle sensibilité de la jeunesse chrétienne. Jeunesse du Monde ouvre sur le monde en poursuivant des objectifs : la lutte contre le racisme, la promotion de la paix, le développement des peuples, la mission de l'Église. Chaque année un thème d'actualité était proposé à la réflexion des jeunes. Entre autres : vivre sans frontières, sans violence, opération-liberté. Les jeunes découvraient que des valeurs évangéliques sous-tendent ces objectifs ouvrant sur le monde. Jeunesse du Monde incite les jeunes à un engagement concret. Par des projets, initiatives des jeunes, on participait à l'aide au tiers-monde. Jeunesse du Monde conduisit même, trois fois, une équipe de jeunes en République Dominicaine.

Jeunesse du Monde demeure le seul mouvement d'inspiration chrétienne au Séminaire. Il dépend du service d'Animation pastorale. Sans doute, il n'a rien des mouvements de masse des années 1950. Mais chaque année, il recrute une équipe de jeunes enthousiastes. Grâce à Jeunesse du Monde, ils apprennent à s'ouvrir aux autres, en visitant les personnes âgées et en appuyant des organisations charitables comme le Noël du Pauvre.



Académie St-Thomas d'Aquin

Debout: Nestor Masse Louis Dussault Louis D. Durand Donat Cuguy Léon Lamothe Eugène Ciguère Adélard Nibert

assis: Joseph Désilets Agapit Clermont Henri Garceau Donat Guizemette Abbé Joseph Bélinas

Au sol:

Membres de l'Académie Saint-Thomas-d'Aquin en 1909,  
dont Maurice L. Duplessis

L'Académie Saint-Thomas eut un rayonnement culturel profond pendant plus d'un siècle. Elle a donné le goût de l'éloquence et de l'écriture à des générations d'élèves. Parmi les académiciens de 1909, à gauche de M<sup>r</sup> Léon Arcand, un certain Maurice Duplessis, le regard perçant.



S. T. R. 1909

Auguste LaFleche    Ovide Baribeau    Alphonse Ferroti    Robert Bellefeuille    Antonio Gravel    Donat Fréchette

Mor Léon Arcand    Maurice Duplessis

Victor Rheault

Hormisdas Beland    Maurice Gélinas

Philippe Normand

### Les sociétés culturelles

#### *L'Académie Saint-Thomas-d'Aquin*

« Ainsi fut fondée, le six mars 1861, sous le patronage de St-Thomas d'Aquin, l'académie du Collège des Trois-Rivières<sup>44</sup>. »  
C'est l'abbé Joseph-Élie Panneton, le premier supérieur, qui lança l'idée d'une société littéraire où les élèves, « après leurs devoirs

44. L. R., *op. cit.*, p. 96.

de classe faits », s'intéresseraient à des questions historiques, s'exerceraient à des compositions littéraires et développeraient leur talent oratoire. On choisit une devise latine : *ora et labora*. L'Académie traversa les âges. Les académiciens furent légions parmi les élèves de *Belles-Lettres*, de *Rhétorique* et de *Philosophie*. Le nombre des membres visait la quarantaine, à l'exemple des 40 immortels.

L'Académie avait ses exigences. Il ne s'agissait pas de donner son nom pour être déclaré académicien. Au cours d'un siècle, les exigences restèrent substantiellement les mêmes. En 1877, il était rappelé : « On ne pourra être reçu académicien sans avoir présenté à l'Académie la valeur de vingt pages en travaux écrits. » En 1962, il était question « d'un travail littéraire d'un minimum de dix pages dactylographiées à double interligne ». Le sujet était laissé au choix du candidat : une étude sur la littérature, l'histoire, les arts ou une composition personnelle y compris un poème. Une fois académicien, l'élève aurait de nombreuses occasions de discourir et de déclamer en public.

Un des 40 fauteuils était désigné au nouvel académicien. Il ne devait pas s'y endormir, car le rythme des activités de l'Académie ne fléchissait pas : séances solennelles, séances publiques, séances privées. La séance solennelle annuelle, le plus souvent à la fête de saint Thomas, débordait le cadre du Séminaire. Tous les élèves et les professeurs y étaient invités. L'évêque, quelques autres dignitaires ecclésiastiques et des notables de la ville rehaussaient de leur présence ces assises. *Le Nouvelliste* et *Le Bien Public* ne manquaient pas d'en faire un compte rendu circonstancié, assorti de photos. Des joutes oratoires, de la poésie et de la musique, parfois du théâtre, étaient au programme. Jusque vers les années 1960, la séance solennelle de l'Académie du Séminaire constituait un événement prestigieux, dans le milieu trifluvien.

Les séances publiques étaient présentées par les élèves de chaque classe, à la demande de l'Académie. Les différentes classes se faisaient un point d'honneur de mettre en évidence les talents variés des élèves. L'Académie insistait pour que tous les jeunes se produisent. C'était pour plusieurs une belle occasion de briser la glace. Quant à la séance privée, elle réunissait les

seuls académiciens pour procéder aux élections, régler quelques problèmes administratifs et arrêter le cadre des activités.

Au cours de sa longue histoire, l'Académie a privilégié les débats oratoires sur divers sujets. La nature des sujets révèle que les élèves s'intéressaient à une foule de questions bien au-delà de l'horizon scolaire : relation du capital et du travail, le relèvement de la France, démocratie ou dictature, l'indépendance économique des Canadiens français, rapport de la science et de la religion, la Rébellion de 1837, la formation par les sports, l'importance du grec et du latin, etc. Cette liste incomplète des thèmes abordés révèle la variété et le sérieux des préoccupations des élèves d'alors.

Grâce à l'Académie, des générations d'élèves rédigeaient des textes non scolaires, participèrent à des joutes oratoires où l'éloquence était au service d'une argumentation solide. Une telle société apporta, aux élèves des classes supérieures, un complément d'éducation. C'est trop peu dire. Si, de 1860 à 1965, par les cours de grec, de latin et de philosophie, le cours classique traditionnel formait un type d'humaniste qui fit honneur à la société d'alors, certains bacheliers ès arts, comme tous les autres, se démarquèrent de leurs confrères parce qu'ils avaient été académiciens. À l'Académie, ils avaient contracté l'habitude de s'intéresser à des sujets non imposés à tous par les contraintes scolaires.

Très librement ils avaient fait usage de la plume et de la parole pour exprimer leurs opinions et leurs goûts. Ils en avaient contracté une habitude et un besoin qui perdurèrent, chez plusieurs anciens académiciens, bien au-delà de la saison des études. En somme, si tous les élèves du Séminaire étaient soumis au même règlement et au même régime académique, d'un même monde sortaient des produits variés. Une société comme l'Académie Saint-Thomas faisait beaucoup pour briser l'uniformité, en cultivant, chez les « quarante immortels », l'art d'écrire et de penser d'une façon personnelle.



*Le Cercle d'Étude Dollard (1936-1962)*

En 1936, surgit le Cercle d'étude Dollard, une nouvelle société apparentée à l'Académie Saint-Thomas, déjà âgée de 75 ans. En 1940, sans changer sa nature, le Cercle d'Étude Dollard prit le nom de Cercle Pie XII. Cette nouvelle société faisait-elle double emploi avec la respectable Académie? Elle visait elle aussi à intéresser les élèves à des questions diverses et à leur fournir la chance de s'exprimer surtout par la parole, à l'occasion de débats. Les deux sociétés cohabitaient dans l'harmonie car plusieurs élèves des classes supérieures participaient aux activités de l'une et de l'autre sociétés. Nonobstant, sans être séparées, elles restaient distinctes.

D'abord les exigences d'adhésion n'étaient pas les mêmes. Si le candidat académicien devait soumettre un travail écrit avant de gagner son fauteuil, pour assister aux activités du Cercle, il suffisait de donner son nom et même de s'y présenter illico. Tandis que l'académicien était tenu d'assister régulièrement aux séances académiques, on se pointait aux débats du Cercle selon sa fantaisie. Autre différence d'orientation entre les deux sociétés: le Cercle ne concernait que les élèves présents à ses activités, l'Académie, elle, par ses séances publiques tâchait d'initier les élèves de toutes les classes à la parole et à la plume.

Le Cercle suscitait beaucoup d'intérêt auprès des élèves aînés. En 1943, il avait enregistré 57 membres. Mais si, en 1944, 34 élèves le fréquentaient, on perd sa trace quelques années après. Les thèmes, objets des débats souvent houleux, étaient d'ordre social ou patriotique, moins littéraires que ceux des séances de l'Académie: Mercier, anglicisation au Québec, déficience économique du Canada français, Acte d'Union, Louis-Joseph Papineau, Confédération, agriculture ou industrie, principes de coopération, etc. Encore ici, les débats du Cercle ouvraient des fenêtres sur le monde.

Reconnaissons que le déclin puis la disparition de ces sociétés ont été causés par les mêmes circonstances qui ont entraîné la mort des autres mouvements comme le jécisme et le scoutisme. Sans trop simplifier, signalons la diminution des pensionnaires, la mentalité de 1968, le départ des élèves de niveau collégial. En ce qui concerne l'écriture et le brassage des idées, le journal

étudiant le S.T.R. assumait en partie la mission de l'Académie Saint-Thomas-d'Aquin et du Cercle Pie XII. Mais l'ère était bien révolue des sociétés culturelles où une masse de jeunes s'engage, dans un cadre scolaire, en acceptant des contraintes.

### *Le Cercle des Jeunes Naturalistes*

Le Cercle des Jeunes Naturalistes n'a pas connu la visibilité de l'Action catholique et du scoutisme. Il n'en a pas moins marqué plusieurs générations d'élèves. Le CJN recrutait 25 élèves à l'esprit scientifique. Chaque membre devait présenter un travail scientifique sur un sujet de son choix, se rapportant à la nature au sens large. Une fois lu devant les autres membres, le texte était publié dans *Le Nouvelliste* et transmis sur les ondes de CHLN, au cours de « CJN au micro », une émission hebdomadaire d'octobre à juin. Les sujets en étaient variés : l'évolution électronique, les vitamines, la pénicilline, l'œuvre de Copernic, etc. Les jeunes savants disposaient de nombreux ouvrages et de quelques revues pour étayer leurs opinions. Voilà pour les activités intellectuelles de nature à susciter des vocations scientifiques. Le Cercle offrait à ses membres quelques volets plus concrets : étiquetage, taille et entretien des arbres de la cour, visites industrielles, tenue d'une exposition annuelle sur les sciences naturelles.

Il a été fondé en 1934 par l'abbé Jean-Baptiste Carignan, qui le dirigea jusqu'en 1941. C'est l'abbé Paul Boivin qui le relaya. Le Cercle des Jeunes Naturalistes cessa ses activités en 1954. L'œuvre du CJN démontre que les préoccupations scientifiques n'étaient pas étrangères aux éducateurs d'alors.

### **Quelques autres sociétés**

Quelques autres sociétés, clubs ou cercles ont vu le jour au Séminaire. Pour répondre aux besoins culturels de certains élèves, des éducateurs créèrent différentes activités parascolaires dont le rayonnement, parfois épisodique, laissa peu de marques. Néanmoins, plusieurs de ces clubs ou cercles firent explorer à des jeunes des domaines culturels et même suscitérent quelques vocations artistiques.

Le Cercle musical, le Studio d'Art Fra Angelico, Les Castors collectionneurs (club de philatélie), le Ciné-club Eisenstein. La seule énumération, très incomplète, de ces activités, initiatives d'éducateurs au feu sacré, donne une idée de toutes les possibilités de culture offertes alors aux élèves, en dehors des classes. Toujours, à l'origine de chacune de ces activités, un éducateur passionné : Léo Cloutier pour la musique et le cinéma, Lévis Martin pour l'art visuel, Gaston Kirouac pour la philatélie. La durée du cercle ou du club dépendait la plupart du temps de la disponibilité de son fondateur. Un changement de fonction de celui-ci entraîna souvent la fin de l'activité. Sans oublier que l'essentiel de certaines activités fut intégré au calendrier des disciplines scolaires. Elles en perdaient leur statut d'activités parascolaires. La prolifération de ces activités témoigne de la vitalité du milieu étudiant, surtout de 1940 à 1980. Un grand nombre d'anciens évoquent, avec nostalgie, leur participation à l'une ou l'autre de ces sociétés ou cercles. Ils en reconnaissent les heureux effets à long terme.

### *Génies en herbe*

Il convient d'accorder une place importante parmi les activités parascolaires aux Génies en herbe et à la comédie musicale.

C'est l'abbé Charles-Eugène Plourde qui lança les élèves dans l'aventure de Génies en herbe, en 1985. Il anima le mouvement de 1985 à 1994. M. Donald Pratte, un autre enseignant, assura la

L'équipe de Génies en herbe du STR, championne de première secondaire au tournoi provincial à Drummondville en 1996

Debout, le professeur Donald Pratte qui, en 1994, avait relayé l'abbé Charles-Eugène Plourde comme animateur de Génies en herbe. Les élèves, de gauche à droite : Antoine Généreux, Francis Houle-Laporte, Charles K. B. et François Genest.



relève jusqu'en 2002. Des équipes étaient formées d'élèves épris de connaissances diverses, des équipes recrutées à chaque niveau. On se livrait à des tournois d'érudition à différents paliers : local, régional, provincial. De nombreuses écoles privées et publiques entraient en compétition. Radio-Canada diffusait les matchs finals. Le Séminaire remporta souvent le championnat régional. Par six fois, il passa en finale à Radio-Canada.

Quelque 40 élèves, des différents niveaux, relevaient, chaque année, le défi de Génies en herbe. C'était exigeant. On devait s'imposer une sérieuse préparation par l'étude quotidienne. Une fois par semaine, à l'heure du midi ou le soir, il ne fallait pas manquer l'heure d'entraînement hebdomadaire. Génies en herbe forma plusieurs générations d'élèves à l'érudition impressionnante. Les adeptes cultivèrent un goût voire une passion pour les connaissances les plus diverses. Certaines compétitions entre ces jeunes érudits atteignaient la voltige intellectuelle. Les adeptes de Génies en herbe ne se départirent jamais d'une curiosité et d'une précision qui les servirent toujours dans tous les domaines. Plus qu'un simple complément à une formation scolaire, Génies en herbe a façonné un type d'élèves à part.

#### *La comédie musicale*

Sans aucun doute, les comédies musicales constituent un phénomène parmi les activités parascolaires au Séminaire. Depuis 1980, chaque année, fut présentée une comédie musicale par une association d'élèves du Séminaire et du Collège Marie-de-l'Incarnation jusqu'en 2005, puis par les seuls élèves du Séminaire. Trente années de présentations, sans interruptions, pour une activité de jeunes, voilà un cas rare !

C'est André Cadorette qui inaugura, en 1980, ce genre artistique tout à fait inconnu dans le milieu. Le premier spectacle eut peu de retentissement. Il fallait briser la glace. La deuxième comédie musicale souleva l'enthousiasme des jeunes et l'admiration du public. Puis les succès se succédèrent jusqu'à nos jours. Le secret de ces succès tient à la persévérance d'André Cadorette qui a lancé l'aventure, en a été toujours le grand responsable,



Photo: Normandin

Comédie musicale *Belle et Frédéric* (1988)

*Œuvre originale (texte et musique), Belle et Frédéric illustre la vie du père Frédéric, o.f.m. Cette comédie musicale à grand déploiement fut représentée 17 fois, en 1988, à la salle J.-Antonio-Thompson.*

tout en ayant l'art de recruter des équipes de collaborateurs aussi fidèles que compétents: Pierre Leclerc, Julien Duhaime, etc.

La comédie musicale monopolisait, chaque année, une soixantaine de personnes: des acteurs, des musiciens, des techniciens, un chœur. Une fois choisi, l'élève devait s'engager à se préparer au spectacle, sacrifiant bien des loisirs. Qui fit partie d'une des troupes des 30 comédies présentées, de 1980 à 2010, en conserve un vif souvenir. Ce fut pour lui une initiation au théâtre et à la musique, une aventure communautaire inoubliable.

## Sports, musique, théâtre, beaux-arts

L'hygiène, la bienséance, les loisirs et le sport, autant de secteurs de la vie des jeunes qui pourraient relever exclusivement de la famille et de la cité. Pourtant, depuis toujours, l'école s'en préoccupe, ne se limitant pas à donner des cours en classe selon un programme bien arrêté. Surtout à l'époque où la majorité des élèves, étant pensionnaires, passaient le plus clair de leur adolescence à l'école. Ce fut le cas du Séminaire jusqu'en 1965. De septembre à la mi-décembre, du 8 janvier à la Saint-Jean, les pensionnaires vivaient à l'école jour et nuit, à longueur de semaine. L'école suppléait tout. D'où l'importance des nombreuses activités dites parascolaires susceptibles de parfaire l'éducation strictement scolaire.

Quand l'externat se généralisa progressivement à partir des années 1950, rendant les jeunes à leur famille et à la cité, plusieurs activités parascolaires tirèrent de l'aile. Le départ des aînés, en 1968, asséna à quelques-unes leur coup de grâce. Nous l'avons vu, à part les Génies en herbe et la comédie musicale qui subsistèrent comme activité de masse, la majorité des autres se limitèrent à des activités occupant le temps du midi, entre le repas et la reprise des cours. Des activités variées adaptées aux goûts et aux besoins des élèves, la plupart ressortissant du domaine récréatif. Ainsi le midi n'est pas un temps mort. On s'y livre en toute liberté à des occupations agréables et intéressantes.

Le sport, la musique, le théâtre, les beaux-arts, tout au cours de l'histoire du Séminaire, ont occupé une place de premier plan. Malgré les raccourcis qu'impose une histoire générale, il convient de donner une idée de l'importance accordée à ces quatre volets de la vie étudiante au Séminaire. Chacun de ces volets mériterait d'être l'objet d'une monographie.

### *Le sport au Séminaire*

Cricket, baseball, raquette, ski, paume, hockey, boxe, tennis, volleyball, football, basket-ball, voilà une liste incomplète des jeux ou sports pratiqués au Séminaire, des origines à nos jours. Nommer tous les élèves qui se sont illustrés dans l'un ou l'autre de ces sports et souvent dans plusieurs couvrirait de nombreuses pages.

D'abord le cricket

D'une façon pittoresque, le film *La Grande Séduction* nous a fait connaître le cricket, longtemps sport national de l'Angleterre. Introduit à Trois-Rivières par les Trifluviens anglophones, le cricket fut très populaire vers les années 1852-1880. Trois-Rivières comptait plusieurs clubs dont deux recrutés parmi l'élite francophone. Tout naturellement, les élèves du Collège des Trois-Rivières s'adonnèrent à ce sport, jusqu'en 1884. Ce fut le premier jeu d'équipe pratiqué dans la cour du Collège sur le Platon<sup>45</sup>.

Le baseball détrône le cricket vers 1884<sup>46</sup>

Après la leçon des Anglais, la leçon des Américains. Jusqu'en 1950, plusieurs Américains, des Francos, venaient étudier au Séminaire. C'est l'un d'eux, Arthur Gélinas de Marlboro, qui implanta au Séminaire un nouveau sport tout à fait inconnu en Mauricie, le baseball. Le cricket fut vite éclipsé par ce sport américain. L'élève Gélinas enseigna les règles du baseball et révéla aux élèves canadiens la technique de la « curve ». Un premier club



Club de baseball  
Castor au STR en  
1907-1908

*La cour du Séminaire  
fut le berceau du  
baseball en 1884.  
Les neuf joueurs du  
Castor, premier club,  
posent fièrement.*

45. L. R., *op. cit.*, p. 79.

46. Jean-Marc Paradis, *100 ans de baseball à Trois-Rivières*, Trois-Rivières, J.-M. Paradis éditeur, 1989, p. 7-23.



L'équipe du STR triomphe du Séminaire de Québec  
par 4 à 0 le 10 octobre 1946

À l'avant, de gauche à droite: Jean-Louis Létourneau, Pierre Garceau,  
Jacques Bournival, Aquila Ouellette. Debout: Gaétan Baribeau, A. Houde,  
Roch Bolduc, Nazaire Crête, J.-M. Grégoire, C. Matteau.



Club de baseball au STR (vers 1950)

En plus du grand club officiel du STR, une ligue de baseball intra-muros  
comptait plusieurs clubs. La photo laisse voir la structure de l'un des trois  
«back-stop» dans la cour. À l'avant, de gauche à droite: René Lefebvre,  
Gilles Fortier, Roger Marchand et Pierre Trudel. Debout, de gauche à droite:  
Égide Philibert, Richard Jacob, Pierre-Paul Paquin, l'abbé Jean Panneton,  
Jean Albert, Roger Godin, Gilbert Bournival.



fut formé à partir des meilleurs joueurs du feu cricket, le Castor. D'autres clubs apparurent et la cour de récréation se vit découpée en plusieurs aires de baseball. De 1884 à 1893 le baseball n'est joué qu'au Séminaire. La cour du Séminaire fut donc le berceau du baseball et de son dérivé la balle molle pour toute la région. En fait, pendant plus de 60 ans, le baseball et la balle molle monopoliseront, à l'automne et au printemps, la majeure partie de la cour. Le dimanche après-midi, la rencontre du STR et d'un club visiteur attirait un large public d'élèves et d'amateurs.

#### Le hockey

Le baseball l'été et le hockey l'hiver, ces deux sports constituèrent les assises sportives du Séminaire pendant des décennies. Le hockey apparut dans la cour du Séminaire vers 1890. La première



Cour arrière du Séminaire en 1951 (quatre patinoires et le « back-stop »)  
*Le « back-stop » en repos, les quatre « carrés », la grande patinoire, la neige le long des bandes servant d'estrade où piétinent les spectateurs, voilà un paysage familier à plusieurs générations d'élèves.*



#### Équipe de hockey Le STR (1928)

*Ces joueurs de 1928 apparaissent plutôt malingres. C'est qu'ils ne sont pas boursoufflés par des épauettes, des genouillères et des jambières. À remarquer: Albert Gaucher, premier à genoux à gauche. Rédacteur sportif au Nouvelliste de Trois-Rivières, il mit sur pied, en 1940, la ligue rurale de baseball de la Mauricie qui porte son nom.*

*Rangée du haut, de gauche à droite: Jean-Paul Lord, P.-Henri Nobert, l'abbé Joseph-Louis Beaumier, l'abbé William Lesage et Raymond Martin. En bas, de gauche à droite: Albert Gaucher, Léonide Joinville, Alphonse Schiller, Jean-Cyrille Lebrun, Martin Ferron et François Comtois.*

~

joute disputée à Trois-Rivières remonte à 1893. Au Séminaire, la pratique du hockey était structurée. Longtemps la ligue intermédiaire présentait les parties de quatre clubs, les mardis et jeudis. Le dimanche, c'était le STR, équipe formée par les meilleurs joueurs, qui croisait le gouret avec les clubs de la ville. Jusqu'en



#### Équipe de hockey Le STR (1947)

*Chaque dimanche après-midi, le club STR recevait un club visiteur sur la glace extérieure déblayée par les élèves. On se massait debout sur la neige accumulée le long des bandes. Chaque usine de la ville avait son club qui aimait croiser le hockey avec les jeunes séminaristes qui les étonnaient !*

*Rangée du haut, de gauche à droite: Gilles Généreux, André Trudel, Jean-Louis Létourneau, Jean-Paul Régnière, Jean-Charles Vincent, Conrad Matteau et Jean Panneton. Assis, de gauche à droite: Maurice Paul, Ernest Dubuc, Marcel Belle-Isle, Jean Morinville, Aquila Ouellette, Jean-Jacques Méthot, Jean-Guy Vallée.*

~

1970, où le centre Marcotte fut inauguré, c'est en plein air, sur la glace du Bon-Dieu, que les joueurs s'exécutaient, après avoir pelleté et gratté la grande et la petite patinoire. Pendant l'hiver, la majorité des élèves chaussaient les patins. En dehors des joutes officielles, on improvisait des équipes entre amis ou parmi les confrères et, pendant les récréations, la glace était sillonnée en tous sens. Le hockey, notre sport national. Tous les petits gars de chez nous tout naturellement patinaient et jouaient au hockey. Jusqu'en 1968, le STR, le gros club du Séminaire, rivalisait avec les clubs de la ville et d'autres institutions comme le Centre

universitaire, l'École normale, le SSM. Aux niveaux midjet et juvénile, les plus jeunes préparaient la relève du STR. En 1968, le Séminaire décapité de son niveau collégial perdit donc ses aînés. C'est alors que sept équipes du Séminaire entrèrent dans une ligue formée de clubs paroissiaux. Le Centre Marcotte, ouvert en janvier 1970, offrit de nouvelles facilités à la pratique du hockey au Séminaire. Pendant une quinzaine d'années, nos jeunes joueurs connurent des saisons très actives. Mais en 1985, le hockey cessa d'être de juridiction scolaire ou paroissiale. Il fut municipalisé. Du jour au lendemain, le sport le plus pratiqué au Séminaire depuis 90 ans disparut des annales de l'école. Notons que, depuis quelques années, il connaît un retour plutôt timide.

### Le basket-ball

C'est le ballon qui détrôna au Séminaire le baseball et le hockey, les deux sports traditionnels. D'abord le basket-ball. Encore ici c'est la faute aux Américains. Quand, en 1944, quelques élèves, dont Jean-Jacques Houle, voulurent s'initier à ce sport où excellaient les « Anglais » du High School, ils firent appel à un sportif local, vétéran de l'armée américaine. Après plusieurs défaites, les élèves firent si bien qu'en 1947 ils gagnèrent le Takefman. Jusque-là les nouveaux adeptes n'avaient pas encore joué au Séminaire. Leur exploit au Takefman, en 1947, donna droit de cité au basket-ball au Séminaire. Des paniers apparurent dans la cour. Le nouveau sport, en un rien de temps, devint très populaire. Le premier gymnase, inauguré en 1960, bourdonna de vie surtout grâce au basket-ball. C'est là que les clubs de différents niveaux recevaient les clubs visiteurs. Certains samedis soir la mezzanine était bondée de chauds partisans. La popularité du basket-ball ne connut pas d'éclipse. Les nombreux championnats remportés par les équipes du Séminaire entretenirent le feu sacré. Ainsi, en 1997, l'année du cinquantenaire du fameux Takefman, trois équipes du Séminaire se classèrent en première position, chacune à son niveau.

Deux événements ont imprimé un essor nouveau au basket-ball : l'instauration de la mixité, en septembre 1998, et la construction du gymnase double, inauguré le 6 décembre 2007.



Équipe de basket-ball du STR pour la saison 1948-1949

*Ces externes furent les pionniers du basket-ball au Séminaire. Encouragés par l'abbé Henry Boudreau, ils osèrent affronter les équipes d'Anglais où ce sport était déjà très populaire grâce à des installations appropriées. En peu de temps, ils s'imposèrent. À cause de leurs succès, le basket-ball obtint ses lettres de noblesse comme sport reconnu par les autorités du Séminaire.*

*De gauche à droite, debout : Camille Blier, Pierre Langlois, Claude Dessureault, Jean-Victor Loranger, Yves Normand, Gilles Joubert. Un genou au sol : Pierre Dion, Henri Vézina, Jean-Jacques Houle, Claude Masson et Claude Bédard.*

~

Si, en 1999, huit équipes de garçons s'étaient déjà imposées aux niveaux régional et provincial, une première équipe de filles, des benjamines, s'est illustrée, dès 1999. Grâce aux structures en place et au dynamisme des entraîneurs, chaque année, de nouvelles équipes furent formées parmi les nouvelles élèves si bien qu'en 2009 le Séminaire comptait sept équipes féminines à côté de neuf masculines. En additionnant le nombre d'adeptes du basket-ball au Séminaire, répartis en benjamins, cadets et juvéniles, en 2010, on recense près de 200 basketteurs d'élite. Les plateaux du gymnase de 1960 et du gymnase double ne

déroutent pas en vue des compétitions avec de nombreuses écoles d'ici et d'ailleurs au Québec. Les équipes du STR sont redoutables. Elles ont remporté cinq championnats provinciaux. Elles dominent le classement régional. Cela surtout depuis que le Séminaire a inauguré un profil basket-ball en 2006. Les élèves peuvent s'y inscrire dès la 1<sup>re</sup> secondaire. Alors leur grille-horaire réservera sept périodes au basket-ball. Ce profil a formé des joueurs d'élite qui ont propagé la réputation d'excellence du Séminaire. On ne saurait exagérer l'apport de ce sport de qualité dans l'attrait qu'exerce le Séminaire auprès des jeunes, surtout des jeunes filles, chez qui le basket-ball est très populaire. Combien de nouvelles en choisissant le Séminaire n'ont-elles pas choisi le basket-ball? Une fois élèves, elles découvrent bien d'autres choses au Séminaire!

#### Le football

Quant au football, autre héritage des Américains, voilà le sport qui sans doute a fait le plus connaître le Séminaire au Québec. Depuis plusieurs années, les élèves « anglais » se lançaient le ballon ovale au-dessus des joueurs de baseball, mais ce n'est qu'en 1963 qu'une équipe représentative, le Vert et Or, fut admise dans la Ligue de football intercollégiale du Québec. Telle équipe ne naquit pas un beau matin par hasard. Une dizaine d'années d'efforts héroïques par des mordus avait imposé ce nouveau sport qui remplaça le bon vieux baseball. De 1963 à 1968, le Vert et Or remporta beaucoup de succès dans l'intercollégial du Québec.

L'année 1968 marque la fin du niveau collégial au Séminaire, en conséquence le Vert et Or évoluera dans des ligues inférieures. Il y fera sa marque. Ainsi il dominera la scène scolaire régionale en remportant, de 1973 à 1987, huit championnats régionaux. Pour montrer que le Vert et Or ne perdit rien de sa valeur, rappelons qu'en 1997, le Vert et Or remporta le Bol d'Or au Stade Olympique de Montréal.

Si, aujourd'hui en 2010, le football est toujours à l'honneur, des circonstances incontrôlables lui rendent la vie plus difficile. Si, vers 1990, les éclaireurs recrutaient leurs joueurs à même un bassin de quelque 1 200 élèves, depuis quelques années, c'est à



**Le Vert et Or lors de la finale du Bol d'Or  
au Stade Olympique de Montréal en 1997**

*C'est au Stade Olympique de Montréal que le Vert et Or remporta un premier Bol d'Or, en 1997, grâce à l'entraîneur-chef François Dubé et à la grande satisfaction de Gilles Doucet, responsable du programme de football au Séminaire.*



**Yvon Lamarche**

*Aujourd'hui le football occupe une première place parmi les sports du Séminaire. Tout a commencé petitement en 1962. C'est Yvon Lamarche, ancienne vedette de basket-ball, qui en fut le pionnier, assisté de Charles Thiffault et de Ted-Yvon Marineau. Il fonda le Vert et Or dont il fut le premier entraîneur-chef de 1962 à 1965.*

**Gilles Doucet (1974)**

*D'abord joueur étoile du Vert et Or, Gilles Doucet devint le responsable du football au Séminaire de 1972 à 1998. En 26 ans, il sut imprimer un style et un esprit à la pratique du football au Séminaire. Il conféra à ce sport toute sa valeur éducative.*



partir d'à peine 500 élèves qu'ils doivent former les équipes. Sans doute la population du Séminaire est supérieure à 500, mais l'apport des jeunes filles n'augmente pas les vocations « footballeuses ». Une nouvelle politique s'est établie qui commence à porter ses fruits. Longtemps le Vert et Or fut l'unique club du Séminaire à avoir acquis toute une réputation au Québec. Maintenant, en plus d'un gros club évoluant dans le juvénile 3A, dès la 1<sup>re</sup> secondaire, des jeunes élèves peuvent adhérer à un Vert et Or de la catégorie benjamine. Une autre catégorie cadet recrute parmi les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire tandis que les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire fournissent le gros club Vert et Or juvénile 3A. Grâce à ces trois catégories, plusieurs élèves pratiquent le football pendant tout leur cours. Depuis une vingtaine d'années, plus de 150 élèves s'adonnent à ce sport exigeant, bien encadré par 30 entraîneurs dont la majorité sont des anciens du Vert et Or. La pratique du football au Séminaire est tout un engagement. Une fois inscrit au Vert et Or, le jeune s'astreint à 4 entraînements de 2 heures par semaine, après les classes, pendant 10 semaines. Surtout, nombre de ses week-ends seront consacrés à des matchs disputés à l'extérieur. En somme le football, ainsi pratiqué, ne développe pas que des habiletés physiques. C'est une école de discipline et une expérience de solidarité.

Bien des adeptes du ballon pratiquent le flag football, qui est un jeu apparenté au football mais sans heurt. Le flag football gagne en popularité depuis quelques années. Le Séminaire compte déjà 13 équipes.

En somme, aujourd'hui les deux sports officiels du Séminaire demeurent le basket-ball et le football. D'autres sports comme le volley-ball et le flag football ne manquent pas d'adeptes, sans oublier ces nombreux sports comme le golf, le tennis, le cyclisme, le ski, la natation que plusieurs élèves pratiquent hors des murs du Séminaire.

### *La musique au Séminaire*

Le chant, selon les anthropologues, a précédé la parole humaine. On retrouve donc la musique partout et toujours. Ainsi l'histoire de la musique au Séminaire est une composante de son histoire



tout court. En près d'un siècle et demi, la pratique musicale et l'enseignement de la musique au Séminaire ont été marqués par l'évolution des cultures et des mentalités. Pour plus de clarté, au risque de pratiquer dans le temps des coupures artificielles, évoquons deux grandes périodes: l'une de 1860 à 1964; l'autre de 1965 à nos jours.

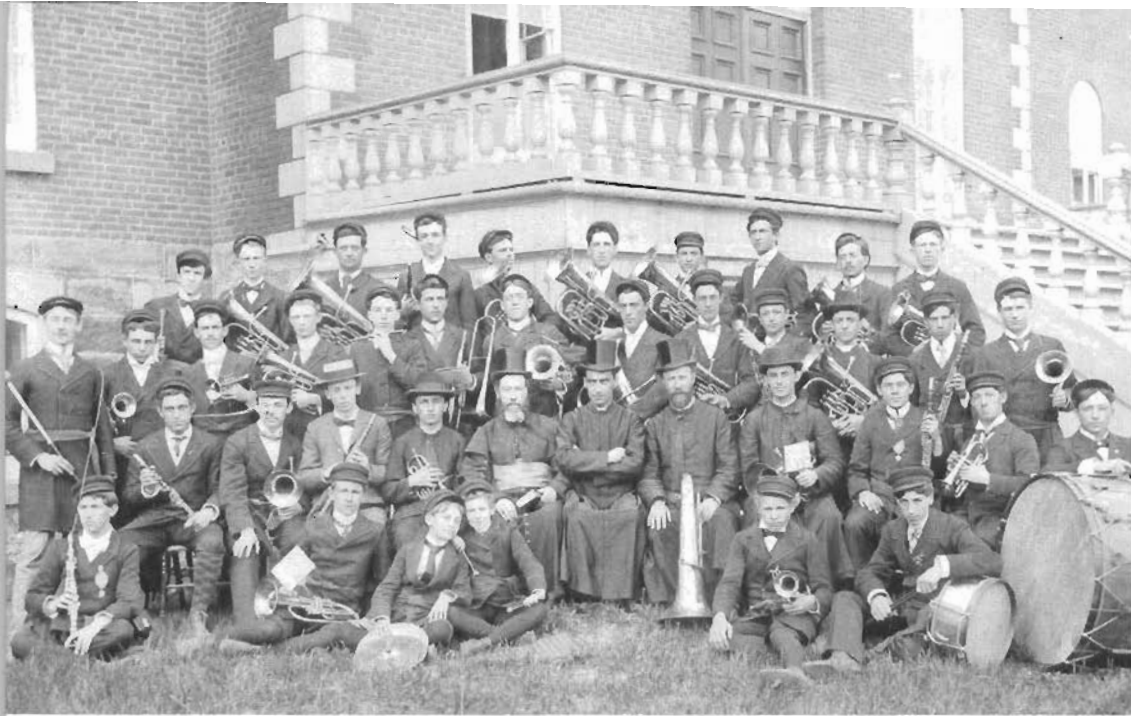
#### Avant 1965

Dès la première année du Collège, en 1860, un chœur d'élèves formé par le directeur s'exécuta lors de la fête de M<sup>br</sup> Cooke<sup>47</sup>. La chronique mentionne que l'on tenta d'introduire le plain-chant dans le programme d'enseignement. Velléité, ce fut sans succès par manque de professeurs compétents et d'élèves intéressés. Néanmoins on fera appel à des professeurs pour offrir à certains élèves des cours de piano et d'orgue, des laïcs invités qui ne faisaient pas partie du personnel régulier. Le nom de quelques-uns circule dans les récits d'autrefois: Narcisse Marchand, Pierre Heyendal et surtout Henri Weber, un excellent musicien belge.

La fanfare fut le genre musical le plus pratiqué au Séminaire jusqu'en 1915. La fanfare du Séminaire était de tous les événements au Séminaire et en ville. L'ensemble de la communauté étudiante baignait dans la musique sacrée, surtout depuis l'inauguration de la Grande Chapelle en 1903, aux temps forts de la liturgie. Les abbés Arcand et Panneton montaient les messes de Perosi et Casimiri, secondés par un jeune abbé, Gerst Turcotte, qui devait, à partir de 1915, incarner le chant sacré et profane pendant plusieurs décennies. Musicien né, maître de chapelle de 1911 à 1913, professeur de piano et de violon, l'abbé Turcotte sera, à la Schola Cantorum de Rome, un élève des Perosi et des Casimiri. À son retour au Séminaire, il sera le premier professeur à se consacrer exclusivement à la musique. Grâce à son charisme, il a fait exécuter avec succès des pièces du grand répertoire par des chorales de jeunes gens sans formation musicale. La partie musicale de la fête de Sainte-Cécile et les offices de la Semaine Sainte demeurent pour des générations d'élèves des expériences

---

47. L. R., *op. cit.*, p. 129.



**Fanfare du Séminaire de Trois-Rivières (année 1898-1899)**

*Dès 1864, le Collège acheta quelques instruments pour organiser une fanfare. Celle-ci, pendant plus de 75 ans, assurera la musique lors des fêtes au Séminaire et participera aussi à diverses manifestations en ville. Elle comptera de nombreux musiciens de différentes classes. Ici, vers 1898, y figurent une quarantaine de membres.*



**L'abbé Joseph-Gers  
Turcotte au piano**

*L'abbé Joseph-Gers Turcotte (1887-1975) incarna la musique au Séminaire, pendant plus de 60 ans. S'il relevait le niveau de la liturgie, en faisant interpréter la grande musique religieuse, il égayait toutes les fêtes par ses créations et ses harmonisations populaires. Son défi préféré: faire exécuter des pièces difficiles à des élèves qui ne lisaient pas la musique.*

### J.-A. Thompson (1938)

*Monsieur Joseph-Antonio Thompson, de 1931 à 1962, donna des cours privés de piano et d'orgue à de nombreux élèves. Excellent musicien, grand humaniste, pédagogue averti, on retient la qualité de la formation qu'il a donnée à plusieurs élèves du Séminaire, avec la discrétion qui le caractérisait.*

~

culturelles profondes. Ces belles heures étaient marquées au coin de la personnalité de l'abbé Turcotte. En parallèle à l'animation musicale de l'abbé Turcotte, le grand musicien Joseph-Antonio Thompson dispensa de 1931 à 1962 des cours privés de piano et d'orgue en marge de la grille-horaire. Fanfare, chorale, cours de piano et d'orgue, la musique faisait partie de la vie étudiante, sans être intégrée comme une matière au programme. Elle n'en constituait pas moins une tradition solidement établie.



### Depuis 1965

Si, en 1962, l'abbé Claude Thompson (conv. 1944) tout en étant maître de chapelle avait donné un cours d'art rythmique en *Éléments « A »*, il faut attendre en 1965 pour que la musique apparaisse à la grille-horaire comme matière obligatoire et comme option. Alors naquit le département de musique comptant les premiers professeurs membres du personnel: Marcel Thompson (conv. 1940), Marcel Matte, Paul Joly puis Luc Germain (conv. 1971), Jean-Claude Lamy et Robert Aubin (conv. 1978).

En première secondaire, les élèves ont à choisir entre deux options: musique ou arts plastiques. S'ils optent pour la musique, au rythme de quatre leçons par séquence, ils poursuivront leur éducation musicale jusqu'à la fin de leur cours. À chaque degré, une harmonie est formée et c'est dans ce cadre que l'enseignement est donné. Deux concerts par année, l'un à Noël et l'autre en fin d'année, sont exécutés par les harmonies de chacun des degrés. Les activités des élèves musiciens débordent le cadre de la

grille-horaire surtout par leur participation aux comédies musicales, celle du premier cycle depuis 8 ans et surtout la grande comédie musicale depuis 30 ans. La musique de ces spectacles n'est pas préenregistrée. Elle est exécutée séance tenante par les élèves.

La musique a toujours eu sa place au Séminaire. Depuis quelque 50 ans, elle compte parmi les disciplines officielles. Pendant cette période, l'Harmonie du Séminaire s'est fait remarquer un peu partout. En 1988, elle se permit une tournée européenne. La musique de 1988 à 1998 a connu un certain fléchissement. Pour différentes causes: entre autres la prolifération des options en 3<sup>e</sup> secondaire qui attirèrent plusieurs élèves de l'option musique.



Les professeurs de musique au Séminaire: frère Marcel Matte, à gauche, Luc Germain, debout, et Jean-Claude Lamy, à droite

*Avant l'avènement de ce trio, la musique avait déjà une longue histoire. Ils n'en furent pas moins des pionniers. Ils structurèrent davantage l'enseignement musical et lui imprimèrent un nouvel essor. En 1990, sous la direction de M. Matte, la classe d'harmonie comptait 90 élèves en deuxième secondaire.*



Classe de musique au Séminaire de Trois-Rivières (février 1983)

*En 1965, la musique cesse d'être une activité un peu marginale. Elle apparaît à la grille-horaire. Bientôt le département de musique fut instauré. Une fois matière de classe, les élèves la prirent au sérieux.*

~

Heureusement des conditions nouvelles imprimèrent un essor à la musique au Séminaire, à l'aube du millénaire. D'abord l'installation d'une douzaine de cubicules insonorisés, un héritage de l'Université du Québec à Trois-Rivières dont le département de musique venait de fermer. Surtout l'aménagement d'un grand local bien éclairé, au quatrième étage, local muni d'une estrade utilisée pour les cours et les prestations. Cette salle consacrée à la musique fut inaugurée par le maestro Jacques Lacombe, qui lui donna son nom. Depuis, la salle Jacques-Lacombe bourdonne d'harmonie car l'équipe des enseignants s'est enrichie de deux jeunes recrues très dynamiques, elles-mêmes formées au Séminaire.

La modernité a pénétré le département de musique, le stage band voisinant avec les prestigieuses harmonies. Et le virage

informatique a inspiré au département des initiatives audacieuses du côté des techniques musicales assistées par l'ordinateur. On a recours au logiciel d'écriture. Les conditions actuelles sont des plus favorables à un enseignement et à une pratique de la musique qui continuent, en la renouvelant, une tradition musicale dont le Séminaire a raison d'être fier. Peu d'écoles secondaires accordent autant de place à la musique que le Séminaire.



La salle Jacques-Lacombe du Séminaire de Trois-Rivières (2010)

*La salle Jacques-Lacombe est autre chose qu'une salle de classe. Il y a de l'espace, de vastes fenêtres qui l'éclairent de tous côtés. Des cours peuvent y alterner avec des concerts, sans aménagement nécessaire.*



*Acteurs de la pièce de théâtre Garcia Moreno (juin 1952)*

*Garcia Moreno fut une des pièces à succès représentée en 1898, 1927 et en 1952. Le rôle de Moreno fut interprété par Jean-Paul Belleville d'une façon inoubliable pour les contemporains. L'abbé Hermann Plante en avait signé la mise en scène. La distribution comptait 19 acteurs principaux. Impossible de tous les repérer parmi la foule des différents participants. Nommons-les, ils se retrouveront. Debout au centre, à côté de l'abbé Plante: Jean-Paul Belleville, puis Pierre Gélinas, Gilbert Bournival, Claude Bédard, Gilles Normand, Paul Coutu, Paul Warren, Jacques Hébert, Marcel Bilodeau, Robert Chalifour, André Aubry, Gaston Beauchesne, Clément Laperrière, Normand Pagé, Jean Albert, Jacques Lafond, René Doiron, Jean-Charles Poulin, Gaston Harnois, André Marchand, Pierre Bédard, Marcel Beauchemin, Victorin Cossette et à l'extrême droite: l'abbé Roger Bellemare.*



### *Le théâtre au Séminaire*

En 1985, parut *125 ans de théâtre au Séminaire de Trois-Rivières*. Un ouvrage de 180 pages où le chercheur Rémi Tourangeau, spécialiste reconnu en théâtre amateur, a tout dit sur la vie du théâtre au Séminaire de 1860 à 1985<sup>48</sup>. À partir des sources accessibles, il a relevé la liste des pièces jouées, les circonstances des représentations, le nom des principaux animateurs et interprètes. Et cette matière abondante, Rémi Tourangeau a réussi à la présenter selon des étapes bien caractérisées, en les illustrant de photos d'archives qui font rêver.

48. Rémi Tourangeau, *125 ans de théâtre au Séminaire de Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Éditions CÉDOLEQ, 1985, 180 p.





Les acteurs de la pièce de théâtre *Maître après Dieu* (mai 1955)

Première rangée: Pierre Chagnon, Marcel Plante, Pierre Dion, Reynald Juneau. Deuxième rangée: l'abbé Hermann Plante, Martin Veillette, Jean-Guy Farrier, André Juneau, Marcel Bilodeau, Richard Massicotte et l'abbé Lévis Martin. Troisième rangée: Réal Villemure, Denis Vaugeois, Jean-M. Pelletier, Pierre Garceau.

~

Il y eut dès les premières années quelques pièces montées avec les moyens du bord. Voici que, dans ce collège en voie d'organisation, le 8 juillet 1861, les élèves montent *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière. Quelques sages ont dû protester: « Commençons par assurer un bon enseignement avant ces distractions! ». Une pièce, dès la première année académique, c'était poser un jalon à une longue tradition. Ainsi, pendant les 24 premières années, de 1861 à 1885, quelque 58 pièces ont été jouées par les élèves.

Selon Rémi Tourangeau, la période de 1885 à 1910 en fut une de forte intensité théâtrale. Pendant ces 25 ans, les élèves donnèrent 124 représentations. Jusqu'en 1903, ils ne disposaient pas d'une scène permanente. Mais en 1903, au sous-sol de la nouvelle chapelle, une scène permanente fut aménagée dans cette

salle académique qui connaîtra des transformations en 1930 et surtout en 1951. La chronique a retenu les noms des abbés Léon Arcand et Louis Richard, qui s'improvisèrent metteurs en scène et imprésarios avec bonheur, sans être eux-mêmes des hommes de théâtre. Bientôt l'abbé Joseph-Gerst Turcotte, personnification de la musique au Séminaire, se joignit à l'abbé Arcand, lui-même excellent musicien, pour monter un spectacle à grand déploiement : *Jeanne d'Arc*. Représenté en 1910, *Jeanne d'Arc* comportait une distribution de 50 personnages, un chœur de 60 voix et un ensemble de 40 musiciens. Tel spectacle présenté devant une foule record de spectateurs, avait accaparé pendant trois mois tout le monde : acteurs, musiciens, accessoiristes, décorateurs. *Jeanne d'Arc* atteignit une qualité remarquable. Louis-Philippe Normand, alors un adolescent au physique avantageux, incarna une Jeanne d'Arc, grâce à un travesti inoubliable.



Une scène de la pièce de théâtre *Ouragan sur le Caine* (décembre 1958)  
*Le drame Ouragan sur le Caine de Herman Jussion a été représenté le 28 novembre 1958. En avant : Michel Bovo, Rosaire Vigneault, Pierre De Banné, Marcel Rocheleau. En arrière : Martin Fiset, Pierre Gélinas, Paul-André Masson, André Brousseau, Pierre Giroux, Jacques-A. Auger.*



*Douze Hommes en colère (1960)*

*Ce drame de Réginald Rose, Douze Hommes en colère, fut présenté le 3 avril 1960, lors du 100<sup>e</sup> anniversaire du Séminaire. Mise en scène par Jean-Paul Belleville, elle fut la dernière grande pièce jouée par les élèves. Assis, de gauche à droite: Paul Laurin, Antoine Normand, Jean-Pierre Juneau, Marcel Lachance et Gilles Thériault. Debout, de gauche à droite: Jean-Paul Belleville, Marcel Duchesne, Jean-Paul Richard, Gilles Lachance, Normand Godin, André Hains, Donald Brisson et André Pâquet.*

~

Sur cette lancée, le théâtre au Séminaire connut un souffle nouveau dans les années 1910 à 1935. Rémi Tourangeau a qualifié ces 25 ans: « la belle époque du théâtre ». L'entrée en scène de l'abbé Auguste Laflèche, nommé directeur du théâtre, imprima un dynamisme à une tradition solidement établie. De 1924 à 1944 cet excellent professeur de grec partagea son temps d'enseignement avec l'animation théâtrale. Il fut l'animateur du théâtre au Séminaire pendant 20 ans. Il a monté plus de 40 pièces. Il fut le premier metteur en scène d'importance depuis les origines du Séminaire.

L'abbé Hermann Plante succédera à l'abbé Laflèche. Denis Vaugois a écrit: « Pour ma génération, le théâtre a eu un nom: Hermann Plante. » De 1946 à 1959, l'abbé Plante donna un souffle

nouveau au théâtre d'ici. Comme régisseur, il fit présenter une vingtaine de pièces. En citant quelques titres de pièces montées sous son règne, on constate qu'il a renouvelé le répertoire traditionnel. Tout en retenant un certain nombre d'œuvres classiques, l'abbé Plante a lancé les apprentis acteurs dans des pièces plus modernes et très exigeantes comme *Maître après Dieu*, *Ouragan sur le Caine*, *La Cuisine des anges*. Pour les décors, il faisait appel à des élèves au talent artistique reconnu comme Lévis Martin, Gilles Caron, Martin Fiset. Pour lui, les attitudes sur scène devaient être expressives et la diction, nette. Il ne tolérait pas les bouches molles. Son *Garcia Moreno* en 1952, où se révélèrent un Jean-Paul Belleville, un Paul Warren et un Gilbert Bournival, fut une grande pièce à succès. Dans les *Fourberies de Scapin* en 1945, l'abbé Plante sut exploiter les talents de Pierre-Yves Lefebvre et surtout de Louis de Santis. Ce dernier devint comédien professionnel. Son implication théâtrale au Séminaire n'est sans doute pas étrangère à sa vocation radio-canadienne!

De 1935 à 1959, l'abbé Plante maintint un rythme continu de cinq pièces par année. Quand il quitta le Séminaire pour devenir curé à Sainte-Geneviève, en 1959, Jean-Paul Belleville, déjà identifié à la vie théâtrale, le remplaça. Il monta deux grandes pièces : *L'Équipage au complet* et *Douze Hommes en colère*. Cette dernière fit époque. Elle fut la dernière grande pièce interprétée par les élèves. Avec elle s'éteignit une tradition théâtrale alimentée par



*Les Fourberies de Scapin* en 1948  
Molière fut l'auteur le plus  
joué sur la scène du Séminaire.  
Les *Fourberies de Scapin*, avec  
Louis de Santis (Argante) à  
gauche et Pierre-Yves Lefebvre  
(Scapin) à droite, demeure  
un grand moment théâtral.

les élèves depuis exactement un siècle. Rémi Tourangeau en évoquant cette époque parla d'un « vide inquiétant ». Pourtant le théâtre demeurerait une activité pédagogique au Séminaire, mais autrement. Si la scène de la salle académique restait désertée par les élèves, le Séminaire accueillait fréquemment des troupes professionnelles en tournées. Pendant une dizaine d'années, de 1973 à 1982, quelques professeurs organisèrent des voyages culturels à Montréal pour initier leurs élèves à du théâtre de qualité. Autre initiative pour combler ce « vide inquiétant », c'est, en 1980, la Semaine du théâtre étudiant. Initiative surtout de Pierre Leclerc qui voulait susciter de l'intérêt pour le théâtre auprès des élèves de cinq institutions privées de la région. L'aventure dura trois ans. Elle permit à quelque 200 élèves de vivre une expérience théâtrale enrichissante. Reconnaissons que la Semaine du théâtre étudiant, tout intéressante qu'elle fût, ne renouait pas avec la grande tradition du théâtre au Séminaire.

Pourquoi cette grande tradition s'est-elle éteinte vers les années 1960? Le remue-ménage des structures y fut pour beaucoup. La distinction, voire la séparation nette entre le secondaire et le collégial, en 1968, décapita le Séminaire des trois années supérieures. La très grande majorité des pièces avaient été montées par les rhétoriciens et les philosophes, tandis que les plus jeunes formaient le public. Le genre de théâtre pratiqué jusque-là exigeait une maturité dont les jeunes adolescents sont dépourvus. Ajoutons qu'à partir de la naissance du Ciné-Campus, en 1968, le cinéma accaparait l'intérêt des jeunes. Sans oublier la condition de 80 % des élèves : externes, ils vivaient peu de temps à l'école et acceptaient moins les longues heures de répétitions, le soir et durant les congés.

La passion du théâtre n'en couvrait pas moins sous la braise. Un André Cadorette (conv. 1970), en 1980, fut l'initiateur d'un genre nouveau où la musique, la technique, la chorégraphie rallumèrent la flamme théâtrale. Ainsi fut montée une première comédie musicale en 1981, *Jésus Christ Superstar*. Luc Germain (conv. 1971), Julien Duhaime et Pierre Leclerc (conv. 1960) s'embarquèrent dans l'aventure. La participation des élèves du Collège Marie-de-l'Incarnation (CMI) vint ajouter une grâce et

### Auguste Laflèche

*L'abbé Auguste Laflèche, un prêtre impressionnant. Pour les uns, c'est le grec, langue et culture; pour d'autres, c'est une voix de basse imposante et parfois même terrifiante; pour plusieurs, c'est un metteur en scène exigeant. Pour tous, respectueusement: Le gros Gus!*

~

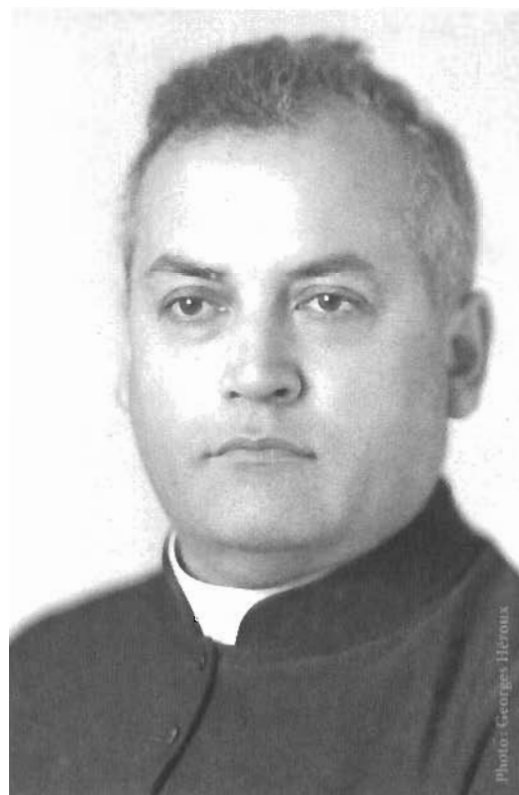
un charme à chacune des représentations. La 25<sup>e</sup> comédie musicale, en 2005, a marqué la fin du partenariat théâtral entre le Collège Marie-de-l'Incarnation et le Séminaire. À partir de 2006, devenu mixte en 1998, le Séminaire décida de monter sa comédie musicale annuelle avec ses seules élèves, sans recourir aux filles du Collège. La tradition n'en fut pas ébranlée.

Elle n'a rien perdu de son souffle. En 2010, sera présentée la 30<sup>e</sup> comédie musicale. Ce genre théâtral adapté à la mentalité d'aujourd'hui a même fait naître une deuxième comédie musicale, celle-là montée par les élèves du premier cycle.

Le théâtre d'avant 1960 n'est plus. Reconnaissons que depuis 40 ans les comédies musicales ont comblé ce vide inquiétant entre 1964 et 1978 que Rémi Tourangeau avait constaté.

### *Les arts plastiques au Séminaire*

Contrairement à la musique et au théâtre, les arts plastiques apparurent tardivement dans le paysage du Séminaire. Néanmoins, au terme du cours classique, l'élève était déclaré bachelier ès arts sans avoir suivi un seul cours d'art! Il faudra attendre les années 1955-1960 pour que l'art, le mot et la chose, se fasse une niche au Séminaire, sans être encore parmi les disciplines académiques.



C'est par le biais d'une activité parascolaire qu'il se fauflera dans la maison. En effet, c'est en 1955 qu'un professeur artiste, Lévis Martin, fonda le Studio d'Art Fra Angelico pour intéresser quelques élèves aux beaux-arts, en dehors des classes. Dès la première année, le Studio attira une quinzaine d'adeptes. Puis, en 1956, ils furent 35 ; en 1957, 33 ; en 1958, 39. Donc le Studio répondait à une attente. Lévis Martin, un peu débordé, dut faire appel à deux collaborateurs : le sculpteur Léo Arbour et le peintre Gilles Lamer. Le succès du Studio eut d'heureuses conséquences. Il entraîna l'introduction des premiers cours d'arts plastiques en première secondaire. En 1960, dans la liste du personnel, un enseignant, pour la première fois, est désigné professeur d'art. Bien sûr, Lévis Martin, sans abandonner son Studio d'Art. Les arts plastiques venaient donc d'acquérir le droit de cité parmi les autres disciplines reconnues. C'est en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire exclusivement que les cours se donnaient, jusqu'en 1967 où, dans le cadre du Collège universitaire, fut créé un département des arts plastiques dont Lévis Martin fut le directeur. Ce département offrit pendant un an des cours élaborés en art, au niveau de collège 1. En 1968, à la mort du Collège universitaire, l'essentiel de ce département fut transféré au Cégep de Trois-Rivières. Au Séminaire, devenu école secondaire, les cours d'art, dans les deux premières années, continuèrent en s'adaptant aux circonstances. Fernand Caron, Jean Lambert et Jocelyn Labarre assurèrent la relève quand Lévis Martin, en 1971, émigra vers le cégep.

L'enseignement des arts plastiques était donc solidement établi puisqu'il était offert en option dès la 1<sup>re</sup> secondaire. Entre la musique et les arts plastiques, l'élève devait choisir, un choix qu'il assumait jusqu'à la fin de son cours secondaire. Cette option comme celle de la musique n'avait rien d'un passe-temps. Il fallait y réussir pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

De fait, tandis que les arts, en 1955, ne touchaient qu'une vingtaine d'élèves fréquentant le Studio d'Art Fra Angelico, une activité parascolaire, voici qu'aujourd'hui près de 500 élèves sont inscrits en arts plastiques, un cours optionnel, obligatoire une fois choisi, un cours sanctionné par le ministère. Au Séminaire, une initiation sérieuse à l'art est donc offerte à un grand nombre d'élèves.

# *Sixième partie*

## L'arbre et ses branches



Photo: Jean Robert

Un orme devant le Séminaire de Trois-Rivières (28 juillet 1985)

*Au-dessus du ciment, de la brique et du granit, l'orme se dresse vers le ciel. Son fût se ramifie et une même sève irrigue ses nombreux rameaux. Ainsi du Séminaire naquirent plusieurs réalités.*



## LES RAMEAUX

L'ALLÉGORIE DE L'ARBRE ET DE SES BRANCHES illustre le rôle du Séminaire, au cours de sa longue histoire. Les racines agrippées au sous-sol et le tronc bien ancré, l'arbre sain dresse son fût lisse jusqu'à hauteur de branches. Les branches naissent et se nourrissent de la même sève qui monte. La ramification témoigne de la fécondité de l'arbre. On peut couper branches et rameaux, l'arbre n'en survivra pas moins.

Il en est ainsi du Séminaire. Entées sur cette solide base, ont poussé sporadiquement d'autres institutions, comme des branches sortant d'un fût. Autant de preuves de la vitalité du Séminaire, ces nouvelles réalisations lui doivent, à des degrés divers, leur naissance et leur développement. Elles sont nombreuses: Séminaire Sainte-Marie, Collège Laflèche, Université du Québec à Trois-Rivières, Ciné-Campus, Lac-en-Cœur, Musée Pierre-Boucher, Archives, Centre Marcotte, Dominicaines, Résidence, *Le Ralliement*. Sans s'attribuer la paternité exclusive de ces 11 institutions, le Séminaire est en droit de rappeler que chacune d'elles lui doit beaucoup. Voyons, sans exagérer.

### Le Séminaire Sainte-Marie<sup>49</sup>

C'est le 16 juillet 1949 que Georges-Léon Pelletier fonde le Séminaire Sainte-Marie, en publiant un décret d'érection. Le 12 septembre 1949, une première incorporation civile le constitue

---

49. Jean Panneton, «Le S.S.M., 30 ans déjà», *Annuaire 80*, p. 9-15. Album soulignant les 30 ans du Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan.



**Eléments latins 1947-48**

Fernand Dupont, l'abbé Raymond Langevin, Mgr Maurice Patry, Pierre Matte,  
Marc-Henri Grenier

Michel Tremblay, Jean-Guy Bonenfant, Robert Carignan, Pierre Mailloux,  
Pierre-André Deschênes, Florian Mélançon, Pierre Boisvert

Gaston Fugère, Yves Lafrance, Raymond St-Arnaud, Réginald Savard, Maurice Lapointe,  
Marcel Ricard, Guy Filteau, Michel Gélinas

Gaston Ayotte, Pierre Arbour, Marc-André Dupuis, Jean-Guy Laverdière, ..., Guy Milette,  
Claude Charette

Patrick Connors, Gabriel Houle, Jean-Paul Lamy

**Élèves du Séminaire Sainte-Marie**

posant devant les portes centrales du Séminaire de Trois-Rivières

*Telle photo représente les 34 premiers élèves de l'Externat classique de Shawinigan. Elle est prise à Trois-Rivières, devant le Séminaire, et M<sup>sr</sup> Maurice Patry siège en place de supérieur. Toutes ces circonstances sont révélatrices d'une situation de fait: en 1947, l'Externat classique était comme une succursale du Séminaire Saint-Joseph et le supérieur de Saint-Joseph en était l'autorité. Sur la photo, à la droite de M<sup>sr</sup> Patry, l'abbé Raymond Langevin, directeur. C'est en mars 1950 que sera fondé le Séminaire Sainte-Marie.*

en corporation. Mais c'est le 29 mars 1950, en vertu de la loi n° 129, que le Séminaire acquiert son existence légale définitive.

Et le rôle du Séminaire Saint-Joseph dans tout cela? Avant le Séminaire Sainte-Marie, il y eut « l'Externat classique de Shawinigan » en septembre 1947. C'est ici qu'intervient le Séminaire Saint-Joseph car, en fait et en droit, cet Externat classique n'était qu'une succursale du Séminaire trifluvien. Aussi verra-t-on, en juin 1948 et en juin 1949, les autorités académiques du STR venir présider la distribution des prix à Shawinigan. Une photo de la première classe d'*Éléments latins* en 1947, rappelle la dépendance de l'Externat classique vis-à-vis du Séminaire Saint-Joseph.

Les premiers élèves de l'Externat classique sont venus se faire photographier à Trois-Rivières, sur le perron du Séminaire Saint-Joseph, avec M<sup>sr</sup> Patry, leur supérieur parce que supérieur du Séminaire. Autre lien avec le Séminaire Saint-Joseph, c'est l'abbé Raymond Langevin, un professeur de Saint-Joseph, qui fut nommé directeur de l'Externat classique. En somme le Séminaire Sainte-Marie naquit de l'Externat classique qui, pendant deux ans, participait de la vie du Séminaire Saint-Joseph dont il était une succursale. Aujourd'hui, depuis 1953, le Séminaire Sainte-Marie règne sur sa colline, solide et vivant comme jamais. Il n'a pas oublié les années où, fragile institution, il s'abrita dans les locaux du Collège de l'Immaculée Conception, puis à l'école Saint-Maurice. Il n'a pas oublié non plus ces trois années, de 1947 à 1950, où il bénéficia de la vigilance, disons paternelle, de son aîné trifluvien.

### Le Séminaire et l'UQTR<sup>50</sup>

L'UQTR, l'école universitaire, règne sur les hauteurs des coteaux trifluviens. Le STR, école secondaire, repose toujours sur ses assises granitiques, avenue Laviolette, en basse-ville. Quel

---

50. « L'Université du Québec à Trois-Rivières », *Le Ralliement*, vol. VII, n° 16, décembre 1969, p. 10-12. « Le S.T.R. et l'U.Q.T.R. », *Le Ralliement*, vol. XII, n° 17, août 1997, p. 4.

rapport peut-il bien exister entre ces deux institutions de niveaux académique et géographique si différents?

La petite histoire de la naissance de notre université montre le rôle déterminant du Séminaire, au cours du long processus qui a donné, en 1969, l'UQTR. Celle-ci n'est pas survenue comme un bloc erratique venu d'ailleurs. Elle est l'aboutissement de nombreuses initiatives qui annoncèrent et préparèrent la fondation de l'UQTR, entre autres : le Centre universitaire de Shawinigan, le CUS, sous la responsabilité des Frères de l'Instruction chrétienne; les cours préuniversitaires en commerce de l'Académie de La Salle offerts par les Frères des Écoles chrétiennes; le programme de musique et d'art visuel donné à Nicolet par les sœurs de l'Assomption; l'École de Service Social fondée par M<sup>br</sup> Charles-Édouard Bourgeois. Autant de mouvements qui concrétisaient, à des degrés divers, cette idée d'une université chez nous, idée lancée, dès 1950, par la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie.

Et le Séminaire là-dedans? Le 18 mars 1956, le chanoine André Ouellette, alors supérieur, avait adressé une demande au recteur de l'Université Laval : la reconnaissance officielle d'une première année universitaire de sciences qui serait donnée au Séminaire même. La requête fut acceptée par le conseil universitaire, le 23 mars 1956. Donc c'est au Séminaire que s'ouvrit, le 11 septembre 1956, la Première Universitaire sous la direction de l'abbé Émile Légaré. Ce cours était chapeauté par Laval mais il faisait partie de la vie du Séminaire. Aussi, de 1956 à 1960, dans les éphémérides du Séminaire en début de septembre, cette classe universitaire apparaît comme une activité intégrée à la vie ordinaire du STR. En septembre 1961, cette classe universitaire quittera le nid pour s'installer dans une aile de l'école des Métiers, rue Saint-François-Xavier. Déjà cette classe universitaire avait évolué vers une structure : le Centre des Études Universitaires de la Mauricie (CEU).

Sans doute, ces quelques classes universitaires au Séminaire n'avaient rien d'une université en bonne et due forme. Elles n'en formaient pas moins un embryon prometteur. Le Séminaire fournissait les locaux (classes, bureaux, laboratoires) et le gros

des professeurs. Les Légaré et Demers étaient invités à partager les laboratoires avec les Paul Boivin, Jean Robert et Donatien Ducharme qui mettaient leur expérience au service des premières classes universitaires. Une petite anecdote révélatrice des premières heures: l'abbé Émile Légaré et Christian Demers, avant la rentrée, partaient en automobile acheter les livres nécessaires et les manutentionnaient à tour de rein, sans aucun souci de réquisition!

Un dernier fait historique illustrant l'apport du Séminaire dans la genèse de notre université: le 7 mars 1960, s'est tenue au Grand Salon du Séminaire une importante assemblée où se forma le Conseil d'administration des Cours universitaires. Étaient présents: M<sup>sr</sup> Georges-Léon Pelletier, les abbés Albani Mélançon, Raymond Langevin, Louis Martel, Réal Mercier et M. Richard Rioux. M. l'abbé Albani Mélançon, supérieur du Séminaire, en devint le directeur. Était présent à titre de secrétaire un certain Gilles Boulet (un autre de la famille du STR) qui bientôt deviendra le directeur du CEU et la cheville ouvrière de toute cette marche vers la fondation de l'UQTR, en 1969. Il en sera le premier recteur.

D'où l'on voit qu'avec un brin d'exagération et les documents sous les yeux, il est possible de désigner le STR comme l'*alma mater* de l'UQTR! Plutôt la matrice de notre université.

### Le Séminaire et le Collège Laflèche<sup>51</sup>

Le Collège Laflèche reçut ses 185 premiers élèves en septembre 1969. Qui a fondé cette institution privée de niveau collégial? Réponse sans équivoque: les sœurs Ursulines. Inspirées par leur supérieure Marthe Guillemette, une maîtresse femme visionnaire, ces religieuses éducatrices, au printemps 1969, s'interrogèrent sur l'avenir de leur École normale Christ-Roi, située sur le boulevard du Carmel, depuis 1939. Cette école devait fermer, à la suite du transfert de la formation des maîtres à l'Université

51. « Le Collège Laflèche », *Le Ralliement*, vol. VII, n° 14, mai 1969, p. 1. « Le Collège Laflèche continue une histoire », *Le Ralliement*, vol. VII, n° 16, décembre 1969, p. 15.

du Québec. Se posait une première question d'ordre matériel : que faire de cet édifice impressionnant ? Un changement d'un tout autre ordre affectait ces éducatrices chevronnées. Dans les circonstances, elles devaient donc rompre avec une longue tradition d'enseignement collégial. En effet, depuis 1955, leur Collège Marie-de-l'Incarnation avait été autorisé à donner le cours classique, qui comprenait le niveau collégial. Puis, de 1964 à 1968, ce Collège Marie-de-l'Incarnation s'était joint au Séminaire Saint-Joseph et au Séminaire Saint-Antoine pour créer le Collège universitaire de Trois-Rivières. Or ce Collège universitaire se fit hara-kiri à la naissance du Cégep de Trois-Rivières, en 1968. En conséquence, le Séminaire Saint-Antoine ferma ses portes, tandis que le Séminaire Saint-Joseph et le Collège Marie-de-l'Incarnation renoncèrent à leur niveau collégial et devinrent des écoles secondaires.

C'est alors que se produisit le partage d'une même préoccupation chez deux éducateurs de haut niveau, sœur Marthe Guillemette et M<sup>gr</sup> Albani Mélançon. Tous les deux étaient convaincus de la nécessité, à Trois-Rivières, d'une institution collégiale privée. Du côté des Ursulines, la conjoncture était favorable. Les religieuses disposaient d'un local où loger le collège à ses débuts. L'ensemble des sœurs s'était rallié aux visées de leur



Sœur Sainte-Angèle, o.s.u.  
(Marthe Guillemette)

*Sœur Sainte-Angèle fut une « grande dame », dans la lignée de Marie de l'Incarnation. Le Collège Laflèche réalisa son projet d'une institution collégiale privée. Une aventure audacieuse qu'elle mena avec la collaboration de M<sup>gr</sup> Albani Mélançon, supérieur du Séminaire.*

supérieure. Surtout, la communauté des Ursulines était dûment incorporée au titre d'« Union canadienne des moniales de l'ordre de Sainte-Ursule ». Une telle incorporation habilitait la communauté à créer un organisme pour fins d'éducation. Les assises juridiques du collège projeté étaient donc assurées. Le projet de fonder un collège privé de niveau collégial fut donc accepté, dès mars 1969.

Un projet accepté n'est pas réalisé *illico presto*. Selon la sagesse de La Fontaine: la difficulté demeure toujours « d'attacher le grelot ». Il faut dépasser les velléités, évaluer la faisabilité du projet et en assurer l'avenir. C'est ici qu'intervint M<sup>br</sup> Albani Mélançon. Il se fit le promoteur efficace du projet. La réalisation du projet lui revient en grande partie.

De concert avec la supérieure des Ursulines, un comité provisoire fut formé, comité dont M<sup>br</sup> Mélançon assura la présidence. Sa première démarche fut d'adresser une lettre à l'Association des parents du Séminaire et à celle du Collège Marie-de-l'Incarnation. Il s'agissait de vérifier si un établissement privé à vocation collégiale répondait au désir des parents. La réponse fut favorable: près de 90 % des parents concernés appuyaient le projet. Donc tel projet répondait à un besoin.

En 1968, le Bill 56 avait rendu légal l'existence d'une institution privée qui pouvait être financée en partie, si elle était reconnue d'intérêt public. Cette reconnaissance officielle nécessitait une demande accompagnée d'un mémoire prouvant la pertinence du nouvel établissement privé. Depuis 1965, M<sup>br</sup> Albani Mélançon avait multiplié lettres et visites auprès de diverses autorités pour promouvoir la cause de l'enseignement privé. Il était donc tout désigné pour préparer et présenter le mémoire à la Commission consultative de l'enseignement privé, en vue de faire reconnaître le Collège Laflèche comme institution d'intérêt public ayant droit à une subvention annuelle. Le mémoire est daté du 28 mai 1969. La réponse favorable du ministre d'État à l'Éducation sera adressée à M<sup>br</sup> Albani Mélançon, directeur général du Collège Laflèche, le 29 août 1969.

M<sup>br</sup> Albani Mélançon cumulera le titre de supérieur du Séminaire Saint-Joseph et celui de directeur général ou recteur

du Collège Laflèche, de 1969 au 23 novembre 1973, jour de sa mort.

Les Ursulines ont fondé le Collège Laflèche et en sont restées propriétaires jusqu'en 1996 où une corporation laïque a été formée en bonne et due forme. M<sup>gr</sup> Albani Mélançon, supérieur du Séminaire, fut le principal architecte, le promoteur efficace et le défenseur irréductible du Collège Laflèche. Aussi le Séminaire est-il en droit de revendiquer des liens d'étroite parenté avec le Collège Laflèche.

### Le Séminaire et le Ciné-Campus<sup>52</sup>

Le Ciné-Campus naquit en 1968, l'an 1 du Cégep. Ce joyau culturel trifluvien a 42 ans bien comptés. Il n'a rien perdu de sa vitalité. Une plante aussi vigoureuse n'a pas surgi en surface, sans racines. En 1988, l'abbé Léo Cloutier, son président-fondateur, écrivit dans le calendrier-programme 1987-1988 : « Nous n'avons rien inventé en mettant sur pied le Ciné-Campus en 1968. » Il tenait à rappeler que le Ciné-Campus était l'aboutissement de plusieurs initiatives en culture cinématographique dont il avait été lui-même l'inspirateur.

En effet, dès la fin des années 1950, existait, au Séminaire, un ciné-club de formule traditionnelle, le Ciné-Club Eisenstein, réservé aux élèves. Il s'agissait d'initier les jeunes à un cinéma de qualité. Puis, encouragés par leur mentor, des mordus de cinéma comme Yves-André Bureau, Gérard Godin et d'autres *ejusdem farinae* animèrent un nouveau ciné-club, cette fois ouvert également aux adultes, le Ciné-Club Georges-Méliès. Pendant quelque trois ans, ce ciné-club présenta, toujours dans la salle académique du Séminaire, des films qui furent des révélations pour le public trifluvien.

Sur la lancée de cet intérêt, de cette passion pour le cinéma de qualité, voici que l'abbé Cloutier réussit à faire inscrire un cours dans la grille-horaire du Collège universitaire. Ce

52. « Ciné-Campus : une expérience unique », *Le Ralliement*, vol. XI, n° 8, mars 1988, p. 3-5. « Les 30 ans de Ciné-Campus », *Le Ralliement*, vol. XII, n° 19, avril 1998, p. 16.





Photo: Flageol Photo

#### L'équipe du Ciné-Campus (août 1991)

*L'abbé Cloutier a toujours eu le don de former des équipes compétentes et fidèles. Si le Ciné-Campus a été fondé en 1968, il avait eu une période de gestation au Séminaire de 1950 à 1968. À l'avant, de gauche à droite : madame Ginette Delmas, directrice générale du Ciné-Campus, monsieur Léo Cloutier et madame Stella Montreuil. À l'arrière, de gauche à droite : monsieur Gilles Leblanc et Lévis Martin.*

~

Collège universitaire, consortium du Séminaire, du Collège Marie-de-l'Incarnation et du Séminaire Saint-Antoine, vécut de 1965 à 1968. L'abbé Léo Cloutier y donna le cours 226, intitulé « Littérature et cinéma ». On y étudiait les esthétiques respectives de la littérature et du cinéma à partir de grandes œuvres.

L'abbé Léo Cloutier enseigna plusieurs matières au Séminaire pendant 27 ans. À partir de 1968, il passa au Cégep où il se consacra à l'enseignement du cinéma. Ce prêtre professeur du Séminaire fut l'apôtre de la vie cinématographique dans l'une et l'autre institutions. Les jeunes qu'il lança dans l'aventure des deux premiers ciné-clubs étaient des élèves du Séminaire. Tous les films étaient projetés dans la salle académique, avenue Laviolette.

Et quand, en 1968, le Ciné-Campus fut fondé, dans le contexte du cégep, par ce même abbé Cloutier identifié à jamais à son *alma mater*, et que le Ciné-Campus fut incorporé, le 18 septembre 1972, il ne coupa pas le cordon ombilical. Au contraire, après 42 ans, c'est encore dans cette même salle académique du Séminaire que les films sont projetés. En 1985 et en 2010, cette salle refit sa beauté et se voulut plus accueillante et plus confortable. Depuis 1985, cette salle a un nom : Léo-Cloutier. Le secrétariat du Ciné-Campus occupe un local dans le grand corridor du Séminaire tandis que des salles de réunion et le Grand Salon accueillent les invités du Ciné-Campus, lors des différentes activités.

Le Séminaire n'a-t-il pas raison de considérer le Ciné-Campus comme membre de sa famille ? Il est fier, à juste titre, de collaborer au succès du plus important ciné-club au Canada.

### Le Séminaire et le Lac-en-Cœur<sup>53</sup>

Le Lac-en-Cœur, un lac aux eaux cristallines, niché au creux de montagnes où la main de l'homme n'a pas mis la hache. Un joyau écologique, au contrefort des Laurentides, à environ un kilomètre d'Hervey-Jonction. Depuis 64 ans, le nom du Lac-en-Cœur évoque une œuvre de plein air pour les jeunes, « Les Villages Étudiants », incorporée le 19 décembre 1946. Deux prêtres, enseignants au Séminaire, en furent les cofondateurs, les abbés Charles-Henri Lapointe et Paul Boivin. Le premier conçut le projet. Le second le réalisa. En effet, l'abbé Boivin, homme pratique et ingénieux, trouva le lac où implanter l'œuvre et s'étant fait donner, par le ministère de la Défense, des baraquements désaffectés, avec l'aide d'élèves du Séminaire, il les démontra, les transporta au lac et les remonta pour servir de premiers camps aux jeunes. Avec les années, l'aménagement du camp se modernisa, tout en conservant un caractère rustique : chapelle, cafétéria, salle communautaire, toilettes, fosses septiques, etc.

C'est le Séminaire qui fournit au Lac-en-Cœur administrateurs et directeurs de l'œuvre. Au risque de commettre des

53. « Lac-en-Cœur », *Le Ralliement*, vol. XII, n° 13, avril 1996, p. 6-7.



### Des étudiants du STR au Lac-en-Cœur

*Un lac enchanteur encaissé par les contreforts des Laurentides. Le camp du Lac-en-Cœur met au service de la jeunesse et des adultes tout un domaine sylvestre à rendre jaloux les grands propriétaires fonciers. Le Lac-en-Cœur est seul occupant du lac et des abords. L'œuvre a 64 ans. Au cours des années, les programmes de camp et les installations matérielles n'ont pas cessé de s'améliorer.*

oubliés impardonnables, voici les noms de prêtres du Séminaire qui agissent comme directeurs ou administrateurs du Lac-en-Cœur: Édouard Beaubien, Gaston Beauchesne, Grégoire Tessier, Onil Marchand, André Marcouiller, Jean Hamel. L'abbé Jean Hamel, directeur de 1979 à 1982, fut le dernier prêtre à occuper ce poste. Sans oublier que la grande majorité des membres de la Corporation sont des anciens du Séminaire et que la Fondation, créée en 1990, soit « Les œuvres du Lac-en-Cœur », compte surtout des anciens et même des membres du personnel du Séminaire. Cette dernière fondation se propose de soutenir le camp et de favoriser son développement.

Un dernier fait qui montre l'intérêt du Séminaire pour le Lac-en-Cœur se produisit en 1976. L'année même de son incorporation, en 1946, l'œuvre avait loué le domaine du lac au coût de 1 \$, pour une durée de 30 ans. À l'expiration de l'entente, en 1976, Les Villages Étudiants furent mis en demeure ou d'acheter le terrain ou de déménager. C'est alors que la Fondation des

Amis du Séminaire décida d'acheter le domaine sylvestre occupé par le camp de jeunes. Les autorités de Consolidated-Bathurst de Grand-Mère ayant refusé de prolonger le contrat de location des terrains et même de les vendre, la Fondation des Amis du Séminaire délégua les abbés Jean Hamel et André Marcouiller, tous deux membres de la Corporation Les Villages Étudiants, auprès du président de la Consolidated-Bathurst à Montréal. M. le Président accepta l'offre d'achat de la Fondation. Ainsi la vie au Lac-en-Cœur était assurée pour de longues années. Cette intervention toute naturelle de la Fondation des Amis du Séminaire démontre la qualité des liens étroits entre le Séminaire et l'œuvre du Lac-en-Cœur.

Aujourd'hui le secrétariat permanent des Villages Étudiants Inc. est à l'adresse du Séminaire, rue Laviolette. Le Lac-en-Cœur, bel et bien incorporé, a ses coudées franches mais il fait partie de la famille du Séminaire, qui joue toujours son rôle d'ange tutélaire.

#### *Le Ralliement et le S.T.R.*<sup>54</sup>

En janvier 1928, parut le premier numéro du *Ralliement*. L'évêque du temps, M<sup>gr</sup> François-Xavier Cloutier, écrivit une longue lettre au Supérieur pour exprimer sa joie de voir naître un périodique dévoué aux intérêts du Séminaire, trait d'union entre l'*alma mater* et les anciens. Au commencement du *Ralliement* fut M<sup>gr</sup> Albert Tessier. Encore lui! Fonder un journal, c'est facile. Mais l'alimenter, maintenir un rythme de parution, ça demande une bonne dose de ténacité de la part des responsables.

Nous sommes en 2010. *Le Ralliement* présente un cas de longévité journalistique: 82 ans bien comptés! Plus de 251 numéros. Notre périodique a connu des fréquences diverses, même des silences. Un tableau chronologique donne déjà une idée des hauts et des bas de sa longue existence:

---

54. « Petite histoire du *Ralliement* 1928-1998 », *Le Ralliement*, vol. XII, n° 21, décembre 1998, p. 4.

1928-1937	60 parutions en 10 ans	1972-1974	9 numéros à parution régulière
1937-1956	19 années de silence	1974-1988	56 numéros à parution régulière
1956-1959	2 numéros à parution sporadique	1988-1998	33 numéros à parution régulière
1959-1963	20 numéros en 4 ans à parution régulière	1998-2007	28 numéros à parution régulière
1963-1972	34 numéros de 20 pages à partir de février 1964	2007-2010	9 numéros à parution régulière

Ces statistiques ne disent pas l'essentiel. Elles laissent deviner que des directeurs et des équipes ont tenu la barre et parfois l'ont reprise avec énergie, après des années d'absence. Toujours des directeurs ont sorti le journal des quelques périodes de léthargie. Plus que des noms, des hommes en chair et en os, que nous avons connus, ont maintenu *Le Ralliement* bien vivant.

D'abord Albert Tessier, ptre, qui en fut le premier directeur (1928-1937) et en reprit la direction (1959-1962). Gérard Bilodeau, ptre, lui succéda jusqu'en 1972. C'est lui qui porte *Le Ralliement* à 20 pages. Puis Paul-Aimé Trépanier, ptre, prit la direction en 1972 et 1973. Jean Robert, ptre, lui, en assumera la direction pendant 15 ans (1973-1988). Enfin Grégoire Tessier, ptre, s'y consacrera de 1988 à 1998, année de sa mort. Il faudrait souligner l'apport de nombreux collaborateurs qui, à des titres divers, formèrent équipe avec les directeurs. Au risque de commettre des oublis impardonnables, dressons une liste forcément incomplète : Clément Marchand, Yvon Thériault, Gabriel Beaudoin, ptre, André Marcouiller, ptre, Hermann Plante, ptre, Roland Héroux, Pierre Leclerc, Charles-Eugène Plourde, ptre, Claude Laneuville, Pierre Auger, Jean Panneton, ptre, et une multitude de collaborateurs occasionnels.

Les 250 numéros sont précieusement conservés au local des Anciens du S.T.R. Quelle mine de renseignements ! L'historien honnête devra consulter *Le Ralliement* s'il veut écrire sérieusement

Première page du premier  
*Ralliement* (1928)

Volume I, n° 1, il est relativement facile de fonder un journal. Lui assurer longue vie, c'est autre chose. Voici qu'aujourd'hui en 2010, *Le Ralliement* est encore bien vivant. À 82 années de sa fondation, il est tout fier d'afficher: Volume XXIII, n° 4. Une mine de renseignements sur le passé et les différents aspects de la vie présente.

~

sur les transformations en éducation dans les années 1960, sur les débuts de la vie universitaire dans la région, sur les activités culturelles avant la création des Centres culturels, sur la fondation du Collège Laflèche, le Ciné-Campus, le *Boréal Express*, les Petits Chanteurs, les premiers salons du livre, le Lac-en-Cœur, le Musée Pierre Boucher, les Archives, etc. Et, surtout depuis que l'abbé Grégoire Tessier a perfectionné la formule des nouvelles diverses sur les Anciens, où trouver ailleurs que dans *Le Ralliement* les bonnes nouvelles sur la vie de ceux qu'on risquait d'oublier? Combien de décès seraient tout à fait ignorés sans le rappel du *Ralliement*! Sans oublier des photos et des textes sur les grandes visites: le général de Gaulle, des premiers ministres de toutes couleurs politiques, le pasteur King, le célèbre Nathan Chouraqui et, bien sûr, d'éminents dignitaires ecclésiastiques. Et l'amant de la littérature pourra lire de nombreux textes inédits d'écrivains reconnus: Albert Tessier, Clément Marchand, Hector et Omer Héroux, Denis Vaugeois, Hermann Plante, Gérald Godin, Marcel Trudel, Jacques Lacoursière, Ringuet (Philippe Panneton), Jean Pellerin, Hervé Biron, Harry Bernard, Sylvain (Auguste Panneton), Roland Héroux, etc.



Un autre grand service que la collection du *Ralliement* rend, c'est d'avoir fixé le nom et le visage de tous ceux grâce auxquels le Séminaire a vécu et progressé depuis 150 ans. Des professeurs, des prêtres, religieux, laïcs, sœurs dominicaines et anciens. Des noms? Pour ne pas reculer trop loin : Jean-Marie Bureau, Conrad Godin, Paul Lacoursière, Ludovic Laterrière, Réal Mercier, les abbés Turcotte, Mélançon, Gagnon, Bellemare, Garceau, Gélinas, Boivin, etc. Jusqu'à la fin, un homme aussi sérieux que l'abbé Grégoire Tessier portait en lui constamment la préoccupation du *Ralliement*. Il avait mesuré les retombées psychologiques de ce périodique dont 6 000 exemplaires répercutent, sur au moins 4 continents, les échos des nouvelles de l'éminente famille du Séminaire.

L'abbé Grégoire Tessier dirigea *Le Ralliement* jusqu'à sa mort en septembre 1998. Une équipe lui succéda. Une équipe autour de l'abbé Charles-Eugène Plourde et de Pierre et Huguette Leclerc. En firent partie les Roland Héroux, Jean Panneton, Claude Laneuville et Pierre Auger. *Le Ralliement* a un long passé et prévoit un bel avenir. Qu'un cataclysme fasse disparaître le Séminaire, il survivra dans la mémoire de tous, grâce au *Ralliement*. Est-il nécessaire de parler des liens étroits entre le Séminaire et *Le Ralliement*, son miroir fidèle?

### Et le *S.T.R.*, journal des élèves<sup>55</sup>?

*Le Ralliement* est encore bien vivant. Il est bien connu. Il circule au Québec et ailleurs. Le *S.T.R.*, autre journal né au Séminaire, ne survit plus que dans la mémoire de certains anciens de l'époque 1943-1960.

Ce journal voulut être l'organe officiel des étudiants du Séminaire de Trois-Rivières. Deux rhétoriciens en furent les fondateurs, en mars 1943 : Roméo Vézina et Jean-Guy Hamelin. Deux élèves pleins de talents et d'audace. Les jeunes fondateurs réussirent à former une équipe qui assura, en se renouvelant, la

---

55. « En cherchant mes souvenirs », *Le Ralliement*, vol. XIII, n° 2, avril 1999, p. 3.

# Le S. T. R.

Vol. I — No. 1

UT SINT UNUM

Prix .05

## En-tête du premier S.T.R. (mars 1943)

*Deux jeunes élèves audacieux fondent le S.T.R., journal des élèves du Séminaire. Jean-Guy Hamelin et Roméo Vézina, deux rhétoriciens, lancent le premier numéro en mars 1943.*

~

vie du journal fait par et pour les étudiants. Périodique mensuel au coût de 5 ¢, des articles substantiels et bien écrits reflétaient les préoccupations des élèves dans différents domaines : religion, littérature, musique, art, éducation, société, sport, etc. Ces jeunes de l'époque de la « Grande Noirceur » devaient être munis d'un œil de hibou pour y voir si clair ! L'intérêt des apprentis journalistes déborda parfois le cadre scolaire. Ainsi, de 1943 à 1953, le journal s'adressait souvent aux anciens, pendant ces années où *Le Ralliement* ne parut pas. Surtout deux numéros spéciaux du S.T.R. firent connaître ce journal étudiant à travers le Québec : un numéro consacré à M<sup>gr</sup> Albert Tessier, en 1944, et un autre à M<sup>gr</sup> Maurice Roy, en 1946.

Le S.T.R. fut publié régulièrement de 1943 à 1953. Il renaîtra en 1956 et se maintiendra jusque vers les années 1960. Puis il se confondra avec la publication annuelle de l'Album des finissants. Le S.T.R. est né de la vitalité étudiante au Séminaire, en ce temps-là. Un éducateur de cette époque écrivit : « Le jour où le S.T.R. cessera de paraître, les élèves n'écriront plus que par nécessité scolaire : ils perdront donc l'habitude de penser librement. »



## Le Séminaire et le Musée Pierre-Boucher<sup>56</sup>

Par qui et quand fut fondé un musée au Séminaire? Voilà une question élémentaire mais sans réponse simple et précise. En effet, impossible d'avancer une date qui marquerait la naissance d'un musée au Séminaire. En 1929, l'abbé Albert Tessier parla de « collections amassées pendant 50 ans ». Il faudrait donc faire remonter les débuts du Musée vers les années 1880. Sans doute des professeurs d'histoire, pour illustrer leurs leçons théoriques, avaient collectionné de vieilles choses, vestiges du passé. Un seul nom de ces initiateurs n'a pas glissé dans l'oubli, celui de l'abbé Louis-Arthur Dusablon, professeur en *Belles-Lettres* de 1895 à 1902. Passionné d'histoire, antiquaire averti, il continua après son départ du Séminaire à enrichir sa collection d'antiquités qu'il légua plus tard à son *alma mater*. Mérite-t-il le titre de fondateur du Musée du Séminaire? Peut-être pas. Reconnaissons-le tout de même comme son organisateur principal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Hier*

Jusqu'en 1925, les objets du Musée étaient conservés en vrac, ici et là, sans inventaire méthodique. C'est alors que l'abbé Albert Tessier, devenu professeur en *Rhétorique*, prit à cœur le Musée. En peu d'années, le Musée du Séminaire cessa d'être une quantité négligeable aux yeux des autorités.

En 1929, lors de la grande souscription, il figurait même parmi les objectifs de la campagne: « Les reliques d'histoire, les collections de monnaie, etc., doivent être exposées dans un musée convenable. »

Le 13 novembre 1929, un incendie détruisit de fond en comble l'édifice du vieux séminaire et réduisit en cendres les trésors du Musée. L'abbé Albert Tessier fit alors un appel à tous, auprès des élèves, des parents, des anciens et des autres. Toute la région répondit à ses appels pressants, si bien qu'en peu d'années afflua au Séminaire un lot d'objets permettant de monter un nouveau musée.

56. « Le Musée Pierre Boucher », *Le Ralliement*, vol. XI, n° 8, novembre 1988, p. 7. « Un musée au Séminaire, une longue histoire », *Le Ralliement*, vol. XVII, n° 1, avril 2004, p. 3-5.

Tout nouveau ce musée en effet, car l'abbé Albert Tessier, incarnation même du mouvement régionaliste en Mauricie, imprima au jeune musée une orientation précise. Il en fit un musée d'histoire régionale logé sous la coupole. Quand, en 1934, M. Montarville Boucher de la Bruère donna au Séminaire papiers, documents, archives accumulés depuis huit générations dans la famille Boucher, l'abbé Tessier changea le nom du Musée du Séminaire. Il s'appela dorénavant le Musée Pierre-Boucher. L'inauguration officielle du Musée, sous le nom de Musée Pierre-Boucher, eut lieu le 17 juillet 1934.

De 1934 à 1976, le Musée Pierre-Boucher mena la vie d'un musée privé plus ou moins structuré, sans trop déroger à sa vocation de musée d'histoire régionale. Si l'influence de l'abbé Albert Tessier pesait encore sur l'orientation du Musée, des curateurs ou des conservateurs en assuraient la vie quotidienne. Des conservateurs de bonne volonté intéressés aux reliques du passé comme les abbés Jean-Baptiste Carignan, Paul Boivin et surtout Grégoire Tessier (conv. 1946). À tour de rôle, ces responsables du Musée consacraient bien des heures à ranger et à classer les dons divers qui s'entassaient sous la coupole. On constate que, pendant ces années, le partage n'est pas fait entre les antiquités relevant des archives et celles concernant le Musée proprement dit. À cette époque, ni la muséologie ni l'archivistique n'avaient tracé avec précision leurs territoires respectifs.

### *Aujourd'hui*

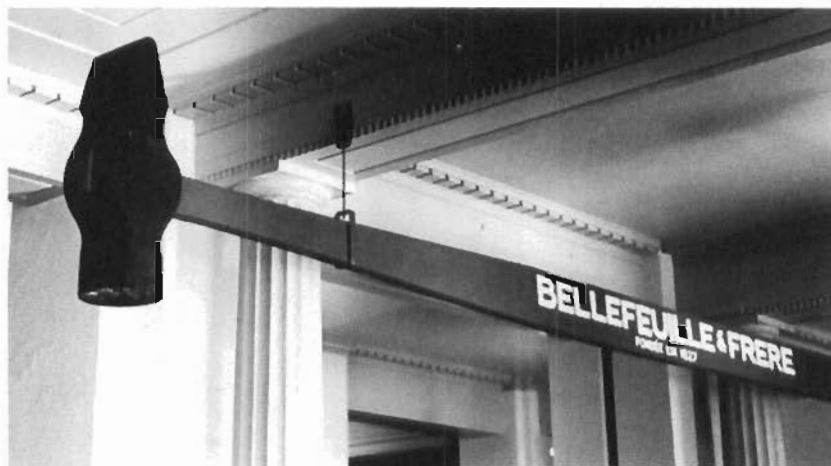
L'année 1976 marque un grand changement dans la vie du Musée Pierre-Boucher. Il obtient son existence légale, grâce aux lettres patentes enregistrées le 30 juillet 1976. Les requérants en sont : Albert Tessier, Roger Bellemare, André Marcouiller, Grégoire Tessier et Hermann Plante. Dûment incorporé, le Musée pourra donc bénéficier de subventions statutaires du ministère des Affaires culturelles. Les cinq requérants formeront le premier Conseil d'administration habilité à créer des comités divers, nécessaires à la bonne marche muséale.

En 1977, deux vastes salles d'exposition furent aménagées à même les anciens parloirs du Séminaire. Elles furent inaugurées

le 26 septembre 1977: L'une fut nommée Conrad-Godin en reconnaissance des services éminents rendus au Musée par le docteur Conrad Godin (conv. 1926) et l'autre fut baptisée Rodolphe-Duguay en l'honneur du grand peintre de Nicolet dont le Musée Pierre-Boucher possédait une partie importante de l'œuvre.

Grâce à ces deux salles d'exposition, il était donc possible d'exhiber les richesses claquemurées sous la coupole peu accessible. C'est en 1977 que le Musée Pierre-Boucher se mit à présenter annuellement une série d'expositions à un rythme soutenu. Des expositions à caractère historique, à partir de ses collections ethnologiques, mais aussi d'autres, à caractère plutôt esthétique, grâce aux œuvres d'art appartenant au Séminaire et, en deuxième lieu, aux artistes invités.

En 1978, M<sup>me</sup> Françoise Chaîné assumait la coordination du Musée et la responsabilité des expositions tout en continuant l'inventaire des collections.



Le marteau du commerce Bellefeuille  
conservé au Musée Pierre-Boucher (été 1983)

*« Au Gros Marteau » était l'enseigne d'une fonderie établie sur la rue Notre-Dame. Cette fonderie fabriquait divers objets de fonte: machines à carder la laine, têtes de marteaux, poêles, etc. Elle opéra de 1810 à 1958. Qui entrait à Trois-Rivières par la rue Notre-Dame passait sous le « Gros Marteau ». Le Musée Pierre-Boucher conserve soigneusement cette relique du vieux Trois-Rivières.*



Photo: Flageol Photo

### Statue *Marie-Médiatrice*

au Musée Pierre-Boucher (mai 1990)

*Un chef-d'œuvre du sculpteur Louis Jobin.*

*Statue qui a servi de monument funéraire à la famille Morrissette de Cap-de-la-Madeleine. En 1986, elle a été retirée du cimetière Saint-Louis de Trois-Rivières afin d'en assurer la protection.*

*Initiative de la Société de conservation et d'animation du patrimoine (SCAP) de Trois-Rivières, présidée par Alain Gamelin. Conservée par le Musée Pierre-Boucher qui l'a fait restaurer par le Centre de conservation du Québec en 1988. La détérioration est arrêtée et l'œuvre est conservée dans son originalité.*

~

En parcourant le catalogue des expositions que le Musée présentait depuis 10 ans, il est évident que la majorité d'entre elles ne concernaient plus l'histoire régionale. Pierre-Boucher s'était donc éloigné de sa mission de musée d'histoire régionale, sans avoir trouvé sa vocation propre. En fait, à cause de diverses circonstances, le Musée avait débordé le cadre de la seule histoire régionale où l'abbé Tessier l'avait cantonné, en 1934. Aussi, le document qui en 1989 déclarait le Musée Pierre-Boucher musée d'art ne lui imprimait pas une toute nouvelle orientation. En effet, depuis 1978, sans négliger les autres volets, M<sup>me</sup> Chainé avait toujours privilégié le volet artistique. Elle a maintenu un rythme d'une douzaine d'expositions d'artistes par année, des artistes d'ici et d'ailleurs.

La Société des Amis du Musée compte plus de 350 membres. Ces bénévoles assurent la surveillance du Musée en soirée et collaborent à diverses activités: marché aux puces, voyages culturels, réunions populaires, etc. Une équipe de trois employés permanents seconde la directrice.

Une bien mince équipe pour veiller sur quelque 24 000 objets et œuvres d'art et procéder à la numérisation progressive de ces trésors versés à la base de données du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP) et Médiat-muse (société des musées québécois). Ainsi branché, le Musée Pierre-Boucher favorise les emprunts, la recherche et la concertation.

Le Musée Pierre-Boucher est né au Séminaire. Même incorporé, il y vit toujours.



### Les Archives du Séminaire de Trois-Rivières (2008)

*Ce centre d'archives conserve des collections extrêmement diversifiées; deux d'entre elles ont même été classées comme biens culturels par le gouvernement du Québec. On vient de partout consulter les témoins muets de notre histoire. Les Albert Tessier, Marcel Trudel, Jean Provencher, Jean Hamelin, René Hardy, Lucia Ferretti et combien d'autres, munis de gants blancs, ont manipulé les documents qui ont servi de matériaux à leurs ouvrages historiques. Le journal Boréal Express, sous l'impulsion de Jacques Lacoursière, Gilles Boulet et Denis Vaugeois, y est né en 1962.*

~

### Le Séminaire et les Archives<sup>57</sup>

Les Archives du Séminaire et le Musée Pierre-Boucher sont deux réalités aujourd'hui distinctes. À l'origine et jusque vers 1950, elles étaient jumelées. L'abbé Albert Tessier, leur père commun, dans sa passion pour les reliques du passé, s'intéressait, au même titre, à tous les vieux documents et aux objets anciens. C'est une même fibre qui le portait vers toutes les reliques du passé, sans trop les partager entre le musée et les archives. Il n'avait qu'un souci : la sauvegarde de notre patrimoine.

57. « État général des fonds et collections conservés aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières », *Le Ralliement*, vol. XII, n° 1, mai 1986, p. 11-12.

Aujourd'hui l'archivistique et la muséologie ont leurs objectifs et leurs méthodes propres. Aussi, tout en étant complémentaires, les Archives du Séminaire et le Musée Pierre-Boucher jouent des rôles différents. En 1990, les Archives du Séminaire furent reconnues par le ministère comme un service agréé d'archives privées. Les chercheurs ont découvert la richesse des fonds et des collections accessibles au public. Nos archives comptent 840 fonds. Plusieurs de ces fonds ont été classés biens culturels. Entre autres, le Fonds de la famille Hart (1979), la Collection de Montarville Boucher de la Bruère (1980), le Fonds Napoléon-Bureau (1980), la Collection Auguste-Désilets (1980). D'autres comme le Fonds Albert-Tessier et le Fonds Maurice-Duplessis attirent beaucoup de chercheurs.

Ces fonds et collections d'archives du Séminaire touchent pratiquement toutes les sphères d'activités humaines. Des spécialistes ont publié un inventaire des richesses des Archives du Séminaire en 1965, en 1985 et en 1991. M. Gilles Héon, un archiviste chevronné, prétend : « À l'avenir, écrire l'histoire du Québec sans consulter ces archives sera encourir un grand risque. » Le Séminaire est fier d'avoir donné naissance à ces précieuses archives. Il en prend un soin jaloux en leur réservant des locaux adéquats et en les confiant à des archivistes professionnels.

### Le Séminaire et le Centre Marcotte<sup>58</sup>

Pourquoi, quand et comment le Centre Marcotte surgit-il sur le terrain du Séminaire, rue Saint-François-Xavier ? D'abord sa naissance. C'est le 23 avril 1969, lors d'une conférence de presse au Grand Salon du Séminaire, que M<sup>e</sup> Ludovic Laperrière annonça la construction d'un aréna portant le nom de l'abbé Hector Marcotte, un abbé octogénaire résidant au Séminaire, un ancien sportif toujours intéressé aux sports. Un groupe de Trifluviens dynamiques, en majorité des anciens du STR, avait constitué une corporation présidée par M<sup>e</sup> Laperrière et dont

---

58. « Un rêve devenu réalité », *Le Ralliement*, vol. VII, n<sup>o</sup> 17, mars 1970, p. 10-11.

le secrétaire était un jeune abbé appelé à s'identifier à l'œuvre, André Marcouiller. La Corporation du Séminaire avait offert un emplacement qui fut loué par le Centre Sportif Marcotte en vertu d'un bail emphytéotique au coût de 1 \$.

La réalisation du projet prit un rythme accéléré: 23 avril 1969, lancement officiel du projet; 26 juillet 1969, première levée de terre; 21 décembre 1969, ouverture des opérations; 25 janvier 1970, inauguration officielle et bénédiction du Centre Marcotte par l'abbé Hector Marcotte. En parallèle, les promoteurs du projet mirent au point une formule de financement efficace: en plus de solliciter le gouvernement du Québec et la Ville de Trois-Rivières, on invita les gens à contribuer sous forme de prêts sans intérêt remboursables selon un plan précis. La somme projetée de 250 000 \$ (inévitavelmente majorée) fut vite recueillie.

Donc, dès janvier 1970, le Centre Marcotte fut envahi et par les jeunes hockeyeurs et par les adultes, jour et nuit, samedi et dimanche compris. C'est alors que le Séminaire connut l'âge d'or de notre sport national parmi les élèves. Selon l'âge, plus d'une centaine furent regroupés dans les quatre catégories: juvénile, midjet, bantam, pee-wee. Tous ces clubs portant les couleurs du STR évoluaient dans une ligue municipale composée des différentes paroisses, le Séminaire étant considéré comme une paroisse. Pendant 15 ans, soit de 1970 à 1985, le calendrier des joutes débordait. Les parties disputées avec les autres clubs entretenaient la ferveur des joueurs sur la glace et l'enthousiasme des parents massés dans les gradins. Très malheureusement, une décision administrative de la Ville de Trois-Rivières bousilla cette belle organisation sportive, au milieu des années 1980. On décida de structurer autrement le hockey des jeunes. Les jeunes hockeyeurs donnaient leur nom à la Ville qui, elle, formait les équipes. Le Séminaire ne pouvait donc plus retenir ses élèves à l'intérieur de ses clubs qui s'effritèrent en peu de temps. Un peu de hockey survécut à l'intérieur des cours d'éducation physique. Mais, en l'absence de toute compétition, le feu sacré s'éteignit rapidement.

Aussi, depuis 1985, le Centre Marcotte cessa d'être une nécessité pour le Séminaire. On l'utilisa parce qu'il était là. Dorénavant il fut fréquenté surtout par des adultes de la ville souvent regroupés dans les « ligues de garages », entre amis. Les entraînements des clubs de hockey mineur occupaient aussi la glace sporadiquement.

Quant au Séminaire, un ou deux clubs y survécurent jusqu'en 2005. Ils étaient obligés de visiter d'autres clubs à l'extérieur. L'ère du hockey au Séminaire était donc révolue.

Le sort en était jeté. Voici qu'en octobre 2006, le pic des démolisseurs s'est mis à éventrer le Centre Marcotte, encore tout bourdonnant d'activités, il y avait à peine quelques mois. Le site du Centre Marcotte est devenu une aire de stationnement.

Que de souvenirs gravés dans la mémoire de trois, quatre générations d'anciens qui ont connu l'ivresse de la victoire ou la déception de la défaite. Même l'abbé Marcouiller, que les années avaient identifié avec le Centre Marcotte, en a fait courageusement son deuil. Il savait que pour le bien des jeunes du Séminaire, le nouveau gymnase, un gymnase double, relayerait avantageusement son bon vieux « Marcotte ».

### Le Séminaire et les Dominicaines<sup>59</sup>

Le Séminaire n'est pas en droit de revendiquer la paternité des religieuses Dominicaines. Il faut cependant souligner que, de leur arrivée, le 30 juin 1902, jusqu'en 1910, ces religieuses ont été exclusivement au service des prêtres et des élèves du Séminaire Saint-Joseph. Aussi furent-elles appelées les « sœurs du Séminaire ». Un peu d'histoire fera comprendre pourquoi l'historienne Lucia Ferretti parlera du Séminaire comme le berceau de leur congrégation.

---

59. Lucia Ferretti, *Histoire des Dominicaines de Trois-Rivières*, Sillery, Septentrion, 2002. Dans son premier chapitre intitulé « Filles de Dominique et de l'évêque », p. 15-43, l'historienne évoque la fondation de la communauté de Trois-Rivières et la période où les sœurs sont exclusivement au service des prêtres et des élèves du Séminaire.





Photo: Roland Lemire

#### Quelques religieuses dominicaines (janvier 1967)

*La livrée rigoureusement identique rappelle le renoncement à leur individualité pour épouser l'esprit et les objectifs de l'ordre dominicain. Elles respirent joie et paix.*

Le 30 juin 1902, les religieuses Dominicaines arrivent au Séminaire Saint-Joseph. Un petit contingent de cinq religieuses détaché de la communauté au service du Séminaire de Québec depuis 1887. Ces cinq pionnières venaient fonder une nouvelle communauté de Dominicaines vouée à l'œuvre du Séminaire de Trois-Rivières. Elles se consacraient exclusivement au service des prêtres et des élèves de l'institution. En peu d'années, leur nombre grossit. Au cours des années 1930-1950, quelque 40 religieuses travaillaient au Séminaire.

Dès leur arrivée, les autorités leur précisèrent la tâche à accomplir : prise en charge des cuisines, des réfectoires, du blanchissage, de la lingerie, de l'infirmierie, du vestiaire de la sacristie et de l'entretien des autels. Un programme inchangé pendant plus de 50 ans, jusqu'aux grands chambardements des années 1960. Des travaux pénibles, un règlement de vie austère et pourtant rien

de pitoyable et de misérable dans leur sort. Très librement ces femmes avaient choisi la voie dominicaine : *oratio et labor*.

D'abord la prière, la méditation, la messe, l'office en commun. Puis le travail, ces travaux ennuyeux et faciles qui demandent beaucoup d'amour. Une vie contemplative qui se traduisait, au fil des longues heures, en vie active.

Au plan humain, les sœurs ont dû souffrir de l'ingratitude. Les prêtres et les élèves bénéficiaient de leur dévouement à longueur de semaine. Qui pouvait distinguer l'une de l'autre ? Qui leur portait attention ? Qui leur manifestait quelque reconnaissance ? D'ailleurs elles avaient abandonné prénom et patronyme pour disparaître sous des vocables déroutants : Mère Jeanne d'Aza, Mère Marie de la Croix, Mère Marie du Crucifix. Et leur uniforme ne laissant émerger que leur visage et leurs mains faisait de ces femmes des êtres non identifiables. On en vint à les désigner par de petites fonctions : la sœur du carreau, la sœur au beurre, la sœur du reprisage, la sœur de la buanderie. Elles étaient interchangeables : quand l'une prenait la fonction d'une autre, personne ne s'en rendait compte. C'était pousser loin l'anonymat et l'effacement de la personnalité de ces femmes. Ne jetons la pierre à personne mais reconnaissons la valeur très discutable d'un tel système.

Vers les années 1900, la situation financière du Séminaire était précaire. Par souci d'économie, les autorités eurent recours aux religieuses plutôt qu'à des employés laïques, pour accomplir divers travaux domestiques, au service des prêtres et des élèves. En fait, leur salaire minime soulagea les budgets annuels. De 1902 à 1930, le salaire mensuel d'une religieuse se maintint à 3 \$. Par-delà les retombées d'ordre économique, la présence des religieuses au Séminaire depuis 108 ans est inestimable. Leur influence fut d'un autre ordre. Elles incarnaient la fidélité et la disponibilité. Quel fut le poids de leurs prières et de leurs sacrifices sur le destin du Séminaire ? Ces choses échappent à toute évaluation.

Aujourd'hui en 2010, les sœurs dominicaines font encore partie du paysage du Séminaire. Nuançons : plutôt de la famille du Séminaire. Elles ne sont plus que quatre, d'un certain âge. On les côtoie. Elles s'appellent Anna-Marie, Gisèle, Lucille et Laurette.

Elles n'ont plus la responsabilité de la cuisine, des dortoirs, etc. Elles s'occupent de la sacristie et de la buanderie pour les prêtres résidents. Elles rendent discrètement mille petits services. On les connaît. On les estime. On les taquine. Elles ne sont plus « les sœurs ». Elles vivent parmi nous comme nos sœurs.

### Le Séminaire et la Résidence

Jusqu'en 1954, les membres du personnel, enseignants et directeurs, étaient tous ou ecclésiastiques ou religieux. Ils demeuraient à l'école. C'était leur chez-soi. Point question alors de distinguer l'école et la résidence, comme deux institutions cohabitant sous un même toit.

Peu à peu, à partir de 1955, le personnel de l'école s'enrichit de l'apport des laïcs. Peu nombreux au début, voici que, depuis 1995, le personnel de l'école est en totalité laïque. Tout naturellement, sa tâche d'enseignement ou de direction accomplie, le laïc retourne à la maison, le Séminaire n'étant pas sa demeure. À mesure que le contingent de prêtres ou de religieux enseignants s'amenuisait, le Séminaire offrit chambre et pension à d'autres prêtres ou religieux sans lien professionnel avec l'école : curés et aumôniers retraités, professeurs de cégep et d'université, animateurs de pastorale. En 1967, le Séminaire accueillit une dizaine de jésuites, professeurs universitaires, et quelque 15 novices. Ainsi naquit la Résidence, une entité constitutive du Séminaire, mais étrangère à l'école.

En 1980, la Résidence comptait 44 prêtres diocésains de Trois-Rivières, 6 prêtres de Nicolet, 4 jésuites et 1 religieux. En 2006, 20 prêtres de Trois-Rivières, 3 de Nicolet, 4 jésuites et 1 religieux. Sans oublier les 4 religieuses dominicaines. En juin 2004, un prêtre et deux religieux de la Société de Saint-Vincent de Paul y aménagèrent. En juin 2009, les 3 jésuites quittèrent la Résidence après un séjour de 42 ans. En 2010, comme toute maison familiale d'aujourd'hui, la Résidence du Séminaire n'est pas surpeuplée. Selon les circonstances, elle accueille des prêtres retraités ou encore en service, des religieuses, des religieux et quelques laïcs.



*Religioni et Patriae*

*Au fronton du portail, gravée dans la pierre, la devise du Séminaire  
RELIGIONI ET PATRIAE demeure.*

POUR CONCLURE

*Pourquoi le Séminaire Saint-Joseph en 2010?*

L'HISTOIRE RAPPELLE COMMENT les choses se sont passées. La philosophie, elle, recherche le pourquoi des choses. Non la philosophie à système mais celle d'un Socrate, questionneuse et dérangeante. Socrate, flânant par les rues d'Athènes, s'arrêtait devant une échoppe pour interroger l'artisan, non sur ses procédés de fabrication, mais sur le sens de son travail. Pourquoi faire ça ?

Le Séminaire a 150 ans. C'est l'heure du bilan. Pour une institution qui envisage un avenir prometteur, c'est aussi le temps de s'interroger sur son identité et sa présence dans la société d'aujourd'hui. Quelle est donc la nature du Séminaire Saint-Joseph en 2010? La réponse tient en une ligne: une école secondaire privée de confession catholique.

### Une école secondaire privée

Une école secondaire privée. De 1860 à 1968, pendant 108 ans, le Séminaire fut plus qu'une école secondaire. Il s'y donnait le cours classique de huit ans, couronné par le baccalauréat ès arts, diplôme universitaire ouvrant les portes du Grand Séminaire et de l'université. Seul collège classique complet pour garçons dans la région trifluvienne, personne ne contestait sa présence. C'était un cas unique, en dehors du réseau des autres écoles. Les autorités du Séminaire n'eurent jamais à justifier la présence de leur école, à nulle autre pareille.

À partir de 1968, la conjoncture fut tout autre. En effet, le Séminaire devint une école secondaire de 5 ans, appelée à donner un cours substantiellement semblable au cours des autres écoles secondaires. Il s'apparentait aux autres écoles, une fois dépouillé de ses deux caractéristiques : la durée de 8 ans et le cours classique. Alors se posa la question fondamentale : pourquoi maintenir cette école secondaire à part ? Déjà, en 1964, dès les premières secousses de la réforme de l'enseignement, le Séminaire, pour éviter d'être marginalisé, avait associé son secondaire à la commission scolaire régionale. Ainsi une partie de son problème financier était résolu et, en ces temps d'incertitude, ce régime d'association permettait aux autorités d'étudier calmement la nouvelle donne. En 1971, le Séminaire mit fin à l'association et redevint une école privée sous l'égide du ministère, en vertu de la Loi sur l'enseignement privé. Déclaré institution scolaire reconnue d'intérêt public, le Séminaire conquiert un statut légal clair et net.

La reconnaissance d'intérêt public est plutôt un programme exigeant qu'un état de fait. À moins que l'on considère cette reconnaissance officielle comme une simple convention. Il s'agit, pour une école privée ainsi reconnue, de montrer en quoi elle enrichit le paysage scolaire du milieu et quel est son apport propre. Si le Séminaire se contente d'être une école secondaire de plus, comment justifier la participation financière du gouvernement, son financement et surtout les frais imposés aux parents des élèves ? Que peut-il apporter de plus, de différent ?

Du côté des études, peu de latitude est laissée à une école privée comme le Séminaire. Quant à l'horaire et au programme des études, il doit suivre les directives du ministère, tout comme les autres écoles secondaires. Pourtant les parents qui choisissent le Séminaire et les élèves en fin de cours reconnaissent que cette école se distingue des autres écoles secondaires. Où relever les différences? Mis à part l'impondérable, voici trois facteurs qui font la différence : une sélection relative des élèves, le choix du personnel enseignant et sa stabilité, des mesures efficaces d'encadrement. Quant à la sélection des élèves, il ne s'agit pas de retenir les enfants surdoués mais d'écarter ceux dont le profil ne cadre pas avec la vie au Séminaire. Au chapitre du personnel enseignant, la direction du Séminaire se réserve le droit de recruter son personnel et s'efforce de les intégrer afin d'assurer un continu pédagogique. Mais sans aucun doute, ce sont les mesures d'encadrement qui confèrent une éducation de marque aux élèves du Séminaire.

Ces mesures ont déjà été décrites : titulariat, code de vie, gouvernement étudiant. Voilà les mesures qui ont fait leurs preuves. Elles ont un dénominateur commun : elles mettent en situation l'éducateur, l'élève et les parents. Il n'est pas question d'asséner des coups d'autorité ni de proférer des diktats. Le caractère privé du Séminaire favorise l'application de telles mesures. En somme, ces mesures d'encadrement éprouvées inspirent une grande confiance chez les parents à l'endroit du Séminaire. La direction en est consciente. Aussi s'évertue-t-elle à maintenir un encadrement efficace qui, à lui seul, justifie la présence d'une école secondaire privée comme le Séminaire.

Voilà la réponse à la question : pourquoi maintenir, en 2010, une telle école secondaire privée ?

### Une école catholique

Une école de confession catholique? Le fait que le Séminaire est possédé et administré par une corporation présidée par l'évêque du diocèse de Trois-Rivières, corporation dont la majorité des membres sont des prêtres, un tel statut confère à l'institution

un caractère officiel d'école de confession catholique. Il faut remonter à l'année 1874 pour retracer les antécédents religieux du Séminaire. C'est alors que M<sup>sr</sup> Laflèche, en vertu d'une constitution substantiellement amendée, devint président d'une nouvelle corporation ecclésiastique et fit du Collège de Trois-Rivières le Séminaire Saint-Joseph, son Petit Séminaire diocésain. La mission d'un Petit Séminaire diocésain étant avant tout d'assumer la relève sacerdotale, tout naturellement la place de la religion doit y être prépondérante. Les cours, le règlement, les horaires visent prioritairement la formation des futurs prêtres, sans oublier l'éducation chrétienne des autres jeunes gens. Œuvre prioritaire du diocèse selon la formule acceptée, personne ne s'interrogeait sur la nature confessionnelle du Séminaire. On en parlait comme d'une pépinière de vocations. Chaque année, le Séminaire fournissait son contingent de candidats au sacerdoce.

À partir de 1968, devenu école secondaire acheminant les élèves au cégep, le Séminaire ne pouvait plus réaliser le projet de M<sup>sr</sup> Laflèche, la relève sacerdotale. En effet, vers les années 1970, déjà, le Grand Séminaire commença à accueillir des sujets dont la majorité n'était pas des anciens du Séminaire. La raison première du Séminaire, du moins selon l'esprit du fondateur, n'existait donc plus. D'aucuns posèrent la question de la pertinence d'une telle école, maintenue sous l'égide d'une corporation



ecclésiastique. Après réflexion et consultation, les autorités du Séminaire lui assignèrent une nouvelle mission. Comme le Séminaire ne pouvait plus viser la formation de futurs prêtres, il s'efforcerait d'assurer une éducation chrétienne particulière à ses élèves. Le défi était grand de se distinguer des autres écoles secondaires qui, elles aussi, par des cours d'enseignement religieux et un service de pastorale, du moins jusqu'en 2009, poursuivaient ce même objectif d'éducation chrétienne. Pendant quelques années, avec plus ou moins de bonheur, le Séminaire rivalisa avec les autres écoles pour maintenir un climat religieux. Malgré les belles déclarations de principe sur son projet éducatif chrétien, les faits autorisaient certains à s'interroger sur la qualité de cette éducation chrétienne au Séminaire.

En 2009, les cours d'enseignement chrétien et les services de pastorale furent abolis dans les écoles secondaires publiques. École secondaire privée, le Séminaire se trouva dans une situation toute particulière quant à l'éducation chrétienne. Tout en étant obligé de donner le cours d'éthique et de culture religieuse imposé par le ministère, le Séminaire maintient son service de pastorale et peut inscrire à l'horaire un cours d'éducation chrétienne. C'est alors que la Corporation et la direction se rendirent compte que l'occasion était donnée au Séminaire de se distinguer nettement des écoles secondaires publiques en s'affichant comme une institution confessionnelle.

C'était pour le Séminaire se replacer dans la logique de son statut juridique. Institution régie pas une corporation présidée par l'évêque diocésain, le Séminaire devait avoir une préoccupation d'éducation catholique sans ambages, tout en tenant compte du climat actuel. C'est une telle orientation qui justifie l'intérêt tout particulier que l'Église porte encore au Séminaire. D'autant plus que le Séminaire Saint-Joseph demeure, depuis 2009, un des seuls milieux d'éducation trifluviens où l'Église peut encore exercer, en droit et en fait, son autorité. Telle orientation est sa raison d'être et son originalité dans le contexte d'aujourd'hui.

Donc, conclurait le philosophe, comme école privée et comme école confessionnelle catholique, le Séminaire Saint-Joseph, en 2010, n'a rien perdu de sa pertinence.





## ANNEXE I

### *Les dix-neuf supérieurs*

1865-1870	Abbé Joseph-Élie Panneton
1870-1880	Abbé Charles-Olivier Caron
1880-1886	M <sup>gr</sup> Louis Richard
1886-1889	Chanoine Hermyle Baril
1889-1895	M <sup>gr</sup> Louis Richard
1895-1900	Chanoine Hermyle Baril
1900-1908	M <sup>gr</sup> Louis Richard
1908-1915	M <sup>gr</sup> Léon Arcand
1915-1931	M <sup>gr</sup> Louis Chartier
1931-1934	Chanoine Téléphore Giroux
1934-1937	Abbé Hector Marcotte
1937-1946	Chanoine Joseph Désilets
1946-1953	M <sup>gr</sup> Maurice Patry
1953-1957	M <sup>gr</sup> André Ouellette
1957-1973	M <sup>gr</sup> Albani Mélançon
1973-1981	Abbé Gaston Bellemare
1981-1986	Abbé Gaston Kirouac
1986-1989	Abbé Jean Périgny
1989-	Abbé Jean Panneton



## ANNEXE 2 Religioni et Patriae

**F**IDÈLE À SA DEVISE *RELIGIONI ET PATRIAE*, le Séminaire a toujours tenté d'inculquer aux élèves le respect de leur religion et l'amour de leur pays. Chacun a servi la société de différentes façons. Plusieurs ont choisi de la servir en s'engageant de façon toute particulière en religion ou en politique.

### Épiscopat

*M<sup>sr</sup> François-Xavier Cloutier (Conventum 1876)*

3<sup>ème</sup> évêque de Trois-Rivières (1899-1934).

*M<sup>sr</sup> Alfred-Odilon Comtois (Conventum 1893)*

4<sup>ème</sup> évêque de Trois-Rivières. Évêque auxiliaire de Trois-Rivières (1926-1935). Évêque titulaire de Trois-Rivières (1935-1945).

*M<sup>sr</sup> André Ouellette (Conventum 1931)*

Évêque auxiliaire de Mont-Laurier (1957-1965). Évêque titulaire de Mont-Laurier (1965-1978).

*M<sup>sr</sup> Jean-Guy Hamelin (Conventum 1942)*

Évêque de Rouyn-Noranda (1974-2002).

*M<sup>sr</sup> André Vallée (Conventum 1949)*

Ordinaire militaire des Forces canadiennes (1988-1996). Évêque titulaire de Hearst (1996-2005).

*M<sup>sr</sup> Jean-Louis Martin (Conventum 1950)*

Évêque auxiliaire de Pucallpa (1986-1989). Évêque titulaire de Pucallpa (1989-2008).

*M<sup>sr</sup> Martin Veillette (Conventum 1953)*

8<sup>ème</sup> évêque de Trois-Rivières. Évêque auxiliaire de Trois-Rivières (1986-1997). Évêque titulaire de Trois-Rivières (1997-).

### Politique canadienne

*Léon Balcer (conventum 1935)*

Député conservateur de Trois-Rivières (1949-1966). Solliciteur général (1957). Ministre des Transports (1960-1966). En 1966, il quitte le Parti conservateur du Canada pour se présenter comme député libéral provincial. Défait, il quitte la politique.

*Jean Chrétien (conventum 1952)*

Député libéral de Saint-Maurice de 1963 à 1986 et de 1993 à 2004. En 1990, il est élu chef du Parti libéral du Canada. De 1993 à 2004, il demeure premier ministre du Canada. De 1968 à 1982, il sera à la direction de six ministères dont celui des Finances (1976-1979) et celui de la Justice (1979-1987).

*Pierre De Bané (conventum 1957)*

Député libéral de Matane (1957-1984). Ministre de l'Approvisionnement et des Services (1978-1982). Ministre des Pêches et Océans (1982-1984). Nommé sénateur en 1984.

*Yves Rocheleau (conventum 1963)*

Député du Bloc québécois de Trois-Rivières (1993-2004).

## Politique québécoise

### *Maurice Duplessis (conventum 1908)*

Député de Trois-Rivières (1927-1959). Il fonde l'Union nationale en 1935. Premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959.

### *René Hamel (conventum 1931)*

Député du Bloc populaire de Shawinigan (1945). Député libéral (1952-1964). Ministre du Travail (1960-1963). Procureur général (1963-1984).

### *Rémi Paul (conventum 1939)*

Député conservateur de Maskinongé (1958-1966). Député de l'Union nationale (1966-1973). Ministre de la Justice (1979).

### *Denis Vaugeois (conventum 1952)*

Député péquiste de Trois-Rivières (1976-1985). Ministre des Affaires culturelles (1978-1981).

### *Gérald Godin (conventum 1955)*

Député péquiste de Mercier (1976-1994). Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981-1984).

### *André Gabias (conventum 1974)*

Député libéral de Trois-Rivières (2003-2007).

### *Sébastien Proulx (conventum 1992)*

Député adéquiste de Laviolette (2007-2008).

En politique les anciens représentent un spectre aux rayons de couleurs variées : conservateurs, libéraux, bloquistes, unionistes, péquistes, adéquistes. Donc une éducation patriotique de base qui n'impose aucune orientation politique.



Les Archives du Séminaire de Trois-Rivières (2008)

## SOURCES

### Les Archives

Les Archives du Séminaire de Nicolet, les Archives de l'Évêché de Trois-Rivières, les Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières recèlent une surabondance de renseignements sur l'histoire du Séminaire Saint-Joseph. Surtout le Fonds du Séminaire Saint-Joseph dont la cote est FN-0021. Il couvre les années 1860-2003 et comprend 41,4 mètres de documents textuels, 5 350 photographies, 72 cartes et plans. Ce fonds témoigne des diverses facettes de l'histoire de l'institution depuis sa fondation en 1860. Divisé en huit séries, il comprend des documents divers couvrant la période 1860-2003 : correspondance, procès-verbaux, listes, règlements, documents financiers, photographies, notes historiques.

### *Les Annuaire-Prospectus (1874-1963)*

Ces Annuaire-Prospectus se rattachent aux Archives. Il s'agissait, de 1874 à 1896, d'un prospectus annuel donnant quelques détails sur la nature de l'institution, les conditions d'entrée, le coût de la scolarité et de la pension. À partir de 1896, il prend la forme d'un annuaire fournissant la liste du personnel et des élèves, assortie de détails intéressants, et surtout tenant à jour des éphémérides précieuses. Ces documents fourmillent de renseignements.

### *Le Ralliement*

Le journal des anciens du Séminaire Saint-Joseph est né en 1928. En 2010, il paraît encore. Il a connu des fréquences diverses, même un long silence de 19 ans (1937-1956). *Le Ralliement* demeure une source très abondante de renseignements sur tous les aspects de la vie du Séminaire, de 1928 à nos jours. Des renseignements divers illustrés de photos.

### *L'apport des témoins*

De nombreux anciens ont accepté de partager leurs souvenirs d'élève, d'enseignant, de directeur au Séminaire. Une documentation très variée recueillie sous forme d'interviews ou, souvent, à l'occasion de conversations amicales. Des aspects de la religion, de la culture ou du sport au Séminaire de leur temps furent évoqués alors d'une façon vivante.

### Les livres

- Baillargeon, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 410 p.
- Douville, J.-Antoine-Irénée, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet, 1803-1903*, 2 tomes, Montréal, Beauchemin, 1903, 460 et 304 p.
- Ferretti, Lucia, *Histoire des Dominicaines de Trois-Rivières*, Sillery, Septentrion, 2002, 190 p.
- Hardy, René et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 1137 p.

- Lacoursière, Jacques, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1973, 619 p.
- Lessard, Claude, *Le Séminaire de Nicolet 1809-1969*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1980, 527 p.
- Paradis, Jean-Marc, *Cent ans de baseball à Trois-Rivières*, Trois-Rivières, J.-M. Paradis éditeur, 1989, 164 p.
- Richard, Louis, *Histoire du Collège des Trois-Rivières : première période, de 1860 à 1874*, Trois-Rivières, P. V. Ayotte, 1885, 521 p.
- Tourangeau, Rémi, *125 ans de théâtre au Séminaire de Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Éditions CÉDOLEQ, 1985, 180 p.
- Verrette, René, *Les idéologies de développement régional. Le cas de la Mauricie 1850-1950*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 373 p.

### Les publications des évêques de Trois-Rivières

- Cloutier, François-Xavier, *Lettres, mandements et circulaires (1899-1934)*, 5 vol., Trois-Rivières, Éditions du Bien Public.
- Comtois, Alfred-Odilon, *Lettres, mandements et circulaires (1935-1945)*, 2 vol., Trois-Rivières, Éditions du Bien Public.
- Laflèche, Louis-François, *Lettres, mandements et circulaires (1870-1898)*, 5 vol., Trois-Rivières, Éditions du Bien Public.
- Noël, Laurent, *Lettres, mandements et circulaires (1975-1996)*, 5 vol., Trois-Rivières, Éditions du Bien Public.
- Pelletier, Georges-Léon, *Lettres, mandements et circulaires (1947-1975)*, 13 vol., Trois-Rivières, Éditions du Bien Public.

### Les journaux

- Le Bien Public* (Trois-Rivières, bihebdomadaire jusqu'en 1933, hebdomadaire après).
- L'Ère Nouvelle* (Trois-Rivières, hebdomadaire), 1852-1864.
- Le Nouvelliste* (Trois-Rivières, quotidien), 1920-.

## SOURCE DES ILLUSTRATIONS

### Remerciements

- ASN Archives du Séminaire de Nicolet  
ASSJ Archives du Séminaire Saint-Joseph  
AUTR Archives des Ursulines de Trois-Rivières  
BAnQ Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
CCC Collection Ciné-Campus  
CCEP Collection privée Charles-Eugène Plourde  
CCT Collection privée Claude Thompson  
CDP Collection privée Donald Pratte  
CGJ Collection privée Gilles Joubert  
CLR Collection *Le Ralliement*  
CRB Collection Roch Bolduc  
CSC Collection privée Sébastien Croteau  
CYL Collection privée Yvon Leclerc  
SSJ Séminaire Saint-Joseph

Sauf indication contraire, pour les images tirées des collections privées, le photographe est le propriétaire de la collection.

Lorsqu'une page comporte plusieurs images, elles sont mentionnées dans l'ordre suivant : de gauche à droite et de haut en bas.

P. 35 CCEP ; CSC ; CGJ P. 36 CLR P. 39 ASSJ, FN-0021-M3-07-08  
P. 40 ASSJ, FN-0064-27-10 P. 43 ASSJ, FN-0064-45a)-02, phot. :  
L. Grenier P. 45 BAnQ, GH 770-223 P. 46-47 ASN, phot. : P. V. Ayotte  
P. 50 ASSJ, FN-0015-07-07 P. 55 ASSJ, FN-0021-M2-12-5 P. 57 ASSJ,



FN-0021-M1-169 P. 60 ASSJ, FN-0021-M1-169 P. 61 ASSJ, FN-0021-M1-169; ASSJ, FN-0021-M6-04-02 P. 63 ASSJ, FN-0021-M3-84-05 P. 69 SSJ, copie obtenue de Sébastien Croteau P. 72 ASSJ, FN-0021-M3-01-01 P. 73 J.-A.-I. Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet, 1803-1903*, tome 1<sup>re</sup>: 1803-1860, p. 256 P. 77 ASSJ, FN-0072-A-036 P. 81 ASSJ, FN-0021-M1-169 P. 84 ASSJ, FN-0016-72-10, phot.: P. F. Pinsonneault P. 91 CLR P. 92-93 CLR P. 94-95 ASSJ, FN-0021-M6-03-6 P. 101 ASSJ, FN-0021-M3-06-01 P. 103 CLR P. 104 ASSJ, FN-0021-M7-73-02 P. 107 ASSJ, FN-0021-M7-73-03 P. 108 ASSJ, FN-0021-M6-10-19 P. 112 ASSJ, FN-0385-26-12 P. 113 ASSJ, FN-0385-36-08, phot.: J. E. Livernois Photo Québec P. 117 ASSJ, FN-0021-M7-73-04 P. 119 ASSJ, FN-0021-M6-36-24 P. 124 ASSJ, FN-0021-M3-84-04, phot.: J. C. Prince P. 134 ASSJ, FN-0021-M3-11-01 P. 137 ASSJ, FN-0021-M2-13-15 P. 140-141 CLR P. 142 CLR, phot.: Flageol Photo P. 143 CSC P. 144 CYL P. 145 CSC P. 146 CLR P. 149 ASSJ, FN-0021-M3-14-01 P. 153 ASSJ, FN-0021-M3-64-15, phot.: Reynald Rivard P. 154-155 ASSJ, FN-0021-M3-64-27, phot.: Reynald Rivard P. 166 ASSJ, FN-0021-M8-02-02, phot.: Gaston Bédard P. 171 CYL P. 173 CYL P. 174 ASSJ, FN-0021-M6-22-34 P. 175 ASSJ, FN-0686-01-005, phot.: Onil Marchand P. 177 ASSJ, FN-0203-02-02-01.1 P. 178 ASSJ, FN-0021-M7-88-01 P. 179 ASSJ, 0021-M7-88-02 P. 181 ASSJ, FN-0021-M3-60B-15, phot.: Roland Lemire; ASSJ, FN-0021-M8-55-3 P. 188 ASSJ, FN-0014-Q3-43-23; ASSJ, FN-0385-26-13, phot.: André Villeneuve; ASSJ, FN-0021-M8-30-03; ASSJ, FN-0021-M2-07-1, phot.: Harvey Rivard P. 189 ASSJ, FN-0021-M3-57-19, phot.: Jean Robert; ASSJ, FN-0049-027, phot.: Studio Saint-Cyr; ASSJ, FN-0385-17-03, phot.: Studio Saint-Cyr; ASSJ, FN-0049-258-298; ASSJ, FN-0021-M8-65; ASSJ, FN-0021-M3-57-15, phot.: André Villeneuve P. 191 ASSJ, FN-0021-M3-20-12 P. 192 ASSJ, FN-0021-M3-34-4; ASSJ, FN-0021-M3-34-6, phot.: S. J. Hayward; ASSJ, FN-0021-M3-34-7, phot.: Jean Robert P. 197 ASSJ, FN-0021-M3-25-30 P. 198 CYL; ASSJ, FN-0021-M3-47-06 P. 199 ASSJ, FN-0686-02-1-110, phot.: Onil Marchand P. 208 ASSJ, FN-0021-M3-88-09 P. 212 ASSJ, FN-0021-M3-53-4 P. 225 ASSJ, FN-0021-M2-08-12, phot.: Jean Robert P. 227 ASSJ, FN-0031 P. 229 ASSJ, FN-0021-M3-56-1, phot.: Onil Marchand P. 232 SSJ P. 236 CLR P. 238 ASSJ, FN-0021-M7-24-08, phot.: Laplante et Houle Enr. P. 239 SSJ P. 240 CLR, phot.: Jean Robert P. 243 CLR, phot.: Flageol Photo P. 248 CCEP, phot.: anonyme P. 251 SSJ P. 259 SSJ P. 261 SSJ P. 264 SSJ P. 265 SSJ P. 271 SSJ, phot.: Julie Michaud P. 272 ASSJ, FN-0021-M3-53A-01 P. 273 CYL P. 278 ASSJ, FN-0049-257-284 P. 280 ASSJ, FN-0021-M6-57-44 P. 283 ASSJ, FN-0089, phot.: Roméo Flageol P. 286-287 ASSJ, FN-0021-M6-44-12 P. 292 CDP, phot.: anonyme P. 294 ASSJ, dossier semi-actif: (0021) PA-005, phot.: Normandin P. 296 ASSJ, FN-0021-M6-49-12 P. 297 CRB, phot.: anonyme; ASSJ, FN-0021-M6-49-23 P. 298 CLR P. 299 ASSJ, FN-0021-M6-51-15 P. 300 ASSJ, FN-0021-M6-52-25 P. 302 ASSJ, FN-0021-M6-53-12 P. 304 SSJ; SSJ; ASSJ, FN-0021-M6-58-36 P. 307 ASSJ,

FN-0021-M6-45-14 ; ASSJ, FN-0021-M3-57-05 P. 308 CCT, phot. : Harvey Rivard P. 309 CLR P. 310 CLR P. 311 SSJ P. 312-313 ASSJ, FN-0021-M6-41-16 P. 314 ASSJ, FN-0021-M6-42-07 P. 315 ASSJ, FN-0021-M6-43-20 P. 316 ASSJ, FN-0021-M7-70-139 P. 317 ASSJ, FN-0021-M6-41-04 P. 319 ASSJ, FN-0025-141, phot. : Georges Héroux P. 321 CLR, phot. : Jean Robert P. 323 Suzanne Beaudoin, *Annuaire 80: trente ans d'histoire*, Shawinigan, Séminaire Sainte-Marie, 1980, p. 10 P. 327 AUTR P. 330 CCC, phot. : Flageol Photo P. 332 ASSJ, FN-0686-02-2-039, phot. : Onil Marchand P. 335 ASSJ P. 337 ASSJ P. 340 CLR P. 341 CLR, phot. : Flageol Photo P. 342 CYL P. 346 ASSJ, FN-0021-M3-64-04, phot. : Roland Lemire P. 349 CLR P. 352 SSJ P. 354-355 CYL



Photo: Yvon J. celery

### L'escalier central du Séminaire de Trois-Rivières

*Le point de vue du photographe fait saisir l'effet de torsade que produit le jeu de l'escalier. Ici, l'architecte a donné un style remarquable à un élément utilitaire.*

## INDEX

- ACFAS, 187  
Action catholique, 278-284, 291  
Alarie, Camille, 117  
Albert, Jean, 297, 312  
Albert, René, 283  
Aldred, 96  
Alliance des enseignants, 207, 218,  
230-232, 234  
Anciens Émérites, 264-266  
Angers, Henri, 146  
Annapurna, 283  
Anouilh, Jean, 24  
Arbour, Léo, 320  
Arbour, Pierre, 323  
Arcand, Léon, M<sup>re</sup>, abbé, 286-287, 306,  
315, 354  
Arcand, Raymond, 15-16  
Arseneault, Émile, 107  
Asselin, M., 134  
Association des Anciens, 129  
Association des Institutions d'Ensei-  
gnement Privées, 243  
Association des Parents, 205, 236, 245,  
328  
Association Saint-François-de-Sales,  
128-129, 150, 152  
Aubin, Robert, 232, 308  
Aubry, André, 312  
Aubry, Cécile, 23  
Audet, Louis-Napoléon, 134, 190, 197  
Auger, Gérald, 178  
Auger, Jacques-A., 315  
Auger, Pierre, 334, 336  
Ayotte, Gaston, 323  
Aznavour, Charles, 23  
Bacon, Claude, 283  
Badeaux (famille), 11  
Badeaux, Georges-Stanislas, 52, 85-86  
Baillargeon, Charles-Flavien, abbé, 70,  
82-83, 90  
Baillargeon, Noël, 89, 169  
*Bal des voleurs (Le)*, 24  
Balcer, Léon, 356  
Banque Canadienne Nationale, 159-160,  
190, 209  
Baribeau, Gaétan, 297  
Baribeau, Jean-Louis, 196  
Baribeau, Ovide, 287  
Baril, Donat, 104  
Baril, Gérard, 107  
Baril, Herm., abbé, 72, 109, 354  
Baril, Paul-Émile, abbé, 212  
Barnard (ferme), 9, 67, 69, 70, 83  
Barrette, Antonio, 195  
Bartlett, Hermann, 14  
Batiscan, 41, 60  
Bayard, Joseph-Octave, abbé, 42, 52  
Beaubien, Édouard, abbé, 175, 332  
Beauchemin, Marcel, 13, 312  
Beauchesne, Gaston, 312, 332  
Beaudoin, Gabriel, 200, 334  
Beaudry, Antonio, 107  
Beaulieu, L.-B., 196  
Beaulieu, Sylvain, 283  
Beaumier, André, 15-16  
Beaumier, Joseph-Louis, 148, 157,  
177-178, 299  
Beauparlant, Jacques, 280  
Beauséjour, Jean-Jacques, 13  
Bédard, M., 102  
Bédard, Claude, 302, 312

- Bédard, Pierre, 312  
 Bédard, René, 14  
 Bédard, Joseph Hormidas, abbé, 133, 287  
 Bélisle, François, 283  
 Béliveau, Jacques, 16, 229, 266  
 Béliveau, Jean-Guy, 15-16  
 Béliveau, Pierre, 16  
 Béliveau, Richard, 16, 266  
 Béliveau, Yves, 16  
 Bell, Mathew, 41  
*Belle et Frédéric*, 294  
 Belle-Isle, Marcel, 300  
 Bellefeuille, Robert, 287  
 Bellemare, Daniel, 283  
 Bellemare, Gaston, abbé, 354  
 Bellemare, Georges, 107  
 Bellemare, Gilles, 266  
 Bellemare, Maurice, 196  
 Bellemare, Roger, abbé, 222, 224-225, 227-229, 235, 243-245, 312, 336, 339  
 Belleville, Jean-Paul, 312, 316-317  
 Bergeron, Charles, abbé, 178  
 Bernard, Harry, 335  
 Bettez, A., 138  
 Bettez, Jean-Paul, 16  
 Bettez, Jules, abbé, 24, 178, 189, 282  
*Bien Public*, 111, 288  
 Biermans, 96  
 Bigger, Michaël, 266  
 Bilodeau, Gérard, 334  
 Bilodeau, Marcel, 13, 312, 314  
 Biron, Hervé, 335  
 Biron, Lucien, 117  
 Biron, Vincent, 266  
 Bisson, André, 266  
 Blier, Camille, 302  
 Bloom, Léopold, 31  
*Boréal Express* (journal), 23, 335, 342  
 Boisseau, Lionel, 117  
 Boisvert, Pierre, 12, 323  
 Boisvert, Ubald, 117  
 Boivin, abbé, 24  
 Boivin, Paul, abbé, 178, 291, 326, 331, 336, 339  
 Bol d'or, 303-304  
 Bolduc, Roch, 297  
 Bonenfant, Jean-Guy, 323  
 Bordeleau, Albert, 24  
 Bordeleau, Augustin, 16  
 Bordeleau, Jean-Albert, 178, 187, 189  
 Bordeleau, Wellie, 117  
 Bouchard, 16  
 Boucher (famille), 339  
 Boucher de la Bruère, Montarville, 339, 343  
 Boucher, Jacques, 284-285  
 Boucher, Viateur, 13  
 Boudreau, Henry, abbé, 24, 302  
 Bougaief, Alexandre, 266  
 Boulet, Gilles, 326, 342  
 Bourgeois, Charles-Édouard, M<sup>sr</sup>, 325  
*Bourgeois gentilhomme (Le)*, 314  
 Bournival, Gilbert, 297, 312, 317  
 Bournival, Jacques, 297  
 Bourque, Frédéric, 178  
 Bovo, Michel, 315  
 Brandt, Edgar, 141-142  
 Brébeuf (collège), 12, 18  
 Brisson, Donald, 316  
 Brousseau, André, 315  
 Brunel, Épiphané, abbé, 136  
 Brunel, Géd., 72  
 Brunelle, Élisée, abbé, 107, 136  
 Bureau (famille), 11-12  
 Bureau, Jean-Marie, 200, 336  
 Bureau, Joseph-Napoléon, 52  
 Bureau, Napoléon, 69  
 Bureau, Yves-André (André), 16, 24, 266, 329  
 Burn, William, 10  
 Burns (terrain), 131-132  
 Cadieux, Louis-Marie, abbé, 47  
 Cadorette, André, 293, 318  
 Caisse, Élie, 127  
 Caisse populaire, 280  
 Caisse, Raymond, abbé, 114, 125-126  
 Camirand, Joseph-Édouard, 178  
 Canadian International Paper, 97, 118, 163  
 Cap à la Corneille, 62  
 Capitot, 23  
 Carignan, Jean-Baptiste, 107, 178, 291, 339  
 Carignan, Paul-Henri, abbé, 178, 282, 291  
 Carignan, Robert, 323  
 Caron, Charles-Olivier, M<sup>sr</sup>, abbé, 76, 81, 354



**Le jardin des prêtres vu à vol d'oiseau.**

*Une bouffée de verdure encadrée de pierre, de brique, d'asphalte. Un bouquet d'arbres d'essences variées, en pleine ville, pour régénérer les poumons citadins. Voilà une mesure d'écologie pratique.*



**Un marronnier en fleurs dans le jardin des prêtres (2002).**

*Chaque mois de mai, une volée de colibris viennent butiner les marronniers en fleurs dans le jardin des prêtres. Un spectacle ravissant et sonore car le battement de leurs ailes produit un murmure continu.*

- Caron, Fernand, 320  
 Caron, Gilles, 317  
 Caron, Napoléon, 61, 72  
 Caron, Thomas, abbé, 51  
 Carpentier, Dany, 267  
 Castor (club de baseball), 296, 298  
 Castors collectionneurs (Les), 292  
 Cégep de Trois-Rivières, 263, 320, 327, 329  
 Central Falls, 133  
 Centrale des syndicats du Québec (CSQ), 232-233  
 Centre des Études Universitaires, 209, 325  
 Cercle d'Étude Dollard, 290  
 Centre universitaire de Shawinigan, 324  
 Cercle musical, 292  
 Cercle Pie XII, 290-291  
 Cercle des Jeunes Naturalistes, 291  
 Chainé, Françoise, 340  
 Chalifour, Robert, 312  
 Chamberland, 30  
 Champlain (cinéma), 23  
 Champlain (ville), 60, 121  
 Chapelle, 9, 100-102, 132-133, 139, 144, 146, 148, 159, 173, 175, 188, 190-194, 270-271, 306, 308, 314, 331  
 Charette, Claude, 323  
 Chartier, Louis, M<sup>gr</sup>, 104, 107, 133, 136, 354  
 Chastenay, Pierre, 266  
 Chenevert (famille), 12  
 Chênevert, David, 272  
 CHLN, 277, 291  
 Chourraqui, Nathan, 335  
 Chrétien, Jean, 14, 20-21, 267, 356  
 Christophersen, Vivan, 14  
 Ciné-Campus, 22-23, 188, 318, 322, 329-331, 335  
 Ciné-Club Eisenstein, 292, 329  
 Ciné-Club Georges-Méliès, 329  
 Cinéma de Paris, 23  
 CISCO (Académie), 261-262  
 Clark, M<sup>me</sup>, 232  
 Clément Guimond Inc., 161  
 Clément, Émile, 178  
 Clément, Jacques, 187  
 Clément, Lionel, 104, 178  
 Clermont, Agapit, 286  
 Cloutier (troupe de scoutisme), 282  
 Cloutier, François-Xavier, M<sup>gr</sup>, 101, 110, 133-134, 136-138, 152, 164-165, 176-177, 333, 355  
 Cloutier, Léo, abbé, 23, 188, 292, 326, 329-331  
 Club des jeunes du monde, 271, 285  
 Collection Auguste-Désilets, 343  
 Comeau, Jean-Baptiste, abbé, 99  
 Comtois (troupe de scoutisme), 280, 284  
 Comtois, Alfred-Odilon, M<sup>gr</sup>, 134, 136, 177, 282-283, 355  
 Comtois, François, 299  
 Congrégation de la Sainte-Vierge, 276-278  
 Connors, Patrick, 323  
 Cooke (troupe de scoutisme), 282  
 Cooke, John, 61, 72  
 Cooke, Thomas, M<sup>gr</sup>, abbé, 34, 43, 49-51, 53-56, 62, 64, 75, 82-83, 85-86, 109-110, 211, 306  
 Cossette, Côme, 117  
 Cossette, Maurice, abbé, 229  
 Cossette, Sylvain, 267  
 Cossette, Victorin, 312  
 Costume, voir uniforme  
 Coupe Stanley, 263  
 Cousin, Jacques, 14  
 Coutu, Paul, 312  
 Crête, Nazaire, 297  
 Croteau, Sébastien, 30  
*Cuisine des anges (La)*, 317  
 Dagneault, P. S., 72, 119  
*Diabla au corps (Le)*, 23  
*Dieu créa la femme*, 23  
 Dion, Charles, abbé, 71  
 Dion, Pierre, 302, 314  
*Don Camillo*, 23  
 Dallaire, Richard, 21  
 Darveau, Guy, 12  
 De Bané, Pierre, 266, 315, 356  
 De Gaulle, Charles, général, 208, 335  
 De Gonzague, Alphonse, 178  
 De Grandmont, Albert, 104  
 De Sorbon, Robert, 268  
 Délisle, Robert, 222  
 Delmas, Ginette, 330  
 Demers, Christian, 326  
 Denommé, Jean-Marc, abbé, 24

- Denoncourt, Ernest, 134, 190, 197  
 Denoncourt, Louis, 136  
 Desaulniers, Marcel, 178  
 Desaulniers, Omer Jules, 200  
 Deschênes, Pierre-André, 323  
 Désilets, Aimé (avocat), 47  
 Désilets, Eugène, 107  
 Désilets, Joseph, 104, 178, 286, 354  
 Désilets, Paul, 196  
 Dessureault, Charlemagne, 178  
 Dessureault, Claude, 302  
 Dion, Charles, abbé, 71  
 Dion, Pierre, 302, 314  
 Dolbec, Pierre, 13  
 Doiron, René, 312  
 Dominicains, 16  
 Dominicaines, 34-35, 131, 150, 152-156,  
 322, 336, 345-348  
 Doré, Michel, 280  
 Dostaler, Yves, abbé, 24  
 Doucet, Gilles, 304  
 Douville, J.-Antoine, Irénée, abbé, 46  
*Douze hommes en colère*, 23, 193,  
 316-317  
 Ducharme, Donatien, 187, 326  
 Ducretet, E., 114  
 Dubé, François, 304  
 Dubé, Rodolphe, 100  
 Dubuc, Ernest, 300  
 Ducharme, Donatien, 187, 326  
 Duchesne, Marcel, 316  
 Dugré, Adélar, 200  
 Duguay, L. E., M<sup>re</sup>, 136  
 Duguay, Philippe, 267  
 Duguay, Rodolphe, 340  
 Duhaime, Clément, 266  
 Duhaime, Julien, 294, 318  
 Dumoulin, Sévère, 68  
 Duplessis, Maurice, 24, 196, 286-287,  
 357  
 Dupont, Em., 72, 81  
 Dupont, Fernand, 323  
 Dupuis, Louis, 42  
 Dupuis, Marc, 13  
 Dupuis, Marc-André, 323  
 Durand, Louis D., 286  
 Dusablon, Louis-Arthur, 136, 338  
 Dussault, Louis, 286  
 Duval, Aug., 72  
 Duval, Dollard, 107, 178  
 Duval, Joseph, 107  
 Ebacher, Marc, 283  
 École de Service Social, 325  
 École des Métiers, 325  
*Équipage au complet (L')*, 317  
 États-Unis, 66, 78, 119, 137  
*Fanfan la Tulipe*, 23  
 Farrier, Jean-Guy, 13, 314  
 Fédération des Écoles Privées, 243  
 Ferland, Bernard, 178  
 Ferretti, Lucia, 342, 345  
 Ferron, Alphonse, 287  
 Ferron, Henri, 117, 196, 200  
 Ferron, Joseph, abbé, 136  
 Ferron, Martin, 299  
 Filion, Louis-Jacques, 266  
 Filteau, Guy, 323  
 Fiset, Martin, 315, 317  
 Fleurent, Denis, abbé, 212  
 Foley, Marc, 23  
 Fondation des Amis du Séminaire,  
 223-224, 238, 332-333  
 Fondation Jean-Charles-Bonenfant, 256  
 Fonderie de Trois-Rivières, 42  
 Fonderie des frères Lebrun, 173  
 Fonds Albert-Tessier, 343  
 Fonds de la famille Hart, 343  
 Fonds Louis-François-Richer-Lafèche,  
 86  
 Fonds Maurice-Duplessis, 343  
 Fonds Maurice-Patry, 165  
 Fonds Napoléon-Bureau, 343  
 Forges du Saint-Maurice, 41  
 Forges Radnor, 41, 45  
 Fortier, Gilles, 297  
 Fortin, Guy, 283  
*Fourberies de Scapin*, 23, 317  
 Fréchette, Donat, 287  
 Frères de l'Instruction chrétienne, 179,  
 325  
 Frères des Écoles chrétiennes, 42-43,  
 325  
 Frigon, Gaétan, 280  
 Froman, 96  
 Fugère, Gaston, 12, 323  
 Gabias, André, 357  
 Gagné, Maxime, 266

- Gagnon, Ovila, abbé, 107, 148, 178, 189, 336
- Gamelin, Alain, 341
- Garceau, Henri, abbé, 104, 127, 160, 178, 188, 190, 286, 336
- Garceau, Pierre, 297, 314
- Garcia Moreno*, 312, 317
- Gaucher, Albert, 299
- Gaudreault, Richard, 232
- Gaumont, Serge, 267
- Gauthier, Anne-Marie, 266
- Gazette de Sorel*, 48
- Gélinas, Arthur, 296
- Gélinas, Joseph-Gérin, abbé, 104, 108, 111-112, 115, 286
- Gélinas, Jules, 104, 178, 187-188, 336
- Gélinas, Ligori, 117
- Gélinas, Maurice, 287
- Gélinas, Michel, 323
- Gélinas, Pierre, 283, 312, 315
- Gélinas, Rosaire, 178
- Généreux, Antoine, 292
- Généreux, Gilles, 300
- Genest, François, 292
- Genest-Labarre (famille), 11
- Genest-Labarre, Denis, 52, 69
- Genest-Labarre, Joseph, 11
- Germain, Lorne, 14
- Germain Luc, 308-309, 318
- Germain, René, 14
- Giguère, Eugène, 286
- Girard, Émilien, 15, 107, 180-181
- Giroux, Pierre, 315
- Giroux, Téléphore, abbé, 104, 159, 354
- Godin, Conrad, 336, 340
- Godin, Elp., 72
- Godin, Gérald, 200, 329, 335, 357
- Godin, M., 102
- Godin, Normand, 316
- Godin, Roger, 297
- Goneau, François, 283
- Grand-Mère, 96-97, 118, 122, 133, 164-167, 333
- Grand Séminaire, 16, 74, 89, 97-100, 103, 119, 123-124, 131, 134, 141, 147, 150, 157, 162, 170, 177, 179, 181, 185-186, 201, 213-215, 248-249, 253, 269, 350, 352
- Grand-tronc, 45
- Grande Charte de l'éducation, 204
- Grande séduction (La)*, 296
- Granger Frères (éditions), 112
- Gravel, Antonio, 287
- Grégoire XIII, pape, 276
- Grégoire, J.-M., 297
- Grenier, H., abbé, 136
- Grenier, Marc-Henri, 323
- Grenier, Moïse-Pierre, 200
- Grenier, Robert, 267
- Grimard, Donat, 104
- Grondin, Claude, 13
- Grondin, Henri, 267
- Grondin, Michel, 256
- Grondin, Pierre, 266
- Guguy, Donat, 286
- Guilbert, Em., 72
- Guillaume Tell*, 23
- Guillemette, Donat, 286
- Guillemette, Marthe, 326-327
- Hains, André, 316
- Hamel, Benoît, abbé, 212
- Hamel, Jean, abbé, 222, 228-229, 238, 283-284, 332-333
- Hamel, René, 357
- Hamelin, Jean, 342
- Hamelin, Jean-Guy, 22, 266, 336-337, 355
- Hardy, René (historien), 11-12, 17, 29, 42, 60, 97, 118, 267, 342
- Harnois, Gaston, 312
- Hart (famille), 10-11
- Hart, Aaron, 10
- Hart, Ezekiel-Moses, 10-11, 52-53, 59, 68, 71
- Hart, Moses, 10
- Hart, Moses-Ezekiel, 11
- Hébert, Guy, 16
- Hébert, Jacques, 312
- Héon, Gilles, 343
- Héroux, Hector, 335
- Héroux, J. E., 136
- Héroux, Joseph-Napoléon, abbé, 68-69
- Héroux, Omer, 32, 109, 335
- Héroux, Rolland, 32, 334-336
- Hertel, François, 100
- Hertel, Jacques, 111
- Hervéy-fonction, 331
- Heyerdal, Pierre, 306
- Holtz (machiniste de), 114



- Homère, 62, 272  
 Horace, 62  
 Houde, A., 297  
 Houle, Gabriel, 323  
 Houle, Jean-Jacques, 301-302  
 Houle, Normand, 14  
 Houle-Laporte, Francis, 292  
 Hubert (famille), 11  
 Hubert, Petrus, 52, 56-57, 68  
 Hugo, Victor, 90, 189
- Immaculée Conception (collège), 324  
 Impérial (cinéma), 23  
 Institut Keranna, 245
- Jacob, Arthur, 104  
 Jacob, Gérard, 272  
 Jacob, Henri, 178  
 Jacob, Joseph, 104  
 Jacob, Lucien, 178  
 Jacob, Richard, 297  
 Jacques-Buteux (troupe), 282, 284  
 Jacques-Cartier (École normale), 16, 180, 182  
*Jeanne d'Arc*, 193, 315  
 Jésuites, 348  
 Jésuites (collège des), 16, 78  
*Jésus-Christ Superstar*, 244, 318  
 Jeunesse du monde, 285  
 Jeunesse Étudiante Catholique, 278-282  
 Jobin, Louis, 341  
 Johnson, Daniel, 208  
 Joinville, Léonide, 299  
 Joly, Paul, 308  
 Joubert, Gilles, 30, 302  
 Joyce, 96  
 Joyce, James, 31  
 Juneau, André, 314  
 Juneau, Jean-Pierre, 316  
 Juneau, Reynald, 314  
 Jussou, Herman, 315
- K. B., Charles, 292  
 King, pasteur, 335  
 Kirouac, Gaston, abbé, 236, 238, 240, 292, 354
- L'Écho de Saint-Justin*, 111  
*L'Ère Nouvelle* (journal), 41, 48, 51  
*L'Heureux*, Charlemagne, 117
- La Salle (Académie de), 43-44, 325  
 La Tuque, 97  
 Labarre, Jocelyn, 320  
 Lac-en-Cœur, 280, 322, 331-333, 335  
 Lachance, Gilles, 316  
 Lachance, Marcel, 316  
 Lacombe, Jacques, 310-311  
 Lacoursière, Jacques, 66, 335, 342  
 Lacoursière, Paul, 222, 336  
 Laflèche (collège), 322, 326-329, 335  
 Laflèche, Auguste, abbé, 104, 178, 287, 316, 319  
 Laflèche, Louis, M<sup>sr</sup> (voir Richer-Laflèche, Louis-François)  
 Lafond, Jacques, 312  
 Lafontaine, Claude, 117  
 Lafrance, Yves, 323  
 Lafrenière (commission), 201-203, 207  
 Lafrenière, M<sup>sr</sup>, 202  
 Lajoie (famille), 12  
 Lalancette, Christian, 11-12, 30  
 Lamarche, Yvon, 14, 266, 304  
 Lambert, Gilles, 13  
 Lambert, Jean, 212, 320  
 Lambert, Marcel, 13  
 Lambert, Roger, 13, 24  
 Lamer, Gilles, 320  
 Lamothe, Léon, 286  
 Lamy, Jean-Claude, 308-309  
 Lamy, Jean-Paul, 323  
 Lamy, Luc, 283  
 Laneuville, Claude, 334, 336  
 Langevin, Raymond, abbé, 166, 323-324, 326  
 Langlois, Paul-Étienne, 15  
 Langlois, Pierre, 302  
 Lanteigne, Roger, 20  
 Laperrière, Clément, 312  
 Laperrière, Ludovic, 343  
 Lapointe, Charles-Henri, 178, 331  
 Lapointe, Georges, 117  
 Lapointe, Maurice, 323  
 Laroche, François, 13-14, 16  
 Larue, Gilbert, 107  
 Latourelle, Rodrigue, 117  
 Laterrière, Ludovic, 336  
 Laurin, Jean, 13  
 Laurin, Paul, 316  
 Laverdière, Jean-Guy, 323

- Lavérendrye (troupe de scoutisme),  
 282, 284  
 Lawler, M., 58  
 Leblanc, Gilles, 330  
 Leblanc, Roger, 13  
 Lebrun, Jean-Cyrille, 299  
 Lebrun, Michel, 283  
 Leclerc, Huguette, 336  
 Leclerc, Jean-Claude, 267  
 Leclerc, Pierre, 229, 242-246, 294, 318,  
 334, 336  
 Leclerc, René T., 196  
 Leclerc, Yvon, 30  
 Lefebvre, Jérôme, 212  
 Lefebvre, Pierre-Yves, 23, 317  
 Lefebvre, René, 297  
 Légaré, Émile, abbé, 187, 189, 325-326  
 Lemire, Georges, 15, 180-181  
 Lemonnier, Cécile, 16  
 Lemonnier, Lucienne, 16  
 Lemonnier, Madeleine, 16  
 Lesage, Clovis, 117  
 Lesage, William, abbé, 299  
 Lesieur-Desaulniers (famille), 11  
 Lesieur-Desaulniers, Abraham, 52  
 Létourneau, Jean-Louis, 297, 300  
 Létourneau, Yves, 283  
 Levasseur, André, 178, 187  
 Levasseur, Gabriel, 187  
 Levasseur, Ovide, 107, 178  
 Ligue Missionnaire des Étudiants, 275,  
 277-278, 285  
 Loi de l'enseignement privé, 215-217,  
 221-222, 227, 350  
 Lolobrigida, Gina, 23  
 Loranger, Jean-Victor, 302  
 Lord, Jean-Paul, 299  
 Lottinville, Théodore, 56  
 Louiseville, 60, 121, 136  
 Loyola (collège), 12  
  
 Magnan, Antonio junior, 107, 178  
 Maher, Martine, 30  
 Mailhot, Henri-Gédéon, 87  
 Mailloux, Pierre, 323  
*Maître après Dieu*, 12, 23, 193, 314, 317  
*Malade imaginaire (Le)*, 24  
*Manon des sources*, 23  
 Marchand, André, 15, 312  
 Marchand, Benoit, 107  
 Marchand, Clément, 266, 334-335  
 Marchand, Marcel, 178  
 Marchand, Narcisse, 306  
 Marchand, Onil, 334  
 Marchand, Roger, 297  
 Marchildon, Louis, 267  
 Marcotte (centre sportif), 263, 300-301,  
 322, 343-345  
 Marcotte, Hector, abbé, 104, 117,  
 343-344, 354  
 Marcotte, Jean-Baptiste, 56, 62  
 Marcotte, Léon, 117  
 Marcouiller, André, abbé, 222, 229, 232,  
 332-334, 339, 344-345  
 Marie-de-l'Incarnation (collège), 203,  
 207, 245, 293, 318-319, 327-328, 330  
 Marineau, Ted-Yvon, 304  
 Martel, André, abbé, 266  
 Martel, Louis, abbé, 24, 202, 210, 326  
 Martin, Jean-Louis, M<sup>re</sup>, 356  
 Martin, Lévis, 22-23, 193, 267, 292, 314,  
 317, 320, 330  
 Martin Raymond, 299  
 Martin, Yves, 14  
 Massé, Nestor, 286  
 Massicotte, Richard, 314  
 Masson, Claude, 14, 302  
 Masson, Marc-André, 267  
 Masson, Paul-André, 315  
 Matte, Marcel, 308-309  
 Matte, Pierre, 323  
 Matteau, Conrad, 297, 300  
 Maureault, Joseph, abbé, 48  
 Maurice-L.-Duplessis (école), 182  
 Mc Dougall, William, 42, 66  
 Mégrette, Joseph-Amable, 42  
 Mélançon, Albani, abbé, 193-194, 196,  
 205-206, 210, 215-217, 225-227, 243,  
 326-329, 336, 354  
 Mélançon, Florian, 323  
 Mélançon, Zoël, abbé, 178  
 Melloni (thermo-multiplicateur), 114  
 Mercier, Michèle, 23  
 Mercier, Réal, 200, 326, 336  
 Méthot, Jean-Jacques, 300  
 Méthot, Léon, 196  
 Meunier, Normand, 267  
 Michaud, Julie, 30  
 Milette, Guy, 323  
 Milot, Antonio, 107

- Milot, René, 266  
 Molière, 191, 314, 317  
 Mongrain, Joseph, 107  
*Monsieur Hulo*, 23  
 Mont-Carmel, 41, 136  
 Mont-Laurier, 119, 355  
 Montreuil, Stella, 330  
 Moreau, Jules-Alexandre, 103-104, 108, 112-115, 117  
 Moreau, Henri, 107, 178  
 Morin, Jean-Marie, 216  
 Morin, Yves, 267  
 Morinville, Jean, 300  
 Morrisette (famille), 341
- Nicolet, 11, 44, 47, 55-56, 59, 86, 212, 340, 348  
 Nicolet (rivière), 58  
 Nobert, Adélarde, 286  
 Nobert, P.-Henri, 299  
 Noël du Pauvre, 271, 285  
 Noël, Laurent, M<sup>re</sup>, 241, 245-246  
 Normand, Antoine, 316  
 Normand, Gilles, 312  
 Normand, Louis-Philippe, 315  
 Normand, Philippe, 287  
 Normand, Yves, 302  
*Nouvelliste (Le)*, 138, 149, 288, 291, 299
- Ouellette, André, 119, 178, 193, 325, 354-355  
 Ouellette, Aquila, 297, 300  
*Ouragan sur le Caine*, 193, 315, 317
- Pagé, Normand, 22, 312  
 Panneton, André, 33, 200  
 Panneton, Auguste (D<sup>e</sup>), 33, 335  
 Panneton, Claude, 29  
 Panneton, Ephrem, 33  
 Panneton, G. E., abbé, 136  
 Panneton, Georges, 33  
 Panneton, Jean, abbé, 9-12, 18, 22, 25, 90, 232, 267, 297, 300, 322, 334, 336, 354  
 Panneton, Jean-François, 283  
 Panneton, Joseph-Élie, abbé, 11, 55-56, 59, 62, 68, 72, 75-76, 82, 90, 109-110, 287, 306, 354  
 Panneton, Philippe, 33, 335  
 Panneton, Théodore, 10
- Pâquet, André, 316  
 Paquin, Albert, 117  
 Paquin, Alphonse, 117  
 Paquin, Paul, 178  
 Paquin, Pierre-Paul, 297  
 Paradis, Jean-Marc, 296  
 Parent (rapport), 201, 204-206, 226  
 Parent, Alphonse-Marie, M<sup>re</sup>, 204  
 Patry, Maurice, abbé, 107, 164-165, 178, 323-324, 354  
 Paul, Maurice, 300  
 Paul, Rémi, 357  
 Pellerin, Jean, 335  
 Pelletier, Georges-Léon, M<sup>re</sup>, 195, 216, 235, 322, 326  
 Pelletier, Jean, 20-21  
 Pelletier, Jean-M., 314  
 Pépin, Jean-Paul, 222  
 Pères Blancs, 16  
 Périgny, Jean, abbé, 235, 240, 245, 354  
 Perron, Marcel, 187  
 Petit, Gaston, 266  
 Petit Séminaire, 97, 99-100, 119, 121, 134, 157, 169, 179, 186, 214, 352  
 Petits chanteurs de Trois-Rivières, 237, 335  
 Philibert, Égide, 297  
 Piché, Raymond, 137-138  
 Pie XI, pape, 279  
 Pierre-Boucher (archives du Séminaire), 10, 12, 29, 32, 86, 188, 322, 335, 342-343  
 Pierre-Boucher (musée du Séminaire), 149, 188, 322, 335, 338-343  
 Pierreville, 48  
 Pinsonneault, André, 13, 22  
 Plante, Hermann, abbé, 12, 23-24, 32, 178, 187, 189, 312, 314, 316-317, 334-335, 339  
 Plante, Marcel, 314  
 Plante, Normand, 186  
 Platon, 9, 32, 37, 39, 52, 58-59, 64-67, 93, 109, 296  
 Plessis, Jean-Octave, M<sup>re</sup>, 46, 73, 77  
 Plourde, Charles-Eugène, 20, 30, 247-248, 292, 334, 336  
 Poirier, Guy, 222  
 Poirier, Marcel, 280  
 Poisson, Cindy, 232  
 Poisson, Edmond, abbé, 136

- Pointe-aux-Trembles, 73  
 Pointe-du-Lac, 136  
 Polette (famille), 11  
 Polette Antoine, 52, 68  
 Poste Guynemer, 283-284  
 Pothier, Jean-Baptiste, 11  
 Pothier, M., 62  
 Poulin, Jean-Charles, 312  
 Pratte, Donald, 292  
 Prayal, Yves, 29  
 Prix du Prince de Galles, 187  
 Prospectus, 19, 56-58, 79-80, 105, 115,  
 123, 259, 269  
 Proulx, Alain, 232  
 Proulx, Sébastien, 357  
 Provencher, Jean, 66, 342  
 Provencher, René, 229
- Racine, Mary, 10  
 Radio-Canada, 111, 293  
 Raiders, 284  
 Raimbault, Jean, abbé, 73  
*Ralliement (Le)*, 20, 32, 75-76, 100, 136,  
 138-139, 148, 165, 188-189, 200, 202,  
 205, 217, 223, 228, 244, 248, 322, 324,  
 326, 329, 331, 333-338, 342-343  
 Ramsden (machine de), 114  
 Régent, Victor, 271  
 Régionale des Vieilles-Forges, 206-207,  
 215-219, 222, 226, 231, 280  
 Régis, Germain, 13  
 Régnière, Jean-Paul, 300  
 René de Cotret, Joseph-Henri, 160  
 Rheault, Louis Séverin, abbé, 56, 62,  
 80-82  
 Rheault, Victor, 287  
 Rialto, 23  
 Ricard, Marcel, 323  
 Richard, Louis, abbé, 31-32, 44, 56,  
 62, 72, 75-78, 81-82, 90-91, 99-100,  
 108-111, 115, 118-119, 125, 127, 169,  
 315, 354  
 Richard, Jean-Paul, 316  
 Richer, Rosario, 117  
 Richer-Lafleche, Louis-François, M<sup>re</sup>,  
 abbé, 34, 51, 80, 83-89, 96, 97, 100,  
 126-127, 152, 157, 165, 178-179, 211,  
 214, 269, 352  
 Rioux, Jean, 267  
 Rioux, Richard, 326
- Roberge, Louis, 14  
 Robert, abbé, 24  
 Robert, André, 283  
 Robert, Charles-Édouard, 107, 148  
 Robert, Jean, abbé, 178, 183, 187, 189,  
 326, 334  
 Robert, Yvon, 22  
 Rocheleau, Marcel, 315  
 Rocheleau, Yves, 356  
 Rose, Réginald, 316  
 Rousseau, Arthur, 107  
 Roy, Maurice, M<sup>re</sup>, 337  
 Roy, Michel, 13
- S.T.R.* (journal), 22-23, 291, 324,  
 333-334, 336-337  
 Saint-Antoine, Arthur, 117  
 Saint-Arnaud, François, M<sup>re</sup>, 236, 238  
 Saint-Arnaud, Raymond, 323  
 Saint-Arnaud, Yves, 283  
 Saint-Barnabé, 136  
 Saint-Boniface, 41  
 Saint-Grégoire, 109  
 Saint-Laurent (fleuve), 41, 48, 100  
 Saint-Lawrence, 118  
 Saint-Louis (cimetière), 67, 341  
 Saint-Luc, 136  
 Saint-Maurice (école), 324  
 Saint-Maurice (rivière) 40-41, 62, 100  
 Saint-Narcisse, 136  
 Saint-Philippe, 136  
 Saint-Pierre, Guy, 217  
 Saint-Sacrement (hôpital), 16  
 Saint-Stanislas, 60, 136  
 Saint-Thomas-d'Aquin (Académie), 22,  
 275, 286-287, 289, 290-291  
 Saint-Tite, 41, 121  
 Sainte-Anne-de-la-Pérade, 60, 121  
 Sainte-Ursule (école), 42-44  
 Salem, 119, 136  
 Salle académique, 15, 188, 190-193, 315,  
 318, 330-331  
 Salle Jacques-Lacombe, 310-311  
 Salle J.-Antonio-Thompson, 294  
 Santis, Louis de, 23, 317  
 Saucier, Maurice, 178  
 Sauvé, Jeanne, 237-238  
 Savard, Réginald, 323  
 Savoie, Jean, 212  
 Schiller, Alphonse, 299

- Scierie, 40-41  
 Sébny (tubes de), 114  
 Séguin, Normand, 11, 42, 60, 97, 118  
 Séminaire de Nicolet, 29, 46-49, 51, 56, 58-60, 62, 64, 71, 73-76, 78-79, 83-86, 96, 109, 165, 211, 325  
 Séminaire de Québec, 58, 73, 78-79, 88-89, 114, 153, 169, 173, 297, 346  
 Séminaire des Missions Étangères, 16  
 Séminaire Saint-Antoine, 203, 207, 327, 330  
 Séminaire Sainte-Marie, 165-167, 260, 322-324  
 Série mondiale, 263  
 Service Missionnaire, 277, 285  
 Shawinigan, 17, 96-97, 118, 122, 133, 164-167, 322-325, 357  
 Shawinigan Water and Power, 96  
 Signay, Joseph, M<sup>re</sup>, 46  
 Simard, Raymond, 13-14  
 Smith, Alfred, 56, 62  
 Société d'éducation de Trois-Rivières, 42-43  
 Société de conservation et d'animation du patrimoine (SCAP), 341  
 Société de Saint-Vincent de Paul, 348  
 Société des Amis du musée, 341  
 Société du parler français, 112  
 Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, 325  
 Socrate, 349  
 Sœurs de l'Assomption, 325  
 Studio d'Art Fra Angelico, 292, 320  
  
 T. R. High School, 14  
 Takefman (trophée), 14, 301  
 Tanguay, Georges-Émile, 103, 146  
 Terrien, Luc, 232  
 Tessier, Albert, M<sup>re</sup>, abbé, 24, 32, 111-112, 138, 188, 333-335, 337-339, 341-342  
 Tessier, Armand, 178  
 Tessier, Grégoire, 272, 332, 334-336, 339  
 Tessier, Uld, 72  
 Tharsice, frère, 24  
 Thériault, Gilles, 316  
 Thériault, Yvon, 334  
 Thibodeau, Huguette, 244  
 Thiffault, Charles, 304  
 Thiffault, Paul-Émile, abbé, 267  
 Thompson, Claude, abbé, 267, 308  
 Thompson, Joseph-Antonio, 180, 294, 308  
 Thompson, Marcel, 308  
*Tirez sur le pianiste*, 23  
 Tour de France, 263  
 Tourangeau, Rémi, 313-314, 316, 318-319  
 Train des Piles, 45  
 Tremblay, Michel, 323  
 Trépanier, Benoit, 178  
 Trépanier, Gaétan, 232  
 Trépanier, Michel, 232, 260, 263-264  
 Trépanier, Paul-Aimé, abbé, 24, 334  
 Triboulets (Les), 24  
*Tristesse d'Olympio*, 90  
 Trudel, André, 300  
 Trudel, Émile, abbé, 104, 107  
 Trudel, Jean-Pierre, 267  
 Trudel, Marcel, 335, 342  
 Trudel, Pierre, 297  
 Trust Général du Canada, 159-161  
 Turcotte, François X., 63  
 Turcotte, Joseph-Édouard, 42, 44-45, 49, 51-53, 65-66, 68, 71, 82, 85, 90, 110  
 Turcotte, Joseph-Gers, abbé, 63, 104, 178, 306-308, 315, 336  
  
*Ulysse*, 31  
 Uniforme, 58, 61, 63, 123-124, 173-176, 239, 258-259, 347  
 Université du Québec à Trois-Rivières, 210, 263, 310, 322, 324-326  
 Université Laval, 78, 162, 185, 187, 202-204, 207, 325  
 Ursulines, 14, 24-25, 43-44, 326-329  
  
 Vachon, Jules, 148  
 Vallée, 15  
 Vallée, André, M<sup>re</sup>, 356  
 Vallée, Jean-Guy, 300  
 Vallée, Roland, 13, 15  
 Vallerand, René, 283  
 Vangeois, Denis, 15, 25, 29, 30, 66, 199, 314, 316, 335, 342, 357  
 Veillette, Martin, M<sup>re</sup>, 12, 245-246, 266, 314, 356  
 Veillette, Omer, 200  
 Vert et Or, 303-305

- Verville, Ferd., 72  
 Vézina, Henri, 302  
 Vézina, Réginald, 241  
 Vézina, Roméo, 22, 336-337  
 Vigneault, Rosaire, 315  
 Village Étudiants, 331-333  
 Villemure, Réal, 15, 314  
 Villeneuve, Charles-Ed., 117  
 Vincent, Jean-Charles, 300  
 Virgile, 62
- Wabasso, 97, 118  
 Warren, Paul, 312, 317  
 Wayagamack, 97, 118  
 Weber, Henri, 306  
 Whitehead, Charles Ross, 97
- Yamachiche, 121  
 Yourcenar, Marguerite, 27



Intérieur de la chapelle (2010)

*Élan, élégance, harmonie, qu'elle est belle la chapelle du Séminaire !  
 Elle a su alléger, pour les moins pieux,  
 la lourdeur de certaines cérémonies liturgiques.*

## TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
L'actuel supérieur retrouse ses manches	10
En renfort, l'historien René Hardy et l'archiviste Christian Lalancette	11
Faire parler les photos. L'omniprésence du sport	12
La prise de rubans. Une remarquable moisson	15
Le collègue classique	17
L'enseignement classique axé sur les « compétences transversales »!	19
Malgré une sévérité excessive, de belles années	20
Le régime des titulaires. Des confrères de classe	21
Les activités parascolaires et le corps professoral	22
Une adaptation qui tient du prodige	24
Reconnaissance	29
Exorde	31
Le grand patron	34
Introduction générale	37
La pierre	37
La brique	37
Le granit	38
PREMIÈRE PARTIE	
<i>Le Collège des Trois-Rivières : l'ère des casernes (1860-1874)</i>	39
Trois-Rivières se réveille	41
Les premières écoles	42
Le Collège de Trois-Rivières, projet contesté	44

Un débat : Nicolet contre Trois-Rivières	47
M <sup>gr</sup> Cooke dans l'embarras	49
La fondation du Collège	51
Le Collège s'installe sur le Platon	52
Recrutement difficile du personnel	53
Le premier prospectus	56
L'improvisation des débuts	59
Les premiers élèves	60
La vie quotidienne au Collège	62
Les inconvénients des casernes	64
Des locataires menacés d'éviction	66
La solution : construire sa maison	67
Crise financière	68
La ferme Barnard	69
Quelques sources de financement	70
Un recrutement toujours difficile	72
Deux pionniers : Joseph-Élie Panneton et Louis Richard	75
<i>L'abbé Joseph-Élie Panneton</i>	75
<i>L'abbé Louis Richard</i>	76
La vie scolaire du Collège	77
Une décision étonnante	79
Le grand dérangement	82
La grande demande	85
Une page est tournée	90

## DEUXIÈME PARTIE

<i>Le Séminaire Saint-Joseph (1874-1929)</i>	91
Le séminaire à tourelles	95
Des conditions plus favorables	96
De nouveaux rouages administratifs	97
Le séminaire à tourelles	99
La Grande Chapelle	100
Un agrandissement « temporaire »	102
Le personnel enseignant	104
L'abbé Louis Richard	108



Labbé Joseph-Gérin Gélinas et l'histoire	111
Labbé Jules-Alexandre Moreau et les sciences	112
Le cours d'études	115
Les élèves	118
L'origine des élèves	121
Le costume	123
La place de l'enseignement religieux	124
L'administration financière	126
L'Association Saint-François-de-Sales	129
Le gouvernement	130
Les dépenses ordinaires	130
Les revenus extraordinaires	131
Le Grand Projet	133
Qui paiera ?	135
La construction	139

### TROISIÈME PARTIE

<i>Le Séminaire Saint-Joseph (1929-1989)</i>	143
Le temps du granit	144
Vie et mort du cours classique (1929-1968)	145
Un horizon prometteur	146
Deux désastres imprévus	147
<i>Le krach d'octobre 1929</i>	147
<i>L'incendie de 1929</i>	148
Le poids de la dette	150
Une majoration pour l'Association Saint-François-de-Sales	152
L'apport des Dominicaines	152
Les séminaristes	156
Les prêtres	158
Les grandes manœuvres (1928-1959)	159
Un cours métissé	162
Les élèves	163
Le Séminaire Sainte-Marie	165
Les conditions pécuniaires	167

Le règlement	169
Le costume	173
Le personnel de 1930 à 1960	176
Les succès d'élèves	186
Prêtres professeurs de carrière	187
Restauration de la chapelle (1951)	190
La salle académique (1951)	191
Un autre grand projet (1960)	193
L'apothéose	199
Un répit (1960-1964)	201
La commission Lafrenière	202
Un Collège universitaire	203
Le rapport Parent	204
L'association du secondaire	206
Un choix difficile	207
Du renfort de Nicolet	211
<b>Le Séminaire en quête d'identité (1968-1989)</b>	213
Une école secondaire	213
Une école privée	215
Le rôle de l'Église en éducation	216
La clientèle se maintient	218
Quelle clientèle?	220
Toujours l'argent!	221
Une souscription d'envergure	222
Deux hommes providentiels: M <sup>sr</sup> Albani Mélançon et l'abbé Roger Bellemare	225
<i>M<sup>sr</sup> Albani Mélançon</i>	226
<i>L'abbé Roger Bellemare</i>	227
Le syndicalisme	230
Le syndicat des employés	233
La cogestion	234
Le 125 <sup>e</sup> anniversaire du Séminaire	236

## QUATRIÈME PARTIE

<i>Le bel aujourd'hui (1989-2010)</i>	239
<b>Une structure nouvelle</b>	240
Un directeur général laïque	242
Le Séminaire, école mixte	244
Laïcisation et féminisation du personnel enseignant	247
<i>La laïcisation</i>	247
<i>La féminisation</i>	249
Les effets heureux de la mixité	250
Les frais de scolarité	253
Les différences	254
Le titulariat	254
Un code de vie	255
Le gouvernement étudiant	256
La tenue vestimentaire (1971-2010)	258
Bilan d'une première décennie	260
À l'heure de l'informatique	260
L'encadrement	262
Un gymnase double	263
Les Anciens Émérites	265
L'outrage du temps	267
Et la religion ?	269

## CINQUIÈME PARTIE

<i>Les activités parascolaires</i>	273
<b>Intra muros</b>	274
Les sociétés d'inspiration chrétienne	276
<i>La Congrégation de la Sainte-Vierge</i>	276
<i>La Ligue Missionnaire des Étudiants (LME)</i>	277
<i>L'Action catholique</i>	278
<i>Le scoutisme au Séminaire</i>	282
<i>Les jeunes du Monde</i>	285

Les sociétés culturelles	287
<i>L'Académie Saint-Thomas-d'Aquin</i>	287
<i>Le Cercle d'Étude Dollard (1936-1962)</i>	290
<i>Le Cercle des Jeunes Naturalistes</i>	291
Quelques autres sociétés	291
<i>Génies en herbe</i>	292
<i>La comédie musicale</i>	293
Sports, musique, théâtre, beaux-arts	295
<i>Le sport au Séminaire</i>	295
D'abord le cricket	296
Le baseball détrône le cricket vers 1884	296
Le hockey	298
Le basket-ball	301
Le football	303
<i>La musique au Séminaire</i>	305
Avant 1965	306
Depuis 1965	308
<i>Le théâtre au Séminaire</i>	313
<i>Les arts plastiques au Séminaire</i>	319

## SIXIÈME PARTIE

<i>L'arbre et ses branches</i>	321
Les rameaux	322
Le Séminaire Sainte-Marie	322
Le Séminaire et l'UQTR	324
Le Séminaire et le Collège Laflèche	326
Le Séminaire et le Ciné-Campus	329
Le Séminaire et le Lac-en-Cœur	331
<i>Le Ralliement et le S.T.R.</i>	333
Et le S.T.R., journal des élèves?	336
Le Séminaire et le Musée Pierre-Boucher	338
<i>Hier</i>	338
<i>Aujourd'hui</i>	339
Le Séminaire et les Archives	342
Le Séminaire et le Centre Marcotte	343

Le Séminaire et les Dominicaines	345
Le Séminaire et la Résidence	348
<b>Pour conclure</b>	
<i>Pourquoi le Séminaire Saint-Joseph en 2010?</i>	349
Une école secondaire privée	350
Une école catholique	351
<b>Annexe 1</b>	
<i>Les dix-neuf supérieurs</i>	354
<b>Annexe 2</b>	
Religioni et Patriae	355
Épiscopat	355
Politique canadienne	356
Politique québécoise	357
<b>Sources</b>	358
<b>Source des illustrations</b>	361
<b>Index</b>	364

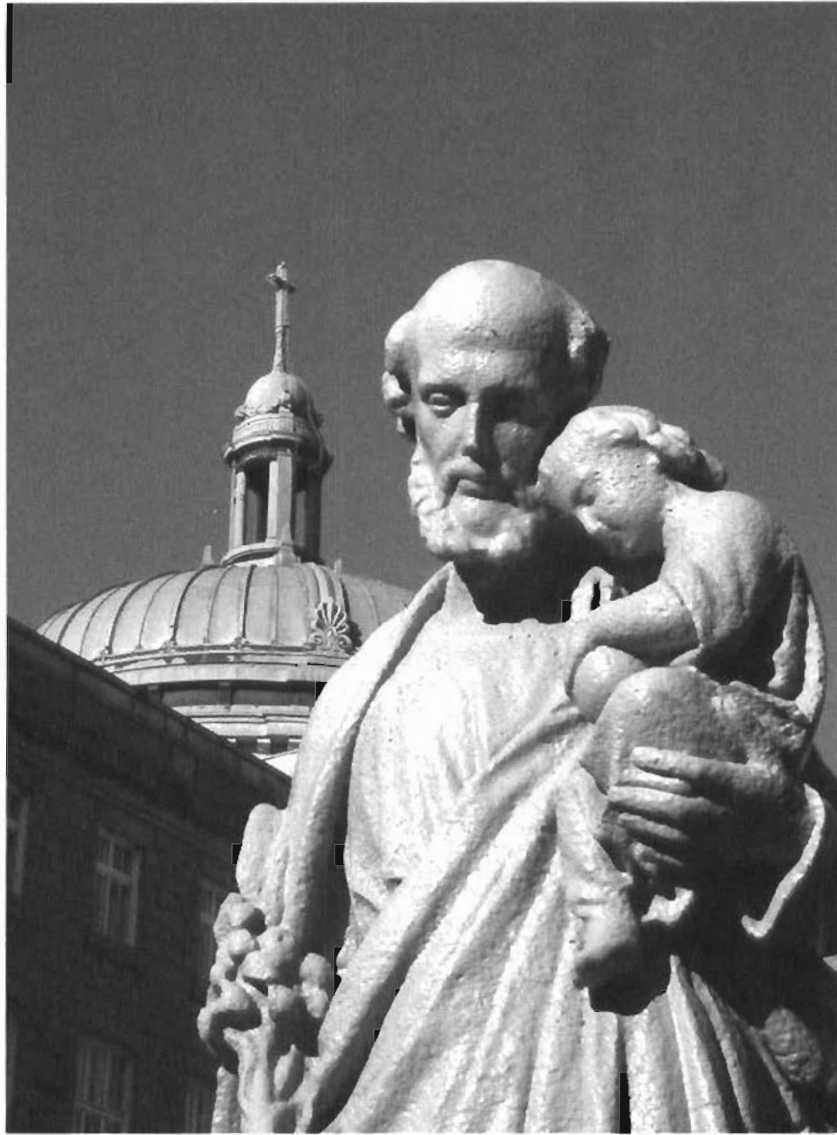


Photo: Sébastien Croteau

La statue de saint Joseph et le dôme du séminaire à l'arrière-plan.  
*Le dôme se détachant sur le bleu du ciel, l'Enfant blotti dans les bras protecteurs du bon saint Joseph, qui douterait du bel avenir du Séminaire?*

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN MINION CORPS 12  
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR PIERRE-LOUIS CAUCHON  
ET ACHÉVÉ D'IMPRIMER EN AOÛT 2010  
SUR PAPIER ROLLAND OPAQUE 140M  
PAR LES ARTISANS DE L'IMPRIMERIE MARQUIS  
À MONTMAGNY, QUÉBEC  
POUR LE COMPTE DE GILLES HERMAN ET DENIS VAUGEOIS  
ÉDITEURS À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION

Photo: Yvon Leclerc

Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières est fait de pierre et de chair. Ses murailles de granit protègent ceux qui l'habitent, élèves et enseignants. Mais un édifice a bien d'autres fonctions que de mettre à l'abri du froid et des intempéries. Il offre un milieu de vie où tout exerce, à la longue, une influence sur le comportement de ses habitants.

En 1860, sous le vocable de Collège des Trois-Rivières, une école classique est fondée par huit laïques trifluviens. Ce n'est que 14 ans plus tard que le Collège devient un séminaire diocésain.

En 150 ans, l'institution scolaire a subi les remous de tous les événements qui ont marqué la société québécoise, entre autres la fondation du Canada en 1867, le krach de 1929 et la crise des années 1930 qui l'a suivi, les deux guerres mondiales, la Révolution tranquille et la sécularisation accélérée à partir de 1970.

C'est au prix de changements audacieux, voire de métamorphoses que le Séminaire Saint-Joseph est aujourd'hui encore bien vivant et tourné vers l'avenir.



*Supérieur du Séminaire Saint-Joseph depuis 1989, Jean Panneton est né à Trois-Rivières en 1926. Ordonné prêtre en 1951, il a fait ses études à Trois-Rivières, à Paris (Institut catholique) et à Québec (Laval). Docteur en lettres, il a enseigné au Séminaire Sainte-Marie, au Cégep de Trois-Rivières et à l'Université d'Alger. Il est l'auteur de sept ouvrages, dont une*

*biographie de Ringuet, une édition critique de Trente arpents et une histoire du diocèse de Trois-Rivières. Président fondateur de la Société des écrivains de la Mauricie, il a été supérieur du Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan de 1975 à 1980.*

Librairie Vuageois  
Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

48260 **29.95\$**

21-09-10 #2 21/09/2010  
ESSAI QUEB/40/Office

29,95 \$  
ISBN: 978-2-89448-628-3



SEPTENTRION.QC.CA